CONTESTATION

DE

L'ÉLECTION DE BERTHIER

MAI 1878.

ENQUÊTE

DES

PÉTITIONNAIRES.

Tenue à Berthier, sous la présidence de l'Hon. Juge OLIVIER, en Mars et Avril 1880.
Sténographiée par M. D. Phiolkowsky.

MM. GERMAIN & BROUSSEAU,
Avocats des Pétitionnaires.

CONTESTATION

DE

L'ÉLECTION DE BERTHIER,

MAI 1878.

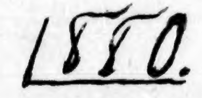
ENQUÊTE

DES

PÉTITIONNAIRES.

Tenue á Berthier, sous la présidence de l'Hon. Juge OLIVIER, en Mars et Avril 1880. Sténographiée par M. Phiolkowsky.

MM. GERMAIN & BROUSSEAU,
Avocats des Pétitionnaires.



PROCÈS-VERBAL D'UNE ENTREVUE AVEC MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, LE 31 MARS 1879. *

Entrevue ou audience de l'Honorable Dr. A. H. Paquet, Sénateur, et Louis Sylvestre, Ecr., ex-M. P. P., avec Sa Grandeur Mgr. Fabre, Evêque de Montréal, à son Palais Episcopal, lundi, le 31 Mars 1879. Durée de l'audience :—20 minutes.

SUBSTANCE :

Questions par M. Sylvestre :

Q.—Monseigneur, vous vous rappelez que je vous ai adressé un factum, en juin dernier, me plaignant à Votre Grandeur de l'hostilité du Clergé du comté de Berthier, qui m'a fait un tort, non-seulement politique, mais personnel, au point qu'à la perte de mon élection je puis y joindre le fait que de mes amis refusent aujourd'hui même de me saluer, et je viens vous demander la réponse que nous devons espérer de Votre Grandeur ?

R.—Je ne puis croire que leur conduite vous ait fait autant de mal que vous le dites, et que vous soyez amoindri dans l'estime de vos anciens amis ; quant à leurs sermons, c'est selon l'interprétation qu'on leur donne, et c'est tellement le cas que les propres déclarations de vos amis se contredisent et font foi de ce que j'avance.

Q.—Monseigneur, je suis et veux rester catholique ; voulez-vous me dire si le libéralisme politique canadien est condamné ?

---

* Ce document ne fait pas partie de l'Enquête des Pétitionnaires, mais a été livré à la publicité par M. Brousseau, leur avocat, dans *La Gazette de Sorel* du 5 juin 1880, pour les défendre des accusations de violation des lois de l'Eglise qui avaient été portées contre eux dans le public.

R.—Vous exigez une réponse qu'on peut apprécier diversement, etc., (le reste de la réponse a été aussi évasif).

Q.—Monseigneur, ne pouvez-vous pas nous rendre justice en cette circonstance?

R.—Ils me disent n'avoir pas agi de la sorte; la plupart parlent sans notes écrites, et disent n'avoir rien commis de tel. Pour moi, je ne puis là-dessus rien faire.

Questions par l'Hon. Dr. Paquet :

....

(*Ce qui est omis ici ne concerne aucunement la Contestation.*)

Q.—Monseigneur, nous n'avons pas voulu contester devant le Civil avant de recourir à votre Tribunal; mais, puisque vous déclinez de nous venir en aide, nous allons y recourir ?

R.—Faites ce qu'il vous plaira.

Q.—Monseigneur, je suis un des souscripteurs à la Contestation; je désire qu'elle ait lieu, puisque rien ne peut être fait ici; pouvons-nous demander aux témoins, non-seulement leur appréciation des sermons, mais encore ce qui leur aura été ordonné en confession ?

R.—Ceci ne vous avance absolument pas, vû que le prêtre ne peut intervenir et ne sera pas d'utilité pour vous; au reste le pénitent, bien que plus libre que le prêtre de dire ce qui s'est passé en confession, ne pourra probablement pas jurer que c'est à l'occasion de questions politiques que l'absolution lui aura été refusée.

Q.—Monseigneur, si je suis cause que telles questions relatives à la confession soient posées, qu'au reste elles servent ou non, est ce que j'encours *l'excommunication* ?

R.—PAS DU TOUT.—(textuel).

Puis eut lieu la narration de l'affaire Stang, de Lanoraie, avec le curé Loranger,—l'intervention partisane outrée du Clergé du Comté, pour la plupart, etc., etc.,—puis nous avons pris congé de Sa Grandeur.

M. Sylvestre a, de plus, déclaré à Monseigneur qu'il n'était pour rien dans la Contestation; qu'il n'avait pas souscrit et que, pour

lui, son but avait été de recourir au Tribunal de l'Evêque seulement ; tandis que le Dr Paquet, lui, a déclaré qu'il était un de ceux qui voulaient que l'affaire allât au bout, et qu'il chercherait ailleurs ce qui lui était refusé par l'Evêque.

(Dr. Pâquet :—Je crois que Mgr. a ajouté que c'est fâcheux de recourir aux Tribunaux dans ces cas là, vû que c'est de nature à diminuer le respect dû aux prédications et au confessionnal).

Montréal, 31 mars, 1879.

DR. A. H. PAQUET,

LOUIS SYLVESTRE.

CANADA,
Province de Québec,
DISTRICT DE MONTREAL.

COUR SUPÉRIEURE,

L'Acte des Elections Contestées de Quebec

1875.

IN RE

Election d'un membre de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, pour le District Electoral de Berthier, dans le District Judiciaire de Richelieu, tenue le vingt-quatrième jour d'avril, pour la Présentation des Candidats, et le premier jour de mai, pour la Votation, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-dix-huit.

Présent : L'Hon. L. A. OLIVIER, J. C. S.

PIERRE MASSE, & AL.,
Petitionnaires,

VS.

JOSEPH ROBILLARD,
Défendeur.

Le septième jour d'avril dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt, est comparu

Bazile Elie Pelland, Ecr.,

Régistrateur, de la Ville de Berthier, âgé de trente-sept ans, témoin produit de la part des Pétitionnaires.

Lequel, après serment prêté sur les Saints Evan-

giles dépose et dit :—Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Quelle fonction ou quelle charge avez-vous rempli relativement à la dernière élection d'un membre à l'Assemblée Législative de Québec, tenue en avril et mai 1878.

R.—J'étais Officier-Rapporteur de l'élection.

Q.—C'est l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui, la nomination a eu lieu le 24 avril 1878 et la votation le 1er mai suivant.

Q.—Par nomination, vous voulez dire la présentation des candidats, n'est-ce pas ?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous reçu un Bref de l'autorité compétente à cet effet, et de qui l'avez-vous reçu ; qu'est-ce que comportait ce Bref ?

R.—J'ai reçu un Bref du Greffier de la Couronne en Chancellerie le 30 mars 1878, m'ordonnant d'émaner les proclamations pour procéder à l'élection d'un membre devant représenter le District Electoral de Berthier à l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Q.—Et vous priant d'agir comme Officier-Rapporteur ?

R.—Il m'était adressé comme Officier-Rapporteur.

Q.—Vous étiez Régistrateur du Comté de Berthier dans lequel se trouve compris ce District Electoral-là, de même que vous l'êtes aujourd'hui ?

R.—Oui.

Q.—Le Bref était votre commission, et vous n'avez pas reçu d'autre commission spéciale que celle-là ?

R.—Le Bref est ma commission.

Q.—Vous avez tenu l'élection et vous avez accompli les formalités voulues par la loi, sans doute ?

R.—Autant que possible.

Q.—Les bulletins vous ont été rapportés par les différents Députés-Officiers-Rapporteurs ?

R.—Oui.

Q.—Vous avez dépouillé les boîtes de scrutin ?

R.—Oui.

Q.—Vous avez compté les votes donnés respectivement pour chaque candidat, d'après les états et relèvements des bulletins des différents Députés-Officiers-Rapporteurs, n'est-ce pas ?

R.—Oui.

Q.—Quels sont les candidats qui ont été présentés le jour de la présentation, les noms des deux candidats mis en nomination ou présentation ?

R.—Le premier candidat par lettre alphabétique sur les bulletins, était Joseph Robillard, commerçant, de Lanoraie, le défendeur en cette cause ; et l'autre candidat était Louis Sylvestre, cultivateur, de la Paroisse de la Visitation de l'Isle du Pads.

Q.—Quel candidat a remporté le plus de votes ?

R.—C'est Joseph Robillard, qui a été élu par une majorité de cent soixante-et-six voix.

Q.—Joseph Robillard, le Défendeur en cette cause ?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous fait un rapport de cette élection-là, et dans quel sens l'avez-vous fait ?

R.—Oui ; j'ai fait un rapport dans ce sens-ci, déclarant Joseph Robillard duement élu pour représenter

le district électoral de Berthier à l'Assemblée Législative de la Province de Québec; ce rapport était adressé au Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Q.—Connaissez-vous les deux pétitionnaires en cette cause, Pierre Massé et Narcisse Généreux; Pierre Massé, cultivateur, de la Paroisse de la Visitation de l'Isle du Pads, et Narcisse Généreux, cultivateur, de la Paroisse de St. Cuthbert?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous constaté si, au temps de cette élection, ces deux Pétitionnaires étaient qualifiés comme voteurs à cette élection?

R.—Leurs noms, comme électeurs, sont sur les listes qui ont servi à cette élection.

Q.—Voulez-vous produire des extraits de chacune de ces listes, comportant leurs noms avec les certificats divers dont ces listes sont revêtues?

R.—Je suis à préparer ces extraits de listes et je les produirai aussitôt qu'ils seront prêts.

Q.—Savez-vous personnellement si ces deux pétitionnaires ont les qualifications requises par la loi pour être portés sur ces listes-là?

R.—Non.

Q.—Pouvez-vous produire les extraits des listes électorales qui ont servi pour l'élection dont il est question en cette cause pour les paroisses de St. Cuthbert et de l'Isle du Pads?

R.—Oui, je les produits comme Exhibits marqués A et B à l'enquête des Pétitionnaires en cette cause.

Q.—Ces extraits ont été vérifiés et certifiés par vous?

R.—Oui.

Le défendeur déclare qu'il n'a pas de transquestion à poser au témoin.

Et le dit déposant ne dit rien de plus.

Joseph Robillard,

Comerçant de la Paroisse de Lanoraie, âgé de 42 ans, dépose et dit :—

Je suis intéressé dans l'évênement de ce procès.

Q.—Vous êtes le Défendeur en cette cause ?

R.—Je le crois, monsieur.

Q.—Vous êtes le candidat qui avez été proclamé élu à la dernière élection pour le District Electoral de Berthier d'un membre pour le représenter à l'Assemblée Législative de Québec, en avril et mai 1878 ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Et vous avez siégé comme tel ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Sur la réquisition de qui, Mr. Robillard, vous êtes-vous présenté ou avez-vous consenti à accepter la candidature à cette élection ?

R.—A la réquisition de plusieurs électeurs du Comté de Berthier.

Q.—Etait-ce par une réquisition écrite ou une réquisition verbale ?

R.—Des réquisitions verbales.

Q.—Combien de temps avant le jour de la présentation, a eu lieu la première de ces réquisitions ?

R.—Je ne puis pas préciser.

Q.—A peu près ?

R.—Un mois et demi à deux mois.

Q.—Quels sont ceux qui vous ont ainsi requis ?

R.—Je crois ne pas être tenu de vous dire les noms ; mais si son Honneur me l'ordonne je les dirai :

Je me rappelle que M. St. Cyr m'a demandé ; je me rappelle de M. Bazile Desrosiers, marchand de Lanoraie ; Ensuite M. Olivier Desrosiers, navigateur de Lanoraie, M. le Docteur Primeau de Lanoraie ; M. Honoré Lambert, de St. Cuthbert ; l'Honorable Pierre Ustache Dostaler de berthier et plusieurs autres dont je ne me rappelle pas les noms dans le moment.

Q.—Y a-t-il quelques membres du clergé qui vous ont demandé ou encouragé à accepter la candidature ?

R.—Je ne puis pas dire qu'il y a des membres du clergé qui m'ont demandé.

Q.—Qu'est-ce que vous pouvez dire alors à ce sujet ?

R.—J'ai rencontré ces messieurs du clergé pendant mon élection.

Q.—Veuillez nommer ceux de ces messieurs que vous avez ainsi rencontrés ?

R.—J'ai rencontré d'abord, Messire Loranger, curé de Lanoraie ; le Révd. Mess. Champeau, curé de Berthier ; le Révd. Méss. St. Aubin, curé de St. Norbert ; le Révd. Mess. Archambault, curé de St. Barthelemy ; le Révd. Mess. Brien, curé de St. Cuthbert ; le Révd. Mess. St. Jacques, curé de St. Gabriel de Brandon et le Révd. Mess. Forget, curé de St. Damien.

Q.—Le Révd. Messire Brien n'était-il pas vicaire de la Paroisse de St. Berthélemy, dans le temps ?

R.—Je pense que oui.

Q.—Avez-vous eu occasion de rencontrer chacun de ces messieurs plusieurs fois ?

R.—Je les ai rencontrés comme d'habitude.

Q.—Combien de fois avez-vous rencontré M. le curé Loranger ?

R.—Comme d'habitude.

Q.—Combien de fois l'avez-vous rencontré, dans le temps de l'élection ?

R.—Je ne puis pas préciser les dates ni les jours, mais j'ai rencontré Messire Loranger assez souvent, c'est-à-dire aussi souvent que dans les autres temps. Je ne l'ai pas rencontré plus souvent dans ce temps-là que dans les autres temps.

Q.—Avez-vous eu occasion de le rencontrer tous les jours que vous avez été à Lanoraie ?

R.—Je ne puis pas dire, monsieur. Je suis rarement à Lanoraie.

Q.—M. le curé de Berthier, combien de fois l'avez-vous rencontré ?

R.—Je ne puis pas dire combien de fois je l'ai rencontré ; mais toutefois je l'ai rencontré comme d'habitude.

Q.—L'avez-vous rencontré plus souvent que d'habitude ?

R.—Non, monsieur ; j'ai rencontré ce monsieur comme d'habitude, comme toujours.

Q.—Vous êtes allé leur faire visite, à chacun d'eux, à leurs presbytères, pendant l'élection ?

R.—Je n'en suis pas certain.

Q.—Vous n'êtes pas capable de dire ces faits-là ?

R.—J'ai dû aller chez tous ces messieurs, durant mon élection, comme j'ai l'habitude d'y aller. J'ai dû y aller. Je ne puis dire cela au juste.

Q.—Etes-vous allé aux presbytères de ces messieurs pendant l'élection ?

R.—J'y suis allé comme d'habitude, comme j'y vais à présent, comme j'y allais avant.

Q.—Avez-vous parlé avec eux d'élection, quand vous êtes allé les voir, pendant votre élection ?

R.—Je ne me rappelle pas si j'ai parlé d'élection. J'ai dû en parler. Il y a déjà deux ans ; je ne puis pas vous dire si j'ai alors parlé d'élection.

Q.—Vous ont-ils demandé des nouvelles de votre élection, comment allait votre élection ; et qu'est-ce que vous leur avez répondu généralement ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela.

Q.—Ces messieurs vous paraissaient-ils favorables ou défavorables ?

R.—Je ne puis pas dire si ces messieurs m'étaient favorables ou défavorables.

Q.—Vous jurez que vous ne saviez pas si ces messieurs vous étaient favorables ou défavorables ?

R.—Je jure que je ne savais pas si tous ces messieurs m'étaient favorables.

Q.—Veuillez dire, alors, lesquels de ces messieurs vous avez cru ou su vous être favorables ?

R.—Ceci est très-difficile à dire.

Q.—Répondez au meilleur de votre connaissance ?

R.—Je viens de répondre au meilleur de ma connaissance.

Q.—M. le curé Loranger était-il favorable à votre

élection ou défavorable, d'après ce que vous avez pu voir ?

R.—Je ne puis pas dire, d'après ce que j'ai pu voir, s'il était favorable ou défavorable à mon élection.

Q.—Etait-il favorable ou défavorable au parti conservateur, dont vous étiez le candidat à cette élection ?

R.—Il serait très-difficile pour moi de donner une réponse sur cette question ; cependant, je crois que M. le curé Loranger est du parti conservateur ; mais je ne puis pas dire que M. Loranger m'était favorable.

Q—Etait-il favorable au parti conservateur, lors de cette élection ?

R.—Je ne puis pas dire positivement.

Q.—D'après ce que vous connaissez et ce que vous avez entendu dire, pour qui était-il ?

R.—Je ne puis pas dire, monsieur.

Q.—Par les conversations que vous avez eues avec lui ?

R.—Je pense que c'est assez difficile à dire par les conversations.

Q.—Etait-ce si difficile que vous ne puissiez pas le dire ?

R.—C'est si difficile que je ne puis pas le dire.

Q.—Vous a-t-il, en aucune manière, encouragé à accepter la candidature, ou à persister dans votre candidature, une fois qu'elle a été posée devant les électeurs ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Lorsque vous êtes allé chez M. le curé Lo-

ranger, pendant votre élection, y êtes-vous allé seul ou avec quelques uns de vos partisans ?

R.—Je ne me rappelle pas. Quelquefois je vais chez M. Loranger seul, et quelquefois j'y vais avec quelqu'un.

Q.—Pendant le temps que vous vous occupiez de votre élection, n'y êtes-vous pas allé, et ne vous y êtes-vous pas rencontré avec le docteur Primeau, le docteur Millette et M. Bazile Desrosiers ?

R.—Je ne m'en rappelle pas positivement.

Q.—Y êtes-vous allé avec votre frère, M. Charles Robillard ?

R.—Je ne m'en rappelle pas, monsieur.

Q.—Savez-vous si d'autres amis qui vous étaient favorables se sont assemblés au presbytère de M. Loranger ?

R.—Je ne le sais pas, monsieur.

Q.—Vos partisans, dans Lanoraie, ne vous ont-ils pas informé du fait, pendant l'élection ?

R.—Non, monsieur.

Q.—N'êtes vous pas venu, pendant votre élection, chez M. Champeau, à Berthier, porteur d'une lettre qui lui était adressée et que vous lui avez remise à lui-même personnellement ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela.

Q.—Lorsque votre candidature a été décidée, n'êtes vous pas venu auprès de M. le curé de Berthier, avec un message, de la part de quelqu'un, au sujet de votre élection ?

R.—Je viens de vous dire que je ne m'en rappelle pas, je n'ai pas mémoire de la chose.

Q.—Ne pourrait-il pas en être ainsi sans que vous vous en rappeliez maintenant ?

R.—Peut-être, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Comme cela, vous dites que vous ne vous rappelez d'aucun message, soit par écrit ou verbal, porté par vous à M. le curé de Berthier.

R.—Je ne m'en rappelle pas du tout.

Q.—Vous rappelez-vous de vous être trouvé, ou d'être arrivé, chez M. le curé de Berthier, pendant que M. Charles Mousseau, cultivateur de Berthier, s'y trouvait ?

R.—Je n'en ai pas mémoire. J'ai pu aller chez M. Champeau et qu'il y avait quelqu'un là, comme d'habitude. M. Champeau reçoit beaucoup de monde.

Q.—M. Champeau vous a-t-il parlé de votre élection, dans ce temps-là, ou vous a-t-il parlé de politique ?

R.—Je ne suis pas prêt à le dire.

Q.—Généralement, lorsque vous alliez voir les messieurs du clergé, ne vous parlaient-ils pas ou ne leur parliez-vous pas de votre élection ou de la politique ?

R.—Je ne suis pas positif ; ils ont dû m'en parler ou j'ai dû leur en parler, parceque, quand on est en élection, c'est bien le mot du jour ; mais je ne me rappelle pas si je leur en ai parlé ou s'ils m'en ont parlé.

Q.—Lorsque vous avez accepté la candidature saviez-vous si le clergé vous serait hostile ou favorable.

R.—Je ne le savais pas du tout.

Q.—Si vous aviez cru que le clergé vous eût été

hostile, vous seriez-vous présenté, ou auriez-vous posé votre candidature ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection renvoyée par la Cour.

R.—Je ne pense pas que cela m'aurait empêché de me présenter.

Q.—N'aviez-vous pas de bonnes raisons de croire, alors, que le clergé vous serait favorable, ou ne comptiez-vous pas réellement sur la bonne volonté du clergé, sinon pour vous personnellement, au moins pour le parti conservateur dont vous étiez le candidat ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—N'était-il pas notoire, pendant votre élection, que presque tous les membres du clergé du district électoral vous étaient favorables, ou étaient favorables au parti politique dont vous étiez le candidat, c'est-à-dire au parti conservateur.

R.—Quelques-uns de ces messieurs ; l'opinion était partagée.

Q.—Quels sont ceux qui étaient contre, et quels sont ceux qui étaient pour ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Combien y en avait-il pour, et combien y en avait-il contre ?

R.—Je ne sais pas.

Q.—Comment alors avez-vous pu savoir que l'opinion était partagée, parmi ces messiours.

R.—Par ce qu'on en disait.

Q.—Qui vous en a parlé ?

R.—Des amis politiques et des adversaires politiques.

Q.—Vous rappelez-vous de quelques uns ?

R.—Non, je ne m'en rappelle pas dans le moment.

Q.—Les adversaires vous disaient-ils que le clergé vous était hostile ou bien qu'il vous était favorable ?

R.—Je crois que mes adversaires disaient qu'il y avait quelques uns de ces messieurs favorables et quelques autres de ces messieurs défavorables.

Q.—Vous a-t-on jamais dit quels étaient ceux qui étaient défavorables ?

R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais pu savoir ou avoir une idée de ceux qui étaient défavorables ?

R.—C'est très-difficile à dire.

Q.—En avez-vous connu un seul qui vous était défavorable ?

R.—Je n'en ai pas connu un seul qui était ouvertement contre, ni je n'en ai connu un seul qui était ouvertement pour.

Q.—Avez-vous assisté à quelques uns des sermons prononcés par les membres du clergé, pendant votre élection ?

R.—Non ; d'autant que je puis me rappeler, je ne suis allé à la messe, durant la lutte électorale, qu'une fois et ces messieurs n'en ont pas parlé.

Q.—Savez-vous qu'il était notoire, pendant l'élection, que la plupart de ces messieurs faisaient des sermons très-forts en faveur du parti conservateur et en faveur de votre candidature ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection renvoyée par la Cour.

R.—Quelques-uns me disaient que oui, et quelques uns me disaient que non.

Q.—Etait-ce plusieurs personnes, ou une seule personne, qui disaient cela ?

R.—Plusieurs personnes disaient cela.

Q.—Etait-ce pour différentes paroisses ou une seule ?

R.—Différentes paroisses.

Q.—Avez-vous été présent à la grande messe, à Lanoraie, lorsque M. Loranger, en prêchant, a parlé du parti rouge et du parti conservateur ?

Le Défendeur objecte à cette question parcequ'elle tend à prouver des faits qui ne peuvent avoir aucune influence sur le présent litige, en autant que ce qui a pu être dit au prône des paroisses ne peut être contrôlé par cette Cour.

Objection réservée par la Cour pour décision lors de l'audition au mérite.

R.—Je ne me rappelle pas bien si j'ai assisté à la messe durant la lutte électorale ; je ne suis pas certain d'avoir assisté à la grande messe durant la lutte électorale.

Q.—Comme cela, vous ne vous rappelez pas ce qu'on vous demande dans la question précédente ?

R.—Evidemment non.

Q.—N'êtes-vous pas allé, pendant l'élection, chez M. le curé de Lanoraie, le soir, et n'en êtes-vous pas sorti même un peu tard en rencontrant, à la porte, M. Joseph Marion, commerçant, de Lanoraie ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela. J'ai pu rencontrer M. Marion, en sortant de chez M. le curé Loranger ; j'ai pu le rencontrer, en sortant, mais je ne me rappelle pas de cela.

Q.—Vous rappelez-vous d'avoir rencontré les docteurs Primeau et Millette, le soir, chez M. le curé Loranger ?

R.—Je les ai rencontrés quelques fois chez M. le curé Loranger.

Q.—Je vous demande si vous les avez rencontrés là, le soir, pendant l'élection ?

R.—Je ne suis pas positif.

Q.—Jurez-vous qu'il n'y a pas eu d'assemblée pour parler de politique, chez M. le curé Loranger, avec vos amis, pendant le temps de l'élection ?

R.—Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu une assemblée politique chez M. le curé Loranger.

Je ne puis pas dire s'il y a eu d'assemblée politique chez M. le curé Loranger ; si j'ai rencontré ces messieurs, on a pu parler de quelque chose que je ne me rappelle pas.

Q.—Vous voulez dire quelque chose de votre élection, de la politique ?

R.—Oui, mais je ne suis pas capable de dire si on a parlé seulement de mon élection.

Q.—Après l'élection, avez-vous eu occasion de les rencontrer et de parler de votre élection ?

R.—Je les ai rencontrés après, et je ne crois pas et je ne me rappelle pas si ces messieurs m'en ont parlé ; probablement qu'ils ont dû me faire des félicitations, s'ils étaient pour moi.

Q.—Qu'est-ce qu'ils vous ont dit ?

R.—S'ils étaient pour moi, ils ont dû évidemment me feliciter.

Q.—Quelques uns d'eux vous ont-ils felicité de votre succès ?

R.—Je n'ai pas connaissance, mais je crois que oui ;

je ne suis pas prêt à jurer que oui, mais je dois supposer qu'on a dû le faire.

Q.—Qui ?

R.—Il est assez difficile pour moi de répondre à cette question, parceque je ne me rappelle pas évidemment, après l'élection, quel jour j'ai rencontré ces messieurs. Je ne me rappelle pas si je les ai rencontrés sur un vaisseau-à-vapeur à Lanoraie ou ailleurs ou si je les ai rencontrés après mon élection ; mais je me rappelle de les avoir rencontrés.

Q.—Vous rappelez-vous si M. Loranger vous a félicité ?

R.—Je pense que oui.

Q.—A-t-il fait même des félicitations du haut de la chaire ?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Le dimanche, après l'élection, n'étiez vous pas à la grand'messe, à Lanoraie, et M. le curé de Lanoraie n'a-t-il pas, à son prône, parlé de l'élection qui s'était terminée par votre triomphe ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection maintenue par la Cour.

Q.—Après l'élection, les membres du clergé ne vous ont-ils pas dit, ou fait quelques aveux, vous démontrant qu'ils vous avaient été favorables pendant l'élection ?

R.—Non.

Q.—Pendant l'élection, avez-vous reçu, soit vous ou vos amis ou vos partisans, des secours pécuniaires du Comité conservateur de Montréal ?

R.—Non.

Q.—Vos amis ou vos partisans, dans Lanoraie, en ont-ils reçus ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection maintenue par la Cour.

Q.—Savez-vous pour qui M. Louis Adelard Senécal a travaillé dans le comté, pendant votre élection ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—L'avez-vous rencontré à quelqu'endroit, ou vous a-t-on informé que M. Senécal était descendu dans le comté ?

R.—J'ai vu M. Senécal pendant mon élection comme je l'ai vu avant et après; j'ai rencontré M. Senécal comme les autres. Je l'ai vu dans le comté; si je me rappelle bien je l'ai vu sur le quai, à Lanoraie, débarquant du bateau.

Q.—.Maintenant vous ne vous rappelez pas que vous êtes allé chez M. le curé, avec M. Senécal ?

R.—Non,

Q.—Lui, M. Senécal, y est-il allé à votre connaissance ?

R.—Je ne sais pas.

Q.—Savez-vous ce que M. Senécal venait faire dans le comté ?

R.—Non, je ne sais pas.

Q.—Vous l'a-t-il dit, ce qu'il venait faire ?

R.—Non.

Q.—L'avez-vous su par d'autres personnes, par vos partisans, ce qu'il était venu faire ?

R.—Non.

Q.—Vous n'avez eu aucun renseignement de natu re à vous faire savoir ce que M. Senécal y était ven u faire ?

R.—Pas plus dans ce temps-là que dans un autre temps.

Q.—Savez-vous s'il a travaillé pour vous, s'il est venu travailler dans l'intérêt de votre candidature ?

R.—Je ne sais point.

Q.—Vous n'en avez jamais été informé par d'autres ni par lui-même ?

R.—Non.

Q.—D'après votre opinion personnelle, et d'après toutes les circonstances que vous connaissez, qu'est-que vous pensez que M. Senécal est venu faire ?

R.—Je ne puis pas vous le dire. Je sais que M. Senécal a beaucoup d'affaires ; il voyage beaucoup.

Q.—Savez-vous que M. Senécal est un homme très-actif dans les élections, dans les intérêts du parti conservateur ?

R.—Je ne puis pas en juger par moi-même.

Q.—Ne savez-vous pas que c'est un fait notoire que M. Senecal est un agent électoral pour le parti conservateur ?

Objecté à cette question comme illégale en autant qu'on ne peut faire la preuve que de faits se rapportant à l'élection en cette cause et non à d'autres, et que le fait que M. Senécal serait agent du parti conservateur, n'est pas allegué dans les particularités.

Question permise par la Cour.

R.—Je ne reconnais pas M. Senécal comme mon agent ; il n'a pas été mon agent dans mon élection ; mais, si j'en crois la rumeur publique, c'est un homme qui travaille pour le parti conservateur.

Q.—Ne savez-vous pas que M. Senécal faisait partie d'un *Club* dont vous faisiez partie, vous-même, pendant le temps de l'élection, et qui tenait ses séan-

ces à l'Hotel Richelieu, à Montréal, dans le but de promouvoir les intérêts électoraux du parti conservateur, pendant le temps de votre élection ?

Objecté à cette question comme illégale parcequ'elle ne peut avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection renvoyée par la Cour.

R.—Je ne crois pas qu'il y avait un *club*, pendant mon élection, à l'Hôtel Richelieu. Je ne connais pas que M. Senécal tenait d'autre *club* ailleurs dans le comté, et je n'étais pas membre d'aucun *club*, pendant mon élection, d'ailleurs, je suis positif qu'il n'y avait pas de *club* à l'Hôtel Richelieu, lors de mon élection.

Q.—Ce club-là tenait-il ses séances ailleurs, à Montréal ?

R.—Pas que je connaisse.

Q.—Jurez-vous que vous n'avez eu aucun rapport, soit personnellement ou par lettre, soit directement, par vous-même, ou indirectement, par d'autres, avec un *club* ou comité central existant à Montréal, dans le but de promouvoir les intérêts du parti conservateur, pendant les élections générales d'avril et mai 1878 ?

R.—Je n'ai eu aucune relation avec aucun *club*, dans le temps de mon élection.

Q.—Savez-vous si aucun de vos amis en ont eue ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—M. Senécal, ou aucun de vos autres amis, vous ont-ils dit ou fait comprendre qu'ils en avaient eue ou qu'ils en avaient encore ?

R.—Non.

Q.—Avez-vous su ou appris que aucun argent avait été envoyé, par ce comité, à l'un des chefs du parti conservateur, comme secours pour les dépenses de votre élection ?

Objecté a cette question comme illégale parceque ces faits n'ont pai été mentionnés dans les Particularités.

Objection maintenue par la Cour.

Q.—Vous avez dit que M. Senécal était, dans le temps de votre élection, connu spécialement comme un des agents électoraux, travaillant en faveur du parti conservateur ; n'est-il pas vrai que, d'après la rumeur publique existant, dans ce temps-là, il était connu comme un agent chargé spécialement de pourvoir aux dépenses de cette élection, c'est-à-dire à la partie financière des élections ?

Objecté à cette question parcequ'elle rapporte certaines paroles que le témoin n'a pas prononcées.

Objection maintenue par la Cour.

Q.—N'est-il pas vrai que, d'après la rumeur publique existant dans ce temps-là, il était connu comme un agent chargé spécialement de pourvoir aux dépenses des élections, c'est-à-dire à la partie financière des élections ?

R.—Je ne reconnais pas M. Senécal, par moi-même, comme l'agent du parti conservateur ; mais, si j'en crois bien la rumeur publique, il semble qu'il serait un agent.

Je ne suis pas prêt à répondre à cette question parceque je ne le sais pas ; c'est-à-dire à la dernière partie de la question.

Q.—On ne vous demande pas si vous saviez que

tel fut le fait, mais on vous demande, si vous saviez que telle fut la rumeur publique, dans le temps ?

R.—Oui ; la rumeur publique le disait.

Q.—Ne vous êtes-vous pas rencontré, pendant votre travail électoral, avec M. Senécal, au village de Lavaltrie et surtout, à l'Hôtel de M. Albert Lafontaine ?

R.—Je n'ai jamais rencontré M. Senécal, dans mon élection, à Lavaltrie. Je n'en ai pas mémoire.

Q.—Avez-vous su qu'il y était allé et qu'il y était resté pendant plusieurs jours ?

R.—Je ne puis pas dire s'il y était allé.

Q.—En avez-vous été informé ?

R.—Je sais que M. Senécal était passé par là.

Q.—Vous a-t-on dit combien de temps il y était resté ?

R.—Non ; je ne puis pas préciser si M. Senécal était passé avant ou après, mais on m'a dit que M. Senécal etait passé par Lavaltrie.

Q.—Pourquoi y faire ?

R.—Je ne sais pas.

Q.—Jurez-vous qu'on ne vous a rien dit, dans le temps, de nature à vous faire comprendre qu'il y était dans les intérêts de votre candidature ?

R.—Je jure que non, au meilleur de ma connaissance.

Q.—Connaissez-vous quelques faits ou quelques circonstances de nature à vous faire comprendre ou penser pourquoi il y était ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Connaissez-vous M. Albert Lafontaine, Hôtelier de Lavaltrie ?

R.—Oui.

Q.—Savez-vous quelle part il a prise à votre élection ?

R.—Je ne puis pas dire exactement la part qu'il a prise dans mon élection.

Q.—Savez-vous ce qu'il a fait, connaissez-vous quelque chose qu'il a fait au sujet de votre élection, et si oui, dites quoi ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection renvoyée par la Cour.

R.—On m'a dit que M. Lafontaine avait travaillé pour M. Sylvestre, au commencement de l'élection.

Q.—Vous rappelez-vous qui vous a dit cela ?

R.—Je ne me rappelle pas qui me l'a dit.

Q.—Le croyez-vous sous votre serment ?

R.—Je le crois.

Q.—Savez-vous dans quel but on vous avait dit cela ?

R.—Non.

Q.—Ne savez-vous pas que c'est parceque l'on considérait que M. Lafontaine faisait dommage au parti, dans le Comté, au moins d'après la rumeur publique, et que c'est pour éviter ce dommage-là que quelques uns de vos partisans faisaient courir le bruit que c'était contre vous qu'il travaillait ?

R.—Je n'ai pas compris cela.

Q.—Dès le commencement de votre élection, n'avez-vous pas été informé que M. Lafontaine était hostile à votre candidature et, dans la dernière partie de votre élection, n'avez-vous pas été informé qu'il vous était devenu favorable ?

R.—On m'a dit, au commencement de mon élection, que M. Lafontaine travaillait en faveur de mon adversaire, M. Sylvestre; et, si j'en crois la rumeur publique, M. Lafontaine, dans les derniers jours, aurait travaillé en ma faveur, du moins, il me paraissait favorable.

Q.—Avez-vous jamais entendu donner, par quelques uns de vos partisans, une explication de cette conversion de M. Lafontaine, et connaissez-vous quelques faits de nature à vous l'expliquer?

R.—Je sais que M. Lafontaine, après avoir eu une entrevue avec M. Sylvestre et autres, lui aurait, lors de l'entrevue, donné à comprendre que, s'il ne se prononçait pas en faveur de certaines mesures, il ne le supporterait plus.

Q.—Combien de temps après le commencement de l'élection, cette entrevue a-t-elle eu lieu?

R.—Je ne puis pas dire exactement ; si je me rappelle bien, ça doit être dans les derniers jours ; je ne puis pas préciser la date.

Q.—Savez-vous de quelles questions ou mesures, M. Lafontaine a ainsi parlé à M. Sylvestre?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—N'était-ce pas la question de l'abolition du Conseil Législatif, et n'en avez-vous pas été informé?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—Pendant votre élection, avez-vous rencontré, vous-même, M. Lafontaine?

R.—Je crois l'avoir rencontré une fois ou deux.

Q.—Avant qu'il fût favorable ou après?

R.—J'ai pu le voir quelques fois avant et après, mais je ne sais pas à quelle date.

Q.—Mais vous pensez ?

R.—J'ai vu M. Lafontaine passer par Lanoraie par le bateau, pour rencontrer M. Sylvestre, à Berthier.

Q.—De qui était-il accompagné, cette fois-là ?

R.—Je ne puis pas dire,

Q.—Jurez-vous qu'il n'était pas avec M. Senécal, cette fois-là ?

R.—C'est peut être cette fois-là que je l'ai rencontré sur le batiment, mais je ne puis pas dire.

Q.—M. Joseph Poncin ne l'accompagnait-il pas cette fois-là ?

R.—Je ne me rappelle pas ; il y avait beaucoup de monde à bord.

Q.—Vous a-t-il dit alors où il allait et qu'est-ce qu'il allait faire ?

R.—M. Lafontaine m'a dit, lui-même, qu'il allait rencontrer M. Sylvestre.

Q.—Et en présence de M. Senécal, qui a dû entendre ces paroles-là ?

R,—Je ne me rappelle pas si quelqu'un étaient avec nous lorsque M. Lafontaine m'a dit qu'il allait rencontrer M. Sylvestre.

Q.—Vous a-t-il dit l'objet de sa visite chez M. Sylvestre ?

R.—Il m'a dit qu'il s'en allait rencontrer M. Sylvestre pour lui parler de l'élection.

Q.—Vous a-t-il expliqué quelle question il devait faire à M. Sylvestre, et quelle serait sa conduite fu-

ture dans l'élection, en rapport avec la réponse qu'il recevrait de lui ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection renvoyée par la Cour.

R.—Non ; Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Vous ont-ils, soit M. Lafontaine ou M. Sénécal, donné aucune explication au sujet de leur voyage, ou sur le but de ce voyage ?

R.—J'ai dit, il y a un instant, que M. Lafontaine m'avait dit qu'il allait rencontrer M. Sylvestre, mais aucune autre explication.

Q.—Et avez-vous demandé des explications ?

R.—Non.

Q.—Lui avez-vous dit quelque chose de nature à l'encourager à devenir favorable à votre candidature ?

R.—Non.

Q.—Pendant votre élection, êtes-vous allé ou arrêté à l'hôtel Lafontaine ?

R.—J'y suis allé une fois.

Q.—Est-ce avant qu'il vous fut favorable ou après ?

R.—Je ne me rappelle pas. Je ne puis pas dire.

Q.—Vous rappelez-vous avoir rencontré M. Joseph Marion, commerçant de Lanoraie, chez M. Lafontaine ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Lorsque vous avez accepté la candidature, demandé par quelques uns des principaux conservateurs, était-il entendu et vous attendiez-vous que les chefs du parti, dans les différentes paroisses, ou les personnes les plus influentes, favorables au

parti conservateur, travailleraient pour vous et feraient leur possible pour assurer votre élection ?

R.—Je ne suis pas certain de la chose.

Q.—Avez-vous compris qu'il en serait ainsi ?

R.—J'ai compris que je pourrais réunir toute l'influence conservatrice.

Q.—Avez-vous eu occasion d'aller à l'Isle du Pads, pendant l'élection ?

R.—Non, pas que je me rappelle.

Q.—Avez-vous rencontré, soit à Berthier ou ailleurs, des partisans influents de l'Ile du Pads ?

R.—Je ne puis pas le dire ; cependant j'ai rencontré des amis du parti conservateur de l'Ile du Pads, dans mon élection.

Q.—Avez-vous compris que les chefs conservateurs ou les partisans influents de ce parti, dans l'Isle du Pads, faisaient leur possible et travaillaient pour assurer le succès de votre élection ?

R.—Je n'ai pas eu beaucoup de relations. Je ne puis pas dire.

Q.—Vous demandaient-ils des nouvelles et vous, leur rendiez-vous compte comment allait votre travail électoral ?

R.—Je dois d'abord vous dire que je ne me suis pas occupé de mon élection.

Q.—Alors qui s'en est occupé pour vous ?

R.—Je m'en suis occupé à peu près la moitié du temps et ensuite j'ai voyagé à mes affaires, soit à Montréal, soit à Berthier ou ailleurs.

Q.—Sur le travail de qui surtout, vous reposiez-vous pour le succès de votre élection, en votre absence ?

R.—Des amis du parti conservateur.

Q.—N'avez-vous pas déclaré à quelqu'un qui vous faisait cette remarque, que vous sembliez ne pas vous occuper de votre élection personnellement, que, avec le secours du clergé du comté tel que vous l'aviez, vous étiez sûr de réussir, qnand bien même vous ne pourriez pas vous en occuper plus activement ou autres paroles à peu près dans ce sens là ?

R.—Je ne me rappelle pas d'avoir eu des conversations sous ce rapport-là.

Q.—Jurez-vous que vous ne l'avez pas dit, ou si vous jurez que vous ne vous en rappelez pas ?

R.—Je puis jurer que je n'ai jamais dit que je comptais sur l'appui du clergé.

Q.—Ce n'est pas ce que je vous demande, voulez-vous répondre catégoriquement à la question telle que je vous la pose ?

R.—Certainement.

Q.—Alors vous jurez que vous n'avez jamais dit à personne, qu'avec le secours du clergé, tel que vous l'aviez, vous n'aviez pas besoin de travailler aussi activement vous-même ?

R.—Je ne me rappelle pas de l'avoir dit et je suis presque certain de ne pas l'avoir dit.

Q.—Jurez-vous que vous n'avez pas dit cela à différentes personnes à bord du vapeur *Berthier* en présence de M. John Ralston ?

R.—Je n'ai pas mémoire de l'avoir dit ; je ne me rappelle pas de l'avoir dit.

Q.—Ne vous rappelez-vous pas que M. Ralston a commencé par vous dire que vous ne parliez pas beaucoup dans l'élection, et n'est-ce pas en réponse à

cette observation-là que vous lui avez dit les paroles rapportées dans les questions précédentes relativement au clergé ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela.

Q.—Jurez-vous positivement que vous n'avez pas dit cela ?

R.—Je jure positivement que je ne m'en rappelle pas.

Q.—Alors, vous auriez pu l'avoir dit et ne pas vous en rappeler aujourd'hui ?

R.—Je ne me rappelle pas l'avoir dit.

Q.—Quels étaient vos principaux partisans à l'Isle du Pads, ceux que vous connaissiez comme supportant votre candidature le plus activement et avec le plus d'influence ?

R.—Je ne connais pas beaucoup ces messieurs qui supportent le parti conservateur à l'Isle du Pads ; mais je crois qu'il y a des messieurs Désy.

Q.—Connaissez-vous les messieurs Guévremont comme des gens qui ont travaillé activement à votre élection ?

R.—Je puis les connaitre mais, je ne les connaissais pas dans le temps.

Q.—Connaissez-vous M. Honoré Lincourt, cultivateur de l'Isle du Pads ?

R.—Je n'ai connu M. Honoré Lincourt, si je me rappelle bien, qu'après mon élection.

Q.—Où l'avez vous rencontré ?

R.—Je ne puis pas dire où je l'ai vu pour la première fois ; mais un peu de temps après l'élection ; je ne puis pas dire positivement.

Q.—Etait-ce dans le temps où on parlait encore de votre élection ?

R.—On en parle encore de mon élection.

Q.—Etait-ce dans un temps assez rapproché de votre élection, pour qu'on en fît généralement le premier sujet de la conversation lorsqu'on vous rencontrait ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—M. Lincourt vous a-t-il parlé de ce qu'il avait fait, soit lui ou vos amis, dans la Paroisse de l'Isle du Pads, en faveur de votre candidature.

R.—Non.

Q.—Vous a-t-il dit qu'il avait travaillé personnellement et qu'il était content de votre succès ?

R.—S'il me l'a dit, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Vous ne vous rappelez même pas s'il a parlé de l'élection ou non, ni s'il vous a félicité sur le succès de votre élection ?

R.—Il a dû me féliciter sur le succès de mon élection, mais je n'ai pas mémoire s'il m'a parlé de mon élection ?

Q.—Avez-vous compris par ses paroles ou par ce que vous avez entendu dire par lui auparavant, que c'était un des partisans influents qui avaient travaillé en faveur de votre élection ?

R.—J'ai compris de ce monsieur qu'il avait travaillé en faveur du parti conservateur.

Q.—Et cela voulait dire qu'il avait travaillé pour vous, n'est-ce pas ? Vous en rappelez-vous ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Avez-vous eu occasion d'aller voir M. le curé

de l'Isle du Pads, le Révd. Mesr. Plinguet, pendant votre élection ?

R.—Non ; je ne crois pas avoir été chez M. le curé Plinguet.

Q.—Savez-vous si, comme citoyen et électeur qualifié, il était favorable ou hostile à votre candidature, ou s'il était de votre parti ou contre votre parti ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection renvoyée par la Cour.

R.—Je ne puis pas le dire positivement.

Q.—Avez-vous entendu dire, pendant l'élection, s'il était hostile à votre candidature ou s'il était en votre faveur ?

R.—Quelques uns m'ont dit qu'il était hostile et d'autres m'ont dit qu'il ne l'était pas.

Q.—D'après ce qu'il a dit dans le temps avez-vous cru qu'il était hostile ou qu'il était favorable ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Vous jurez que vous n'aviez aucune opinion dans le temps ?

R.—Oui.

Q.—Etes-vous jamais allé le voir ?

R.—Non, je ne suis jamais allé le voir.

Q.—Etes-vous allé à St Barthélemy pendant le cours de votre campagne électorale ?

R.—J'y suis allé une fois.

Q.—Chez qui êtes-vous allé cette fois-là ?

R.—Je ne puis pas dire chez qui je suis allé ; je suis allé à cinq ou six places et je ne m'en rappelle pas.

Q.—Avez-vous rencontré le notaire Rouleau, dans cette occasion-là, avant ou après ?

R.—Je crois avoir rencontré le notaire Rouleau ; mais je ne puis pas dire si c'est avant ou après ou pendant.

Q.—Vous parlez du fils Ephrem ?

R.—Je ne suis pas prêt à dire si je l'ai rencontré avant ou après.

Q.—Etait-ce un de vos partisans qui travaillait pour votre élection ?

R.—Dans mon élection ? Je ne puis pas dire s'il a travaillé pour moi ou contre moi, pendant mon élection. Il n'en a jamais été question. Je ne l'ai jamais su.

Q.—Savez-vous quels étaient les chefs, les principaux de vos partisans de la Paroisse de St Barthélemy ?

R.—J'en connaissais quelques uns ; mais je suis positif que quelques uns disaient qu'ils travaillaient pour moi, et qu'ils travaillaient contre moi ; ça arrive souvent dans les élections. Le notaire Rouleau était-il un de ceux qui travaillaient pour moi ? Je ne puis pas dire s'il a travaillé, dans mon élection, en faveur du parti conservateur.

Q.—D'après les faits et circonstances à vous connus, étiez-vous sous l'impression qu'il travaillait pour vous ?

R.—On m'a dit, après mon élection, qu'il avait travaillé en faveur du parti conservateur.

Q.—Pendant l'élection vous n'avez rien su ni rien connu ?

R.—C'est difficile à dire ; comme je vous le dis, je

suis sous l'impression que quelques-uns me disaient qu'il travaillait pour moi, et d'autres, qu'il travaillait contre moi.

Q.—Avez-vous cru ceux qui vous disaient qu'il travaillait pour vous, ou ceux qui disaient qu'il travaillait contre vous ?

R.—Evidemment on est toujours plus porté à croire ceux qui disent qu'ils sont pour, que ceux qui disent qu'ils sont contre.

Q.—Etait-il pour vous alors ?

R.—Je sais que M. Rouleau a été libéral quelques fois.

Q.—Pendant votre élection ?

R.—Je ne connais pas, par moi-même, s'il l'était.

Q.—Si vous le connaissez par d'autres dites-le pareillement ?

R.—Quelques uns l'ont dit, mais moi je n'en connais rien.

Q.—Vous avez ajouté foi à ce qu'on vous disait ?

R.—J'avais des doutes.

Q.—Savez-vous si M. Joseph Marion, ici présent, a travaillé pour vous ou contre vous ?

R.—C'est assez difficile à dire ; M. Marion pouvait dire qu'il travaillait contre moi, et qu'il aurait voté pour moi.

Q.—Comme cela, sous votre serment, vous ne savez pas si M. Joseph Marion, commerçant, de Lanoraie, a été hostile ou favorable à votre candidature ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection maintenue par la Cour.

Q.—Quels faits fallait-il alors, pour créer chez vous,

l'opinion qu'un conservateur travaillait pour ou contre votre candidature ?

R—D'abord, je regardais si la personne qui se disait conservatrice, travaillait depuis longtemps pour le parti conservateur, et par ce fait, je constatais si un électeur supportait le parti conservateur depuis nombre d'années ; alors j'étais mieux disposé à croire que ce monsieur voterait pour moi.

Q.—Vous êtes-vous fait ce raisonnement-là par rapport au clergé et, en le faisant, veuillez donc nous dire à quelle conclusion vous en êtes arrivé ?

R.—C'est une question difficile que vous me posez là, si bien, que je demande à son Honneur de vouloir me protéger.

La Cour ordonne au témoin de répondre au meilleur de sa connaissance.

Cependant je ne puis pas dire si ces messieurs ont toujours supporté, même s'ils ont supporté, dans mon élection, le parti conservateur.

Q.—A St Barthélemy, êtes-vous allé au presbytère ?

R.—Je croisque oui.

Q.—Pendant votre élection ?

R.—Pendant mon élection, je crois.

Q.—Qui aves-vous rencontré là ?

R.—Je crois avoir rencontré M. Archambault, le curé de la paroisse, et je ne me rappelle pas s'il y avait d'autres personnes.

Q.—Ne vous rappelez-vous pas d'y avoir aussi rencontré le révérend Messire Brien, alors vicaire de cette paroisse ?

R.—Je n'en suis pas certain ; si je me rappelle bien,

je crois que M. Dostaler y était. J'y suis allé avec M. Dostaler.

Q.—M. Dostaler était-il un de vos actifs partisans, dans votre élection ?

R.—Je ne puis pas dire qu'il était le plus actif, mais je crois qu'il a été favorable à ma candidature.

Q.—Pouvez-vous dire s'il a travaillé ou non pour vous, dans votre élection ?

R.—Je sais qu'il a parlé, une fois, en faveur du parti conservateur.

Q.—Et ce voyage, à St. Barthelémy, a-t-il été fait pour l'élection, ou pour d'autres affaires, à votre connaissance ?

R.—Nous sommes allés voir quelques amis en vue de l'élection et voir d'autres amis, en visite ordinaire.

Q.—Avant cette fois là, êtes-vous allé voir M. le curé de St Barthelémy ?

R.—Je ne pense pas ; je n'en suis pas certain. Je ne le crois pas.

Q.—Lorsque vous êtes allé à St Barthelémy, cette fois-là, avec M. Dostaler, aviez-vous d'autres affaires en vue que celles de votre élection ?

R.—Oui.

Q.—Qu"est-ce que c'est ?

R.—Je faisais le commerce de grain et de foin et j'y avais affaire pour mon commerce.

Q.—En relation avec qui ?

R—Je ne me rappelle pas.

Q.—Etait-ce pour votre commerce de foin ou pour l'élection que vous êtes allé chez M. le curé ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Vous ne pouvez pas même dire si c'était pour cela ?

R.—C'était peut-être en visite ; je ne m'en rappelle pas.

Q.—A-t-il été question, entre vous et M. Dostaler, en présence de M. le curé de St Barthelémy, de l'élection et de votre candidature, généralement ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Dans votre opinion, est-il probable qu'il a dû en être question ?

R.—Je ne m'en rappelle pas du tout.

Q.—Sans vous en rappeler, pouvez-vous dire qu'il est probable qu'il a dû en être question, d'après les circonstances que vous avez mentionnées ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Jurez-vous que M. le curé Archambault n'a pas demandé des nouvelles de votre candidature ?

R.—Je jure que je ne m'en rappelle pas.

Q.—Jurez-vous que vous ne lui en avez pas donné vous-même ?

R.—Je jure que je n'ai pas mémoire de lui avoir parlé de l'élection.

Q.—Saviez-vous que M. Archambault était, dans le temps, et avait été depuis plusieurs années, un homme qui se prononçait fortement en faveur du parti conservateur ?

R.—Je ne puis pas dire. D'abord, première raison, je ne m'étais jamais beaucoup occupé de politique avant mon élection, et je ne connaissais pas beaucoup la politique de ce monsieur.

Q.—Jurez-vous, qu'avant l'entrevue chez M. le

curé, à St Barthelémy, personne ne vous avait jamais parlé de lui et de ses sentiments politiques ?

R.—On m'avait dit que ce monsieur paraissait favorable au parti conservateur; par moi-même, je n'en connaissais rien.

Q.—Sont-ce des personnes qui ont votre confiance, qui vous ont dit cela ?

R.—Je ne puis pas dire les personnes qui m'ont dit cela.

Q.—Et les avez-vous crues ?

R.—J'ai pensé [illegible] pouvait dire la vérité en disant cela.

Q.—Etait-ce pendant votre élection qu'on vous a dit cela ?

R.—Je ne puis pas dire cela.

Q.—Pensez-vous que, ça pu être pendant ce temps-là, probablement, qu'on vous a dit cela ?

R.—Je n'ai pas une opinion arrêtée sur cette question-là.

Q.—Avez-vous une opinion suffisante pour dire si c'est avant ou après votre élection qu'on vous a dit cela ?

R.—Je viens de vous dire que je ne me rappelle pas si c'est avant ou après.

Q.—Après quelques jours ou quelques semaines de candidature, n'a-t-il pas été question ou n'avez-vous pas dit à quelques uns de vos partisans, que vous croyiez que le succès était douteux pour vous, et que vous désiriez vous retirer de la lutte ?

R.—Je n'ai jamais dit cela, parceque je considérais mon élection comme trop bien assurée.

Q.—Pendant votre campagne électorale, n'est-il pas

arrivé un moment où, soit découragement, perte de l'espoir de réussir ou autres considérations, ou ayant exprimé le désir de retirer votre candidature, le Révd. M. Loranger ou le Révd. M. Champeau ou quelques autres membres du clergé du District, vous ont sollicité, prié et encouragé à persister à vous tenir sur les rangs en disant que votre élection était assurée, et qu'ils feraient tout leur possible pour vous faire réussir, ou autres paroles à peu près dans le même sens ?

R.—Après avoir accepté la candidature, je n'ai jamais eu un moment de découragement et personne ne m'a jamais encouragé ni ne m'a découragé ; j'étais parfaitement sûr de mon élection, aussi certain qu'on peut l'être.

Q.—Quelques uns de ces messieurs du clergé ont-ils fait auprès de vous quelques démarches, ou quelques sollicitations du genre de celles mentionnées dans la question précédente ?

R.—Non monsieur.

Q.—Etes-vous allé à St Norbert, pendant votre élection ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Etes-vous allé voir M. le curé St Aubin ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Etes-vous allé chez lui pour vos affaires de commerce de foin ou de grain, ou pourquoi y êtes-vous allé ?

R.—Autant que je puis me rappeler, je suis allé chez ce monsieur, comme j'avais l'habitude d'y aller, quand je passais par St Norbert.

Q.—Y êtes-vous allé plusieurs fois, ou une seule fois, pendant l'élection ?

R.—Je pense y avoir étéeux fois; maisje n'en suis pas bien certain, cependant.

Q.—Avant votre élection, combien y avait-il de temps que vous y étiez allé ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Combien de fois y êtes-vous allé ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Vous rappelez-vous d'auc..ne fois ?

R.—Je me rappelle que je suis déjà entré voir M. le curé de St. Norbert.

Q.—Combien d'années auparavant ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Est-ce plus de dix ans ?

R.—Non.

Q.—Est-ce plus de cinq ans?

R.—Non. Six mois, un an, peut-être deux ans; je ne m'en rappelle pas exactement.

Q.—Les deux fois que vous y êtes allé, pendant votre élection, lui avez-vous parlé ou vous a-t-il parlé de votre élection, en quelque manière que ce soit?

R.—Je ne suis pas positif si c'est deux fois que j'y suis allé ou une seule fois ; je vous ai dit y avoir été une fois ; je ne me rappelle pas si je lui en ai parlé et je ne me rappelle pas s'il m'en a parlé. S'il m'en a parlé, j'ai dû lui répondre.

Q.—Vous rappelez-vous d'y être allé une fois pendant votre élection, avec M. Israël Tarte, dans le temps Rédacteur du journal *Le Canadien*, et qui a pris une part active à votre élection ?

R.—Je ne suis pas certain si, la fois ou les deux fois que j'y suis allé, M. Tarte était avec moi; je me rappelle que nous sommes partis de Berthier

pour aller à St Gabriel de Brandon ; mais je ne me rappelle pas si, cette fois là, je suis entré avec M. Tarte, chez M. le curé St Aubin.

Q.—A votre connaissance, M. Tarte n'est-il pas parti, une fois, en vous disant qu'il allait voir M. St Aubin ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous su que M. Tarte y était allé une fois ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Vous l'a-t-il dit ou d'autres vous l'ont-ils dit ?

R.—Je ne me rappelle pas que personne m'en ait parlé, et il ne m'en a pas parlé, s'il y est allé.

Q.—Vous a-t-il jamais dit qu'il y irait ou qu'il devait y aller ?

R.—Il ne m'en a jamais parlé.

Q—Pensez-vous que c'était avec M. Tarte que vous y êtes allé cette fois là ?

R.—Je ne puis pas dire si c'est la fois que j'y suis allé avec M. Tarte ou si, cette fois, j'y suis allé seul.

Q.—Est-ce que généralement, pendant votre élection, lorsque vous entriez chez les membres du clergé, il n'était pas question de votre élection, de quelque manière ?

R.—Pas toujours.

Q.—On vous demande généralement ?

R.—Je ne crois pas.

Q.—N'avez-vous pas répondu ce matin, à différentes questions, que vous croyiez qu'il avait dû en être question dans ces visites ?

R.—Il a dû en être question dans quelques visi-

tes ;mais je ne suis pas prêt à dire que dans toutes les visites, il en a été question.

Q.—Vous voulez dire qu'il en a été plutôt question avec ces différents messieurs qu'il en a dû être question avec d'autres ?

R.—Evidemment il a dû en être question, et s'il en a été question, c'est plutôt avec Mrs Loranger et Champeau ; mais je ne m'en rappelle pas.

Q.—Pourquoi dites vous qu'il aurait dû en être plutôt question avec ces deux messieurs qu'avec les autres membres du clergé ?

R.—Parce que j'avais l'habitude, et j'ai encore l'habitude, de les voir plus souvent que je vois les deux autres messieurs.

Q.—Etes-vous allé chez M. le curé de St Damien ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—L'avez-vous vu au presbytère ?

R.—Oui, je l'ai vu au presbytère.

Q.—Aviez-vous coutume d'aller jusqu'à St Damien, dans vos visites auprès des membres du clergé ?

R.—Je dois vous dire, si je me rappelle bien, que c'est peut-être la première fois ou la deuxième fois que j'allais à St Damien ; je ne m'en rappelle pas bien.

Q.—De quel parti politique était le Révd. M. St Aubin, curé de St Norbert, lorsque vous êtes allé chez lui ?

R.—Je ne puis pas le dire.

Q.—En aviez-vous entendu parler ?

R.—On m'a dit qu'il avait été favorable au parti conservateur.

Q.—Avez-vous cru ceux qui vous ont dit cela, et les croyez-vous encore ?

R.—J'ai lieu de le croire.

Q.—Avez-vous entendu dire, dans le temps, qu'il travaillait au succès de votre élection, et qu'il parlait même sur les *hustings*, rencontrant les orateurs du parti adversaire ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Vous jurez que vous n'avez pas entendu dire que le Révd. M. le curé St Aubin montait sur les *hustings* et parlait en faveur de votre élection ?

R.—Je jure que je ne me rappelle pas qu'on m'ait dit que le Révd. M. le curé St Aubin en avait parlé.

Q.—N'était-il pas notoire dans le public, parmi vos partisans et vos adversaires, que le Révd. M. St Aubin était un partisan dévoué au parti conservateur, et qu'il faisait tout son possible pour supporter votre candidature ?

R.—Je ne puis pas le dire par moi-même.

Q.—Je ne vous demande pas si vous pouvez le dire par vous-même, je vous demande si vous connaissez assez de faits pour pouvoir le dire ?

R.—Je sais que la rumeur publique le disait ; mais, quant à moi, je ne le sais pas.

Q.—La rumeur publique ne comportait-elle pas également que le Révd. M. Archambault, le curé de St Barthélemy, ainsi que son vicaire le Révd. M. Brien, étaient aussi des conservateurs dévoués, faisant leur possible dans les intérêts de votre candidature ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection renvoyée par la Cour.

R.—J'ai appris, comme rumeur, que ces messieurs étaient favorables au parti conservateur et d'autres

m'ont dit que ces messieurs me paraissaient désintéressés.

Q.—Laquelle des deux rumeurs avez-vous crue, dans le temps, comme étant la véritable et la plus probable d'après les faits et circonstances que vous pouviez connaitre personnellement ?

R.—C'est assez difficile à dire ; si une rumeur vient me dire que c'est en ma faveur, et une autre vient dire qu'ils sont indifférents, mon opinion est que c'est assez difficile à dire pour qui ils travaillaient.

Q.—Avez-vous pu vaincre cette grande difficulté, et vous êtes-vous fait une opinion là-dessus, oui ou non ?

R.—Je ne me suis pas fait d'opinion la-dessus.

Q.—La rumeur publique ne disait-elle pas également que les Rvds. Messrs. Loranger et Champeau étaient dans les mêmes dispositions que ceux déjà nommés ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous fait dans le cours de votre campagne électorale aucune démarche, auprès d'aucun de ces Mrs. du clergé, de nature à faire diminuer leur zèle ou leur travail en faveur de votre candidature ?

R.—Non.

Q.—N'était-il pas rumeur dans le public, pendant votre élection, que ces messieurs du clergé se prononçaient en chaire, dans leurs prédications, contre le parti libéral ou le parti rouge ?

R.—Quelques uns m'ont dit que oui, mais dautres m'ont dit que non.

Q.—Laquelle avez-vous crue de ces deux versions ?

R.—Je ne puis pas me prononcer sur cette question.

Q.—Jurez-vous que vous n'avez cru ni l'une ni l'autre ?

R.—Je jure qu'on me faisait une position très-difficile par la rumeur publique, me disant qu'ils comprenaient quelques chose, et d'autres qu'il ne comprenaient rien.

Q.—On ne vous parle pas de l'impression des électeurs, on vous demande seulement s'il n'était pas notoire et de rumeur publique, dans le temps de votre élection, que les membres du clergé du comté se prononçaient, dans le cours de leurs prédications, fortement contre le parti libéral ou vulgairement appelé rouge ?

R.—Je viens de vous dire que quelques uns m'ont dit qu'ils se prononçaient et d'autres qu'ils ne se prononçaient pas.

Q.—Etait-ce le plus grand nombre qui disaient qu'ils ne se prononçaient pas, ou le petit nombre ?

R.—Autant d'un côté que de l'autre.

Q.—Avez-vous entendu dire pendant l'élection, et n'était-ce pas la rumeur publique, que les membres du clergé, dans certaines paroisses du comté, refusaient d'admettre à faire leurs Pâques ceux qui se déclaraient appartenir au parti libéral ?

Le Défendeur objecte à cette question comme illégale et il objecte aussi à la preuve d'aucun fait par la rumeur publique.

Objectiou renvoyée par la Cour.

R.—Je l'ai entendu dire.

Q.—L'avez-vous entendu dire par beaucoup de monde ou par une couple de personnes seulement ?

R.—Par un petit nombre.

Q.—Par vos partisans ou par vos adversaires ?

R.—Je ne puis pas dire si ce sont de mes partisans ou de mes adversaires.

Q.—Avez-vous entendu dire cela généralement, ou si vous avez entendu nommer quelques uns de ces messieurs, en particulier ?

R.—Je n'ai pas mémoire que l'on ait mentionné quelques noms de ces messieurs.

Q.—Alors on en parlait généralement ?

R.—Oui.

Q.—Savez-vous quelles dépenses les docteurs Primeau et Milette et M. Desrosiers, ainsi que votre frère, Charles Robillard, ont faites pendant votre élection ?

R.—Non monsieur.

Q.—Avez-vous eu occasion,soi pendant ou après l'élection, de leur faire certains remboursements, ou remises d'argent ?

R.—Je ne leur ai jamais remis aucun argent, et je ne leur ai jamais promis aucune chose.

Q.—Pendant ou depuis l'élection, avez-vous, avec aucune de ces personnes, fait quelques règlements d'affaires par lesquels vous leur avez fait quelques payments ou remises d'argent ?

R.—Non monsieur.

Q.—Leur avez-vous, en aucune manière, donné crédit de quelques sommes ou montants, soit dans vos livres ou dans vos comptes ?

R.—Non monsieur.

Q.—Savez-vous que ces trois personnnes ont fait des sacrifices pécuniaires, pendant votre élection ?

R.—Je ne connais pas cela.

Q.—Jurez vous qu'elles ne vous en ont jamais parlé depuis, et qu'elles ne vous ont pas dit qu'elles avaient fait de tels sacrifices, pendant votre élection ?

R.—Elles ne m'ont jamais dit qu'elles avaient fait aucun sacrifice.

Q.—Ne vous ont-elles pas dit, ou d'autres ne vous ont-elles pas informé qu'elles avaient donné quittance, à plusieurs personnes, de comptes que ces personnes là leur devaient ?

R.—Elles ne m'en ont jamais parlé.

Q.—Jurez-vous que vous ignorez complétement un pareil fait.

R.—Je jure que j'ignore complètement un pareil fait.

Q.—Avez-vous vu le nommé Joseph Bonin *alias* Baril Blanc Bonin, cultivateur de la paroisse de Lanoraie, pendant votre élection ?

R.—Oui je l'ai vu.

Q.—L'avez-vous vu avant la votation, et le jour même de la votation, dans certain poll ?

R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a demandé dans le poll, avant la votation, ou immédiatement après avoir voté ?

R.—Je ne puis pas dire ce qu'il m'a demandé.

Q.—Pouvez-vous dire ce que vous lui avez répondu devant les personnes présentes ?

R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce que c'est ?

R.—Je ne puis pas dire, cependant, lorsqu'il a fait cette demande, s'il s'adressait à moi ou à d'autres personnes qu'il y avait là. Il a dit, en sortant : "Je vais chercher l'avoine," je ne sais pas si c'est à moi ou à

un autre qu'il s'adressait, toujours que je lui ai repondu que je n'avais pas d'avoine.

Q.—Ne vous a-t-il pas dit, en sortant du poll, après avoir voté : "j'ai voté pour toi, maintenant, tu vas me donner l'avoine que tu m'as promise ?"

R.—Non monsieur ; il ne m'a pas dit cela.

Q.—Vous jurez qu'il ne vous a pas dit cela ?

R.—Je le jure.

Q.—Eh bien ! qu'est-ce qu'il vous a dit ?

R.—" A présent, je vais chercher l'avoine " ; mais je ne puis pas dire s'il s'adressait à moi ou à d'autres, lorsqu'il a dit cela.

Q.—Qu'est-ce qu'ont répondu les personnes qu'il y avait là ?

R.—Je ne me rappelle pas si les autres ont répondu.

Q.—Avez-vous coutume de répondre pour les autres ?

R.—Lorsqu'on s'adresse à moi par erreur.

Q.—Alors, c'est parce que vous avez pensé qu'on s'adressait à vous, que vous avez répondu ?

R.—Je ne le sais pas.

Q.—Qu'est-ce que c'est que vous avez répondu ?

R.—Je lui ai dit que je n'avais pas d'avoine.

Q.— Avez-vous dit que plus tard vous pourriez en avoir ?

R.—Non.

Q.—Combien de temps auparavant, vous avait-il parlé de cette avoine-là ?

R.—Il était venu chez moi, au commencement d'a-

vril, du premier avril au quinze, me demander de l'avoine.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous avait dit ?

R.—Il m'a demandé si je lui vendrais de l'avoine.

Q.—Qu'est-ce que vous lui avez répondu ?

R.—Je lui ai dit qu'après avoir accepté la candidature, il ne pouvait pas avoir d'avoine; que je n'avais pas d'affaire à lui.

Q.—La demandait-il à crédit ou avec de l'argent ?

R.—Je crois que c'était à crédit, parce que j'avais coutume de lui avancer différents effets, de la fleur, du lard et autres choses.

Q.—Qu'est-ce qu'il a répondu, lorsque vous lui avez dit qu'il n'aurait pas d'avoine.

R.—Il m'a dit qu'il ne venait pas en vue d'élection; je lui ai dit: que ce soit en vue d'élection ou autrement, je n'ai rien à faire avec vous.

Q.—Etait-ce un libéral ou bien un conservateur, que ce M. Joseph Bonin ?

R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Jurez-vous que vous ignoriez qu'il passait, et était connu dans le public, pour être un libéral, en politique ?

R.—Quelques uns le disaient libéral, et d'autres le disaient conservateur.

Q.—Etait-ce le plus grand nombre qui vous le disait ou le plus petit nombre, et lequel des deux avez-vous cru ?

R.—Je ne crois pas devoir me prononcer sur cette question. Je crois autant qu'il a voté contre moi que je crois qu'il a voté pour moi.

Q—En sortant de la chambre du poll, n'a-t-il pas dit qu'il avait voté pour vous ?

R.—Non ; je ne l'ai pas entendu, s'il m'a dit cela.

Q.—Généralement, parmi vos partisans, avant votre élection, pour quel parti passait-il pour être, et parmi les conservateur, comment était-il coté ?

R.—Il n'était pas bien coté ; il était coté libéral et conservateur. La cotation n'était pas bien certaine.

Q.—C'est-à-dire qu'il était coté sur le marché ?

R.—Je ne pense pas qu'il se vende pour n'importe quelles considérations.

Q.—Pas même pour de l'avoine ?

R.—Il n'a pas pu se vendre pour de l'avoine, parce que il n'a pas eu d'avoine de moi.

Q.—N'en a-t-il pas eu de d'autres, s'il n'en a pas eue de vous ?

R—Je ne connais pas s'il en a eue de d'autres ; je ne connais pas les affaires de ce monsieur.

Q.—N'est-il pas notoire, dans la paroisse de Lanoraie, qu'il a eu de l'avoine, soit pendant ou immédiatement après la votation ?

R.—Je crois que ce monsieur a eu de l'avoine pour ensemencer sa terre. Lorsqu'il est venu chez moi, il demandait de l'avoine pour ensemencer sa terre.

Q.—Eh bien ! vous croyez qu'il a eu de l'avoine ?

R.—Je pense qu'il a ensemencé sa terre, le printemps.

Q.—Comment savez-vous qu'il en a eue.

R.—Je ne le sais pas ; je ne puis pas dire comment il a eu de l'avoine.

Q.—Vous n'en avez jamais entendu parler ?

R.—Je ne puis pas dire comment il a eu de l'avoine.

Q.—Est-ce que plusieurs de vos partisans ne vous ont pas dit qu'ils lui en avaient refusée ou donnée, soit avant ou immédiatement après l'élection ?

R.—Je sais que ce monsieur n'est pas riche et que, assez souvent, quelques-uns lui aidaient ; c'était un bon citoyen.

Q.—Quels sont ceux de vos partisans qui vous ont dit qu'ils lui avaient donné de l'avoine, ou qu'ils lui en avaient refusée ?

R.—Je ne me rappelle pas qui lui avait donné de l'avoine ni qui lui en avait refusée.

Q.—Quels sont ceux qui vous l'ont dit ?

R.—Je ne me rappelle pas, dans le moment. Je sais que c'est une rumeur publique, depuis mon élection, que je lui ai donné de l'avoine, mais je jure qu'il n'en a jamais eue de moi, ni à ma connaissance.

Q.—N'en a-t-il jamais eue de votre frère, M. Charles Robillard ?

R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous jurez que votre frère ne vous en a jamais parlé ?

R.—Je jure que mon frère ne m'en a rien dit, cette fois-là, ni d'autres ne m'ont dit qu'ils lui avaient vendu ou donné de l'avoine.

Q.—M. Bonin vous en avait-il parlé d'autres fois, que la fois du commencement d'avril, pendant votre élection ?

R.—Non ; la seule fois, est celle du poll, et je ne sais pas s'il s'adressait à moi ; dans tous les cas, je lui ai répondu.

Q.—Avez-vous produit un état de vos dépenses, entre les mains de l'Officier-Rapporteur, comme la loi l'exige ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A combien se montaient ces dépenses ?

R.—Je ne puis pas dire exactement le montant ; c'est entre deux à trois cents piastres, au meilleur de ma connaissance.

Q.—Dans votre état, avez-vous mentionné le nom des personnes à qui ces argents ont été confiés, dans l'élection, ou si vous avez mentionné ces argents généralement ?

R.—D'après ma mémoire, je crois que l'agent était autorisé à faire les dépenses et les comptes, approuvés par moi, des dépenses personnelles, si je me rappelle bien.

Q.—Quels sont ceux de vos partisans ou agents, dans la Paroisse de Lanoraie, qui ont eu en mains une partie de ces argents, pour les dépenses de votre élection, soit de vous ou de la part de votre agent ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection maintenue par la Cour.

Q.—Y a-t-il quelques parties de ces argents-là qui sont allées entre les mains du docteur Primeau, du docteur Millette ou de M. Bazile Desrosiers ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection renvoyée par la Cour.

R.—Je jure que le docteur Millette, le docteur Primeau et M. Desrosiers n'ont pas reçu un sou de moi, avant, pendant et aprés mon élection ; pas un sou en mains, du moins à ma connaissance.

Q.—Veuillez donc répondre directement à la question ?

R.—Je dis que non.

Q.—Comment pouvez-vous dire que non ? Est-ce que vous avez assisté personnellement à la distribution de ces argents ?

R.—Je n'avais qu'un agent autorisé, et cet agent était ici, à Berthier, et il n'a pas été payé un sou sans que je l'autorise, moi-même.

Q.—Connaissez-vous un nommé Léon Levesque, cultivateur, de la Paroisse de Berthier.

R.—Oui.

Q.—Pour qui a-t-il travaillé pendant votre élection ?

R.—Je ne puis pas dire exactement, je crois qu'il a travaillé en ma faveur.

Q.—En êtes-vous bien certain ?

R.—Il me semble.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait croire qu'il a travaillé en votre faveur ?

R.—Il me l'a dit, d'abord.

Q.—N'était-il pas votre employé, pour votre commerce de foin et de grain, dans le temps ?

R.—M. Levesque fait des affaires pour moi depuis huit ou dix ans, à commission ; il est parfaitement indépendant de moi.

Q.—N'a-t-il pas été question de bois ou de madriers, pendant l'élection, dans le but de réparer ou de construire un quai, sur ou près de sa propriété ?

R.—Je ne puis pas dire si, pendant mon élection, il en a été question ; tout ce que je puis dire, c'est que depuis huit à dix ans, il a fait des affaires pour moi, àcommission, et que, l'orsqu'il a besoin de bois,

de sel et de toute espèce d'effets de mon commerce, il me les demande et généralement je lui accorde ce qu'il me demande, parce que je sais que c'est un homme qui fait bien mes affaires.

Q.—A-t-il été question de réparer un quai sur ou près de sa propriété ?

R.—Je ne sais pas s'il en a été question pendant mon élection, mais je sais qu'il y a là un quai qui m'appartient.

Q.—Sur sa propri té ou auprès ?

R.—Je pense que c'est plutôt sur la propriété de Madame Desrosiers ou de M. Dostaler. De M. Dostaler, je pense.

Q.—A qui appartient ce quai ?

R.—Le quai m'appartient en partie.

Q.—Et l'autre partie ?

R.—A M. Lévesques.

Q.—Pour qui a été bâti ce quai-là ?

R.—Pour moi et pour quelques autres qui font du commerce là.

Q.—En quelle année ?

R.—Il y a sept ou huit ans, je pense.

Q.—Dans le printemps de votre élection, ou pendant votre élection, ce quai-là n'était-il pas en mauvais ordre et en état de détérioration, et son état ne nécessitait-il pas des réparations ?

R.—Je ne puis pas dire si, dans ce printemps-là, on l'a réparé. Je sais qu'on est obligé de le reparer trois ou quatre fois par année.

Q.—M, Lévesques ne vous a-t-il pas dit, dans le temps, qu'il fallait réparer le quai ?

R.—Je ne me rappelle pas.

Q.—N'avez-vous pas fourni du bois ou du madrier, pour le réparer ?

R.—J'en ai fourni, autant que je me rappelle. J'en suis certain.

Q.—Vers le temps de l'élection, c'est-à-dire dans le mois qui a précédé, ou dans le mois qui a suivi votre élection ?

R.—Je ne puis pas dire si c'est dans le mois de mai ou de juin.

Q.—Aviez-vous promis à M. Lévesques que vous lui en fourniriez, pour réparer ce quai ?

R.—Non ; je n'ai jamais dit que je lui en fournirais. D'ailleurs ce n'est pas un homme pour être acheté pour quelques madriers.

Q.—Au commencement de votre élection, est-ce que M. Lévesques ne vous a pas exprimé certaines objections qu'il avait à se mêler de votre élection ou à travailler pour vous ?

R.—Non, monsieur.

Q.—A quel parti politique a-t-il toujours appartenu, jusqu'à votre élection ?

R.—Je ne puis pas le dire.

Q.—N'était-il pas notoire, à votre connaissance, d'après la rumeur publique, qu'il était libéral ?

R.—Quelques uns m'ont dit qu'il était libéral, et d'autres m'ont dit qu'il était conservateur.

Q.—Lui, vous a-t-il jamais dit qu'est-ce qu'il était avant ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous ne le lui avez jamais demandé ?

R.—Je ne me rappelle pas qu'il en ait jamais été question entre nous

Q.—Vous ne lui avez jamais demandé s'il voterait pour vous ?

R.—Je ne lui ai jamais demandé s'il voterait pour moi.

Q.—Vous lui avez demandé pour travailler pour vous ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous jurez que vous ne lui avez rien demandé, pour votre élection ?

R.—Je jure que je ne lui ai rien demandé pour mon élection.

Q.—Avez-vous eu quelques conversations avec lui, relativement à votre élection ?

R.—Il peut se faire, mais je ne m'en rappelle pas.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Avez-vous jamais promis quelque chose, ou donné quelque chose, de l'avoine ou autre chose, à M. Joseph Bonin, dont il vous a été parlé dans votre examen en chef, avant, pendant ou après votre élection, dans le but de l'influencer pour travailler à votre élection ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous promis ou donné quelque chose, du bois ou autre chose, à Léon Levesques, avant ou après votre élection, et dans le but de l'influencer à travailler pour votre élection ?

R.—Non, monsieur.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Marie Laroche,

épouse de Joseph Nadeau, cultivateur, de la paroisse de Lanoraie, âgée de 41 ans.

Laquelle etc. etc. dépose et dit :

Je ne suis pas intéressée dans l'événement de ce procès.

Q.—Quel est le nom de votre mari ?

R.—Joseph Nadeau.

Q.—Il est cultivateur ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etait-il voteur et électeur, à l'élection dont il est question en cette cause, tenue en Avril et en Mai 1878, dans laquelle M. Robillard s'est présenté contre M. Sylvestre ?

R.—Oui ; il avait droit de vote dans ce temps-là.

Q.—Le révérend Messire Loranger, curé de la paroisse, vous a-t-il parlé de ce que devait faire votre mari, comme électeur, et dans quel sens il devait voter, en conscience, dans cette élection ?

Le défendeur objecte à cette question, comme illégale, parce qu'elle est trop vague et trop générale, et qu'elle tendrait à forcer le témoin à déclarer ce que lui aurait dit son curé, au Tribunal de la Pénitence ou dans des circonstances qui sont privilégiées pour elle ; le défendeur objecte généralement, à toute preuve que l'on tenterait de faire de ce qui a pu être dit par le confesseur au pénitent.

Objection maintenue par la Cour, parce que la question est trop vague et trop générale.

Q.—Pour quel parti politique votre mari avait-il toujours voté, avant l'élection du défendeur en cette cause ?

R.—La dernière élection ?

Q.—Oui, madame.

R.—Je ne pourrais pas dire; je sais bien qu'il a voté rouge une fois et les autres fois, il a toujours été bleu.

Q.—Ne pouvez-vous pas dire si, à la dernière élection, il a été pour M. Robillard ?

R.—Il a voté pour lui, je pense.

Q.—Alors, vous comprenez qu'il a été bleu ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avant, il avait toujours été rouge?

R.—Il n'avait été rouge qu'une fois, à ma connaissance.

Q.—Pour qui a-t-il voté, cette fois-là? Pour M. Sylvestre?

R.—Je ne pense pas.

Q.—Est-ce pour M. Cuthbert?

R.—Il a voté pour M. Cuthbert et M. Sylvestre, je pense.

Q.—C'est la dernière fois que M. Cuthbert s'est présenté, qu'il a voté pour lui, n'est-ce pas?

R.—Avant M. Robillard, il avait voté pour M. Cuthbert.

Q.—Avant M. Robillard, à part cette fois-là, qu'il a voté pour M. Cuthbert, est-ce qu'il n'avait pas toujours voté libéral?

R.—Je n'ai pas suivi mon mari, pour savoir ce qu'il faisait.

Q.—D'après ce qu'il vous disait?

R.—Je dis ce que je pense, suivant ma conscience; je ne suis pas pour venir faire des faux serments, ici.

Q.—A-t-il toujours voté avec son père et avec ses deux frères qui ont toujours été libéraux?

R.—C'est une chose que je n'ai pas remarquée; je vous dis ce que j'en connais, et c'est tout.

Q.—Pendant l'élection de M. Robillard, M. le curé ne vous a-t-il pas parlé, à vous personnellement, soit qu'il vous ait rencontrée chez lui, dans la rue ou bien chez vous, de l'élection, sur ce que devait faire votre mari, dans l'élection de M. Robillard?

R.—Il m'a parlé dans la rue, en conversation ordinaire, et il m'a demandé si mon mari se cabalait, et c'est tout; je n'ai pas mémoire d'autre chose.

Q.—Qu'est ce que vous lui avez répondu?

R.—J'ai dit que non, comme de raison; il n'a pas grouillé de sa maison; je ne pouvais pas faire autrement que de dire la chose justement.

Q.—Est-ce longtemps avant la votation, qu'il vous a demandé cela, si votre mari se cabalait; combien de jours?

R.—Je n'ai pas remarqué cela; si j'avais su d'en venir à une affaire de même, j'aurais remarqué bien des affaires.

Q.—Est-ce là tout ce qu'il vous a demandé, si votre mari se cabalait ?

R.—Oui ; je n'ai pas connaissance d'autre chose.

Q.—Vous a-t-il demandé pour quel parti il était, cette année-là ?

R.—Il m'a demandé s'il grouillait de ma maison et s'il se cabalait, et j'ai dit que non.

C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Q.—En revenant de chez M. le curé, ou en revenant de le voir, n'êtes-vous pas arrêtée chez Cyrille Ducharme, et ne lui avez-vous dit, là, que vous veniez de voir M. le curé, et que celui-ci vous avait dit qu'il fallait absolument faire changer votre mari, de politique ?

R.—C'est une chose dont je n'ai parlé à personne. Je n'ai pas dit ce que mon curé m'avait dit.

Q.—Alors vous jurez que vous n'avez pas dit cela chez M. Ducharme ?

R.—Je ne puis le jurer, parceque je n'ai pas connaissance de l'avoir dit.

Q.—Si vous n'êtes pas allée chez M. Ducharme, êtes-vous allée à quelque part où vous en avez parlé ?

R.—Je n'en ai pas parlé nulle part. Je n'étais pas pour descendre à sept ou huit arpents de l'église, pour rendre compte des réponses que mon curé m'avait dites.

Q.—Dans le commencement de l'élection, votre mari ne s'était-il pas prononcé d'abord, pour M. Sylvestre ?

R.—Ce sont des choses qui se sont passées il y a trop longtemps, et je n'ai pas remarqué cela.

Q.—Sous votre serment, jurez-vous que vous ne vous rappelez pas de cela ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Ne vous êtes-vous pas trouvée, une fois, avec lui, chez votre père, et n'a-t-il pas déclaré, devant vous, qu'il était pour M. Sylvestre ?

R.—S'il l'a dit, à lui, il ne l'a pas dit devant moi ; je n'ai pas connaissance de cela ; il peut dire bien des choses en mon absence.

Q.—Il ne vous l'a jamais dit, à vous, cela?

R.—Un homme dit, bien des fois, des affaires à une créature et c'est autrement.

Q.—Je demande s'il vous l'a dit déjà, quand même il aurait fait autrement ensuite?

R.—Des affaires de même, je ne puis pas faire serment pour cela.

Q.—Faites-vous serment qu'il ne vous a jamais dit, pendant cette élection, qu'il était pour M. Sylvestre?

R.—Quand même il me l'aurait dit, est-ce que je puis faire serment sur les dires de mon mari?

Q.—Faites-vous serment qu'il ne vous l'a jamais dit?

R.— Je ne puis pas faire serment sur ces choses-là.

Question posée par le juge.

Vous ne pouvez pas jurer s'il vous l'a dit ou s'il ne vous l'a pas dit?

R.—Non monsieur; je ne puis pas dire s'il me l'a dit ou s'il ne me l'a pas dit.

Q.—Vous faites serment que vous ne vous souvenez pas qu'il vous ait jamais dit cela?

R.—Oui monsieur.

Le défendeur déclare qu'il n'a pas de transquestion à poser au témoin.

Révérend Messire Champeau,

Prêtre, Curé de la Ville de Berthier.

Lequel etc. etc.—dépose et dit:

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Lors de l'élection de M. Robillard, dont il est question en cette cause, en avril et mai 1878, de quelle paroisse étiez-vous curé?

R.—J'étais curé de Berthier.

Q.—Avez-vous pris part, de quelque manière, à cette élection, M. le curé, et dites-nous en faveur de quel candidat?

R.—Je désire remarquer à Votre Honneur, avant de donner mon témoignage sur cette question-là que, comme exerçant le ministère, dans cette paroisse, j'ai dû remplir le but de mon ministère, et qu'ensuite, comme citoyen, j'ai pu encore faire quelque chose. Alors, pendant le temps de cette élection-là, je désire informer le tribunal, que tout ce que j'ai dit en chaire, tout ce que j'aurais pu dire au confessionnal, je prétends que je ne puis pas être appelé à témoigner sur cela; sur ce qui a été dit en chaire, sur ce qu'on a remarqué, ce qu'on a entendu, ce qui est un fait public, alors je n'ai pas d'objection à répondre sur cette question-là; mais pour le confessionnal, je prétends que je ne dois rien dire. J'ai pris part à cette élection-là, et mon parti, bien déterminé, a été pour M. Robillard, conservateur; mais je vous dirai franchement, que j'ai averti mes paroissiens, dans le temps, que je ne prétendais pas opter pour un homme; mes principes sont là, et quand bien même celui qui viendrait contrairement à ces principes, serait mon frère, je le laisserais de côté et j'opterais pour mes principes; et les principes que je soutiens étant ceux soutenus par M. Robillard, alors j'ai mis beaucoup d'importance, dans le but de la religion, et les prétentions que j'ai, comme citoyen, à faire réussir l'élection de M. Robillard.

Q.—C'était un fait bien notoire, dans votre paroisse surtout, et dans le comté, que vous preniez cette attitude-là?

R.—Je le pense, parce que j'en parlais publiquement; je pense que personne n'a pu l'ignorer, car je parlais bien clairement sur la question.

Q.—Vous n'avez pas caché ces faits-là aux partisans du parti de M. Robillard?

R.—Je ne l'ai pas caché, je ne le cache pas et je ne le cacherai pas.

Q.—Cette manière d'agir, cette attitude que vous avez prise, dans cette élection, a-t-elle été isolée de votre part, ou si elle a été

partagèe par plusieurs des membres du clergé du district électoral de Berthier ?

R.—Je puis toujours dire que tous les membres du clergé n'ont pas partagé ma manière de voir ; il y en a un certain nombre qui ont, je crois, pensé comme moi ; il y en a d'autres, qui ont envisagé la question sous un autre point de vue ; alors je n'ai pas eu à m'occuper de mes confrères et à avoir quoique ce soit avec mes confrères qui n'ont pas pensé comme moi ; et je sais qu'il y a de mes confrères qui n'ont pas pensé comme moi.

Q.—Quels sont ceux qui ont pensé comme vous, et quels sont ceux qui ont pensé autrement que vous ?

R.—Je pense bien que tous les prêtres du comté, j'entends si on prend les vicaires et les curés, je pense qu'a deux exceptions près, les autres pensaient bien de la même manière, avaient bien la même manière de voir, les mêmes vues dans la politique.

Q.—Quels étaient ceux-là ?

R.—Cependant, je dois mettre une réserve pour un, car je n'ai pas de certitude, j'ai des ouï-dire, mais les ouï-dire ne peuvent pas aller avec le serment qu'on prête, c'est si sérieux ; alors on dira bien que M. Plinguet ne partageait pas nos opinions. Moi, je vois M. Plinguet, et j'ai eu occasion de parler de politique avec lui, et souvent, il m'a fait remarquer qu'il ne se mêlait pas de cette question-là, et je ne voudrais pas dire que M. Plinguet est contraire à nos opinions, mais je sais que cette nouvelle-là à circulée. Maintenant on a parlé de M. le curé de St Gabriel, M. St Jacques ; je crois qu'il y a eu quelques rumeurs comme celle-là ; cependant je ne suis pas prêt à dire que M. St. Jacques n'était pas de la même politique que nous avons soutenue, nous.

R.—Ainsi, messieurs Loranger, Archambault, Brien, alors vicaire de St Barthelémy, St Aubin et vous-même, vous vous êtes accordés dans votre attitude, relativement à cette élection ?

Q.—Q'entendez-vous par vous vous êtes accordés ? Est ce que vous voulez savoir si nos opinions sont tombées dans une et même opinion, ou bien si vous entendez que nous nous sommes réunis et que nous avons..... ... Nous avons eu les mêmes vues politiques

à part de deux exceptions, je crois, dans le comté, et encore, comme je l'ai remarqué, quant à ces deux exceptions-là, je ne suis pas prêt à dire que c'est chose certaine ; je l'ai entendu dire.

Q.—Pendant l'élection, vous êtes-vous rencontré, soit chez vous ou ailleurs, avec quelques uns de vos confrères que vous venez de nommer ?

R.—Je le crois bien qu'on a dû se rencontrer ; il y a deux ans, c'est un peu long ; je sais que je rencontre mes confrères, de temps à autre, et je n'avais certainement pas de raisons pour ne pas les rencontrer dans ce remps-là ; j'ai pu les rencontrer.

Q.—Quels sont ceux que vous avez eu occasion de rencontrer le plus souvent, pendant l'élection ?

R.—Je vous dirai, d'abord, que je vois beaucoup de monde, à mon bureau, à la Fabrique.

Q.—Je parle de vos confrères du clergé ?

R.—Je ne voudrais pas, après deux ans, vous préciser une affaire semblable, dire quel est celui que j'ai rencontré le plus souvent, je ne pourrais pas dire cela ; je puis dire que j'ai rencontré plusieurs de mes confrères, je pense bien, dans le temps de l'élection, avant l'élection et après l'élection ; mais ma mémoire n'est pas assez fidèle pour dire, monsieur un tel, je l'ai rencontré deux fois et monsieur un tel, je l'ai rencontré quatre fois ; je pense qu'il serait suffisant de vous dire que je les ai rencontrés autant que j'ai pu les rencontrer.

Q.—M. Loranger est-il allé chez vous, pendant l'élection ?

R.—Il faudrait que je le lui demande ; mais je crois que oui ; je ne m'en rappelle pas. Je ne puis pas dire, sous serment, qu'il est venu chez nous.

Q.—Vous ne vous rappelez pas, d'une manière positive, de l'avoir rencontré et de lui avoir parlé, pendant l'élection ?

R.—Je crois bien l'avoir rencontré.

Q.—Savez-vous si c'est chez vous ou chez lui ?

R.—C'est peut-être dans les deux places. C'est malheureux que vous n'ayez pas relevé cette affaire-là dans les six mois qui ont

suivi, on se rappellerait bien mieux les choses ; je sais bien que j'ai rencontré mes confrères, sur le steamboat et ailleurs.

Q.—Pensez-vous avoir aussi rencontré Messieurs St. Aubin, Archambault et M. le vicaire Brien, pendant l'élection ?

R.—Je crois les avoir vus. Qu'entendez-vous par pendant l'élection ?

Q.—Au commencement ; depuis que la candidature de M. Robillard a été annoncée publiquement à aller jusqu'à la votation.

R.—Je ne suis pas positif à dire si c'est pendant ce laps de temps-là.

Q.—Pendant le temps qu'il a été question, pour le parti conservateur, de trouver un candidat, pendant qu'il était question d'élection ?

R.—Je crois bien avoir rencontré ce monde-là, mais je ne pourrais pas, en mon âme et conscience, dire, je fais serment que je les ai rencontrés.

Question posée par la Cour.

Vous ne pouvez pas préciser la date ?

R.—Pour la date, je ne pourrais pas la préciser.

Q.—Pouvez-vous dire, toujours, si c'était pendant la période où il était question de l'élection ; est-ce avant ou après la candidature annoncée, du défendeur ?

R.—Si vous voulez me donner une latitude, je vous répondrai.

Q.—Je vous donne cette latitude-là ?

R.—Je suis à peu près certain que j'ai vu tout ce monde-là, mais aujourd'hui, je ne pourrais pas faire serment que je les ai vus tous ; il pourrait bien arriver qu'il y en aurait un que je n'ai pas vu.

Q.—Mais vous pensez que vous les avez vus ?

R.—Je suis plutôt porté à croire que je les ai vus.

Q.—Il est probable que vous les avez vus.

R.—Oui ; plus ou moins probable ; assez probable, je pense.

Q.—Avez-vous vu le défendeur M. Robillard, pendant ce temps-là ?

R.—Si je ne l'ai pas vu pendant ce temps-là, je l'ai vu avant ce temps-là et après ce temps-là.

Q.—Pendant l'élection, c'est-à-dire depuis l'émanation du Bref à aller jusqu'à la proclamation, avez-vous vu le défendeur ?

R.—Je l'ai rencontré de temps à autre ; mais si vous me dites : l'avez-vous rencontre dans l'automne ou dans le printemps ? Il me faudait un examen assez sérieux pour dire si c'était dans tel mois. Je pense bien avoir rencontré M. Robillard ; je pense bien l'avoir rencontré pendant l'élection.

Si c'est pour savoir de moi, si je l'aurais accepté comme candidat, je pourrais vous le dire de suite.

Q.—M. Robillard est allé chez vous, n'est-ce pas, pendant l'élection ?

R.—Je viens de vous dire : est-ce pendant l'élection qu'il est venu chez moi ? Je ne veux pas en faire serment ; je pense qu'il est venu chez moi, pendant le temps de l'élection.

Q.—Pensez-vous qu'il y est allé une seule fois, ou plus d'une fois, au meilleur de votre connaissance ?

R.—Je n'ai pas l'habitude de me reprocher beaucoup de défauts de mémoire, mais, ma foi, vous me posez tant de questions, que je ne sais pas s'il est venu plusieurs fois ; je ne suis pas capable de le jurer ; je crois l'avoir vu, au moins, une fois.

Q.—Vous rappelez-vous qu'il y est allé, une fois, vous apportant une ou plusieurs lettres ?

R.—J'ai réminiscence d'une lettre, une fois. J'en ai une idée assez confuse ; mais je reçois, quelques fois, des notes de mes confrères, comme cela ; des lettres que l'on m'envoie, et il me semble qu'une fois, M. Robillard m'a apporté une lettre ; à présent, quel était le contenu de cette lettre ? Je ne m'en rappelle pas bien.

Q.—De qui venait cette lettre dont vous vous rappelez ?

R.—Je ne pourrais pas vous le dire précisément ; je ne pourrais pas le jurer, mais il me semble que M. Robillard est venu, une fois, et qu'il avait une lettre, et, il pourrait bien arriver qu'elle me serait venue de M. Loranger, mais je n'en sais rien ; je ne puis pas le jurer positivement.

Q.—Si vous ne vous rappelez pas du contenu *verbatim* de cette

lettre, pouvez-vous vous rappeler, à peu près, de la substance de cette lettre; si ça concernait, oui ou non, la politique?

R.—Il est bien probable que, dans ce temps-là, il pouvait y avoir un mot de politique, et je ne le cachais pas non plus, parce que je prétendais que j'avais des droits, comme vous autres. Vous avez dû parler de politique, dans ce temps-là!

Q.—Et ce mot de politique, devait être en faveur de M. Robillard?

R.—Comme conséquence découlant de ce que j'ai dit, que j'avais accepté M. Robillard, parce que je prétendais qu'il défendait bien les principes que je soutiens. Je ne suis pas pour les hommes précisément, mais monsieur Robillard défendant les principes que je soutiens, il est probable que, si l'on m'a dit: "voulez-vous de M. Robillard?" J'ai dit: "oui"; Je ne me rappelle pas si on m'a dit cela; mais si on me l'a dit, j'ai dû dire oui.

Q.—Vous rappelez vous si cette lettre vous demandait de faire quelque chose, ou vous suggérait quelque chose, relativement à l'élection de M. Robillard, et dans l'intérêt de sa candidature, ou du parti qu'il représentait?

R.—Je ne puis pas me rappeler précisement, le contenu de cette lettre-là; mais il est bien probable qu'il n'était pas nécessaire de me dire cela; je n'avais pas besoin d'excitement. Dès l'instant que mes principes étaient en jeu, et que je voyais M. Sylvestre d'un coté, et M. Robillard de l'autre, je n'avais pas besoin de personne pour me commander; je marchais par moi-même, complètement par moi-même, indépendamment de tout autre, quand même je pouvais rencontrer de petits obstacles. Je me rappelle d'avoir eu à parler avec des laïques qui m'ont parlé de politique, dans le temps, qui m'ont fait des reproches, qui m'ont dit: comment se fait-il que vous, prêtre, vous vous mêlez de politique? J'ai remarqué que j'étais prêtre et que j'étais citoyen; que j'avais autant de franchise, en élection, comme eux et que, par conséquent, j'usais de mes droits et privilèges; et je le crois encore, je le prétends encore, et je suis encore sous cette impression-là; peut-être que ça se

sera modifié, mais c'est cela. Je prétends encore que j'ai autant de franchise électorale que tout laïque.

Q.—On ne vous demande pas s'il y avait quelque chose, dans la lettre, de nature à vous exciter et à vous commander, mais on vous demande si la lettre contenait quelques suggestions, relativement à la conduite à tenir, ou quelque chose à faire, dans l'intérêt de la candidature du défendeur ?

R.—S'il y avait quelque chose, ça peut-être été une simple nouvelle, comme je crois que se sera M. un tel qui viendra ; peut-être qu'on aurait ajouté : qu'en pensez-vous ? On a pu avoir ajouté cela, qu'en pensez vous, mais je n'en sais rien ; je ne fais pas serment de cela ?

Q.—D'après ce dont vous pouvez vous souvenir, êtes-vous enclin à croire que cette lettre contenait la nouvelle de la candidature de M. Robillard, et que M. Robillard avait définitivement accepté la candidature, pour le parti conservateur ?

R.—Je sais que j'ai entendu parler, dans le temps, des personnes, dire qu'il se présentait, et puis il a été question, je crois, d'un autre ; mais finalement le choix serait tombé sur M. Robillard, et je crois qu'on m'a annoncé que Robillard serait le candidat.

Q.—Par cette lettre-là ?

R.—Je le crois ; c'est un peu trop vieux, deux ans, pour moi, mais enfin, c'est mon impression.

Q.—Avez-vous répondu à l'auteur de cette lettre ?

R.—Je crois que la lettre ne demandait pas de réponse, si j'ai répondu, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Avez-vous conservé cette lettre-là, et pouvez-vous la produire ?

R.—Pas du tout ; je ne l'ai pas conservée du tout. Elle est, avec tant d'autres, au panier. Je ne me fatigue pas à chercher des lettres que j'ai reçues il y a deux ans ; il faudrait que ce serait des documents bien importants.

Q.—Le défendeur, personnellement, a-t-il ajouté quelque chose, en s'adressant à vous ?

R.—Ah! que c'est une terrible chose que d'être rendu à deux ans, au lieu de la veille.

Q.—Nous savons cela; mais dites nous si vous vous en rappelez, ou si vous ne vous en rappelez pas?

R.—Je sais bien que M. Robillard a fait cela très précipitamment; il a dit voilà une lettre qu'on vous envoie; je ne me rappelle pas trop ce qu'il a dit, mais il a dû dire ce qu'il fallait dire; mais je ne me rappelle pas ce qu'il a dit.

Q.—Ne vous rappelez-vous pas ce qu'il fallait dire?

R.—Non; parce qu'on peut dire une bonne chose, de différentes manières.

Q.—Que voulez-vous dire par ces mots "je pense bien qu'il a dit ce qu'il fallait dire?"

R.—Il a dû me faire remise de cette lettre-là, et que la personne qui me l'envoyait était en bonne santé: qu'elle me présentait ses saluts; quelque chose de même probablement; et il a peut-être ajouté: "il serait heureux de vous voir;" et moi, j'ai dû dire quelque chose aussi, j'ai dû dire: ça réciproquera.

Q.—Après avoir eu cette lettre-là, la conversation s'est elle engagée entre vous et le défendeur?

R.—On a dû dire quelque chose; je ne me rappelle pas précisément ce que j'aurais pu dire là; je ne pourrais pas faire serment qu'on a dit telle chose ou telle chose; mais ce qui me parait assez rapproché de la vérité, s'il m'a dit, je me présente; j'ai dû dire vous faites bien.

Q.—Pensez-vous que vous avez dû lui dire aussi, et que vous lui avez dit, que vous alliez travailler pour lui?

R.—Il est bien probable, Seigneur! J'ai dû lui accorder toute mon influence, comme citoyen, pour faire réussir son élection, et ensuite, pour le reste, je ne pense pas que la Cour demande quelle était la raison que je pouvais avoir, comme ministre de l'Eglise; alors on laissera cela en réserve; mais comme citoyen, j'étais bien disposé pour M. Robillard, quoique j'aime bien M. Sylvestre aussi; je connais bien M. Sylvestre, et je l'aime bien.

Q.—Cette lettre se rapportait-elle à quelquesconversations, ou

à quelques informations antérieures, que vous auriez pu avoir de M. Loranger ?

R.—Je vous ai dit, d'abord, que cette lettre devait être la nouvelle que M. Robillard, probablement, acceptait la candidature ; à présent, avions-nous préalablement parlé d'un candidat ? Je ne doute pas du tout que nous en avions parlé ; est-ce longtemps avant l'élection, ou quelques jours avant ? Je n'en sais trop rien ; mais je me rappelle bien, c'est l'idée qui m'en est restée, que la lettre était la nouvelle que M. Robillard acceptait la candidature.

Q.—Alors, vous avez raison de croire qu'il en avait été question, de cette candidature, entre vous et M. Loranger, auparavant ?

R.—Si on s'est rencontré, on a dû s'en parler, parce que çà nous intéressait.

Q.—Vous avez dit que vous avez fait votre possible, dans les intérêts de la candidature de M. Robillard, comme citoyen ; voulez-vous dire quels sont les actes que vous prétendez avoir faits, seulement en votre qualité de citoyen, et en exercice de vos droits, comme tel ?

R.—Comme citoyen, quand j'ai rencontré quelqu'un, comme ça, j'ai pu lier conversation avec ces personnes-là ; j'ai pu en rencontrer un certain nombre et ensuite, je me suis efforcé de répondre à certaines objections qu'on a faites ; et si on m'a demandé pourquoi j'étais pour tel autre, plutôt que pour tel autre homme, j'ai dû dire pourquoi ; chose certaine, c'est que le parti rouge, dans ces petites conversations-là, n'était pas beaucoup attrayant pour moi ; j'ai dû dire de l'éviter autant que possible ; et il n'y a pas encore longtemps que Guibord est entré au cimetière catholique ; alors on a dû entrer dans différentes questions, comme ça ; et ensuite, comme prêtre, nous avions des intérêts religieux à sauver, nous avons des auteurs de théologie à suivre, nous avons des sermons à donner, et ayant la liberté de la religion catholique, nous avons tous des chapitres en théologie ; j'en ai un, ici, qui regarde les avocats, il y en a un qui regarde les membres du Parlement et même, n'en déplaise à votre Honneur, il y a un chapitre sur les juges ; nous devons parler de tout cela ; il y a un chapitre qui regarde le pouvoir civil

et le pouvoir ecclésiastique. Pour parler du pouvoir civil, pour dire ce qui se trouve dans notre théologie, il fallait dire quelque chose du pouvoir civil,du pouvoir constitutionnel, et comme la question avait beaucoup d'actualité, alors, j'en ai pris occasion pour instruire le peuple,sur sa constitution, et ensuite, leur faire comprendre qu'il y avait le pouvoir de César et le pouvoir divin, le pouvoir de l'Eglise ; j'ai dû, comme de raison, leur laisser plusieurs notions que j'ai regardées comme très-essentielles, comme catholiques, rendre à César ce qui appartient à César.

Q.—Je crois que vous perdez la question de vu ; je vous demande simplement ce que vous avez fait, comme citoyen, et dans l'exercice de vos droits, comme citoyen ?

R.—Je crois avoir répondu ce que j'ai fait comme citoyen.

Q.—Alors tout ce que vous venez de mentionner là, que vous avez dit, c'est comme citoyen que vous l'avez dit ?

R.—Non : j'ai répondu à votre question,que comme citoyen j'ai dit telle chose, et que comme prêtre, je considérais que la question qui se présentait m'imposait un devoir de parler. Je n'ai pas attendu votre question, mais j'ai tant envie que vous me laissiez tranquille bientôt, que je donne deux réponses pour une question, afin de m'en aller.

Q.—Je vous ai demandé bien distinctement ce que vous avez fait comme citoyen, et je vous demanderai simplement de vous limiter à repondre à cette question ; veuillez donc dire ce que vous avez fait comme citoyen seulement ?

R.—Comme citoyen, j'ai rencontré plusieurs personnes, sur la place publique, dans le chemin, sur les steamboats ; j'ai pu les rencontrer à mon bureau, et j'ai fait la conversation avec plusieurs, et puis on m'a demandé, je suppose, de quel parti j'étais, et puis je leur ai répondu, sans doute, que j'appartenais au parti conservateur, et j'ai dû leur faire comprendre que, dans mon humble opinion, ce parti là était celui que nous devions suivre, et même, j'ai dû remarquer encore, que contre le parti opposé, on avait des choses pénibles à redire ; parce que certains membres du parti opposé, avaient in-

troduit Guibord dans le cimetière catholique. Je pense que c'est suffisant.

Q.—Etait-ce, le plus souvent, avec quelques-uns de vos paroissiens, que vous teniez ces conversations-là ?

R.—Je pense bien que c'est, le plus souvent, avec mes paroissiens, que je tenais ces conversations-là ; mais je puis dire, en même temps, que je ne les ai pas choisis ; s'ils n'étaient pas de mes paroissiens, je n'ai pas hésité du tout à émettre mes principes, et enfin, faire la causerie avec les personnes que j'ai rencontrées. Si vous me dites, vous avez rencontré vingt paroissiens et dix étrangers, dans votre paroisse, je dois conclure que j'ai lié conversation avec dix étrangers, à ma paroisse, et vingt paroissiens.

Q.—Dans ces conversations, c'est-à-dire de citoyen à citoyen, avez-vous parlé de la religion et de la conscience, et avez-vous dit, ou donné à entendre, à aucune de ces personnes-là, qu'il était d'obligation de conscience, pour un électeur, ou de leur devoir, comme catholique, comme moyen d'assurer leur salut, de suivre le parti conservateur, ou de voter pour le candidat Robillard, ou, dans tous les cas, de s'abstenir de voter pour le parti rouge ou libéral et pour M. Sylvestre, qui en était le candidat ?

R.—Je me rappelle bien d'avoir dit, un jour, en chaire.........

Q.—Je ne vous parle pas de la chaire, je vous parle comme citoyen ?

R.—Je ne m'en rappelle pas. Dans tous les cas, je n'ai pas fait de menaces ; je pense bien que j'ai dû leur conseiller de soutenir un homme qui soutenait leur religion, de le supporter; la question de la religion n'est pas là. Pour ce que vous me demandez là, je leur ai conseillé de voter pour les bons principes ; à présent, je ne crois avoir fait de menaces à qui que ce soit, de citoyen à citoyen.

Q.—Comme ça, dans ces conversations, vous n'avez toujours parlé de la religion et des bons principes, qu'en autant que la religion pouvait être concernée dans le sort de cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous dit ou donné à entendre, en aucune manière, dans ces conversations, toujours, que le parti libéral était un mau-

vais parti, ou un parti dangereux à suivre, pour des électeurs catholiques qui aiment leur religion ?

R.—Vous voulez parler toujours hors de l'Eglise et hors du Confessionnal, comme citoyen ?

Q.—Oui, monsieur,

R.—Je pense que, dans ces conversations, j'ai répété ce que j'ai dit en chaire, car j'ai bien compris que, dans les conversations comme dans les instructions données à l'Eglise, alors, on pourrait tirer parti de quelques paroles que je pourrais dire, et puis revenir contre l'élection de M. Robillard, alors, je crois bien avoir dit, en prenant le jugement de la Cour Suprême, qui établit les franchises du prêtre, comme citoyen, j'ai dû dire : je ne puis pas vous faire de menaces parce que la Cour Suprême dit : Je nie aux curés le pouvoir de dire qu'il y a péché à voter pour tel candidat, je nie aux curés le pouvoir de dire qu'il y a des censures et je nie aux curés de pouvoir en mentionner quelques-uns de défendus. Alors j'ai pu parler en ce sens-là, mais je me rappelle que, dans l'église, j'ai dit : au moins, mes frères, voilà les seules choses qui pourraient invalider les élections, menacer quelqu'un de l'enfer, menacer de censures et menacer d'excommunication ; alors, je passe sous protêt ce qui a été avancé par les tribunaux suprêmes ; je proteste contre cela ; cependant, comme il n'y a pas de nécessité pour moi, aujourd'hui, à aller plus loin, eh bien ! je vous menacerai ni de l'enfer, ni des censures, ni d'excommunication, ni du refus de l'absolution, rien de tout cela ; j'ai dit cela aussi dans les conversations politiques ; ça m'a guidé beaucoup, ce jugement de la Cour Suprême.

Q.—Mais la substance de vos conversations était-elle de nature à faire comprendre, à ces personnes, qu'elles pêchaient contre la religion, ou qu'elles exposaient le sort de leur âme, en suivant le parti libéral ?

R.—Enfin, j'ai dit ce que vous venez d'entendre là ; j'ai dit que je n'avais pas à repéter des menaces, ni aucune des choses niées aux prêtres, par le Tribunal Suprême, et j'ai laissé les gens bien tranquillement, comme cela.

Q.—Ne pensez-vous pas, alors que vous leur avez donné à entendre, par ces paroles, que si vous ne faisiez pas ces menaces-là, c'était plutôt parce que ces menaces-là vous avaient été défendues expressément, par un jugement de la Cour Suprême, que parce que vous ne les auriez crues nécessaires, dans l'intérêt des personnes à qui vous vous adressiez.

R.—C'était purement et simplement pour empêcher ces personnes de prescrire contre l'Eglise catholique, parce que je prétendais que le pouvoir de César ne montait pas en chaire ni n'entrait au confessionnal.

Q.—Dans ces conversations, avez-vous donné à entendre à ces personnes, que s'il n'y avait pas un jugement de la Cour Suprême, dans le sens que vous venez de rapporter, vous leur auriez fait les menaces auxquelles vous faisiez allusion ?

R.—Je crois que j'aurais été bien moins loin; si je n'avais pas vu mes droits de citoyen assurés par le jugement de la Cour Suprême, je n'aurais pas osé dire ce que j'ai dit ; mais j'ai lu ce jugement-là, et je l'ai encore par devers moi et alors, j'ai dit : Mes frères, vous voyez, entre moi et vous il n'y a pas de différence, le jugement de la Cour Suprême dit que le prêtre a autant de franchise électorale que les laïques, mais il n'en a pas plus; alors j'ai dit : Mes frères, vous voyez que le premier d'entre vous, serait-il un *potier*, peut venir à la porte de l'église et il va vous déblatérer, sur toutes les questions, toutes espèces de choses, et on aura rien à lui dire du tout ; un homme instruit dira toutes espèces de choses et on dira : c'est son droit de citoyen ; et quand je me suis vu, moi, avec un privilége aussi étendu que cela, quand j'ai vu que j'avais autant de privilèges que mon concitoyen de Belœil, j'ai dit : Je pourrais bien parler, moi aussi, je pourrais dire quelque chose, et alors, j'ai dit quelque chose.

Q.—Avez-vous dit ou donné à entendre, dans aucune de ces conversations, que le parti libéral était un mauvais parti, au point de vue religieux.

R.—Voici ce que j'ai dit ; j'ai pris le Syllabus et j'ai dit : mes frères, n'allez pas croire que celui qui est condamné, comme libé-

ral, par le Syllabus, est toujours logé dans le parti libéral; il y a des hommes, aujourd'hui, qu'on appelle conservateurs, qui sont de vrais libéraux, dans le sens du Syllabus; conséquemment, je n'ai pas à renverser un parti politique, quel qu'il soit; un bon nombre veulent se passer la fantaisie d'être appelés rouges, mais dans ce parti-là, comme dans le parti conservateur, s'il y a des personnes qui viennent contredire carrément un article du Syllabus, je dis : vous êtes libéral, quoiqu'il dise, je suis conservateur; je ne regarde pas à quel parti ni à quelle doctrine vous appartenez, et je considère que vous êtes hors des gonds.

Q.—Vouliez-vous dire ou donner à entendre, par ces paroles, qu'il pouvait y avoir autant de mauvaises doctrines, ou de principes pernicieux, dans le parti conservateur que dans le parti libéral?

R.—Je ne pense pas avoir voulu dire cela; j'ai toujours cru que, en fait de mauvais principes, vous aviez votre large part, les libéraux.

Q.—Alors voulez-vous dire qu'il y avait égalité?

R.—Non; puisque j'ai dit que vous aviez la plus large part.

Q.—Vous avez dit large part; je n'ai pas compris plus large part?

R.—En supposant deux larges morceaux, et l'un plus large que l'autre, et on dit vous avez la large part, cela veut dire que les autres en ont moins large que vous autres.

Q.—Dans vos conversations, avez-vous eu occasion d'aborder le sujet du Conseil Législatif, et voulez-vous nous dire ce que vous avez dit à ce sujet-là?

R.—Je n'ai pas commencé à parler du Conseil Législatif, dans des conversations privées, j'ai eu occasion de parler du Conseil Législatif dans l'église, un jour, et j'en ai parlé en conversations privées, après cela, je pense; je me rappelle très bien que j'ai dit, à plusieurs de mes paroissiens qui m'en ont parlé, voyez! on veut renverser le Conseil Législatif, cependant ça me parait une institution de vieil âge, une institution bien respectable, et si vous regardez l'Ancien Testament, vous verrez le Sanhédrin; que Jé-

thro, le beau père de Moïse, conseilla à son gendre de se nommer un Conseil, un aréopage, et je dis que, dans le pays, nous, catholiques, nous avons besoin des Conseillers Législatifs, parce qu'ils sont plus indépendants, vu qu'ils ne sont pas soumis au peuple, par les élections ; enfin, j'ai dit tout ce que j'ai pu dire, au soutien du Conseil Législatif ; et quant à ceux qui voulaient le renverser, j'ai dit, je ne pense pas, messieurs, que ce soit dans vos intérêts.

Q.—Avez-vous dit que vous ne pensiez pas que ça fut dans leurs intérêts religieux, et que le Conseil Législatif était une protection pour les intérêts religieux que vous défendez ?

R.—Oui ; je crois avoir dit cela, et je le crois encore.

Q.—Dans ces conversations-là, avez-vous dit que le Conseil Législatif était d'institution divine, et ne vous êtes vous pas, surtout, appuyé sur l'extrait de l'histoire Biblique, que vous venez de rapporter ?

R.—J'ai vu, en effet, que j'étais accusé d'avoir établi que le Conseil Législatif était d'institution divine, et j'en ai été fort humilié et fort honteux, et il me fait peine de croire qu'il y a des paroissiens qui oseront me supposer assez bête et assez innocent, pour faire remonter l'institution du Conseil Législatif au Sanhédrin, qui existait quinze cents ans avant Jésus-Christ. J'ai dit purement et simplement, que le Conseil Législatif avait quelque analogie avec le Sanhédrin nommé à Moïse, à la suggestion de Jéthro, son beau père, et que lui, le Sanhédrin, était d'institution divine.

Q.—Généralement dans ces conversations, disiez-vous tout ce que vous pensiez sur le parti libéral et contre ce parti ?

R.—Oui ; je ne me suis jamais gêné de dire ce que je pensais sur le parti libéral, et contre le parti libéral.

Q.—Pensiez-vous, dans ce temps-là, que le parti, auquel appartenait le candidat Sylvestre, était un parti mauvais ou condamné, aux yeux de l'église catholique ?

R.—Non ; comme parti politique, comme portion de la population, qui se choisit un nom de parti, je n'ai jamais prétendu que

l'Eglise catholique l'avait encore condamné jamais ; et si c'en était le cas, ma manière d'agir avec ce parti là aurait été bien différente.

Q.—Pensiez-vous que le parti, indépendamment de son nom, mais par ses faits et actes politiques, dont vous croyiez devoir le tenir responsable, était un parti dangéreux pour la religion, de telle sorte que vous vous seriez cru justifiable, dans les intérêts de la religion d'opposer ce parti de toutes vos forces.

R.—La réponse que j'ai à donner, à cette question, ne sera pas calquée précisement, sur la question telle que redigée par le savant avocat ; il y a deux chefs dans la question. J'ai dû former, dans le temps, mon jugement, et pour former mon jugement, j'ai pu puiser, dans tout le parti libéral, des raisons et des faits qui ont eu lieu, par certains hommes qui sont restés dans ce parti-là et que je prétends avoir donné origine à ce parti, et alors, en réunissant toutes les raisons que j'ai pu puiser, parmi les hommes du parti, je dois dire que j'ai opiné, pour le parti conservateur étant convaincu que le parti conservateur lui était préférable ; je n'ai pas agi sans un motif ; je n'ai pas pris de détermination sans avoir de raisons pour le faire. Comme c'est suffisant, je m'arrêterai là.

Q.—Etiez-vous d'opinion que le parti conservateur était seulement préférable au parti libéral, ou étiez-vous d'opinion, ou non, que le parti libéral était un parti dangereux, pour les intérêts de la religion catholique ?

R.—Pour choisir entre deux choses, il n'est pas nécessaire qu'on voie l'abîme des deux côtés. Il peut très-bien se faire, si on m'eut demandé, dans le temps : croyez-vous que si le parti libéral reste au pouvoir, alors, que tout est perdu dans le monde, que j'aurais dit : non. Probablement que si on m'eut dit : le parti conservateur vous sourirait-il d'avantage, pour sauvegarder les intérêts de la religion, j'aurais répondu oui. Chacun son opinion dans le monde.

Q.—Alors, si je vous comprends bien, vous ne pouviez pas, dans ce temps-là, qualifier le parti libéral de dangereux pour la religion catholique ?

R.—Je distingue; je répète ma réponse précédente. Je ne pouvais pas dire que le parti libéral restant au pouvoir, tout était perdu, mais je pouvais dire, et je croyais, que le parti conservateur était bien préférable pour sauvegarder les intérêts de la religion.

Q.—Pouvez-vous dire, oui ou non, tel qu'on vous le demande, si vous considériez le parti libéral, pour une raison ou pour une autre, dangereux aux intérêts de la religion catholique ?

R.—La conséquence de ce que j'ai dit, c'est que je considérais que le parti libéral offrait certains dangers ; mais je me permettrai, si vous n'y avez pas d'objection, de répéter une partie de mon témoignage. J'ai dit, aussi, qu'il y avait la question du libéralisme, alors, ce libéralisme peut se trouver dans les conservateurs, et il peut se trouver dans les libéraux aussi ; à présent, en quel nombre se trouvent-ils dans chacun de ces partis ? eh bien ! je vous ai fait une assez large part, gratuitement accordée, et c'est là ma manière de voir.

Q.—Pensiez-vous, dans le temps, qu'un électeur catholique pouvait appartenir au parti libéral, sans exposer son salut, c'est-à-dire par ce fait ?

R.—Je savais alors, comme je sais aujourd'hui, que le parti, par lui-même, n'était pas condamné par l'Eglise.

Q.—Malgré qu'il n'y eut pas, comme vous dites, de condamnation formelle, contre le parti, étiez-vous d'opinion, oui ou non, qu'un électeur catholique ne pouvait appartenir à ce parti-là, sans exposer son salut ?

R.—N'étant pas condamné par l'Eglise, le parti n'offrait pas de danger imminent ; je pourrais bien ajouter que celui qui appartenait à ce parti, n'était pas encore dans l'occasion prochaine de se damner, mais il était plus exposé, s'il suivait les tendances d'un certain nombre d'hommes qui appartiennent à ce parti-là.

Q.—Avez-vous conseillé ou avisé aucun électeur catholique, dans cette élection-là d'abandonner ce parti, à cause de la religion ?

R.—Je ne crois pas avoir employé les expressions qui sont entrées dans votre question, pour la bonne raison que j'ai déjà citée,

que je n'ai pas eu l'intention, sans causes urgentes, de poser un cas qui aurait été cause de l'annulation de l'élection.

Q.—Alors, si je comprends bien votre réponse, vous jurez que vous n'avez jamais donné un pareil conseil, sinon dans les mêmes termes du moins en substance, tel que posé dans la question précédente ?

R.—J'ai dû user de toutes les expressions, dans le temps, que je regardais comme étant permises. J'ai en mains un jugement rendu par le Tribunal de la Cour Suprême ; il m'a servi beaucoup à me guider, dans ce que j'ai dit, que j'avais plus de confiance dans le parti conservateur, pour la religion, par déduction du principe posé. J'ai bien pu dire à une personne : Eh bien ! si vous aimez votre nationalité, si vous aimez vos institutions, alors je crois que vous feriez bien d'appartenir à un parti qui vous conserverait tout cela.

Q.—Par institutions, entendiez-vous comprendre la religion ?

R.—Par institution, j'entendais d'abord, comprendre nos écoles, le Conseil Législatif et tout ce qui est maintenu par le parti conservateur.

Q.—Est-ce que vous croyiez, dans ce temps-là, qu'il n'y avait que le parti conservateur auquel ces institutions étaient chères, et que le parti libéral voulait les détruire ?

R.—Je croyais, dans ce temps-là, ce qui se disait ; qu'il voulait d'abord, raser le Conseil Législatif, mettre entre les mains de l'Assemblée Législative, toutes les questions ; et alors, suivant les fluctuations du peuple et des idées, qu'on en viendrait a régler toute chose par une seule chambre, et très-souvent, nous avons crus remarquer qu'ayant les deux Chambres, une mesure passait dans la Chambre d'Assemblée, et puis était retardée au Conseil Législatif et quelque fois elle avait échoué là, conséquemment j'ai dû opiner pour le parti qui me donnait le plus de sûretés.

Q.—Comme pasteur et curé, croyiez-vous, alors, qu'il était de votre devoir, de faire votre possible pour contribuer à l'élection du défendeur ?

R.—Comme pasteur et curé, j'ai toujours cru, et je croyais et je

crois encore, que je dois mettre tout en œuvre, pour conserver intacte, la Religion Catholique, Apostolique et Romaine ; faire tout en mon pouvoir pour promouvoir ses intérêts, et si une chose me parait tant soit peu meilleure que l'autre, je choisirai la meilleure, et puis je laisserai celle qui me paraitra un peu moins bonne.

Q.—Alors, c'est pour cette raison-là que vous favorisiez l'élection du défendeur n'est-ce pas ?

R.—Pour cette raison-là, et, comme je l'ai remarqué dans mes réponses, je favorisais le candidat qui avait des principes analogues à mes principes, et je ne regardais pas si c'était M. Robillard ou M. Sylvestre que j'avais à favoriser, pas du tout, mais je favorisais les principes que je croyais les meilleurs pour sauvegarder les intérêts de la religion. Je vous parle comme pasteur.

Q.—Dans votre opinion d'alors auriez-vous cru qu'un prêtre ou curé, d'un comté, aurait été justifiable de refuser de confesser, d'absoudre et d'admettre au sacrement de l'Eucharistie, un électeur catholique, qui se serait dit appartenir au parti libéral et aurait refusé de l'abandonner ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que l'opinion du témoin, comme prêtre, pasteur et confesseur ne peut être produite comme preuve et ne peut avoir avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection renvoyée par la Cour.

R.—Ma réponse découle du principe que j'ai posé, que l'Eglise Catholique n'a pas condamné le parti, comme parti ; de sorte que si l'Eglise ne l'a pas condamné, je ne suis pas autant que l'Eglise, je suis soumis à l'Eglise. Vous êtes satisfait, mais la question est très-dangéreuse, car ça pourrait peut-être mettre mon concitoyen en appétit, comme je disais, d'en poser d'autres, et la question est près du Tribunal de la Pénitence ; si vous faites encore quelques questions vous allez entrer dedans.

Q.—Vous voulez dire, alors, que dans ces conditions, un prêtre n'aurait pas été justifiable de refuser l'absolution ?

Objecté comme illégale et suggestive.

Objection maintenue.

Q.—Par cette explication, entendez-vous répondre, oui ou non, à la question précédente?

R.—Il me semble, monsieur, que je n'ai plus de réponse à donner, parce que la dernière réponse tient place de celle que vous demandez à présent. Vous voudriez me faire dire qu'un prêtre ne serait pas justifiable de refuser l'absolution, mais qui me dira, à moi pourquoi il a refusé l'absolution ?

Q.—Avez-vous, en chaire ou ailleurs, invité les électeurs à aller vous voir, à votre presbytère, au sujet de cette élection ?

Le Défendeur objecte à la preuve de ce que le témoin a pu dire en chaire, en sa qualité de curé de Ste Geneviève de Berthier.

Objection réservée pour être décidée lors de l'audition au mérite.

R.—Je regrette toujours, qu'il se soit écoulé autant de temps. Dire que je ne les ai pas invités de venir me voir, je m'éloignerais peut-être de la vérité; dire que je les ai invités à venir me voir, je ne m'en rappelle pas très-bien ; mais il me semble qu'aujourd'hui, dans des circonstances semblables, je les inviterais bien à venir me voir.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui sont allés, parmi vos paroissiens, pour vous parler de cette élection ?

R.—J'en ai vu un certain nombre ; il y en a plusieurs qui au lieu de venir se sont éloignés; mais il y en a un certain nombre qui ont eu occasion de venir à mon bureau, pour d'autres affaires, et je crois bien que j'ai pu causer de l'élection avec eux, parce que je n'ai jamais fait une cachette de cela.

Q.—Avez-vous parlé en chaire, de la mission de Son Excellence le Délégué Apostolique, Monseigneur Conroy, au Canada, et du résultat ou de la conclusion de sa visite, et de ses travaux, au Canada, au point de vue des partis poiltiques ?

R.—Oui ; je me rappelle d'avoir refuté certains avancés, qui sont parvenus à mes oreilles, comme venant du parti libéral, que Monseigneur Conroy aurait dit telle et telle chose, qui aurait été une condamnation de ma manière de voir, sur les préceptes de l'Eglise et je crois que l'on ajoutait, à l'aide de Monseigneur Conroy, on va fermer la bouche aux curés; nous allons voir que dimanche prochain

notre curé ne parlera pas tant. Et, le Dimanche suivant, je suis monté en chaire, avec une lettre de Monseigneur de Montréal, qui, parlant des temps pénibles que nous traversions, disait : criez, criez bien haut les principes ; promulguez les principes ; et j'ai du remarquer (mais je ne me souviens pas de cela comme de mon *Pater*) : " Voyez ! mes frères, Monseigneur Conroy ne nous a pas fermé la bouche, non plus qu'à notre Evêque."

Q.—Avez-vous parlé du résultat de la mission de Monseigneur Conroy, en autant qu'elle pouvait affecter la question : si le parti libéral était hostile à la religion, ou condamné par l'Eglise et, si oui, veuillez dire ce que vous avez dit, spécialement sur ce sujet, à ce point de vue ?

R.—J'ai dû parler du fait et des résultats de la mission de Monseigneur Conroy, dans le pays, et j'ai dû dire que, vu les interprétations de certains hommes, qui sont allés le voir, les conséquences avaient été loin d'être un succès, pour les bons principes.

Q.—Voulant dire les conséquences résultant des actes ou de la mission de Monseigneur Conroy ?

R.—Je veux dire les interprétations que l'on a données aux réponses.

Q.—Avez-vous parlé, en chaire, d'un voyage de MM. Chapleau et Anger, à la réquisition du Lieutenant-Gouverneur Letellier, et qu'est-ce que vous en avez dit ?

R.—Je crois avoir dit un mot, sur ce voyage-là, sur la dépense de trois à quatre cents piastres, ayant loué une locomotive ou un char, ou quelque chose comme cela ; et je crois avoir dit aussi, comment la chose était arrivée ; puis j'ai dit, je crois, sur la question, tout ce que j'en savais, et j'aurais voulu en savoir encore plus, pour en dire plus.

Q.—Vous rappelez-vous ce que vous avez dit, sur ce sujet-là ?

R.—Je crois avoir dit que j'étais informé que M. Chapleau et M. Angers, et peut-être, M. de Boucherville, étant à Ottawa, reçoivent un télégramme de se trouver au Conseil, près du Lieutenant-Gouverneur, à une époque assez rapprochée, je ne sais pas si ce n'était pas le samedi, et les chars ne voyagent pas le dimanche ;

alors il leur fallait un moyen pour arriver ; ça pouvait être une batterie, dirigée pour trouver à redire, et crier au gaspillage ; mais il faut rendre justice partout, alors j'ai dû expliquer les circonstances dans lesquelles ces personnes s'étaient trouvées, et comme ils s'étaient décidés a faire une dépense assez extraordinaire, pour se rendre à l'ordre qui leur était donné, par le Lieutenant-Gouverneur, et comme la charité dit de ne pas penser mal, j'ai dû trouver qu'ils étaient très-obéissants à leur Lieutenant-Gouverneur.

Q.—Avez-vous dit que c'était de la faute de quelqu'un, si ces dépenses-là avaient été encourues, et de qui avez-vous dit que c'était la faute ?

R.—J'ai dû dire que c'était la faute de quelqu'un ; j'ai dû le dire, et je crois que je l'ai dit, au moins, j'ai du dire, les informations que j'avais.

Q.—Qui avez-vous accusé d'être l'auteur de ces dépenses ?

R.—Je pense qu'on a accusé, dans le temps, sur les journaux, le Lieutenant-Gouverneur.

Q.—Et, sur la foi des journaux, vous avez répété cela, en chaire ?

R.—Oui ; je pense que c'est sur le témoignage que j'ai eu des journaux, et ensuite de d'autres orateurs qui sont venus parler.

Q.—Vous rappelez-vous M. le curé, sur quels journaux, vous avez vu cela ?

R.—Je ne pense pas que ça fût sur la *Patrie*, elle n'existait pas, ni sur le *Pays* ; il est bien probable que j'ai dû lire cela, soit dans la *Gazette de Sorel*, qui m'était envoyée, alors, ou soit dans le *Nouveau-Monde*, mais je ne suis pas positif à dire cela ; mais toujours que je suis certain que je ne l'ai pas inventé, que j'ai vu cela quelque part.

Q.—Dans quelques-uns de vos sermons, avez-vous critiqué le jugement de la Cour Suprême, relativement à l'élection de l'honorable M. Langevin, pour le comté de Charlevoix, et dans quels termes avez-vous ainsi critiqué ce jugement ?

R.—Je crois avoir dit, en donnant les explications des pouvoirs de l'Eglise catholique, et en expliquant les limites du pouvoir civil, que les juges des Tribunaux civils n'avaient jamais reçu, à ma

connaissance, mission de fixer ou déclarer, certaines choses, péchés, en l'Eglise catholique,

Q—Etiez-vous, alors, sous l'impression que le jugement de la Cour Suprême comportait une telle déclaration, et l'avez-vous jamais lu ce jugement ?

R.—Je l'ai lu, et je l'ai encore par devers moi, et j'ai vu que, dans ce jugement de la Cour Suprême, on disait : je nie, aux prêtres, le pouvoir de dire qu'il y a péché à voter pour tel candidat, ou quelque chose de semblable ; je nie aux prêtres le pouvoir de menacer de censures, celui qui votera pour tel candidat, et encore, je nie aux prêtres le pouvoir de menacer de la peine éternelle, un individu qui votera pour tel candidat. J'ai pris les faits isolement, et je me suis demandé, et j'ai demandé à l'assemblée, si vraiment, on pouvait compter sur le pouvoir civil, pour déterminer les péchés qui peuvent se commettre contre les lois divines.

Q.—Pendant cette élection, ou avant, avez-vous reçu, ou est il à votre connaissance, qu'aucun des autres curés de ce district électoral, ait reçu de votre Evêque, des instructions spéciales ou particulières, à être suivies par vous et par eux, au sujet de cette élection ?

R.—Ce qui regarde la direction des paroissiens, la direction qui est donnée au curé, par son Evêque, je dois vous remarquer qu'il y a ce qu'on appelle des mandements, et il y a quelques fois, qui accompagne les mendements, une circulaire ; la circulaire est pour la direction du curé. Maintenant, je desirerais pouvoir vous informer, mais comme déjà votre parti s'est emparé de certains documents émanant des Evêques, je me permettrai de vous dire, M. Brousseau, que vous avez eu votre part, parcequ'il y a une lettre, comme de raison, qui a été exploitée comme celà, et on a dit : on a une lettre, et à présent les curés vont se taire ; ce qu'il y a de certain, c'est que les directions que notre Evêque nous a données, on a dû les suivres, parce qu'on ne badine pas avec l'autorité religieuse, seulement, il me paraitrait un peu extraordinaire que j'aurais à rendre compte des lettres que je reçois ; et supposons que je vous l'accorderais, pour une, pourquoi pas pour une autre ; supposons que l'Evêque m'en

voie, à un moment donné, une lettre terrible, parcequ'un homme n'est pas sans défaut, et il est toujours bon de le reprendre dans ses défauts, et je ne voudrais pas vous habituer à me demander les lettres que je reçois.

Q.—Je ne vous ai pas encore demandé quelle était la nature de ces instructions, je vous ai simplement demandé s'il y en avait eu d'envoyées ?

R.—Nous en recevons tous les ans, et plusieurs par année. Nous en avons reçues déjà deux, depuis le retour de Monseigneur de Montréal, de Rome ; nous avons reçu deux circulaires, et un mandement, que nous avons lu ; et les circulaires, nous les avons par devers nous.

Q.—Je vous ai simplement demandé si vous aviez reçu de l'Evêque, ou si d'autres curés, du comté, avaient reçu de lui, aucune lettre, circulaire, ou instruction spéciale ou particulière, relativement à la conduite à suivre par le clergé, dans l'élection en question ?

R.—Par rapport aux autres curés, il est probable que s'ils ont reçu quelques bonnes semonces, ils ne s'en sont pas vantés ; c'est tout probable.

Q.—Je ne vous parle pas de reproches, ni de semonces, ni de reflexions particulières, sur la conduite particulière d'un des membres du clergé ; je vous demande seulement s'il y a eu quelques instructions données généralement aux membres du clergé du district électoral, relativement à leur conduite à tenir dans cette élection ?

R.—Oui, il y a eu une lettre, où il est dit : " Criez, bien haut." C'est ce qui a surpris tout mon monde ; ils pensaient que l'Evêque allait me dire de garder le silence, et j'ai dit : " mes frères, voilà une lettre de Monseigneur de Montréal, qui dit : " Dans de semblables circonstances, criez bien haut, défendez les principes :" et j'ai lu la lettre.

Q.—Allait-elle jusqu'à dire de défendre un parti ou les principes d'un parti.

R.—Peut-être que l'Evêque ne serait pas content si je disais ce qu'il m'a dit.

Q.—Cette lettre-là a-t-elle été envoyée au clergé d'un seul district électoral, ou était-elle addressée à tout le clergé du diocèse de Montréal ?

R.—Je me figure bien qu'elle était envoyée à tout le clergé ; les circulaires ordinairement, et les mandements sont envoyés à tout le clergé.

Q.—Alors vous n'avez connaissance d'aucune instruction spéciale, donnée au clergé du district électoral de Berthier, relativement à l'élection dont nous nous occupons maintenant ?

R.—Eh bien ! j'ai cette lettre dont je vous ai parlé.

Q.—Vous n'en connaissez pas d'autres ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Verbalement, l'Evêque vous a-t-il donné quelques instructions spéciales, au même sujet ?

Objecté à cette question comme illégale et non pertinente à la contestation.

Objection maintenue par la Cour.

Q.—De quel document ou lettre, émanant des Evêques, avez-vous voulu parler, dans une de vos réponses précédentes, en disant que le parti libéral s'était déjà emparé de ce document ?

R.—Je ne puis pas préciser la date ; ça doit être une lettre conjointe des Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, écrite sous la dictée de Monseigneur Conroy, il y a deux ans ; je ne m'en suis occupé depuis ce temps-là. Je n'ai pas vu, moi, cette lettre-là, mais on est venu me dire, à moi : on a une lettre, et alors nos curés ne parleront plus.

Q.—Veuillez prendre communication de l'écrit maintenant produit à l'instruction, par les pétitionnaires, comme leur exhibit marqué C, et nous dire si cet écrit est de la teneur de la lettre conjointe des Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, dont vous avez parlé plus haut.

Objecté à cette question comme illégale, en autant que le document

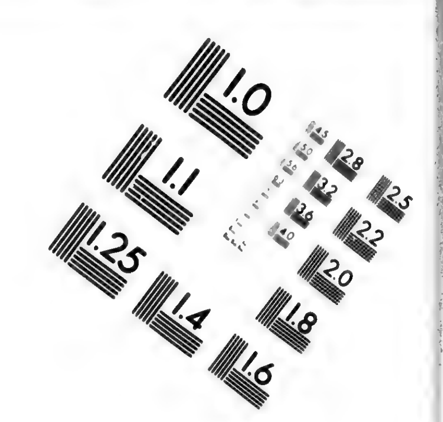
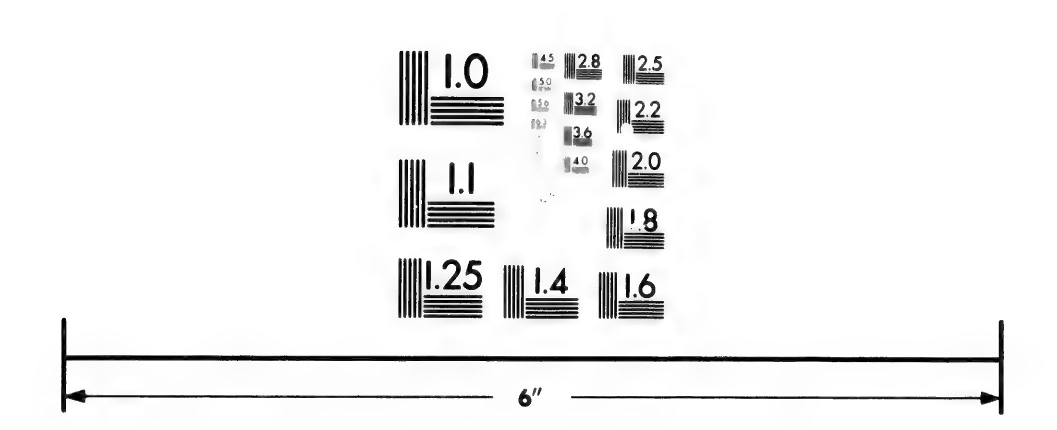


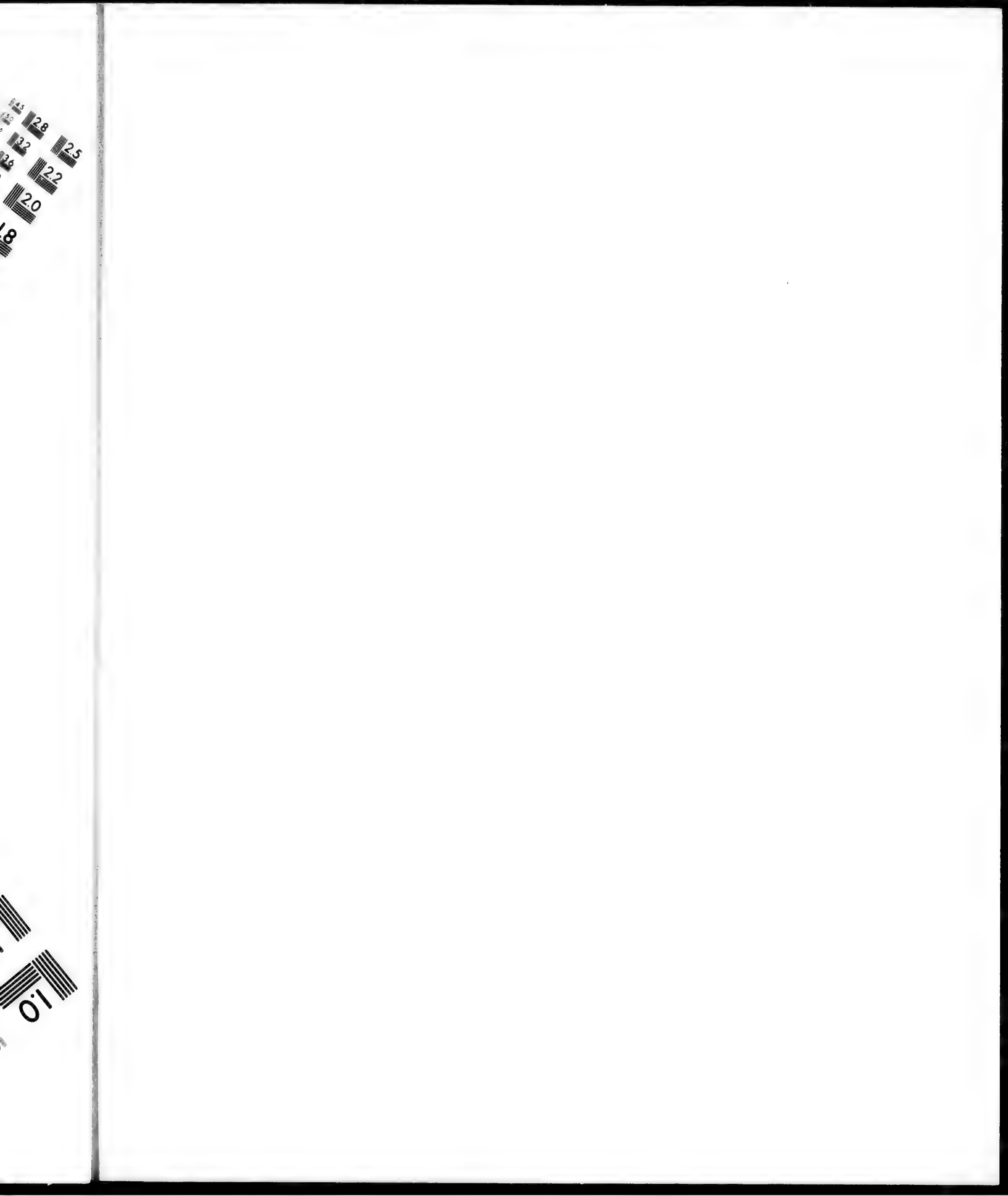
**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



6″

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.0

qu'on a produit n'est pas certifié, et que tel document et ce qu'il contient, n'est nullement allégué dans les particularités.

Objection réservée par la Cour.

EXHIBIT C. DES PÉTITIONNAIRES, LU AU TÉMOIN.

CIRCULAIRE DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC, AU CLERGÉ DE LA DITE PROVINCE.

11 OCTOBRE 1877.

Messieurs,

Ayant été consultés sur la conduite que le clergé doit tenir par rapport à la politique en général et aux élections en particulier, nous croyons opportun de vous adresser la présente circulaire.

En lisant attentivement les divers documents relatifs à cette importante et délicate question, on voit facilement que les décrets et circulaires ne lui tracent qu'une seule et même voie, savoir une sage réserve et une grande prudence. *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.* " Il n'est pas opportun de faire tout ce qu'il m'est permis," dit St Paul (1 Cor. VI. 12). Le prêtre ne s'appartient plus à lui-même, mais à l'Eglise et aux âmes qui lui sont confiées, et, même dans l'exercice de ses droits les plus certains, il est souvent arrêté par la crainte de nuire aux grands intérêts dont il est le dépositaire.

C'est pourquoi notre 5me Concile résume ses devoirs en ce peu de mots : *Dicta sua ponderet, scripta discutiat, actus suos ita componat, ut non vituperetur ministerium nostrum, perfectus appareat homo Dei, ad omne opus bonum instructus* (Décret XV. S 29).

" Que l'homme de Dieu pèse ses paroles, médite ses écrits et " ainsi règle ses actions, afin que notre ministère ne soit pas sujet " au blâme, et qu'il paraisse, à ceux qu'il dirige, parfait, dans " toutes œuvres de bien."

La circulaire du 4 juin 1854, donnée par les Pères du même concile, appliquant ce principe général à la matière qui nous occupe, s'exprime ainsi : " Le clergé doit, dans sa vie publique et privée,

"demeurer neutre dans les questions qui ne touchent en rien aux "principes religieux."

Et, de peur qu'on ne voulut en conclure qu'il est autorisé à se prononcer de lui-même dans les questions qui touchent aux principes religieux, notre circulaire commune du 22 septembre 1875 déclare expressément que cette matière, comme toutes celles d'une importance majeure, est réservée au jugement des Evêques.

Dans notre pastorale, nous insistons fortement sur les droits du clergé comme citoyen, parceque ses ennemis veulent les lui dénier, mais l'exercise de ces droits, comme de beaucoup d'autres, se trouve nécessairement restreint par les règles que vous imposent vos Supérieurs Ecclésiastiques, à qui seuls appartient de juger jusqu'à quel point il est opportun d'en user. Le décrêt du quatrième concile de Québec est bien clair et bien formel sur ce sujet. Notre lettre pastorale expose également en quel cas le prêtre peut et doit élever la voix, non seulement comme citoyen, mais comme ministre de la religion. Nous croyons utile, de vous faire remarquer, que, même dans ces circonstances, vous devez avant tout prendre l'avis et l'ordre de votre Evêque, car ces questions sont toujours de la plus grande importance, et elles tombent à *fortiori* sous la restriction imposée par notre quatrième concile.

Dans une lettre du 4 août 1874, le St Siége recommande aux Evêques de cette province de veiller à ce que les prescriptions si sages et si prudentes que nos conciles provinciaux ont données au sujet des élections soient fidèlement suivies.

Or, quelles sont ces prescriptions? En analysant le IX décret du quatrième concile et le XVIII du cinquième, nous trouvons que le clergé doit se borner à instruire le peuple de ses obligations en temps d'élection, lesquelles sont les suivantes: 1o. De voter lorsque des raisons suffisantes l'exigent; 2o. De voter suivant sa conscience et sous le regard de Dieu, en donnant son suffrage au candidat qu'il juge prudemment et vraiment probe et capable de remplir son mandat, qui est de veiller au bien de la religion et de l'état et de le procurer fidèlement; 3o. De ne pas vendre son suffrage; 4o. D'éviter l'intempérance, la calomnie et le parjure. *Hæc fideliter*

doceant populum suum pastores, tanquam fideles ministri Christi in his insistant sistant que in omni charitate et patientia, nec ultra procedant in circumstantiis consuetis. Et, si quæ particulares aut extraordinariæ occurant circumstantiæ, maximè caveant ne quidquam molianur inconsulto Episcopo, (Décret IX, Conc. Prov. Québec IV).

" Que les pasteurs enseignent avec soin ces choses à leur peuple, "et, comme fidèles ministres du Christ, qu'ils insistent sur ces "choses, mais le fassent avec toute charité et patience; qu'ils n'aillent "pas plus loin dans les circonstances ordinaires. Et, si quelques "circonstances extraordinaires ou particulières se présentent, qu'ils "aient grand soin de ne rien décider, sans l'avis de l'Evêque."

Le cinquième concile, renouvelant ce décret, ordonne aux pasteurs de l'expliquer prudemment, clairement, après mûre préparation, et pendant que les esprits sont calmes. 1o. Prudence et mûre préparation: ces deux qualités sont inséparables; si c'est une obligation grave pour un pasteur de préparer avec soin les instructions qu'il est tenu, par la loi divine et la loi ecclésiastique, de donner à son peuple, cette obligation devient plus grave encore lorsqu'il s'agit de mettre une digue à des désordres nombreux et divers, dont les conséquences sont si déplorables pour l'Eglise et pour la société entière.

Vous savez, qu'en temps d'élection, les passions politiques excitent les hommes à la défiance; il ne faut donc pas, sans une extrême nécessité, exposer le clergé aux haines et aux vengeances des partis politiques. En chaire surtout, vous devez peser vos paroles, afin de n'offenser personne, tout en exposant les vrais principes qui doivent guider un électeur chrétien et consciencieux. 2o. Brieveté, parceque dit le St. Esprit: *In multiloquio non deerit peccatum.* (Prov. IX 19.) Les esprits excités et préjugés trouveront facilement dans la multitude des paroles matière à des interprétations malignes. 3o. Clarté; ce sera le fruit d'une bonne préparation et la compagne inséparable de la prudence. Quand vous aurez ainsi expliqué à votre peuple, les principes qui doivent le guider dans son choix, laissez à la conscience de chacun le soin d'en faire l'application aux

personnes et aux partis. Et, quand un pénitent vous dira qu'il a voté en toute conscience et sous le regard de Dieu, ne révoquez pas en doute sa bonne foi, et mettez en pratique cet axiome bien connu : *Credendum est penitenti tam pro se quam contra se dicenti.* " Le pénitent doit être cru dans ce qu'il dit, tant en sa faveur que contre lui." Dans ces moments d'excitation, le prêtre, plus que personne, doit se défier de l'émotion du moment; il ne doit pas facilement ajouter foi aux nouvelles qui circulent sur le compte des candidats, ou des partis, même quand elles sont reproduites par les journaux, en un clin-d'œil elles causent des dommages fort graves.

Vous savez que la justice et la charité obligent toujours à réparer un dommage auquel on a contribué positivement en répandant ou en accréditant une calomnie ou une médisance. Dans la lecture des journaux, suivez cette parole de l'Apôtre St Jean (I Jean IV. V.) : *Charissimi, nolite omni spiritui credre, sed probate spiritus si ex Deo sint, quoniam multi pseudo prophetae exierunt in mundum.* " Mes très-chers, n'ajoutez pas foi à toutes opinions, mais examinez si ces opinions viennent de Dieu, car il se repandra de faux " prophètes par le monde," et cette autre de St Paul (I Thes. V-21) : *Ommia autem probate, quod bonum est tenete.* " Mais examinez " tout, et retenez ce qui est bon."

Le décret du quatrième concile vous défend implicitement d'enseigner en chaire, ou ailleurs, qu'il y apéché à voter pour tel candidat ou pour tel parti politique ; à plus forte raison, vous est-il défendu d'annoncer que vous refuserez les sacrements pour cette cause. Du haut de la chaire, vous ne donnerez jamais votre opinion personnelle.

N'assistez à aucune assemblée politique, ou ne faites aucun discours sur ces matières, sans la permission de votre Ordinaire.

Si vous avez droit de voter, vous pouvez en user, mais que ce soit avec prudence et sans ostentation. Il convient que vous choisissiez le moment le plus favorable, que vous n'attendiez pas au dernier moment où l'excitation est toujours plus vive, que vous ne restiez pas auprès du lieu où se fait l'élection.

A ceux qui viendront vous consulter privément, répondez avec

prudence, avec calme, et sans entrer dans des discussions compromettantes pour votre caractère ; car vous savez que les paroles les plus innocentes et les plus vraies sont exposées, dans ces temps-là, à être mal comprises, mal interprétées, mal rapportées. Et même, si vous voyez que l'excitation des esprits est extraordinaire, la prudence vous engagera à répondre simplement que ce que vous avez dit en chaire doit suffire pour les guider. Une fois les élections terminées, vous exhorterez vos paroissiens à oublier tout ce qui aurait pu se dire ou se faire d'offensant durant ces temps de troubles et d'excitation, vous exhorterez les vainqueurs à la modération et la charité, vous inviterez les vaincus à concourir avec bonne volonté dans tout ce qui peut contribuer au bien public de la paroisse ou du comté, sans conserver de rancune contre personne. Ce sera un grand bonheur pour notre pays, si l'on peut y comprendre que la concorde dans la vérité et la justice est un bien inestimable et une source intarissable de bonheur et de prospérité. Ne craignons pas que l'influence salutaire du clergé se trouve amoindrie par cette conduite! Au contraire, elle ne fera que grandir de jour en jour, à proportion de cette sage et prudente réserve. Dans le prêtre le peuple verra, non le partisan, mais le pasteur et le père de tous, il ne contractera pas, dans ces luttes, la dangereuse habitude qui pourrait le pousser insensiblement à l'incrédulité sur les dogmes et les enseigments les plus clairs et les plus certains de la religion.

Quand le candidat patronné ostensiblement par le curé, vient à triompher, une partie de la paroisse garde rancune au curé. Si ce candidat perd son élection, ses adversaires se vantent d'avoir triomphé du curé. Dans tous les cas, le pasteur se trouve à perdre de cette considération dont son ministère a besoin pour être fructueux. Nous entendons souvent des membres du clergé se plaindre de ce que la politique se mêle aux affaires de la Fabrique, de la municipalité et des écoles, et jusque dans la nomination des employés de l'église. Le meilleur et unique moyen d'y apporter remède sera de donner l'exemple de cette sage réserve qui vous est recommandée par la discipline constante et universelle de cette

province. Au premier mot qui indiquera cette tendance de mêler la politique à toutes les affaires, exhortez doucement vos paroissiens à laisser de côté ces considérations étrangères et toujours funestes au bien de la paroisse. Si vous êtes attaqué dans les journaux, et si vous jugez nécessaire de vous défendre, consultez votre Evêque, et ne publiez rien sans son consentement exprès, défiez-vous surtout de l'émotion du moment.

Comme la corruption électorale donne lieu à plusieurs questions théologiques, nous étendons à toute cette Provinces certaines règles pratiques déjà en force dans quelques diocèses, et que vous trouverez ci-après sous forme d'appendice.

Nous vous conjurons, au nom de Notre-Seigneur, de vous montrer fidèles observateurs de ces prescriptions de nos conciles, que le St Siége à qualifiées de sages et prudentes, afin que nous ne soyons pas obligés d'user d'autorité, pour les faire sobserver, et de sévir contre ceux qui s'en écarteraient.

Nous vous bénissons, ainsi que les fidèles confiés à vos soins.

† C. A., Arch. de Québec,
† L. F., Ev. de Trois-Rivières,
† J., Ev. de Rimouski,
† Edouard Chs., Ev. de Montréal,
† Antoine, Ev. de Sherbrooke,
† J. Thomas, Ev. d'Ottawa,
† L. Z., Ev. de St. Hyacinthe,

Après avoir entendu la lecture de cette circulaire, le témoin répond comme suit :

R.—Je crois bien y reconnaître le style des Evêques ; mais il y a deux ans que j'ai lu cette lettre-là, et alors, je ne puis pas dire si, réellement, c'est une copie bien fidèle ; et je regrette que cette circulaire destinée au clergé, soit reproduite aujourd'hui parmi les laïques. C'était notre direction à nous autres, cela ; mais, cependant, puisqu'on a reçu copie de cette circulaire, alors il est bon de remarquer que, d'après la circulaire et les instructions données aux

curés il y a obligation d'instruire le peuple peser ses paroles, parler avec prudence, de n'aigrir personne etc. Je ne pense pas avoir laissé d'ennemis, dans toutes les luttes qui ont eu lieu, et je crois être demeuré ami avec les deux partis ; conséquemment, je ne vois pas que j'aie grande chose à modifier. D'après cette instruction, qui était reçue des Evêques, il me fallait instruire le peuple et lui dicter son devoir, et je l'ai fait.

Q.—Alors, avez-vous raison de croire, par la lecture qui vient de vous en être donnée, que cet écrit est de la teneur du document en question que vous avez reçu, vous-même, sauf peut-être quelques légères erreurs de mots ?

R.—Je ne puis pas le dire ; entendre la lecture, et se rappeler d'un document que j'ai lu il y a deux ans, je ne me rappelle pas s'il y a le même nombre de paragraphes, ni absolument la même matière traitée ; et le document que j'ai par devers moi, appartient aux archives de l'Eglise, c'est pour l'instruction des curés, et alors, si j'ai le privilége de ne pas en donner copie, je n'en donnnerai certainement pas copie.

Q.—D'après la teneur de cet écrit, voyez-vous aucun inconvénient à répondre à la Cour, si cet écrit est conforme, ou non, au document que vous avez en votre possession ?

R.—Je vois un bien grave inconvénient, à voir, entre les mains de M. Brousseau, un document qui ne devrait être qu'entre les mains des curés, et je ne sais pas comment M. Brousseau a pu se procurer ce document-là.

Q.—Voulez-vous comparer cet écrit avec le document que vous avez en votre possession, et nous dire si l'écrit est conforme au document, ou en quoi il en diffère ou varie ?

R.—Si j'ai le privilége de ne pas concourir, en quoi que ce soit, à vous procurer une chose qui se trouve indument dans vos mains, je ne le ferai pas ; je m'objecte beaucoup à celà, parceque M. Brousseau ne devrait pas avoir, entre les mains, un document qui n'appartient qu'aux prêtres. Les instructions que nous recevons de nos Evêques, il parait que nos Evêques connaissent que nous pouvons les interprêter, nous ; mais ils n'envoient pas ces

instructions, pour les mettre entre les mains de tout le monde ; el les sont envoyées aux prêtres et aux curés, et je regrette de trouver ce document-là, entre les mains d'un avocat, quoique je respecte beaucoup M. Brousseau ; mais on n'en est pas sur la personne, on en est sur le fait.

Q.—Y auriez-vous objection, si la Cour vous disait qu'en loi vous devez le faire ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle ne peut avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection maintenue.

Les pétitionnaires demandent à la Cour, que l'objection faite par le témoin, à la comparaison de l'écrit avec le document en question, soit déclarée non-fondée, en droit.

Application rejettée par la Cour.

Q.—Veuillez alors produire ou exhiber, devant cette Cour, le document en question, pour qu'il en soit fait lecture et pris copie, pour être déposée au dossier ?

R.—J'ai une grande objection à produire ce document.

Q.—Voulez-vous dire pour quelles raisons vous vous objectez à la production de ce document ?

R.—Parceque je condamne ceux qui vous ont mis, entre les mains,un document qui ne doit être qu'entre les mains du curé ; et alors je me condamnerais, moi-même, en venant vous produire, aujourd'hui, le document que vous prétendez avoir, mais dont vous n'avez pas la certitude de l'authenticité. Si vous me demandiez un acte public, comme un extrait de Baptême, ou autre chose, ou même, si vous me demandiez un mandement, je n'y verrais pas d'inconvénients ; mais une direction du curé, que vous me demandez, je ne crois pas qu'il me soit loisible de me défaire de semblable document que j'ai par devers moi, et qui doit, d'après les règles de l'Eglise, être envoyé, à chaque curé, pour être conservé dans les archives, et être remis à d'autres curés qui voudraient en pren-

dre communication, et cela pour la direction et l'enseignement de l'Église, enfin pour suivre la teneur de ce document-là.

La déposition du témoin est ajournée à demain, jeudi, le huit avril courant.

Et avenant ce huitième jour d'avril courant, à dix heures du matin, le témoin comparait de nouveau et sa déposition se continue comme suit :

Q.—Depuis l'ajournement de la Cour, hier soir, avez-vous relu le document en question qui est encore en votre possession, et dont il vous a été parlé hier soir ?

R.—Non, monsieur.

Q.—D'après la lecture qui vous a été faite de l'écrit produit comme exhibit C, des Petitionnaires, avez-vous quelques raisons de croire que cet écrit n'est pas conforme au document que vous avez en votre possesison ?

Objecté à cette question comme illégale, vu que le document n'est pas produit, et qu'on ne peut questionner le témoin sur un document qui n'est pas produit dans la cause.

Objection maintenue par la Cour.

Q.—Avant l'élection du défendeur, aviez-vous reçu des Evêques de la Province de Québec, une circulaire, ou des instructions, semblables à celles qui sont contenues dans l'écrit produit par les pétitionnaires, comme leur exhibit marqué C, et dont lecture vous a été donné hier ?

Même objection que ci-dessus.

Objection maintenue, en autant que la réponse à la question, tendrait à prouver la teneur d'un document qui n'est pas devant la Cour.

Q.—Avant l'élection du défendeur, en l'année 1877, aviez-vous reçu des Évêques de la Province ecclésiastique de Québec, certaines instructions, vous rappelant que, " d'après un décrêt du Quatriè-Concile Provincial, il était défendu aux prêtres, implicitement, de désigner en chaire ou ailleurs, qu'il y a péché a voter pour tel candi-

dat, et, qu'à plus forte raison, il vous était défendu d'annoncer que vous refuseriez les sacrements, pour cette cause "?

Objecté à cette question comme illégale parce qu'elle tend à prouver la teneur d'un document qui n'est pas produit.

Objection renvoyée par la Cour, en autant que la réponse à cette question ne tendrait pas à prouver la teneur du document en question.

R.—J'ai déjà dit que j'ai reçu un document. A présent, monsieur a renfermé dans cette question, je crois, que le document renfermait telle et telle chose ; je n'ai rien à dire là-dessus.

Question posée par la Cour.

On vous demande simplement la teneur générale du document?

R.—Si j'ai bien compris la question du savant avocat, il est expliqué qu'il est défendu, au prêtre, de dire telle et telle chose ; il rentre réellement dans la matière du document, et comme ce document est ma propriété, je ne vois pas que je sois obligé de venir le lire ici, d'autant plus que je suis autorisé, par la Cour, à ne pas produire le document.

Par le juge.

Il faut dire si vous avez reçu un document de cette nature, dans ce temps-là, et vous êtes tenu de répondre à la question.

R.—J'ai répondu que j'avais reçu un document ayant trait aux élections.

Q.—L'élection dont il est question en cette cause, s'est-elle faite dans le temps de Pâques, en 1878 ?

R.—C'est plus que je pourrais dire, dans le moment ; je ne m'en rappelle pas.

Q.—Avant de recevoir la lettre dont vous avez parlé, de M. le curé Loranger, aviez-vous eu occasion de voir et d'entendre le défendeur, ici, à Berthier, annoncer publiquement sa candidature, aux électeurs ?

R.—Je ne le crois pas.

Q.—Vous rappelez-vous que, quelque temps avant, le défendeur, étant devant la porte de l'église, sur une boite, en guise de *husting*, a annoncé sa candidature, et a parlé de politique, pendant que

vous étiez à la porte de l'église, écoutant et voyant ; et que ceci s'est passé, quelques jours, ou quelque temps avant la réception de la lettre dont vous avez parlé ?

R.—Je ne puis pas préciser si la lettre a été reçue avant ou après ; et d'abord, je ne pense pas qu'on m'ait vu, à la porte de l'église, on a pu me voir, à la porte du presbytère, je sors quelques fois sur ma galerie ; mais, ordinairement, on ne me voit pas à la porte de l'église.

Q.—Avant que le défendeur eût accepté la candidature du parti conservateur, avait-il été question, en votre présence, du choix d'un candidat, pour ce parti et pour cette élection ?

R.—C'est bien vraisemblable que la question se soit agitée, qu'on ait poussé des noms pour faire mousser la question ; je n'ai pas été chargé, moi, de choisir le candidat ; parcequ'on m'a annoncé que M. Robillard se présentait.

Q.—Avant qu'on vous eut annoncé cela, vous rappelez-vous s'il en avait été question, entre vous et d'autres de vos confrères, et notamment, M. le curé Loranger ?

R.—Nous avons pu en parler ; je ne me rappelle pas précisément si, vraiment, nous nous sommes rencontrés, M. le curé Loranger et moi, dans ces circonstances, mais si, à la veille d'une élection, on désignait certaine personne comme devant se présenter pour candidat, alors on a eu occasion d'en parler.

Q.—Avez-vous contribué, avec les autres électeurs, soit vos confrères du clergé ou laïques, à la demande qui a été faite à M. Robillard, d'accepter la candidature au nom du parti conservateur ?

R.—Entendez-vous par une requête ?

Q.—D'aucune manière, par une requête ou verbalement ?

R.—Je ne me rappelle pas d'y avoir contribué en aucun sens ; seulement j'ai accepté la nouvelle, comme étant une nouvelle agréable pour moi.

Q.—Immédiatement après l'élection, ou quelques jours ensuite, avez-vous eu occasion de rencontrer le défendeur ?

R.—Je ne sais pas si c'est peu de jours après, mais j'ai eu occa-

sion de le rencontrer, je pourrais dire tous les hivers et tous les étés.

Q.—Je parle du temps immédiatement après l'élection ?

R.—Si la chose eut eu lieu, il y a un mois ou deux, je pourrais préciser cela, mais il y a trop longtemps. Je ne sais pas si M. Robillard a attendu deux semaines pour venir au presbytère ; quelques fois j'étais bien aise de le voir, comme pour différentes nouvelles ; je ne me rappelle pas s'il est venu.

Q.—Vous rappellez-vous du triomphe que ses partisans lui ont fait, immédiatement, au lendemain de son élection ?

R.—Je n'y ai toujours pas assisté, moi ; mais je me rappelle, il me vient à l'idée, des cris qui ont été poussés pendant une soirée j'étais bien tranquille, chez moi, mais cependant, j'ai été réveillé, je crois ; et puis, pour le reste, je vous assure que je n'en connais pas d'avantage.

Q.—Vous n'avez pas connaissance du triomphe, ou de la procession, qu'on a fait au défendeur, pour le reconduire chez lui, le lendemain de son élection ?

R.—Non ; je ne sors pas très-souvent, pour ces choses-là.

Q.—La première fois que vous avez rencontré le defendeur, après l'élection, vous a-t-il, de quelque manière, fait des remerciements, ou exprimé sa reconnaissance, au sujet de son élection ?

R.—Je ne me rappelle pas de celà ; il a dû le faire, probablement, s'il a cru que je le voyais avec plaisir ; parcequ'il est très reconnaissant ; mais je n'en sais rien cependant, je ne puis pas dire cela.

Q.—Depuis l'èlection, ne vous a-t-il pas dit, ou n'a-t-il pas reconnu, en votre présence, qu'il devait son succès, en plus forte partie, au clergé du district électoral ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela.

Q.—D'après les faits et circonstances dont vous avez eu connaissance, pendant l'élection, croyez-vous, qu'en effet, il ait dû son succès, pour une bonne partie, à l'attitude du clergé, en sa faveur ?

R.—Je pourrais répondre à cette question, que si j'eusse eu celte

pensée, alors, elle aurait été très-incertaine pour moi ; car je me rappelle la chute des libéraux, dans les dernières élections, et la chute a été universelle, dans le Haut comme dans le Bas-Canada, au milieu de nos frères séparés, comme au milieu des catholiques, alors, je reste d'opinion que le succès est plutôt dû à d'autres circonstances qu'à l'appui du clergé.

Q.—Pensez-vous, dans tous les cas, que le clergé ait dû contribuer, pour une certaine part, à ce succès ?

R.—On m'a remarqué, un jour, que malgré tout mon zèle, je n'en avais converti qu'un seul ; et le prêtre qui me faisait cette remarque, m'a dit que lui, dans sa paroisse, s'était donné bien moins de trouble que moi, et qu'il en comptait un bien plus grand nombre de convertis, au parti conservateur ; alors, vous comprenez que mon orgueil a pu subir une brêche un peu considérable.

Q.—Ainsi, votre opinion est que, dans le cours de cette élection-là, vous n'en avez converti qu'un seul ?

R.—Je ne pourrais réellement pas dire le nombre qui se serait converti à ma voix ; je n'en pourrais pas dire le nombre. J'ai fait des efforts pour profiter de l'occasion et instruire mes paroissiens, de leurs devoirs, suivant les instructions que j'avais reçues ; et maintenant, pour combien y suis-je dans le changement ou revirement d'opinion qui a pu avoir lieu, je n'ai pas cherché à le constater, et je suis plus satisfait de ne pas le constater aussi.

Q.—Quel est l'autre curé qui vous a dit qu'il en avait converti plus que vous ?

R.—Comme la chose n'est pas très flatteuse pour lui, alors, si je ne suis pas obligé de répondre, je ne déclinerai pas son nom, et j'ai d'autres raisons pour ne pas décliner son nom.

Q.—MM. Loranger, St. Aubin, Brien et Archambault vous ont-ils, après l'élection du défendeur, parlé ou expliqué combien ils avaient pu contribuer, eux, au succès de l'élection ?

R.—Je ne puis, précisément, dire que chacun est venu se vanter, à moi, d'avoir fait beaucoup ; mais j'ai pu, quelques fois, faire quelques remarques, et dire que j'avais entendu parler qu'il y avait eu des instructions solides de données. A présent, c'est éloigné de

nous ; je ne dis pas que nous n'avons pas dit quelques paroles comme cela, mais je ne puis pas dire combien de paroles, et precisément leur nature.

Q.—Qu'elle est la durée du temps pendant lequel, les catholiques sont tenus de faire leurs pâques, chaque années ?

R.—Le temps du carême, à présent, et puis jusqu'au Dimanche de la Quasimodo. Toute personne peut me poser cette question-là ; d'ailleurs, je l'annonce en chaire.

Q.—Pour des électeurs catholiques, n'est il pas vrai, que c'est une obligation, sous peine de damnation, ou de péché mortel, que de ne pas faire ses pâques, dans le temps présent ?

R.—Non seulement pour un membre du Parlement, et non seulement pour les électeurs, mais même pour les avocats.

Q.—Et lorsqu'un catholique ne satisfait pas à l'obligation du devoir pascal, peut-il être enterré, s'il meurt avant d'y avoir satisfait, en terre sainte, c'est-à-dire dans le cimetière consacré ?

R.—Il y un Concile qui dit qu'il seront privés de la sépulture ecclésiastique, éloignés de l'Eglise.pendant leur vie, et, à leur mort, privés de la sépulture ecclésiastique.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS FAITES À L'ENQUETE.

Q.—Dans votre examen en chef, vous avez parlé du jugement de la Cour Suprême ; referez vous aux notes de ce jugement, qui se trouvent à la page quatre-vingt-cinq, de la seconde édition du Manuel des Paroisse et Fabriques, par l'Hon. Hector L. Langevin ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—On vient de vous faire dire qu'un catholique qui ne fait pas ses Pâques dans le temps prescrit, et qui meurt sans les avoir faites, est privé de la sépulture ecclésiastique ; posez-vous cela comme règle absolue, ou n'y a-t-il pas des circonstances, où, pour des raisons, les pâques peuvent être différées par l'autorité compétente ?

R.—Je pose cela comme règle générale ; mais le confesseur peut reculer le temps pascal, à un pénitent.

Q.—Les pâques peuvent être retardées, sans encourir les censures de l'Eglise ?

R.—Oui ; sans encourir les censures de l'Eglise.

Q.—Vous avez dit, dans votre examen en chef, que vous étiez sous l'impression d'avoir reçu une lettre, et que, peut-être, cette lettre vous informait de la candidature du défendeur en cette cause ; vous rappelez-vous que le défendeur a accepté la candidature, et qu'elle a été décidée dans une assemblée des électeurs, tenue à Berthier, ici, dans cette salle, où il avait été convoqué une assemblée des électeurs, pour cette fin ?

R.—Je n'ai pas eu connaissance de cette assemblée-là.

Q.—Dans vos instructions aux paroissiens catholiques de votre paroisse, avez-vous suivi les instructions de votre Supérieur Ecclésiastique ?

R.—Je crois les avoir suivies.

Q.—Vous avez dit, déjà, je crois, que dans vos instructions aux fidèles de votre paroisse, vous n'avez fait aucune menace ?

R.—Oui ; j'ai dit cela.

Et le dit déposant ne dit rien de plus.

Révérend Messire C. A. Loranger,

Curé de la paroisse de Lanoraie, âgé de 54 ans.

Lequel, etc., etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Vous êtes curé de Lanoraie, dans le District Electoral de Berthier, et vous l'étiez, n'est-ce pas, pendant l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avant que le défendeur eut accepté la candidature du parti conservateur, à l'élection, avez-vous eu connaissance de quelques

unes des démarches qui ont été faites, auprès de lui, par des électeurs, soit membres du clergé, soit laïques, dans le but de l'engager à accepter cette candidature ?

R.—J'ai connaissance de laïques.

Q.—Veuillez donc dire quelles étaient ces démarches, et quelle connaissance vous en avez eue ?

R.—J'ai entendu mentionner M. Robillard, comme devant être celui qu'il conviendrait le mieux de présenter, comme candidat à cette élection.

Q.—Par qui avez vous entendu dire cela ?

R.—Je ne puis pas dire, dans le moment ; je ne m'en rappelle pas du tout. J'ai entendu un M. Desrosiers, dans une circonstance assez éloignée, le mentionner comme étant celui qui réunirait le plus de suffrages, qui aurait le plus de chance d'être élu, et qui paraissait le plus populaire, dans le comté.

Q.—Quel M. Desrosiers ?

R.—Je crois que c'est un M. Olivier ou Basile Desrosiers. Je ne suis pas bien précis là-dessus.

Q.—Quelle est son occupation ?

R.—Capitaine de bâtiment.

Q.—Sa résidence ?

R.—A Lanoraie.

Q.—Savez vous pour qui ce nommé Desrosiers était employé dans ce temps-là ?

R.—Je ne puis pas vous le dire ; je ne le sais point.

Q.—Où a eu lieu cette conversation, entre vous et M. Desrosiers ?

R.—Je serais bien embarassé de vous le dire ; je ne m'en rappelle pas.

Q.—Est-ce que ça eu lieu à votre presbytère ?

R.—Je ne le crois pas ; je ne suis pas précis, mais je ne le crois pas.

Q.—Qu'est-ce que vous avez dit à M. Desrosiers, quant à votre opinion personnelle, relativement à ce sujet ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela, si je me suis prononcé ; je ne crois pas, je ne me rappelle pas de la chose.

Q.—Quand vous êtes-vous prononcé pour la première fois, à ce sujet ?

R.—Je me suis prononcé, comme je viens de le dire, j'ai peut-être donné mon opinion là-dessus. Je ne puis pas préciser là-dessus ; je n'en ai qu'un vague souvenir.

Q.—Vous venez de dire, au contraire, que cette fois-là, vous ne vous êtes pas prononcé ; alors, je vous demande si vous vous rappelez quand vous vous êtes prononcé en faveur de la candidature du défendeur ?

R.—J'ai pu donner mon opinion, comme citoyen, mais quant à préciser le temps, je ne puis pas le dire.

Q.—Vous êtes-vous ainsi prononcé avant ou après l'acceptation de la candidature, par le défendeur ?

R.—Naturellement, il a dû en être question avant sa candidature, et j'ai pu, dans le temps, me prononcer ; mais je ne sais pas à quel temps.

Q.—Vous rappelez-vous d'avoir dit, en chaire, avant que la candidature du Défendeur fût annoncée, et d'avoir conseillé, à vos paroissiens, de ne pas se prononcer de suite, ou d'attendre que vous en parliez de nouveau ?

R.—A présent, quant à répondre, je suis dans l'embarras, parce-qu'il s'agit de la chaire. Je ne répondrai qu'en autant que votre Honneur m'y obligera.

Et le témoin déclare qu'il s'objecte à répondre aux questions tendant à prouver ce qu'il a pu dire, en chaire, en sa qualité de curé de sa paroisse, et dont il ne doit rendre compte qu'à son Evêque ; et que si la Cour lui ordonne de répondre, il répondra, mais tout en protestant.

La Cour enjoint au témoin de répondre à la question.

Le défendeur s'objecte à cette question, comme illégale, ainsi qu'à toute preuve de ce que le témoin aurait pu dire, du haut de la chaire.

Objection réservée par la Cour.

Q.—J'ai dû, à cette élection, comme à toutes les élections pré-

cédentes, recommander de ne pas se prononcer trop vite, que la chose n'était pas sage, afin de ne pas agir par esprit de parti; d'entendre, d'écouter ce qui serait dit sur la politique, des deux côtés, et de former leur conscience là-dessus, afin que l'orgueil ne les portât pas à agir contre leur conscience. Voilà ce que j'ai dit, à la veille de chaque élection, et c'est ce que j'ai dû dire à la dernière élection, me servant ordinairement des mêmes expressions.

Q.—Ne vous rappelez-vous pas d'avoir dit, avant que la candidature de M. Robillard fût décidée, que vos paroissiens feraient mieux d'attendre, avant de se prononcer, parce qu'il y aurait un candidat conservateur, pour cette élection ?

R.—Je ne l'ai jamais dit

Q.—Avez-vous vu, vous-même, le défendeur, dans le temps où il était question de sa candidature, mais avant qu'elle fût décidée, ou acceptée par lui ?

R.—J'ai dû le voir, comme je le vois très-fréquemment depuis plusieurs années.

Q.—Lui avez-vous parlé, dans ce temps-là, de cette affaire-là ?

R.—S'il m'en a parlé, j'ai dû naturellemunt répondre.

Q.—Pouvez-vous dire s'il vous en a parlé, oui ou non ?

R.—Il a dû m'en parler naturellement, dans le temps où la question était sur le tapis, mais je ne puis pas l'afirmer.

Q.—Alors, lui avez vous conseillé d'accepter, ou de refuser cette candidature ?

R.—Quand à lui conseiller d'accepter, j'ai pu lui témoigner que j'en serais satisfait, lui portant intérêt, et le regardant comme un de mes bons paroissiens, et sa famille étant un de mes supports, dans toutes les œuvres que j'ai eu à opérer, depuis que je suis à Lanoraie.

Q.—A ceux de ses amis qui vous ont parlé ou consulté, au sujet de cette candidature, avez-vous dit à peu près la même chose que ce que vous avez dit au défendeur, lui-même ?

R.—J'ai dû leur dire que la chose m'était agréable, comme j'en avais le droit, comme citoyen, et à raison surtout des principes.

Q.—Vous rappelez-vous d'avoir confié une lettre, au défendeur,

pour M. le curé Champeau, dans laquelle il était question de l'élection et de sa candidature ?

R.—Ce que je me rappelle bien, c'est que je confie, depuis quelques années, un certain nombre de lettres, à des paroissiens ou d'autres, préférant cette voie à une autre, pour les faire parvenir.

Q.—Ce n'est pas ce qu'on vous demande, du tout ; on vous demande si vous vous rappelez spécialement d'avoir, pendant cette élection, confié au défendeur, une lettre de votre part, addressée à M. Champeau, dans laquelle il était question de cette élection et de sa candidature ; veuillez dire si vous vous rappelez de telle lettre, ou si vous ne vous en rappelez pas ?

R.—La chose m'a été rapportée hier, je l'avais complètement oubliée et perdu de vue ; j'ai envoyé une lettre à M. Champeau, probablement par affaire, et dans laquelle je signalais le fait que M. Robillard se portait candidat, à cette élection.

Q.—Il vous avait dit, dans le temps, n'est-ce pas, qu'il avait accepté la candidature ?

R.—C'était un fait à peu près notoire, dans la paroisse.

Q.—Par qui avez-vous appris ou su, d'abord, que M. Robillard acceptait la candidature ?

R.—Je suis bien en peine de vous le dire ; je ne m'en rappelle pas.

Q.—Vous rappelez-vous si le défendeur vous a, lui-même, dit ou informé qu'il acceptait, ou avait accepté la candidature ?

R.—La chose est bien possible ; à présent a-t-il été le premier, je ne puis le dire.

Q.—Lorsqu'il a pu vous dire celà, l'avez-vous approuvé de quelque manière ?

R.—J'ai dû l'approuver en ce sens, que je préférais que ça fût un paroissien d'ici, à tout autre.

Q.—Dans le cours de cette élection, avez-vous eu occasion de rencontrer souvent le défendeur, surtout chez vous, au presbytère ?

R.—Souvent, je ne puis pas le dire ; s'il a continué à venir au presbytère, comme avant, je le crois bien.

Q.—Jurez-vous que, pendant le temps de cette élection, le défendeur n'est pas allé chez vous, plus souvent qu'il avait l'habitude de le faire généralement, dans un autre temps ?

R.—C'est bien difficile, pour moi, de le préciser.

Q.—Ordinairement, dans les autres temps, combien de fois le défendeur allait-il chez vous, par semaine ou par mois ?

R.—Je ne puis pas répondre là-dessus, parce que quand il a des affaires, il y vient; des fois, et assez souvent, en visite. Il a continué à venir comme avant.

Q.—Généralement, l'un portant l'autre, cela peut-il arriver deux fois par semaine ou par mois ?

R.—C'est bien difficile, pour moi, de répondre là-dessus.

Q.—Passait-il souvent un mois, sans aller chez vous ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Passait-il souvent une semaine, sans aller chez vous ?

R.—Je crois bien qu'il y vient, assez souvent, deux fois par semaine ; des fois moins.

Q.—Le défendeur et vous, êtes des amis intimes ?

R.—Depuis longtemps, pour les raisons que je viens de vous donner, il y a un instant ; lui et sa famille m'ont supporté grandement, dans toutes les œuvres que j'ai accomplies, dans la Paroisse.

Q.—Lorsqu'il y est allé, pendant l'élection, s'est-il quelques fois rencontré avec d'autres personnes de ses amis, qui lui aidaient dans cette élection ?

R.—La chose est possible, comme ça arrive assez souvent, qu'il se rencontre avec plusieurs.

Q.—A-t-il été question, dans vos conversations avec le défendeur et ses amis, de l'élection ?

R.—Il a dû en être question ; c'était une question du jour.

Q.—A-t-il été parlé ou fait des suggestions, entre vous et eux, relativement aux moyens ou démarches qui devaient mieux favoriser ou assurer son élection ?

R.—La chose est possible, qu'on en ait parlé, devant moi, comme ça se fait ordinairement, en temps d'élection, lorsqu'on traite cette question-là.

Q.—Dans ces entrevues-là, avez-vous manifesté, au défendeur, vos sentiments en faveur de sa candidature, et vos sympathies pour son succès?

R.—J'ai dû lui faire voir et lui faire connaître mes sympathies, comme c'était mon droit, comme citoyen.

Q.—Vous rappelez-vous d'une visite, que vous a faite, un jour, pendant l'élection, le défendeur, accompagné de M. Louis Adelard Senécal?

R.—Je ne me rappelle pas s'il est venu avec M. Senécal, mais je me rappelle bien d'avoir eu la visite de M. Senécal, comme je l'ai depuis bien des années; quand il vient à Lanoraie, il vient ordinairement me voir, à raison de liens de famille; c'est un ami.

Q.—Vous rappelez-vous, toujours, si M. Senécal est allé chez vous, pendant cette élection-là?

R.—Je crois qu'il y est venu pendant l'élection; étant venu dans la paroisse de Lanoraie, il a dû venir chez moi; je sais que j'ai reçu une visite de M. Senécal, dans ce temps-là, comme j'avais coutume de le voir quand il venait à Lanoraie.

Q—Est-ce le jour, ou la nuit, ou pendant la soirée qu'il est ainsi allé chez vous, cette fois-là?

R.—Quand a vous dire si c'est le jour, ou la nuit ou la soirée, je ne puis pas préciser là dessus; je sais qu'il est venu une fois, je sais qu'il est venu au moins une fois ou deux; au reste je ne m'en rappelle pas.

Q.—Pensez-vous qu'il y est allé plus d'une fois?

R.—Je ne crois pas.

Q.—Cette fois, dont vous vous rappelez, y est-il allé pour quelques affaires relatives à l'élection?

R.—J'ai pris sa visite, pour une visite d'ami.

Q.—Pendant cette visite d'ami, a-t-il été parlé, entre vous et lui, de l'élection de M. Robillard?

R.—Il a dû en être parlé; si la candidature de M. Robillard était posée, il a dû en être parlé.

Q.—Vous rappelez-vous si M. Senécal vous a parlé de quelques

électeurs de la paroisse de Lavaltrie, entr'autres de M. Albert Lafontaine ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend a prouver des ouï dires.

Objection reservée par la Cour.

R.—Je ne me rappelle pas, et je ne crois pas, qu'il en ait parlé.

Q.—Ne vous rappelez-vous pas qu'il vous a dit qu'il espérait que M. Albert Lafontaine, quoiqu'il se fût prononcé contre M. Robillard, lui deviendrait favorable, et que M. Lafontaine étant un homme influent dans sa paroisse, ce serait une acquisition assez importante, pour le parti de M. Robillard ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous a-t-il dit et avez-vous su alors, où M. Senécal se dirigeait, lorsqu'il est arrivé ?

R.—Non ; je ne le sais pas, et je ne le lui ai pas demandé.

Q.—Ne saviez-vous pas qu'il s'en allait à Lavaltrie ?

R.—Non ; je ne le savais pas.

Q.—Pour qui a travaillé M. Senécal, pendant cette élection ?

R.—Je ne pourrais pas dire pour qui a travaillé M. Senécal.

Q.—Pour qui étaient ses sympathies ?

R.—Je pense bien qu'elles étaient pour M. Robillard. Ne l'ayant pas suivi, je ne puis pas dire pour qui il a travaillé.

Q.—Lorsqu'il vous a parlé de l'élection, vous en a-t-il parlé de manière à vous faire comprendre clairement, qu'il travaillait ou s'intéressait au succès de l'élection de M. Robillard ?

R.—S'il a travaillé au succès de M. Robillard, il a pu le dire ; mais cela est si confus, dans mon esprit, dans le moment, que je ne puis pas le déclarer sous serment.

Q.—L'avez-vous su, ou savez-vous s'il a réellement travaillé dans les intérêts de la candidature de M. Robillard, à cette élection, soit dans la paroisse de Lanoraie ou dans la paroisse de Lavaltrie, soit à votre connaissance personnelle, ou par ce qui a pu être dit par le défendeur, ou par de ses amis et partisans, dans le temps ?

R.—J'ai pu l'entendre dire par quelques uns, mais je ne pourrais pas dire par qui.

Q.—Avez-vous cru ces informations comme exactes ?

R.—Naturellement ; M. Senécal étant pour le parti conservateur, j'ai dû croire qu'il ne travaillait pas contre.

Q.—N'était-il pas notoire que ce M. Senécal était un agent très-actif et très-habile du parti conservateur, dans les élections ?

R.—Etait-ce au temps où les élections se passaient ?

Q.—Oui, monsieur.

R.—Au temps où les élections se sont passées, j'avais peu de connaissance du rôle qu'il jouait ; j'avais bien entendu parler que M. Senécal s'occupait d'élections quelques fois, mais depuis.......

Q.—Lorsque vous en avez ainsi entendu parler, comme vous dites, en avez-vous entendu parler comme d'un agent actif et habile du parti conservateur, dans les élections ?

R.—Quant à son habilité et à son activité, je crois, qu'il est reconnu comme tel.

Q.—D'après la rumeur publique, ne passait-il pas pour un agent électoral, chargé, surtout, de distribuer des argents destinés à subvenir aux dépenses des élections, en faveur du parti conservateur ?

Objecté à cette question parcequ'elle est suggestive.
Objection renvoyée par la Cour.

R.—J'ignorais que M. Senécal fût chargé de distribuer des argents, pendant les élections.

Q.—On ne vous demande pas si vous connaissiez, ou si vous ignoriez ce fait ; on vous demande seulement s'il ne passait pas comme tel, d'après la rumeur publique, dans ce temps-là ?

R.—Je l'ignorais dans ce temps-là.

Q.—Combien de temps après, avez-vous appris qu'il passait pour tel ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection renvoyée par la Cour.

R.—Je ne puis pas le dire ; je ne sais pas combien de temps après.

Q.—Avez vous vu ou rencontré M. Senécal, la fois qu'il est descendu, avec M. Lafontaine et M. Poncin, dans le but de se rendre à Berthier, auprès de M. Sylvestre, pour lui demander certaines explications sur sa politique ?

R.—Quant à ce voyage, j'en ai bien entendu parler, que M. Lafontaine était allé à Berthier ; je crois même que je l'ai vu sur le steamboat ; quant à MM. Poncin et Senécal, je ne me rappelle pas de les avoir vus.

Q.—Ne vous rappelez-vous pas, maintenant, que vous étiez sur le quai, lorsque ces messieurs descendaient à bord du bateau, et que là, sur le quai, M. Senécal et les autres sont venus vous saluer ?

R.—Quant à être sur le quai, c'est très-probable, j'y vais chaque fois que le steamboat arrive, et pour des raisons ; à présent, que M. Senécal soit venu me saluer, dans ce temps-là, il a pu le faire, mais je ne m'en rappelle pas assez, pour en faire serment.

Q.—Vous rappelez-vous, dans tous les cas, que, pendant que vous étiez sur le quai, vous avez eu connaissance de la descente de M. Lafontaine, et de ceux qui l'accompagnaient dans son voyage, à Berthier ?

R.—Je suis fort embarrassé à répondre là-dessus, parceque ma mémoire me fait défaut ; comme je vous ai dit, on m'a dit que M. Lafontaine descendait à Berthier, pour rencontrer M. Sylvestre ; à présent, quant aux autres personnes, je ne puis le jurer.

Q.—Dans les sermons que vous avez faits, pendant l'élection, vous êtes-vous prononcé sur le mérite respectif des deux partis politiques, conservateur et libéral ?

R.—J'ai dû suivre dans cette élection là la même conduite que j'ai suivie dans les élections précédentes, m'abstenant de me prononcer.

Q.—Jurez-vous que, pendant cette élection, vous vous absteniez de dire aucune chose qui signifiait, sinon directement, au moins indirectement, et assez clairement, que le parti libéral était un mauvais parti ou un parti dangereux ?

R.—Je n'ai pas mémoire de l'avoir dit, au temps de l'élection ;

mais, par le passé, avant les élections, j'ai pu le dire ; mais je ne me rappelle pas de m'être servi du mot parti libéral ou rouge, et parti conservateur ; ce sont là des expressions dont je n'ai pas l'habitude de me servir.

Q.—Avez-vous parlé des rouges dans ces instructions ?

R.—Je ne crois pas m'être servi de l'expression " les rouges ;" cela a pu m'arriver, mais je n'en ai pas mémoire.

Q.—Dans ces instructions, ne vous rappelez-vous pas d'avoir fait des rapprochements ou des comparaisons, entre le parti libéral ou rouge, de cette province, et le parti rouge ou révolutionnaire de la France ?

R.—Au temps des élections, je ne m'en rappelle pas ; par le passé, j'ai dû le faire, lorsque l'on traitait, à la suggestion des Evêques, la question du libéralisme catholique ; mais je parlais de manière à ne pas faire comprendre que je parlais du parti politique, mais des libéraux catholiques.

Le Défendeur déclare qu'il n'a pas de transquestion à poser au témoin.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Louis Roy,

Cultivateur, de la ville de Berthier, âgé de 56 ans.

Lequel, etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous électeur ayant droit de voter à cette élection, et pour quelle paroisse ?

R.—Oui, monsieur ; je me comptais électeur.

Q.—Vous étiez sur la liste ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pour quelle paroisse ?

R.—Pour Berthier.

Q.—Pendant cette élection, avant la votation, vous êtes-vous présenté pour vous confesser, au Révérend messire Jean Baptiste Champeau, prêtre, curé, de la paroisse de Berthier, et pour quelle raison a-t-il refusé de vous confesser ?

Objecté à cette question, de la part du défendeur, parcequ'elle est illégale, en autant qu'elle tend à prouver un fait qui ne peut être prouvé devant cette Cour, vu que, par les régles de l'Eglise catholique, les prêtres sont astreints à garder le secret de la confession, et de tout ce qui s'est passé au confessionnal, et que les parties, à la confession, ne peuvent toutes être entendues devant la Cour, et partant que la preuve complète de tout ce qui s'est passé, dans le confessionnal, ne peut être faite par toutes les parties ; et aussi, parceque la preuve qu'on tente de faire, ne peut avoir aucune influence sur le présent litige, que la conduite du prêtre au confessionnal ne peut être jugée par cette Cour, non plus que ce qui y a été dit ou fait.

Objection prise en délibéré par la Cour.

Et la présente déposition est ajournée à un jour ultérieur.

Joseph Mayer,

Cultivateur et tanneur, de St. Barthélemy, âgé de 55 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évenement de ce procès.

Q.—Où résidiez-vous pendant de l'élection de 1878, dont il est question en cette cause ?

R.—A St Barthélemy, dans le rang St Joachim, qui fait partie de la paroisse.

Q.—Etiez-vous électeur, ayant droit de voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes catholique, sans doute ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous assisté, dans l'église, à des sermons prononcés dans la chaire, ou à des prônes faits, par le Révd. Messire Urgèle Archambault, prêtre, curé de cette paroisse ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A-t-il été question, dans quelques-uns de ces sermons, ou de ces prônes, de la politique, et surtout de l'élection qui était à se faire, dans ce temps-là ?

R.—Oui, monsieur ; dans le mois d'avril. Je crois que la votation a eu lieu dans le mois de mai, et, quelque temps avant l'élection, M. le curé nous a parlé, en chaire.

Q.—Etait-ce pendant le temps où les deux candidats s'occupaient de l'élection, dans le public ?

R.—Oui ; c'était dans le temps qu'ils s'occupaient de l'élection, avant la votation.

Q.—Qu'est-ce que vous avez entendu dire à M. le curé, relativement au parti libéral, et relativement à la religion ?

R.—J'ai entendu dire par M. le curé, que le parti libéral était un parti condamné par l'Eglise, et que nous autres, on ne devait pas continuer à tenir à ce parti-là ; qu'on était en révolte, et que ça ferait comme ça avait fait en France ; qu'en France, les rouges avaient élevé la révolte, et qu'on faisait la même chose ici ; que si on continuait à soutenir le parti libéral, on ne pouvait pas continuer à être catholiques, ni tenir à l'Eglise, et rester rouges. Voilà ce qu'il a dit.

Q.—Quel était le candidat du parti libéral ou rouge, et quel était le candidat du parti conservateur ?

R.—C'était M. Sylvestre, pour le parti libéral, et c'était M. Robillard, le défendeur en cette cause-ci, pour le parti conservateur.

Q.—A-t-il parlé s'il y avait quelques condamnations de l'Eglise, contre le parti libéral ?

R.—Oui, monsieur ; il nous a dit que l'Eglise condamnait le parti ; que ceux qui appartenaient au parti étaient des serpents, qu'on appartenait au méchant parti, qu'on ne devait pas le soute-

nir, de manière que nous étions libéraux, et qu'on ne devait pas rester libéraux, qu'il fallait revenir au parti conservateur, que c'était le seul bon parti qu'il y avait à suivre. C'est ce qu'il nous a dit.

Q.—A-t-il parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Il a dit que les deux ne faisaient qu'un seul et même parti, et il me l'a dit privément, à moi-même, à part d'être en chaire, qu'on ne devait pas suivre ce parti-là, parceque le parti était défendu, et même il m'a dit, un jour, que le parti libéral était condamné par l'Eglise, et je lui ai dit : mais Monseigneur Conroy, qui est venu ici, dans sa lettre et dans le discours qu'il a fait, le jour de la Toussaint, à l'église Notre-Dame, à Montréal, nous dit que le Saint Père n'a pas condamné le parti. Il a dit, en faisant un air de dédain : Monseigneur Conroy a été puni sur le champ.

Q.—A quoi avez-vous compris qu'il faisait allusion, lorsqu'il a dit que Monseigneur Conroy avait été puni sur le champ ?

R.—J'ai compris qu'il voulait dire qu'il soutenait le méchant parti, et que le bon Dieu l'avait puni.

Q.—Etait-ce après ou avant la mort de Monseigneur Conroy, qu'il a dit cela ?

R.—C'est après la mort de Monseigneur Conroy.

Q.—A-t-il parlé qu'il avait été question d'empêcher les prêtres ou les évêques de parler, au sujet de la politique et des élections, et qu'est-ce qu'il a dit qu'il ferait ?

R.—Il nous a dit, un dimanche, qu'il ne voulait pas être bien long sur ce sujet, dans cette élection-ci, mais qu'on vint se souvenir de ce qu'il avait dit auparavant ; qu'il était toujours le même homme, et que c'était toujours la même chose, qu'il nous en avait déjà parlé ; il nous a dit qu'on ne devait suivre que le parti conservateur, que sans celui-là, pas de religion, qu'il n'y avait que le parti conservateur sur lequel on pouvait s'appuyer, pour faire sa religion.

Q.—C'est en chaire qu'il vous a dit cela ?

R.—Oui ; c'est en chaire.

Q.—Quand il a dit cela que vous deviez vous souvenir de ce qu'il avait dit, qu'il était toujours le même homme, qu'est-ce que vous avez compris qu'il voulait dire ?

R.—J'ai compris qu'il voulait dire tout ce qu'il m'avait dit auparavant, à moi-même ; que je ne devais pas soutenir ce parti-là, que c'était un parti défendu, que M. Sylvestre était un homme pas instruit, un ignorant ; il a dit il est assez bon catholique, mais la tête du parti est si méchante qu'il ne faut pas être pour lui, et qu'il fallait être contre lui absolument ; parceque l'homme soutenait un méchant parti, qu'on ne pouvait pas le soutenir et faire sa religion.

Q.—A quelle occasion et dans quelle circonstance vous avait-il dit cela ?

R.—Il y avait longtemps que j'allais pour aller à confesse et je voulais aller le trouver, et il ne voulait pas me recevoir à la confession, sans que je vins changer de parti, parceque, me disait-il, on ne pouvait pas rester catholique et soutenir ce parti-là ; alors, quand il a dit : rappelez-vous ce que je vous ai dit je suis toujours le même homme, j'ai pensé à ce qu'il m'avait dit auparavant.

Q.—Avez-vous pensé que ça se rapportait aussi à des sermons et à des prédications antérieurs, sur le sujet de la politique ?

R.—J'ai pensé que c'était des sermons qu'il avait faits auparavant, et ce qu'il m'avait dit, à moi et à quelques autres, à qui il avait répété cela.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous disait, avant cela, au sujet de la politique et des élections, au sujet du parti libéral et du parti conservateur ?

R.—Il nous a dit à la veille de la votation, dans l'élection auparavant celle-ci, que le diable était sorti de l'enfer, qu'il avait pris la liste électorale qu'il avait parcouru les rangs, qu'il avait enrégistré les noms de ses enfants, et qu'il avait une grosse majorité dans la paroisse, et que personne ne vint s'approcher pour faire leurs Quarante-Heures, parcequ'ils n'étaient pas dignes de s'approcher de la Sainte Table. Il a dit, par exemple ; que si le

chef de la maison avait voté pour le parti libéral, que toute la maison était indigne de s'approcher, qu'ils étaient coupables comme celui qui avait voté. Les Quarante-Heures ont commencé ce dimanche-là, et on marquait au doigt ceux qui allaient à confesse ; on disait : c'est un converti celui-là, c'est un bleu ; ça fait que tout ce temps-là, on s'est rappelé de cela.

Q.—Vous jurez que vous vous êtes rappelé de cela ?

R.—Oui ; je le jure.

Q.—Quand avait eu lieu cette élection-là ?

R.—Il a dit cela dans l'élection qui a eu lieu il y a trois ou quatre ans.

Q.—Quel était le candidat libéral, à cette élection précédente ?

R.—C'était M. Sylvestre, le même candidat que dans la dernière élection, et M. Tranchemontagne.

Q.—Quel était le candidat libéral, à cette élection-là ?

R.—C'était M. Sylvestre, le même qu'à l'élection en cette cause.

Q.—De qui avez-vous compris qu'il voulait parler, en parlant de ceux qui étaient les enfants du diable et qui avaient été enrégistrés sur la liste électorale ?

R.—En disant que c'était la majeure partie, j'ai compris que c'était notre parti, à nous autres, le parti libéral.

Q.—C'était le parti qui soutenait M. Sylvestre ?

R.—Oui ; qu'on était rejeté par l'Eglise, puisqu'il nous a dit : sur treize ou quatorze cents communiants, dans la paroisse, quatre ou cinq cents tout au plus sont dignes de s'approcher de la Sainte Table, pour les Quarante-Heures ; alors c'était bien aisé de comprendre que c'était notre parti, parce qu'on avait eu la majorité.

Q.—Et les Quarante-Heures ont eu lieu pendant cette élection-là même ?

R.—Les Quarante-Heures ont eu lieu quelques jours après l'élection antérieure ; c'est le dimanche après la votation que les Quarante-Heures ont commencé.

Q.—A l'occasion de ces Quarante-Heures et de cette élection antérieure, qu'est-ce qu'il vous avait dit privément, à vous-même ?

R.—A moi-même, il m'a dit que je ne devais pas tenir à ce par-

ti-là, que c'était impossible, qu'il était condamné par l'Eglise. Il a dit que M. Sylvestre était un ignorant, que je ne devais pas le soutenir, que je ne le connaissais pas, et j'ai dit : pardon, M. le Curé, il m'a écrit une lettre, à moi, et je l'ai fait analyser par la maitresse d'école, et elle n'a trouvé que deux fautes ; il a dit : si je vous disais, aujourd'hui, à vous, venez donc de l'avant.

Objecté à la preuve de toutes conversations particulières entre le temoin et le révérend Messire Archambault, antérieures à l'élection dont il est question en cette cause, et auxquelles il n'a pas été fait réference spécialement, dans les sermons que le témoin mentionne.

Objection réservée par la Cour.

R.—Il a dit, si je vous disais, aujourd'hui, à vous, venez de l'avant. Qu'est-ce que vous feriez ? J'ai répondu : je n'ai pas les moyens et je ne suis pas instruit. Il a dit les moyens, je vais te fournir l'argent, et tu es aussi instruit qu'il l'est ; tu es même plus instruit que lui, tu peux convenir mieux que lui. J'ai dit : pardon, il est bien instruit, il m'a écrit une lettre et je l'ai fait analyser par la maitresse d'école, et elle dit qu'il n'y avait que deux fautes, dans sa lettre. Il a dit : ce n'est pas lui qui l'a écrite ; il l'a fait écrire par un autre ; il a dit, lui, je le crois bon catholique, mais la tête du parti est méchante, la tête du parti est pourrie, le parti ne vaut rien, on ne peut pas faire de religion sans jeter ce parti là de côté. Voilà ce qu'il m'avait dit et bien d'autres choses dont je ne me rappelle pas, sur le moment. C'est ce que j'ai compris qu'il voulait dire, en disant : vous vous souvenez de ce que j'ai dit, c'est encore la même chose. J'ai compris que c'était encore tout le passé qu'il m'avait conté.

Q.—Maintenant, à l'occasion de ces Quarante-Heures et de l'élection antérieure, lui avez-vous demandé si, en restant libéral comme vous l'aviez toujours été, vous pouviez vous approcher des sacrements pour faire vos Quarante-Heures, et qu'est-ce qu'il vous a répondu ?

R.—Il a répondu que c'était impossible de faire sa religion et de soutenir ce parti-là.

Q.—A-t-il parlé que quelqu'un voulait faire taire les prêtres, ou

les empêcher de parler des élections, et qu'a-t-il dit à ce sujet-là, en chaire, lors de l'élection de 1878 dont il est question en cette cause ?

R.—A la dernière élection, celle qui est contestée aujourd'hui, entre M. Robillard, le défendeur, et M. Sylvestre, le dimanche qu'il nous a dit qu'il ne serait pas long à l'égard de cette élection-là, et qu'on vint nous souvenir de ce qu'il nous avait dit, il a dit qu'on ne pouvait pas rester catholique et soutenir ce parti-là, et que ni Prêtre, ni Evêque, ni Pape ne l'arrêteraient de parler.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit que ceux qui disaient cela faisaient en disant cela ?

R.—Il a dit que c'étaient des menteurs, et qu'ils ne l'arrêteraient pas de parler.

Q.—A-t-il parlé de ce que faisaient ou de ce qu'on disait que d'autres curés faisaient, relativement à la politique, et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet-là ?

R.—Il a dit qu'il y avait toujours eu des méchants prêtres et qu'il y en avait encore à cet égard-là. Il nous a cité, je ne me rappelle pas du nom, un père, en France, qui était un libéral et qui était perdu, et il a dit que par ici il y avait encore des faux prêtres ; que lui ne s'occupait pas de celui-ci ou de celui-là, mais qu'il ne s'occupait que de sa propre affaire.

Q.—Lui avez-vous demandé, pendant l'élection en question en cette cause, quelle espèce de têtes étaient les libéraux ?

R.—Il nous a dit qu'on était des têtes croches, ceux qui soutenaient ce parti-là.

Q.—Et les enfants de qui ?

R.—Les enfants du diable.

Q.—Auparavant cette élection-là, avait-il souvent, pendant les élections antérieures, et aussi entre les différentes époques de ces élections-là, parlé de politique et du parti libéral, en chaire, et dans quel sens en avait-il déjà parlé chaque fois avant ce temps-là ?

R.—Il en avait parlé bien souvent déjà, à ma connaissance, en disant que le parti libéral était condamné par l'Eglise et que c'était le méchant parti ; qu'on ne devait pas le suivre, et bien d'autres

raisons que celles-là ; mais, le plus court, que c'était le méchant parti et qu'on ne devait pas le suivre. Il a dit cela chaque fois qu'il a parlé.

Q.—Quel effet ces paroles-là, prononcées du haut de la chaire, pendant la dernière élection, comme vous venez de le dire, ont-elles eu relativement à l'élection et à la candidature de M. Sylvestre ?

R.—Je connais beaucoup de gens qui n'ont pas voté pour cette raison-là, vu que le curé disait qu'ils étaient perdus, qu'ils n'étaient pas capables de faire leur religion, ils ont préféré ne pas voter et être tranquilles ; il y a bien des gens qui n'ont pas voté pour cette raison-là, et d'autre ont voté pour M. Robillard, vu que le curé disait que le parti libéral était le méchant parti ; ils ont dit, il faut revenir; et il y en a beaucoup qui n'ont pas voté du tout.

Q.—Quel est celui des deux candidats, à la dernière élection, qui a eu la majorité dans St. Barthélemy ?

R.—C'est M. Robillard.

Q.—Dans les élections antérieures, quel parti avait toujours obtenu la majorité ?

R.—Le parti libéral depuis plusieurs années ; depuis que M. Archambault est prêtre là, ça toujours été le parti libéral qui a été le plus fort, a l'exception de la dernière fois; c'est-à-dire pas toujours, mais depuis trois élections auparavant c'était le parti libéral qui était en majorité.

Q.—Est ce que ça changé tout d'un coup ou graduellement, d'élection en élection, et est ce que le parti libéral a diminué graduellement de force ?

R.—Il a changé tout d'un coup, à la dernière élection ; parce qu'à l'élection auparavant on avait la majorité, et tout d'un coup nous voilà à terre ; on comptait encore une majorité chez nous, et on a eu une minorité.

Q.—A quoi attribuez-vous ce changement dans le résultat du vote de votre paroisse ?

R.—Je dis que c'est parce que le curé, à ses prônes et autrement, forçait les gens, qu'ils ont préféré ne pas voter que de soutenir le parti libéral, vu que le curé disait que c'était le mauvais

parti. Dans un mauvais parti on y va longtemps, mais ça vient qu'on s'y tanne quand son directeur dit qu'il est méchant.

Q.—Est-ce un fait notoire et reconnu, dans le public généralement, dans la paroisse, ce que vous venez de mentionner là?

R.—Oui, monsieur.

Les pétitionnaires déclarent n'avoir pas d'autres questions à poser au témoin, en examen en chef, excepté sur des faits qui sont relatifs à la confession, et que cette question est actuellement en délibéré devant la Cour sur une objection du défendeur, faite hier à l'enquête; les pétitionnaires se réservant le droit de questionner le témoin de nouveau, sur ces faits du confessionnal, au cas où la Cour déciderait l'objection de manière à permettre une enquête sur de tels faits.

Le défendeur, de son côté, s'objecte à l'audition du témoin sur certaines parties de la preuve, sans clore le témoignage.

TRANSQUESTIONNÉ SOUS LA RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESSUS.

Q.—Dites-nous donc, s'il vous plait, ce que M. le curé a dit, et seulement ce qu'il a dit, lors de l'élection de 1878, dont il est question en cette cause, entre M. Sylvestre et M. Rbbillard?

R.—Je vous ai dit, tout à l'heure, qu'il nous avait dit qu'on ne pouvait pas suivre le parti libéral parceque c'était le parti défendu; je vous l'ai dit et je vous le répète encore, il a dit qu'il n'irait pas bien loin, cette année, mais que ce qu'il avait dit, il le tenait pour dit, et que c'était encore la même chose aujourd'hui.

Q.—Dites vous qu'il a dit, dans l'élection de 1878, que le parti était condamné par l'église?

R.—Oui; il nous l'a dit.

Q.—Dans l'élection de 1878?

R.—Dans la dernière élection, dans l'élection dont on parle aujourd'hui, il nous l'a dit.

Q.—En chaire?

R.—Oui; en chaire, le même dimanche qu'il nous a dit qu'il ne voulait pas bien s'étendre sur ce sujet, mais qu'il était encore le même homme.

Q.—Ne vous a-t-il pas dit, au contraire, seulement ce qu'il vous

avait dit antérieurement, sans vous dire, ce jour-là, que le parti libéral était condamné par l'église.

R.—Il nous a dit, ce jour-là, qu'il était condamné par l'Eglise, et que ce qu'il nous avait dit dans le passé était la même chose encore aujourd'hui.

Q.—Dans quel temps de l'élection était-ce qu'il a dit cela, était-ce longtemps avant la votation ?

R.—Si je me rappelle bien, c'était peut-être quatre ou cinq semaines, ou peut-être trois semaines avant l'élection ; c'était dans le temps que les candidats commencent à rôder, qu'ils commençaient à voir s'ils avaient du monde ; je crois que c'est à peu près trois ou quatre semaines avant la votation, autant que je puis m'en rappeler.

Q.—Y a-t-il longtemps que vous appartenez au parti liberal ?

R.—Toujours ; je n'ai voté qu'une seule fois, depuis que je vote, pour l'autre parti ; parceque quand j'ai voté pour l'autre parti, c'était pour l'homme. Je n'ai jamais été fort sur les partis, c'est sur les hommes, et j'avais pensé que c'était un homme en qui je pouvais avoir confiance. Cette année-là, j'avais voté pour le docteur Moll.

Q.—Etait-il libéral, le docteur Moll, quand il s'est présenté ?

R.—Il s'est présenté comme libéral, mais ensuite, il s'est mis conservateur.

Q.—Vous n'avez pas été influencé par ce que le curé vous a dit, vous ?

R.—Non ; je n'ai pas été influencé, parceque j'avais été voir Monseigneur, et je savais ce qu'il m'avait dit, et je me reposais là-dessus ; je savais ce que Monseigneur nous avait dit et je m'en suis tenu-là, je me suis reposé tranquille.

Q.—Avez-vous dit à Monseigneur, que le curé avait dit que vous étiez des serpents ?

R.—Oui ; je le lui ai dit. Il y a eu un an cet été que Mgr. Fabre est venu ; j'ai été le voir et je lui ai conté la chose telle qu'il l'avait dite, je lui ai dit tout ce qui en était, à mon égard et à l'égard des autres personnes qui étaient avec moi, et Monseigneur

nous a dit qu'on vint vivre en paix, que dans un temps d'élection on pouvait pécher comme dans un autre temps, et il a dit: vivez en paix, mes enfants, je vais y voir et y remédier. Ç'a été la réponse qu'il nous a donnée en partant. Je ne sais pas comment il a settlé l'affaire, je n'en sais rien, mais c'est ce qu'il nous a dit en partant.

Q.—Etes-vous instruit?

R.—Pas beaucoup; vous devez voir à mon discours que je ne suis pas instruit. Je sais lire et écrire et signer mon nom, et je lirai bien un journal; j'ai une petite instruction, je ne dis pas que je suis instruit.

Q.—Lisez-vous des livres souvent, à part des journaux; avez-vous des livres, souvent, que vous lisez?

R.—J'ai mon livre de messe.

Q.—A part de cela, lisez-vous des livres écrits sur différents sujets?

R.—Oui; j'ai les rapports de Manitoba et du Minnesota, pour voir comment c'est dans ces places-là, et je lis la messe.

Q.—Avez-vous lu des écrits, des pamphlets ou des brochures, sur le libéralisme catholique?

R.—Non; il m'en a été envoyé un, une fois, je crois que c'est dans l'élection de M. Tranchemontagne, il m'a été envoyé pour que je vins le lire, il était à l'égard des rouges, dans les Vieux Pays; je l'ai lu ce livre-là, qui contenait bien des parties, et je l'ai passé au docteur Pâquette, après l'avoir lu; je ne me rappelle pas le nom de ce petit livre-là.

Q.—Vous n'avez pas lu d'autres livres que celui-là?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous ne savez pas ce que l'on entend par le libéralisme catholique?

R.—Non; moi tout ce que je connais, je vous le dirai bien, mais je ne connais pas ce que veut dire ce mot-là. Je vous dirai bien ce que j'entends par ce mot-là; j'entends par le mot libéral, que c'est de choisir un homme de son goût, ne pas acheter personne, ne pas se vendre, aller franchement, être indépendant, de voter suivant sa conscience, suivant sa conviction; quand c'est un hon-

nête homme, je dis je vote pour cet homme-là, que personne ne m'achète, que je suis franc et honnête. Voilà ce que je comprends,

Q.—Vous comprenez qu'un homme comme cela appartient au parti libéral catholique ?

R.—Oui, la religion, je l'aime comme aucun, et je veux la soutenir, mais je veux un homme de mon choix en qui j'aurai confiance, pour nous représenter, pour représenter nos intérêts.

Q.—Quand le curé vous parlait, en chaire, du libéralisme catholique condamné par l'Eglise, vous avez compris qu'il voulait condamner les gens qui étaient comme vous venez de les représenter ?

R.—Oui ; puisqu'il a dit que le parti libéral catholique et le parti libéral politique étaient la même chose ; que c'était condamné par l'Eglise ; j'ai compris que c'était les gens qui ne voulaient pas se soumettre à ce que M. le curé nous disait, qu'il fallait laisser ce parti-là pour le parti conservateur, car c'était tout le même parti ; c'est ce que je comprends ; et après avoir lu le discours de Monseigneur Conroy, et d'autres auparavant, je voyais que ce n'était pas une chose condamnée par le Pape, c'est ce que je disais au curé, mais tout son discours était qu'il fallait revenir conservateur, pour être dans le bon chemin.

Q.—Qu'est-ce que c'est que vous avez lu de Monseigneur Conroy ?

R.—J'ai lu le discours qu'il a fait, le jour de la Toussaint, à l'occasion de l'installation d'une statue, à St. Pierre, qui avait été donnée à l'Eglise Notre-Dame, je crois qu'il y a deux ou trois ans, si je me rappelle bien ; ce discours-là, je l'ai lu plusieurs fois et même, je crois que je l'ai encore chez nous.

Q.—Qu'est-ce qu'il disait dans son discours ?

R.—Il disait que le Saint-Père n'avait jamais aucunement condamné aucun parti, et que dans toute difficulté qu'on pouvait avoir, il disait : soyez d'accord en religion, mais que pour les autres affaires on était libre ; mais que quand ça viendrait pour la religion, d'être d'accord, de s'unir ; je l'ai lu, et je crois que je pourrais vous le procurer, parceque je l'ai encore chez nous, et je l'ai lu bien des fois, à bien des amis.

Q.—Quand vous avez dit que le curé Archambault vous avait déclaré que Monseigneur Conroy avait été puni sur le champ; c'est après l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui ; c'est après.

Q.—Est-ce longtemps après ?

R.—Je crois que c'est dans le temps de Pâques, l'année dernière.

Q.—Dans le printemps de 1879.

R.—Oui ; mais je ne me rappelle pas bien à quelle époque, parceque les pâques ont commencé bien à bonne heure chez nous. Elles commencent au commencement du carême, et elles durent jusqu'à la fin, mais je me rappelle que c'est dans le temps de Pâques.

Q.—Le curé avait dit la même chose, en chaire, que ce qu'il vous avait dit privément, dans les élections antérieures ?

R.—Oui ; la même chose.

Q.—Est-ce qu'il voulait dire seulement ou exactement la même chose ?

R.—Quand il a dit : " ce que j'ai dit, c'est encore la même chose," ça voulait dire ce qu'il avait dit auparavant.

Q.—Je vous demande si ce qu'il avait dit à cette élection-là, à vous même, était la même chose que ce qu'il avait dit avant cette élection-là, dans la chaire ?

R.—C'était la même chose ; il pouvait y avoir quelque chose de différent, mais ça revenait à la même chose ; ce n'était peut-être pas les mêmes paroles, mais ça revenait toujours à la même chose.

Q.—Quand lui avez-vous demandé s'il voulait vous recevoir à faire vos pâques ?

R.—C'était le premier mardi du carême, l'année dernière ; je ne me rappelle pas quel quantième ça se trouvait, mais c'était le premier mardi du carême, dans la première grande semaine du carême, un mardi après-midi.

Q.—Quand le curé a-t-il dit que le diable était sorti de l'enfer ?

R.—C'est dans l'élection avant la dernière.

Q.—A propos de quoi vous disait-il cela ?

R.—C'est parcequ'il pensait qu'il n'y aurait pas de majorité

dans la paroisse, pour le parti libéral, et il y avait eu une grosse majorité, et il a dit que le diable était sorti de l'enfer, qu'il avait pris la liste électorale, et qu'il avait enrégistré tous ses enfants, qu'il avait fait le tour de la paroisse et qu'il avait enrégistré tous ses enfants. C'était parcequ'il voyait que le nombre était gros qu'il disait cela.

Q.—Alors, c'était après l'élection qu'il vous avait dit cela ?

R.—C'était le Dimanche après la votation, mais pas dans la dernière élection. C'était dans l'élection auparavant ; il faut bien se comprendre

Q.—Vous a-t-il dit qu'il était sorti rien que pour cette élection là, ou aussi pour les autres élections antérieures ?

R.—Il n'a pas parlé de cela ; tout ce qu'il a dit, il a dit ces mots-là, en chaire, que Lucifer était sorti de l'enfer, qu'il avait pris la liste électorale, qu'il avait parcouru tous les rangs et qu'il avait enrégistré le nom de ses enfants, et qu'il avait une grosse majorité dans la paroisse ; de plus il a dit : sur treize ou quatorze cents communiants, quatre ou cinq cents seulement sont dignes de s'approcher de la Sainte Table, parcequ'il a dit : si le chef de la famille a voté libéral, la femme et les enfants sont indignes de s'approcher, comme le chef. Les Quarante-Heures commençaient ce jour-là et il y en a eu bien peu qui les ont faites ; on les comptait.

Q.—Vous avez dit que vous marquiez au doigt ceux qui ont fait leur Quarante-Heures ?

R.—Je vous ai dit, tout à l'heure, qu'on était marqué au doigt, les gens libéraux qui allaient communier. Pour cette raison-là vous voyiez le monde à la porte de l'église, par petits pelotons, les bleus ensembles et les rouges ensemble ; et ceux qui allaient à confesse, parmi les rouges, les bleus disaient : en voilà un qui est converti, et il y en avaient qui souriaient parmi ; et nous autres, en les voyant, on leur demandait : tu es converti ? Il disait, non ; j'ai été à un tel prêtre et il ne m'en a pas parlé du tout ; quelques-uns le disaient.

Q.—Combien y a-t-il d'électeurs dans votre paroisse ?

R.—C'est plus que je puis vous dire ; pourtant je le savais,

parceque j'avais la liste électorale, à la dernière élection, et à l'avant dernière élection aussi ; c'est moi qui l'ai checkée, mais je n'ai pas la mémoire de vous dire combien il y en avait.

Q.—La grande majorité du parti libéral a-t-elle fait ses Quarante-Heures, cette fois-là ?

R.—C'est ce que je ne puis pas dire ; je sais qu'il y en a beaucoup qui ne les ont pas faites, mais je n'ai pas couru tout le monde pour savoir s'ils les ont faites ou s'ils ne les ont pas faites ; je sais qu'il y en a beaucoup qui ne les ont pas faites.

Q.—N'y a-t-il pas des conservateurs qui n'y ont pas été, aussi ?

R.—Peut-être qu'il y en a quelques uns ; il y a des héritiques, dans ce parti-là, comme dans notre parti ; il y en a des bons et des méchants.

Q.—Le curé ne faisait pas faire les Quarante-Heures aux conservateurs sans les confesser ?

R.—Immanquablement ; les rouges pareillement.

Q.—N'est-il pas vrai que dans la paroisse, cette fois-là, au moins quatorze ou quinze cents personnes ont communié, pour les Quarante-Heures ?

R.—C'est plus que je puis vous dire.

Q.—N'est-il pas vrai que la grande majorité de la paroisse, ou presque toute la paroisse a communié, pendant les Quarante-Heures ?

R.—Il peut se faire qu'une bonne partie ait communié ; mais une bonne partie n'a pas communié ; la majeure partie a pu communier ; immanquablement que tous les conservateurs qui étaient en état de le faire, ont communié, et les rouges qui se sont convertis et que le curé n'a pas forcés, ont communié aussi, ça fait que ça donné un renfort à l'autre parti et que la majorité se trouve à avoir communié.

Q.—Le Curé a-t-il parlé plus fortement contre le parti libéral, dans la dernière élection, que dans les élections précédentes ?

R.—Non ; pas plus fortement ; mais en disant : remarquez ce que je vous ai dit, c'est encore la même chose, ça voulait dire que c'était encore pareil. Il a dit : je ne m'étendrai pas autant sur ce sujet-là cette année comme de coutume, mais rap-

pelez-vous que tout ce que je vous ai dit est encore la même chose, parceque ceux qui appartiennent à ce parti-là, sont des serpents; mais je ne me rappelle pas d'un bout à l'autre; mais il a dit : rappelez-vous ce que je vous ai dit dans le passé. Il n'a pas été aussi long cette année-là, comme les années avant; il en a parlé un dimanche, et il a dit: j'en parle pour la dernière fois et ce que je vous ai dit est dit, remarquez ce que je vous ai dit.

Q.—Et cependant, dans les élections antérieures, le parti libéral était en majorité, tandis que dans la dernière élection le parti libéral était en minorité ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Probablement que s'il n'eut pas parlé du tout les conservateurs auraient eu une plus grande majorité encore?

R.—S'il n'avait pas parlé du tout, le parti libéral aurait été en majorité, comme à l'ordinaire.

Q.—Comment expliquez-vous cela, puisque le curé à moins parle cette année-là, et que le parti libéral a diminué d'avantage ?

R.—Il a moins parlé, et il a parlé la même chose, en disant: remarquez bien ce que je vous ai dit dans le passé est encore la même chose ; ceux qu'il y avait là ont pensé que ce qu'il avait dit auparavant était la même chose, de manière que ça les empechait de voter; ils ont dit : il y a toujours un bout pour se faire maganner et on ne votera pas. Il y a trente-quatre ans que je vote, dans ce parti-là, et ça été la première fois qu'il y a eu autant de personnes qui n'ont pas voté.

Q.—Quelles sont les personnes, et veuillez les nommer, que les paroles du curé ont empêchés de voter ?

R.—Je pourrais en citer plusieurs, mais je n'ai pas d'examen fait là dessus, pour tous les compter ; il y en a beaucoup. Dans le poll d'en haut, où c'était moi qui checkais la liste electorale, il y en a eu trente-deux, si je me rappelle bien, qui n'ont pas voté, et sur les trente-deux, il n'y avait qu'un conservateur ; c'étaient tous des libéraux qui manquaient, et je sais qu'il y en plusieurs qui n'ont pas voté, parceque le curé avait trop forcé pour les tenir au parti conservateur ; ça fait qu'il m'ont pas voté ; je connaissais tous les gens

de la paroisse, et sur les trente-deux qui n'ont pas voté, il n'y a qu'un seul conservateur qui n'a pas voté, il avait toujours été libéral, et parcequ'il avait des affaires avec le curé, il n'a pas voté du tout, et son fils a voté conservateur. Dans le poll d'en bas, je ne suis pas capable de le dire ; je n'ai pas vu la liste, mais je connais des gens qui me l'ont dit, il y a M. Antoine Laurendeau, M. Alexis Champagne, M. Jean-Baptiste Lebeau, et il y a aussi un nommé Joseph Bérard, qui n'ont pas voté, et il y en a bien d'autres, dans ce poll-là, de ceux qui étaient de nos chauds partisans, et ils m'ont déclaré, à moi-même, qu'ils n'avaient pas voté parceque le curé y tenait trop, parceque le curé décriait trop le parti, et qu'ils s'étaient abstenus de voter.

Q.—Quand Antoine Laurendeau vous a-t-il déclaré cela?

R.—C'est la première fois, apres la votation, qu'il est venu à ma boutique, je lui ai dit : monsieur Laurendeau, vous n'avez pas voté, cette année, j'ai dit, c'est curieux un homme comme vous, vous auriez dû voter ! Il a dit, j'étais malade, j'ai dit : ce n'est pas cela, tu es venu la veille à l'église ; et il a dit, veux-tu que je te dise, on est trop tracassé, ça fait que je me suis tenu tranquille ; et après cela, j'ai vu Gonzague Bérard et il a dit : j'ai voté, moi, j'ai voté pour mon parti, et il a dit : Joseph n'a pas grouillé, lui, parcequ'il est trop tracassé par le curé ; c'est lui-même qui me l'a dit, son père.

Q.—Avez-vous rencontré Alexis Champagne?

R.—Oui ; chez nous.

P.—Il vous a dit la même chose?

R.—Il a dit : il y a trop longtemps qu'on est magané, il a dit il faut résigner.

Q.—Vous a-t-il dit par qui il était maganné?

R.—Il n'a pas dit que c'était par M. Archambault, ni par celui-ci ni par celui-là, mais il voulait dire le curé, c'était sur le discours qu'on était, parceque monsieur le curé allait trop loin sur ce parti-là, et il a dit qu'il se tenait tranquille. A présent, il y en a bien d'autres, il y a Adolphe Lajoie, il y a un nommé Belleville, de St. Joachim, il y aussi Jérémie Plante, qui n'ont pas voté, et,

si je me rappelle bien, monsieur Beaupré n'a pas voté, et je crois que monsieur Louis Grignon, ici présent, n'a pas voté ; je ne suis pas certain pour lui, mais il me semble qu'il n'a pas voté ; et il y en a encore d'autres dans le rang, mais là, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Avez-vous vu toutes ces personnes-là, et vous ont-elles toutes dit qu'elles n'avaient pas voté par rapport au curé ?

R.—Je ne les ai pas toutes vues, mais j'en ai vues plusieurs ; quand on était plusieurs ensemble, on parlait et on disait : un tel n'a pas voté ! Pour quelle raison ? C'est le Curé qui l'en a empêché, lui aussi. Il y en avait qui disaient eux-mêmes : moi je n'ai pas voté par rapport au curé, et il y en avait plusieurs de même. J'avais la liste chez nous, on les a chéqués et on a dit, c'est pour telle raison ; chacun conte ses raisons.

Q.—C'est par ce que disaient les gens, que vous avez cru qu'ils n'avaient pas voté à cause de ce qu'avait dit le curé ?

R.—Oui ; c'est ce qu'ils me disaient, et je les crois bien aussi.

Q.—Lorsque Champagne vous a dit qu'ils étaient trop magannés, ne parlait-il pas du gouvernement ?

R.—Non ; parcequ'on ne parlait pas du gouvernement, on parlait seulement de ce que le curé avait dit en chaire ; si ç'avait été du gouvernement on aurait parlé du gouvernement.

Q.—N'y a-t-il pas eu plusieurs fois des orateurs, à la porte de l'église, qui sont venus parler de politique, quelques-uns accusant le gouvernement et d'autres le défendant ; les orateurs conservateurs prêchant que le gouvernement faisait du gaspillage et l'accusant de conduire, par ses maladresses, le peuple à la ruine ?

R.—Oui ; et les autres disaient qu'il était bon, et d'autres revenaient après et disaient qu'il était mauvais.

Q.—Croyez-vous que ces gens-là ont été influencés aussi bien parce qu'ont dit les orateurs, à la porte de l'église, que par ce qu'a dit le curé, puisque, dans les élections precédentes, le curé ne les avait pas influencés ?

R.—Le curé à toujours un certain parti, à des époques, et tous les ans quelques-unes revenaient d'une affaire à une autre.

Q.—Je vous demande si vous ne croyez pas que ces gens-là ont

été influencés aussi bien par ce qui s'est dit à la porte de l'église, par les orateurs parlant fortement contre le gouvernement, que par le curé qui ne les avait pas influencés, dans les élections précédentes?

R.—Je vous dirai mon idée là-dessus ; je pense que tous les orateurs, à la porte de l'Eglise, ne font pas grand'chose, tant d'un bord que de l'autre. Les orateurs viennent et font un tapage abominable, et je ne pense pas qu'ils gagnent de voix, à la veille d'une élection, je ne crois pas qu'ils font grand'chose, et moi, pour ma part, je sais que je suis de même, ça ne me fait pas changer ; je ne conseillerai jamais à un cabaleur d'aller à la porte de l'Eglise faire un discours, ça sert à rien. Le curé donne les instructions et les gens savent ce qu'ils ont à faire, et ils en restent là.

Q.—Lorsque le curé a dit que le parti libéral était condamné par l'Eglise, a-t-il dit le parti libéral catholique ?

R.—Je ne peux pas vous dire s'il a dit cela dans le même temps, mais il nous a dit, dans le même temps, que le parti libéral, en politique, comme le parti libéral catholique, ne faisait qu'un même parti, alors, je ne pourrais pas dire, quand il a dit cela, s'il a dit un seul parti, mais je vous dirai bien qu'il a dit que les deux partis n'en faisaient qu'un, cette fois-là, mais je ne vous dirai pas s'il a dit un seul ou les deux.

Q.—N'a-t-il pas dit que le libéralisme catholique était condamné par l'Église, et que certains hommes, ou certains chefs du parti libéral, appartenaient au parti libéral catholique ?

R.—C'est plus que je puis me rappeler ; mais il nous a dit que dans le parti libéral la tête était gâtée, pourrie, et que c'était un parti pourri, parce que les chefs n'étaient rien de bon, et que le parti était condamné par l'Eglise.

Q.—Vous ne savez pas si le curé, lorsqu'il a dit que le parti était condamné par l'église, parlait dans le temps du parti libéral en politique ou du parti libéral catholique ?

R.—Il parlait des deux, parce qu'il disait que ça ne faisait qu'un même parti ; il a dit que les deux n'en faisaient rien qu'un ; en disant que le parti libéral était condamné, il disait soit catholique ou

en politique, parce qu'il disait que les deux n'en faisaient qu'un seul, que c'était la même chose.

Q.—Lorsqu'il a dit qu'il était impossible de faire sa religion et d'appartenir au parti libéral, parlait-il du parti libéral politique ?

R.—Il parlait des deux, je pense bien, parce qu'il disait que les deux n'en faisaient qu'un seul ; je ne sais pas si en lui-même il voulait dire rien qu'un, mais il nous disait que les deux n'en faisaient rien qu'un ; ça fait qu'en disant que le parti libéral était condamné par l'Eglise, et en disant : les deux n'en font rien qu'un, ça revenait à la même chose.

Q.—Lorsque vous dites que le curé a dit que ni Prêtres, ni Evêques, ni Pape ne l'arrêteraient de parler, avez-vous compris qu'il voulait dire qu'il parlerait malgré son Evêque, ou le Pape, ou bien seulement qu'il savait bien que son Evêque ou le Pape ne l'empêcheraient pas d'instruire les fidèles ?

R.—Ecoutez, je connaissais monsieur Archambault, je sais qu'il est prompt et mauvais et puis entêté, et lorsqu'il disait que ni Prêtres ni Evêques ne l'empêcheraient de parler, je crois que quand même l'Evêque serait venu, il aurait préféré lâcher, comme il a fait, que de dire autrement qu'il avait dit, je le crois, c'est mon idée ; c'est un homme qui se tient à sa position, et ce qu'il a dit, il y tient.

Q.—Que voulez-vous dire en disant : "lâcher comme il a fait ?"

R.—Lâcher la cure ; il aurait préféré lâcher que de venir dire autrement qu'il avait dit, parce qu'il a dit que ni Prêtres, ni Evêques ni Pape, ne l'arrêteraient de jaser ; c'est le dimanche qu'il nous a dit cela, qu'il a dit qu'il ne serait pas bien long, et qu'il n'en dirait pas davantage.

Q.—Le curé Archambault est retiré aujourd'hui ?

R.—Oui, il est retiré de la cure, il demeure dans sa maison.

Q.—Mais il demeure encore dans la paroisse ?

R.—Oui, il demeure dans la Paroisse, dans une maison privée.

Q.—Lorsqu'il vous a parlé qu'il y avait de méchants prêtres, et qu'il vous en a nommé un, en France, ne vous parlait-il pas du li-

béralisme catholique, et ne vous parlait-il pas du père Loizon, ou du père Hyacinthe ?

R.—C'est le père Hyacinthe, voilà le nom ; je me suis mis à dire : mais, monsieur le curé, comment se fait-il que monsieur Plinguet ne mène pas de train comme vous ; et, en le nommant, il a fait un air de dédain, et il a dit un mot un peu fort, mais je vais vous le donner, sous mon serment, comme il me l'a dit, il a dit : Plinguet, le lâche, le *chiant-culottes*, et il a dit : il y a eu de méchants prêtres et il y en aura toujours ; il ne m'a pas dit que monsieur Plinguet était un méchant prêtre, mais il a dit cela, qu'il y avait eu de méchants prêtres, et qu'il y en aurait toujours.

Q.—Quand vous a t-il dit cela ?

R.—C'est avant la dernière élection, cela.

Q.—Où était-ce ?

R.—A son presbytère, dans son office ; je ne le haïssais pas, et j'aimais à le rencontrer, il y en avait qui, parce que ce n'était pas un libéral, se sauvaient, mais moi, j'aimais à le rencontrer pour se voir, pour se tracasser ; il me battait toujours, par exemple, mais n'importe; j'aimais toujours à le rencontrer.

Q.—Quelles étaient les personnes présentes avec vous, cette fois-là ?

R.—Il y avait moi et monsieur le curé.

Q.—Quand dites-vous que le curé Archambault a dit que les libéraux étaient des têtes croches et des enfants du diable ?

R.—C'est à la dernière élection, cela.

Q.—Est-ce avant ou après la dernière élection ?

R.—C'est un peu avant la votation, dans le temps que les cabaleurs marchaient.

Q.—Où vous a-t-il dit cela ?

R.—Il n'a pas dit cela à moi seul, il l'a dit en chaire.

Q.—Voulez-vous nous nommer les personnes que vous dites qui ont voté pour le défendeur, à cause des paroles que le curé a dites dans la chaire ?

R.—Je n'ai pas mémoire de cela, parcequ'il y a longtemps; si

j'avais retenu la chose, peut-être que je m'en souviendrais, mais il y a deux ans que c'est passé.

Q.—Pouvez-vous jurer qu'il y en a un seul qui a voté pour le défendeur, par rapport à ce qu'a dit le curé?

R.—Oui; je jure qu'il y en a qui ont voté contre monsieur Sylvestre, parce que c'est monsieur le curé qui les a fait voter par ses sermons et ses prêches.

Q.—Pouvez-vous en nommer un seul?

R.—Non; pour dire là, tout d'un coup, sans aucune réflexion, je ne suis pas capable de les trouver, mais il y en a.

Q.—C'est-à-dire que vous croyez qu'il y en a, mais vous ne le savez pas?

R.—Il y en a, même ils se sont déclarés à moi-même; mais subitement je ne suis pas capable de vous dire qui.

Q.—Quand ces gens-là se sont-ils ainsi déclarés?

R.—Depuis ce temps-là, depuis les élections; on en parle des élections chez nous.

Q.—Où et quand?

R.—C'est plus que je puis vous dire, c'est depuis l'élection, mais je ne me souviens pas à quelle époque, ni à quelle date; chez nous, il vient bien du monde souvent, et on parle d'élections; quelques-uns ont dit: moi, cette année, j'ai tout lâché et je n'ai pas voté; pour être tranquille, j'ai préféré tout lâcher et ne pas voter; plusieurs me l'ont dit, mais subitement, je ne me rappelle pas les noms.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Dans toutes vos réponses, lorsque vous parlez de la dernière élection, de quelle élection voulez-vous parler?

R.—De l'élection de monsieur Sylvestre avec monsieur Robillard, quand je parle de la dernière élection.

Q.—De l'élection dont il est question en cette cause?

R.—Oui; c'est celle-là que je veux dire.

Q.—Et lorsque vous parlez des autres élections, de quelles élections est-ce?

R.—Ce sont les élections qui ont eu lieu auparavant celle-là.

Q.—Vous avez parlé de l'effet qu'avaient pu avoir les paroles prononcées à la porte de l'église, pendant cette élection ; le défendeur y a-t-il été comme orateur et a-t-il parlé dans la paroisse, pendant cette élection ?

R.—Le défendeur, M. Robillard, on ne l'a pas vu ; il est venu d'autres orateurs, mais lui, on ne l'a pas vu ; il est venu une fois, la semaine, il est venu au presbytère et chez un monsieur Bédard, mais le dimanche, il n'est jamais venu parler à la porte de l'église, chez nous.

Q.—Ni dans d'autres temps, non plus ?

R.—Je ne l'ai pas vu.

Q.—Avez-vous assisté à toutes les assemblées qui ont eu lieu à la porte de l'église, pendant ce temps-là ?

R.—Oui ; à presque toutes ; on est assez chaud pendant les élections, qu'on vient à la messe tout le temps, on est dévot, c'est terrible.

Q.—L'election dont il est question en cette cause, a-t-elle eu lieu pendant le temps de pâques ?

R.—Oui ; pendant le temps de pâques.

Q.—Depuis l'élection dont il est question en cette cause, c'est-à-dire l'automne suivant, en septembre 1878, il y a eu une autre élection, n'est-ce pas, pour le Parlement d'Ottawa ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Ce n'est pas de celle-là dont vous avez parlé, dans aucune de vos réponses ?

R.—Non ; c'est la dernière pour Québec, entre monsieur Sylvestre et monsieur Robillard.

Et le déposant ne dit rien de plus.

9 Avril 1880.

Alfred Coutu,

Huissier de la ville de Berthier, dans le district de Richelieu, âgé de cinquante ans,

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection d'avril et de mai 1878, dont il est question en cette cause, où résidiez-vous ?

R.—Dans la ville de Berthier.

Q.—Etiez vous un électeur ayant droit de vote à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes catholique ?

R.—Chatholique romain.

Q.—Pendant le cours de cette élection, avez-vous eu occasion d'entendre, dans l'église pendant la grand'messe, les dimanches, des instructions ou prônes donnés par le Révd. M. Champeau, curé de cette paroisse, et qu'est-ce qu'il a dit relativement à la politique et au parti libéral ?

R.—Lorsque je suis allé à l'église, les fois que j'y suis allé, le curé ne parlait pas d'autre chose, que de la politique ; c'était toujours des instructions sur la politique ; il y avait des instructions qui étaient un peu fortes ; j'ai remarqué qu'il a dit qu'un pénitent qui s'accuserait d'être en faveur de l'abolition du Conseil Législatif, qu'il ne pourrait pas l'absoudre, en citant un texte de l'Evangile, et premièrement il dit que celui qui serait contre le Conseil Législatif, serait contre la religion ; il citait un texte de Moïse, pour nous faire voir qu'il était dans l'Ecriture, que Moïse avait appelé soixante vieillards pour former son Conseil, et que le gouvernement avait absolument besoin du conseil, pour le guider ou pour l'arrêter ; je me rappelle pas bien des expressions, mais il a dit : pour arrêter un chemin de fer, s'il n'y avait pas de *brakes*, on ne pourrait pas l'arrêter et qu'il y aurait pas de bornes, et que ce que les libéraux ont dit sont des mensonges, et

qu'ils sont des menteurs, et s'ils veulent venir à mon presbytère j'ai un livre pour leur prouver qu'ils sont des menteurs.

Q.—A-t-il dit de quelle institution était le Conseil Législatif de la Province de Québec ?

R.—Il a dit, il nous a laissé entendre qu'il était d'institution divine.

Q.—Jurez-vous positivement qu'il a dit qu'il ne pourrait pas absoudre un pénitent, qui se déclarerait être en faveur de l'abolition du Conseil Legislatif de la Province de Québec ?

R.—Oui.

Q.—Maintenant était-ce une question qui était sur le tapis et qui était débattue publiquement entre les deux partis, que cette question de l'abolition du Conseil Législatif ?

R.—C'était les débats entre les deux partis.

Q.—Dans quel sens, le parti libéral, dont monsieur Sylvestre était le candidat, et dans quel sens monsieur Sylvestre lui-même s'était-il publiquement prononcé sur cette question ?

R.—Monsieur Sylvestre s'était prononcé en faveur de l'abolition du Conseil Législatif.

Q.—Et le parti conservateur que soutenait monsieur Robillard dans quel sens s'était-il prononcé ?

R.—Il s'y opposait. Dans le même temps le curé Champeau nous a dit: on reproche un voyage à messieurs Angers et Chapleau, qui a coûté trois cent quarante piastres, il dit: cela a été causé par la faute du Lieutenant Gouverneur Letellier, qui voulait perdre ces hommes là dans l'opinion publique, il dit: on ne vous parle pas, par exemple, des ministres libéraux qui ont dépensé neuf à dix mille piastres, pour voyages en Angleterre.

Q.—En parlant du Lieutenant-Gouverneur Letellier, a-t-il dit là, en chaire, qu'est-ce qu'il était ?

R.—Il dit: vous comprenez, le Lieutenant-Gouverneur est un rouge, le Premier Ministre, Monsieur Joly, est un suisse qui est supporté par tous les protestants, de là il donnait à entendre qu'on ne pourrait pas transiger avec les protestants, d'affaires politiques.

Q.—Quelle est la signification, parmi le peuple, du mot suisse?

R.—Parmi le peuple catholique, c'est un mot qui est détesté. Ils prétendent que ce sont des colporteurs d'évangiles faux.

Q.—Ce mot s'applique-t-il aussi à des catholiques qui ont laissé la religion catholique pour embrasser le protestantisme ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A-t-il parlé, en votre présence, de Monseigneur Conroy, délégué apostolique au Canada, et dans quel sens en a-t-il parlé, en rapport avec la politique et l'élection en question ?

R.—Je ne me rappelle pas de cette partie-là. Il peut se faire que je ne l'aie pas remarquée. Je sais qu'il en parlait, mais je ne me rappelle pas dans quel sens.

Q.—A-t-il parlé en votre présence du liberalisme politique et du libéralisme catholique, et si oui, qu'en a-t-il dit ?

R.—Il a dit qu'on voulait faire une distinction entre les deux partis, entre le libéralisme catholique et le libéralisme politique, mais il a dit : c'est le même, il a dit : voyez ce qui est arrivé en France, on a commencé par fermer la bouche aux prêtres, c'est là que le parti est venu au pouvoir et on a martyrisé les prêtres.

Q.—A-t-il parlé ou dit, si le libéralisme était condamné ou non par l'église ?

R.—Il a commencé à parler de politique le premier dimanche des élections, il a dit : je ne peux pas condamner le parti ; nous ne sommes pas capables de condamner aucun parti à présent, mais a-t il dit, il y a des rapprochements entre les deux partis. Il a commencé à expliquer, que celui qui n'écoutait pas les avis de son curé, était un libéral.

Q.—A-t-il dit ou donné à entendre à propos de quoi, il fallait suivre les avis du curé et a-t-il parlé de la politique, ou donné à entendre quelque chose sur la politique ?

R.—Il a dit qu'il était obligé d'instruire le peuple sur la manière de voter.

Q.—Est-ce dans cette occasion-là, qu'il a dit que les libéraux catholiques condamnés par l'église étaient ceux qui n'écoutaient pas leur curé ?

R.—Oui.

Q.—A-t-il défini devant vous quelle espèce de parti était le parti libéral ?

R.—C'était le parti repoussé par l'église.

Q.—A-t-il parlé d'un jugement de la Cour Suprême et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Il a critiqué beaucoup le jugement de la Cour Suprême.

Q.—Qu'est ce qu'il a dit qu'il ferait pour faire comprendre à ses paroissiens son opinion, à cause de ce jugement-là ?

R.—Il a dit : la Cour nous condamne à ne pas aller au-delà de la loi ; je me tiendrai dans les bornes de la loi, mais, vous savez souvent que ce sont des juges protestants qu'il y a là, en nous laissant entendre que les juges protestants jugeraient toujours contre le catholicisme.

Q.—A-t-il parlé de la portée que ce jugement pouvait avoir relativement aux droits des prêtres du clergé, quant à la politique et aux élections ?

R.—Oui ; il condamnait ce jugement parce qu'il prétendait qu'aucune Cour Civile n'avait le droit de condamner les prêtres. Je ne suis pas tout-à-fait certain, mais je pense qu'il a parlé du jugement du juge Routhier, que cela avait été un bon jugement.

Q.—A-t-il fait allusion aux convictions politiques de quelques-uns des juges de la Cour Suprême ?

R.—Il a dit qu'en général c'étaient des protestants. Il ne les a pas nommés.

Q.—A-t-il dit s'ils étaient libéraux ou conservateurs ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela, mais je me rappelle qu'il a parlé de protestants.

Q.—Avez-vous pris, monsieur Coutu, une part active en faveur de monsieur Sylvestres ?

R.—Oui ; j'ai travaillé, pas comme j'avais l'habitude, mais j'ai travaillé.

Q.—Eh bien, avez-vous pu apprécier jusqu'à un certain point quel effets ces prédications de monsieur le curé ont pu avoir, dans votre opinion, sur le résultat de la votation à cette élection ?

R.—De ce que j'ai pu voir, il a fait perdre des amis à monsieur

Sylvestre ; des amis de monsieur Sylvestre ont tourné contre lui, c'est ce qui m'a été dit à moi-même personnellement, que c'était les sermons du curé qui les empêchaient de voter avec nous.

Q.—Et pour quelle considération généralement, vo saient-ils qu'ils avaient ainsi abandonné le parti ?

R,—Parcequ'ils voulaient écouter leur curé, et qu'il fallait écouter son curé pour faire sa religion.

Q.—Savez-vous si ces prédications ont eu pour effet de faire abstenir des électeurs de voter pour le candidat Sylvestre ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelle était la rumeur publique, l'opinion générale relativement à l'effet de ces prédications-là sur le résultat de l'élection ?

R.—La rumeur générale était que l'élection a été remportée par l'influence du clergé.

Q—D'après la rumeur et l'opinion publiques dans le district électoral, à l'influence prédominante de qui ou de c classe d'hommes attribuait-on le résultat de cette élection ?

Objecté à toute preuve de rumeur publique.
Objection renvoyée par le Cour.

R.—Suivant la rumeur publique, c'était attribué surtout à quatre curé du comté.

Q.—Voulez-vous nommer ces curés ?

R.—Le Révd. M. Loranger, curé de Lanoraie, le Révd. M. Champeau, curé de Berthier, le Rèvd. M. St. Aubin, curé de St. Norbert, le Révd. M. Archambault et son vicaire, de St. Barthélemy.

Je vous ferai remarquer, quant à Lanoraie, qu'une personne m'a dit à moi-même qu'elle était en faveur de M. Robillard parceque c'était M. le curé qui le lui avait conseillé. C'était un partisan qui avait toujours été pour nous autres. Je lui faisais des reproches et il m'a dit cela.

Q.—Quel était ce monsieur ?

R.—Hilaire Dagneau.

Q.—Vous a-t-il dit quel curé ?

R.—Monsieur Loranger, curé de Lanoraie.

Q.—Etait-il de cette paroisse ?

R.—Il était là dans le temps, il résidait tout proche du presbytère.

Q.—Est-ce que c'était l'habitude de M. le Curé Champeau, de faire des discours sur les élections ?

R.—Oui, à chaque élection qui se présentait et plus fortement à la dernière.

Q.—Est-ce de l'élection pour la chambre locale que vous parlez ?

R.—Je vous parle de l'élection Provinciale.

Q.—Dans quel sens parlait-il relativement au parti libéral et à la religion ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection maintenue par la Cour.

Q.—Lorsque vous parlez de la dernière élection, dans votre réponse précédente, voulez-vous parler de celle dont il est question en cette cause, ou des élections autres que celle-ci ?

R.—Je parle de celle entre messieurs Sylvestre et Robillard, dont il est question en cette cause.

Q.—La rumeur ou la notoriété publique disait-elle de quelle classe d'hommes ou de qui le défendeur était le candidat ?

R.—Que c'était le candidat conservateur, le candidat supporté par le clergé.

Q.—Savez-vous si les partisans ou cabaleurs du défendeur faisaient allusion aux paroles du curé en parlant ?

R.—A moi-même ils faisaient voir qu'ils étaient contents lorsque le curé faisait une sortie contre nous ; et à la porte de l'église ils nous raillaient de ce qu'il avait dit qu'on était dans le mauvais chemin. On ne pouvait pas rester longtemps à la porte de l'église.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DEFENDEUR.

Q.—Vous avez dit, tout à l'heure, monsieur Coutu, que vous étiez catholique romain ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etes-vous ce qu'on a coutume d'appeler ultramontain ou gallican ?

Objecté à la question comme n'ayant aucun rapport au litige et ne découlant aucunement de l'examen en chef.

Objection renvoyée par la Cour.

R.—Je suis catholique romain ; je crois à l'enseignement des Prêtres ; je fais mes devoirs religieux, je vais à confesse et je communie.

Q.—Voulez-vous dire si vous appartenez à l'Ultramontanisme où au Gallicanisme ?

R.—Je ne puis pas saisir la différence qu'il y a entre les deux mots ; je ne connais pas le sens de la question que vous me demandez.

Q.—Vous ne savez pas ce qu'on appelle les Ultramontains et les Gallicans ?

R.—Non, pas parfaitement.

Q.—Vous avez dit que lorsque vous êtes allé à l'église, le curé ne parlait pas d'autres choses que de la politique ; êtes-vous allé à la grand'messe tous les dimanches, pendant l'élection ?

R.—Non ; pas tous les dimanches, parce que je trouvais que les sermons du curé étaient trop forts, même je suis sorti une fois, avec d'autres partisans, parce qu'il condamnait trop le parti libéral ; il disait qu'il était dans le mauvais chemin ; j'ai été, après cela, très souvent à la basse messe.

Q.—C'est vous qui êtes le chef du parti libéral dans Berthier ?

R.—Non monsieur ; je suis libéral modéré, suivant les hommes.

Q.—C'est vous qui avez été l'organisateur de cette poursuite ?

R.—Non monsieur; lorsque la poursuite a été faite, je n'en ai pas eu connaissance.

Q.—Vous jurez que vous n'avez pas eu connaissance de la poursuite, lorsqu'elle a été intentée ?

R.—Je sais qu'il y a eu une poursuite, qu'il y a eu des comités, mais ce n'est pas à ma connaissance.

Q.—N'alliez-vous pas à ces comités-là ?

R.—Peut-être que j'aurais pu assister à un de ces comités, mais la poursuite s'est faite en mon absence.

Q.—N'est-ce pas vous qui cherchiez les preuves et qui voyiez à procurer aux procureurs des pétitionnaires les moyens de faire la preuve ?

R.—Non ; les preuves ont été fournies avant, par des personnes qui allaient faire des déclarations, et c'est après cela qu'on m'a donné ces noms-là, et depuis, en marchant pour les subpœnas comme je l'ai fait, on m'a indiqué des noms ; j'ai fait un rapport et on a appelé ces personnes comme on fait dans toutes les autres causes.

Q.—Vous jurez positivement que le curé de la paroisse de Ste. Geneviève de Berthier, le Révd. M. Champeau, a dit qu'il ne pourrait pas absoudre ceux qui serait en faveur de l'abolition du Conseil Législatif ?

R.—Oui, je le jure et beaucoup d'autres aussi le jureront.

Q.—Qand le curé a-t-il dit cela ?

R.—Je ne puis pas dire quel dimanche ; je sais que c'est un dimanche en approchant l'élection.

Q.—Vous jurez que c'était pendant l'élection ?

R.—Pendant l'élection.

Q.—Avant l'élection et lorsque les deux candidats étaient sur les rangs ?

R.—Je jure que c'est après une assemblée publique qui eut lieu ici.

Q.—Les deux candidats étaient-ils sur les rangs à cette assemblée-là ?

R.—Oui ; quand monsieur Robillard a accepté, j'étais présent, et je sais que c'est après que monsieur Robillard a eu accepté la candidature.

Q.—Vous avez dit que le curé avait comparé le Conseil Législatif aux *brakes* d'un chemin de fer ?

R.—Oui ; parcequ'il a dit : si l'Assemblée Législative passait des lois qui seraient contre la religion ou quelque chose qui serait

contre les intérêts de la Province, il dit : on aurait toujours ces bons vieillards-là pour les arrêter.

Q.—Est-ce alors que vous avez laissé l'église, scandalisé par les paroles du curé ?

R.—Non, je n'ai pas laissé l'église cette fois-là.

Q.—Ce n'est pas cela qui a influencé votre vote ?

R.—Non monsieur ; ce n'est pas cela qui a influencé mon vote, mais je trouvais qu'on était bien magané pour suivre un parti qu'on voulait suivre, et le suivre honnêtement.

Q.—Lorsque vous dites que le curé aurait dit que le Conseil Législatif était une institution divine, n'a-t-il pas dit plutôt que l'autorité venait de Dieu ?

R.—Il a, d'abord, commencé par nous dire que c'était une institution divine, et il a cité un texte de l'Evangile pour nous le faire voir.

Q.—N'a-t-il pas cité le texte que je vous cite : *omnis protestas ab so*, et n'a-t-il pas commenté ce texte devant ses paroissiens en les insistant à respecter l'autorité et les instructions du Pape ?

R.—Oui ; il nous a dit qu'il fallait toujours avoir la soumission à l'autorité.

Q.—N'a-t-il pas seulement comparé le Conseil Législatif au Sanhedrin qui, lui, était d'institution divine ?

R.—Non.

Q.—Ne vous rappelez vous pas qu'il a fait cette comparaison-là ?

R.—Il a fait la comparaison, à propos de Moïse, quand il a appelé soixante vieillard pour se former un Conseil.

Q.—Et vous avez compris qu'il voulait dire que c'était alors que le Conseil Législatif avait été institué ?

R.—C'est alors qu'il a dit qu'il ne voulait pas donner l'absolution à un pénitent qui serait contre le conseil, parce qu'il était d'institution divine.

Q—Pensez-vous maintenant que les paroissiens du comté de Berthier ont cru alors, et ont compris, que le Conseil Législatif avait été institué par Moïse ?

R.—C'est bien ce qu'ils ont dit, qu'ils étaient bien surpris que le curé vient leur dire des choses semblables en chaire.

Q.—Ainsi ces paroles ne pouvaient pas influencer le vote des électeurs.

R.—Je ne dis pas cela.

Q.—Vous avez dit que vous regrettiez d'être en contradiction avec le curé sur ce point-là, ce n'est pas la seule que vous ayez avec le curé ?

R.—C'est la seule que j'aie depuis hier ou avant hier.

Q.—Mais ça n'est pas ordinairement la seule contradiction.

R.—Eh bien ! sous serment, j'ai eu bien des contradictions avec lui, on ne s'accorde pas toujours sur différents points, mais ici on n'est pas sous serment, lui sous serment et moi sous serment; on ne s'est pas accordé pour des affaires de cure, mais j'ai jamais été en contradiction à part de cela.

Q.—Vous avez parlé que le mot suisse s'appliquait aux catholiques qui avaient abandonné leur religion ?

R.—On sait ce qu'on dit d'une personne qui change de parti ou de religion, on dit c'est un suisse, c'est ce qui est reconnu en général; lorsqu'on apprend qu'une personne a abandonné la religion catholique on dit c'est un suisse, tel que c'est arrivé pour des personnes du comté, on a dit, ceux-là sont des suisses.

Q.—Avez-vous étudié l'histoire de la Suisse ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Ne savez-vous pas que les suisses en général, la grande majorité, sont des français parlant la langue française et sont protestants ?

R.—Je n'en ai connu que très peu et ceux que j'ai connus, je les ai connus comme colporteurs de fausses bibles, au moins, c'est ce qui nous était enseigné par nos curés.

Q.—Veuillez répondre à la question telle qu'elle est posée ?

R.—Je n'en ai pas connu personnellement. J'ai entendu parler que s'étaient des suisses. Ceux que j'ai vus, je ne sais pas de quelle religion ils sont, en Suisse, je sais que ce sont des colporteurs de bibles. J'en ai vu plusieurs, cinq ou six.

Q—Vous avez dit que le curé avait donné à entendre qu'on ne devait pas faire d'affaires avec les protestants ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

R.—Il nous a dit que ces gens-là, qu'on ne devait pas avoir de relations avec eux comme cela.

Q.—Parlait-il des partis politiques ?

R.—Il parlait des deux, parce qu'il disait que le premier ministre était protestant.

Q.—N'a-il pas dit seulement que nous n'avions pas, nous catholiques, autant de garanties qu'avec un ministre catholique ?

R.—Il l'a donné à entendre d'une manière détestable contre les protestants, parceque, disait-il, la religion est en danger.

Q.—Pourquoi ?

R.—Parceque si on envoyait tous des protestants en chambre, que la religion serait en danger.

Q.—Il n'a jamais dit que monsieur Sylvestre était protestant ?

R.—Je sais qu'il a vanté monsieur Sylvestre, plusieurs fois, comme il était bon catholiq ue, mais il ne parlait pas de monsieur Sylvestre, mais du parti.

Q.—Comme cela il a condamné le parti sans condamner mansieur Sylvestre ?

R.—Je ne sais pas quelle était son intention. Il parlait contre le parti de monsieur Sylvestre, pour l'affaiblir.

Q.—Le curé, lorsqu'il condamnait le parti libéral, ne condamnait-il pas seulement le parti libéral catholique, appelé le libéralisme catholique ?

R.—Oui ; mais en faisant la distinction, qu'on était pas des libéraux catholique et il disait qu'on se servait de ce mot-là pour se cacher, mais que c'était la même chose. Il l'a dit bien des fois, cela.

Q.—N'a-t-il pas dit qu'il y avait des libéraux catholiques dans les deux partis ?

R—Il a dit qu'il y avait des libéraux dans les deux partis ; quand

il a commencé les instructions, il a dit : il y en a qui viennent se dire conservateurs et je me suis aperçu que ceux là sont des vrais libéraux ; que des personnes qui ne voulaient pas écouter les instructions de leur curé, étaient des vrais libéraux.

Q.—N'a-t-il pas dit que dans le parti libéral comme dans le parti conservateur il y avait de bons catholiques.

R.—Oui.

Q.—Et notamment le candidat Sylvestre ?

R.—Oui ; mais il a dit qu'ils étaient très-rares.

Q.—Voulez-vous dire les Sylvestre ou les catholiques ?

R.—Les catholiques.

Q.—Vous avez dit que le curé avait déclaré que le parti libéral était réprouvé par l'Eglise, quel dimanche a-t-il dit cela ?

R.—Je ne puis pas dire quel dimanche, comme j'ai dit tout à l'heure.

Q.—Et y étiez vous cette fois là ?

R.—C'est bien certain que j'y étais ; si je n'y avais pas été je ne le repéterais pas.

Q.—Est-ce pendant l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui, pendant l'élection, la dernière qui a eu lieu entre messieurs Sylvestre et Robillard, pendant que les orateurs étaient à la porte de l'église.

Q.—Quand le curé a parlé du jugement de la Cour Suprême, pensez-vous que ses paroles ont influencé les électeurs ?

R.—Oui.

Q.—En quel sens ?

R.—En donnant à entendre qu'il ne pouvait pas s'expliquer vis-à-vis de ses ouailles, de la manière qu'il voudrait, parce qu'il était restreint par une Cour qui venait de rendre un jugement ; il a dit je me tiendrai dans les limites que je dois garder.

Q.—Connaissez-vous quelques électeurs qui ont été influencés par ses paroles ?

R.—Oui.

Q.—Nommez-les ?

R.—Alexis Belisle, rentier de Berthier, Charles Gravel, de Ber-

thier. Il y a peut-être encore d'autres personnes, moi je connais que ces deux-là.

Q.—Et c'est le jugement de la Cour Suprême qui les a changées ?

R.—Je ne puis pas vous dire que c'est le jugement de la Cour Suprême, je vous dis que ce sont les instructions du curé.

Q.—Pensez-vous que ces deux électeurs que vous venez de mentionner sont maintenant contre la Cour Suprême ?

R.—Je ne dis pas cela.

Q.—Vous ont-ils dit eux mêmes qu'ils avaient été influencés par les discours du curé ?

R.—Monsieur Bélisle me l'a dit à moi-même.

Q.—Et l'autre ?

R.—Ce n'est pas à moi-même qu'il l'a dit.

Q.—A qui est-ce ?

R.—A James S. Dixon.

Q.—Y étiez-vous ?

R.—Non.

Q.—Alors vous n'en connaissez rien ?

R.—Je vous ai dit que je l'avais appris de d'autres, mais Bélisle c'est à moi-même qu'il l'a dit.

Q.—Où Bélisle vous l'a-t-il dit ?

R.—Chez lui.

Q.—Quand ?

R.—Lundi.

Q.—De cette semaine ?

R.—Oui ; je le savais d'avance, mais il me l'a répété.

Q.—Devant qui.

R.—Je n'ai pas remarqué, je sais qu'il y avait des personnes dans la maison, mais je n'ai pas remarqué qui.

Q.—Bélisle a-t-il toujours été libéral, ou a-t-il déjà été conservateur ?

R.—Il a toujours été libéral et c'est ce qu'il a toujours dit. En revenant de l'église, il m'a dit je ne suis plus rouge, il faut écouter son curé, je ne vote pas ; et il n'a pas voté.

Q.—Ne savez-vous pas que ce nommé Bélisle, a voté pour monsieur Cuthbert, dans ses deux élections ?

R.—Je ne le sais pas.

Q.—Jurez-vous, monsieur Coutu, que le curé a dit que tous les juges de la Cour Suprême étaient des protestants ?

R.—Je n'ai pas dit tous, mais une partie.

Q.—Les deux personnes que vous venez de mentionner sont les seules personnes que vous connaissez auxquelles M, le curé a fait abandonner le parti de M. Sylvestre ?

R.—Je l'ai dit et je vous le répète encore, il m'en a été nommé plusieurs ; mais ce n'est pas à moi-même que cela a été dit.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Euchariste Ayotte,

Cultivateur de St. Barthélemy, âgé de 48 ans.

Lequel etc., etc, dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Lors de l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et en mai 1878, ou résidiez-vous ?

R.—A St Barthélemy, monsieur.

Q.—Etiez-vous électeur ayant droit de voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Est-ce aussi la religion de la presque totalité de cette paroisse ?

R.—Oui ; je ne connais aucune autre religion dans la paroisse.

Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant à la grande messe, les

dimanches ou fêtes, pendant le temps de cette élection, d'entendre prêcher ou donner des instructions par le révérend messire Archambault, curé de cette paroisse, au sujet de la politique et de l'élection en question en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce que vous lui avez entendu dire relativement au parti libéral ou rouge, au point de vue de la religion ?

R.—Je l'ai entendu prêcher qu'on ne devait pas être rouge et catholique, que ça ne pouvait pas s'admettre dans la religion catholique.

Q.—Quels étaient les deux candidats sur les rangs à cette élection-là ?

R.—Monsieur Robillard et Monsieur Sylvestre.

Q.—Quel était leur parti, à chacun de ces deux messieurs, dans cette élection ?

R.— Monsieur Robillard m'a toujours dit qu'il était conservateur, et Monsieur Sylvestre, libéral, pour le parti libéral.

Q.—Du quel des deux partisle curé voulait parler lorsqu'il parlait du parti rouge ?

R.—Je pense qu'il voulait parler du parti de M. Sylvestre, quand il parlait du parti rouge.

Q.—Est-ce que le mot rouge est souvent employé pour désigner le parti libéral ?

R.—Presqu'autant l'un que l'autre.

Q.—Qu'est-ce que monsieur le curé Archambault a alors dit, ou vous a prié de vous rappeler relativement à ce qu'il avait dit auparavant, concernant l'élection et les partis ?

R.—Monsieur Archambault nous a dit, à la dernière élection, qu'il n'était pour aller aussi loin qu'il avait déjà été, que ce serait plus court ; mais qu'il était le même homme, et qu'il suivait les mêmes principes, et qu'on devait le suivre.

Q.—A-t-il demandé alors à ceux qui écoutaient, de se rappeler quelque chose et quoi ?

R.—Probablement qu'il a pu demander cela.

Q.—Qu'est qu'il a demandé à ses paroissiens de se rappeler.

R.—Il a dit : rappelez-vous que le parti n'est pas admis par l'Eglise, et qu'on y tient fortement.

Q.—Quand il a dit qu'il était toujours le même homme, et que vous deviez vous en rappeler, de quoi avez-vous compris qu'il voulait que vous vous rappeliez ?

R.—J'ai compris qu'il voulait nous rappeler tout ce qu'il nous avait dit avant cette élection-là, de ne pas être de ce parti-là, de soutenir l'autre parti autant que possible.

Q.—De quel parti parlait-il en disant que le parti n'était pas admis par l'église ?

R.—J'ai compris qu'il parlait du parti libéral.

Q.—Quand il vous a dit qu'il était toujours le même homme que par le passé, qu'est-ce que vous avez compris qu'il voulait vous rappeler dans le passé ?

R.—J'ai compris qu'il voulait me rappeler qu'il fallait nécessairement être du parti conservateur ; c'est ce que j'ai pensé et que j'ai cru dans ma croyance.

Q.—Vous avez dit qu'il en avait déjà parlé dans une élection antérieure, dans quelle élection était-ce ?

R.—Dans l'élection précédente.

Q.—Combien de temps auparavant avait eu lieu cette élection-là, combien d'années auparavant ?

R.—Trois ans, je crois.

Q.—Entre quels candidats avait eu lieu cette élection-là ?

R.—Entre monsieur Sylvestre et monsieur Tranchemontagne.

Q.—Est-ce le même monsieur Sylvestre qu'à cette élection de mil huit cent soixante-et-dix-huit ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce que le curé vous avait dit à cette élection précédente et dont vous vous êtes rappelé ?

R.—Il a dit beaucoup d'autres choses, mais je ne suis pas capable de me souvenir de toutes.

Q.—Dites-nous ce dont vous vous rappelez ; a-t-il parlé de Lucifer, a-t-il dit qu'est-ce que Lucifer avait fait ?

R.—Oui ; il a parlé de Lucifer, il a dit que Lucifer était sorti

de l'enfer, qu'il avait couru nos rangs et qu'il nous avait enrégistrés, et il nous a dit beaucoup d'autres choses ; je ne puis pas me rappeler de toutes.

Q.—A-t-il dit que Lucifer avait eu la majorité dans la paroisse, dans la tournée qu'il avait faite ?

R.—Oui ; il a dit que dans la tournée qu'il avait faite, il avait remporté la majorité sur l'autre parti ; que c'était bien malheureux.

Q.—Combien était-ce de temps après cette élection antérieure, qu'il vous a dit cela ?

R.—Je crois que la dernière journée de la votation était le vendredi, et que c'était le dimanche suivant.

Q.—Etait-ce dans le temps des Quarante-Heures, à l'ouverture des Quarante-Heures ?

R.—C'était à l'ouverture des Quarante-Heures. Les Quarante-Heures ont commencé le lundi matin.

Q.—Qu'est-ce qu'il avait dit, par rapport à ceux qui avaient été enrégistrés sur cette liste-là et par rapport aux Quarante-Heures ?

R.—Par rapport aux Quarante-Heures, il nous avait fait un sermon, comme de raison, nous disant que celui qui s'approcherait de la Sainte Table, ferait un sacrilége, et qu'il nous défendait d'y approcher.

Q.—A ceux qui avaient voté pour quel parti défendait-il ainsi de s'approcher de la Sainte Table ?

R.—J'ai compris que c'était le parti libéral.

Q.—Ces sermons-là ou ces paroles-là ont elles, dans le temps, fait beaucoup d'impression dans la paroisse ?

R.—Je le crois bien, parceque ça m'en a fait beaucoup à moi, et à plusieurs comme moi.

Q.—Les gens généralement, dans la paroisse, ont-ils gardé souvenir de ces sermons-là ?

R.—Je le crois bien ; ceux qui appartenaient au parti libéral, en particulier, parcequ'on a eu assez de moqueries de nos amis, à la porte de l'église, que ça nous en a fait rappeler longtemps.

Q.—Ces sermons-là avaient-ils fait de la peine aux partisans du parti libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—D'après ce que vous connaissez de ce qu'il avait dit, à cette élection antérieure, ainsi que de ce qu'il a dit dans l'élection dont on parle maintenant, est-ce que ça eu beaucoup d'effet ou quelqu'effet, sur le résultat de la votation, dans l'élection en question en cette cause ?

R.—Je le crois bien que ça fait beaucoup d'effet ; on avait toujours eu la majorité, et on s'est trouvé en minorité, dans la dernière élection, de beaucoup.

Q.—Est ce l'opinion générale dans la paroisse que ça été la cause de ce changement ?

R.—C'est ce que j'entends dire. Oui, je le pense ; c'est le dicton général, d'après ce que j'ai entendu parler, ça eu un grand effet sur la question.

Q.—A l'influence de qui attribue-t-on surtout le fait que monsieur Robillard a eu une majorité, dans la paroisse de St. Barthélemy, à la dernière élection ?

R.—On ne peut pas connaître beaucoup d'autre influence que celle de monsieur Archambault, et on n'en a pas vu d'autre. Monsieur Robillard n'est jamais venu, il n'est pas venu dans la paroisse, dans aucun rang ; on ne l'a jamais vu, on ne le connait pas.

Q.—Savez vous si M. Robillard est allé chez le Curé, au moins ?

R.—Non monsieur ; ces affaires-là je ne le sais pas ; j'ai entendu dire qu'il y était venu, mais je ne le sais pas.

Q.—Pendant l'élection de 1878, c'est à-dire, celle dont on s'occupe maintenant, monsieur le curé a-t-il parlé en chaire, du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'est-ce qu'il a dit par rapport à ces deux choses-là ?

R.—Oui monsieur, il en a parlé ; il nous a dit que le liberalisme catholique et le libéralisme politique ne faisaient qu'une seule et même chose.

Q.—A-t-il dit que c'était une chose approuvée ou condamnée par l'église catholique ?

R.—Il nous a condamnés ; qu'on ne pouvait pas approcher de

l'Eglise avec ces faits-là, c'est-à-dire, le libéralisme catholique et le libéralisme politique.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous avez dit que monsieur le Curé avait dit qu'on ne pouvait pas être rouge et catholique ?

R.—Oui, monsieur ; je l'ai dit.

Q.—Quand a-t-il dit cela ?

R.—Je n'ai pas remarqué la date, mais il l'a dit dans ses prônes.

Q.—Mais dans quel temps, à peu près ?

R.—Je ne suis pas instruit ; je n'ai pas marqué la date ; je ne sais pas lire ni écrire.

Q.—Etes-vous sûr, et jurez vous positivement qu'il l'a dit dans la derniere élection ?

R.—Je ne jurerai pas cela, pour la dernière élection, mais je jurerai que dans la précédente élection, il l'a dit.

Q.—Mais vous ne savez pas s'il l'a dit, dans la dernière élection ?

R.—Je ne suis pas capable de le jurer.

Q.—Vous avez dit que M. Robillard, le défendeur, vous a dit qu'il était conservateur ; quand vous a-t-il dit cela ?

R.—Je ne l'ai jamais vu, il n'a pas pu me le dire ; je n'ai jamais parlé à monsieur Robillard.

Q.—Vous avez dit que monsieur le curé Archambault avait dit que le parti libéral n'était pas admis par l'Eglise, et qu'il y tenait fortement ; quand a-t-il dit cela?

R.—Il a dit cela dans toutes les élections, jusqu'à la dernière élection ; il a dit aussi qu'il y tenait fortem[illegible] ne pas être admis à l'église.

Q.—Jurez-vous positivement qu'il a dit cela à la dernière élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Est-ce au commencement ou à la fin de l'élection qu'il a dit cela ?

R.—Probablement que c'était au commencement, dans le temps

que les membres étaient en marche pour l'élection.

Q.—Jurez-vous que, dans le temps, les candidats étaient sur les rangs?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Où a-t-il dit cela ?

R.—Dans sa chaire.

Q.—Vous étiez. comme de raison, à la grande messe?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avec qui étiez-vous à la grande messe, cette journée-là ?

R.—J'étais avec mes enfants.

Q.—Vos enfants se rappelleut-ils qu'il a dit cela?

R.—Ils sont trop jeunes ; ils ne sont pas en esprit de politique ; ils sont trop jeunes.

Q.—Quand le curé a-t-il dit, que Lucifer était sorti de l'enfer pour enrégistrer les votes?

R.—Dans l'élection précédente, avant la dernière élection.

Q.—Il n'a pas dit cela dans la dernière élection ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Et, dans cette élection-là, y avait-il eu une majorité pour le parti libéral?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quand le curé a-t-il dit que celui qui approcherait de la Sainte Table et qui serait libéral ferait un sacrilége.

R.—C'est dans la même élection.

Q.—L'avant dernière élection?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez dit que ça vous avait fait beaucoup d'impression?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez eu peur de Lucifer, naturellement ?

R.—Comme de raison, comme un catholique doit en avoir peur.

Q.—Est-ce que ça vous a empêché de voter pour le candidat libéral?

R.—Non, monsieur ; rien ne m'a jamais empêché de voter pour un candidat libéral.

Q.—Vous n'êtes pas assez peureux pour cela ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Malgré que vous dites que vous avez eu bien peur ?

R.—Je n'ai pas eu encore assez peur pour cela.

Q.—Mais vous avez eu bien peur ?

R.—Oui ; mais je me suis rassuré.

Q.—Avez-vous eu peur de voir Lucifer ?

R.—Non ; un catholique ne doit pas avoir peur de voir Lucifer ; il s'enfuit avec de l'eau bénite, Lucifer.

Q.—Qu'est ce que c'est qui vous faisait peur ?

R.—Ce sont toutes les paroles de monsieur le Curé qui m'avaient donné une terreur terrible, et ses accents et son éloquence ; j'ai eu peur sur le moment, j'ai été saisi, mais je me suis rassuré.

Q.—Je suppose que quelqu'un vous a dit que vous ne le verriez pas ?

R.—Je n'avais pas besoin de personne pour me le dire, je le savais moi-même.

Q.—Avez-vous tremblé pendant la messe, quand il vous a parlé de cela ?

R.—Je n'avais pas froid ; je ne puis pas avoir tremblé, je n'ai pas eu peur assez pour trembler.

Q.—Avez-vous consulté quelqu'un pour savoir si c'était vrai que Lucifer était venu ?

R.—Pas du tout, monsieur.

Q.—Qui est-ce qui vous a rassuré ?

R.—Je me suis rassuré par moi-même.

Q.—En y pensant comme cela, tout seul ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous vous êtes dit qu'après tout, vous ne pensiez pas qu'il viendrait vous chercher ?

R.—Non ; parceque j'étais catholique, apostolique et romain, et un catholique ne doit pas avoir peur du diable ; je n'ai jamais eu peur du diable, moi.

Q.—Vous jurez que le diable ne vous a jamais empêché de voter ?

R.—Non ; il ne m'a jamais empêché de voter ; peut-être que s'il m'était apparu, il m'aurait empêché de voter, mais il ne m'a jamais apparu.

Q.—Vous avez toujours été libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Le curé ne vous a pas fait changer ?

R.—Non ; jamais, il ne m'a fait changer.

Q.—Vous avez dit que les sermons du curé avaient fait beaucoup d'effet, et avaient eu une grande influence sur les paroissiens; parlez-vous des sermons faits dans la dernière élection ou des sermons faits dans l'avant-dernière élection ?

R.—Je crois bien que le plus grand effet a été avant la dernière élection, les sermons ont été plus durs; quand on déchaîne le diable, et qu'on l'envoie dans les rangs, ça doit être un sermon joliment dur.

Q.—Connaissez vous quelqu'un que les sermons du curé ont fait changer de politique ?

R.—Je ne suis pas un homme de profession, je suis cultivateur ; je ne suis pas un homme de profession pour courir les maisons et les boutiques, pour savoir si celui ci ou celui-là à fait telle ou telle chose, je n'ai pas cette habitude-là ; je ne suis pas capable de vous nommer aucune personne qui pourrait avoir succombé sur le fait.

Q.—Vous dites que vous ne savez pas si les sermons ont fait changer personne de politique ?

R.—Je ne suis pas prêt à sermenter celà ; mais je crois, dans ma croyance que c'en a fait changer beaucoup.

Q.—Mais vous ne le savez pas, toujours ?

R.—Comme de raison, je ne suis pas pour sermenter une chose dont je ne suis pas certain ; mais je le crois.

Q.—Comment expliquez vous que le curé qui aurait parlé plus fort à l'avant dernière élection ait obtenu, pour son parti, moins de votes que dans la dernière élection où il a parlé moins fort ?

R.—Moi, je n'ai pas une grande connaissance sous ce rapport-là, mais d'après ce que je puis connaitre, plus on en dit à une personne,

plus elle vient à le croire; rappelez lui une affaire toujours, et plus on lui en dit plus elle vient à le croire.

Q.—Mais est-ce que vous ne jugez pas les autres d'après vous-même, et comment se fait-il, que plus le curé vous en a dit, moins vous l'avez cru ?

R.—Parce qu'un homme solide ne branle jamais sur rien.

Q.—Vous êtes solide, vous ?

R.—Oui ; je suis solide.

Q.—Et les autres ne le sont pas, naturellement ?

R.—Il y en a beaucoup qui ne le sont pas, je m'en suis aperçu plusieurs fois, mais on ne m'a pas jamais ébranlé sur cette affaire-là.

Q.—Ne savez vous pas qu'il y a d'autres raisons qui ont pu faire changer la majorité, dans la paroisse de St. Barthélemy ?

R.—Comme je vous l'ai dit, tout à l'heure, je n'ai jamais couru la paroisse pour savoir cela.

Q.—Ne savez vous pas que certains chefs, dans la paroisse ont pu changer d'opinion politique ?

R.—Il y en a bien sûr qui ont changé d'opinion politique, mais est-ce que je sais qui les a fait changer.

Q.—Vous ne le savez pas ?

R.—Non.

Q.—Comment dites-vous, que c'est le curé alors ?

R.—Je crois que c'est le curé qui les a fait changer.

Q.—Vous avez fait serment, tout-à-l'heure, que les sermons du curé avaient fait beaucoup d'effet, dans la paroisse, et que l'influence du curé avait fait changer des votes; dites-vous que c'est correct cela, sous votre serment ?

R.—Je dis que je le crois, comme je l'ai dit.

Q.—Mais vous déclarez que vous n'en savez rien ?

R.—Comme de raison, je n'ai pas couru personne pour savoir cela; dans ma croyance, je le crois fermement que ça en a fait changer beaucoup.

Q.—Mais vous déclarez, en même temps, que vous n'en savez rien ?

R.—Je n'en sais rien, personne n'est venu me dire qu'il avait changé.

Q.—Qu'est-ce que c'est que le libéralisme catholique, monsieur Ayotte ?

R.—Je ne suis pas instruit du tout.

Q.—Vous ne connaissez pas cela ?

R.—Je puis le connaitre par l'avoir entendu dire, mais je ne puis pas en donner l'explication ; je ne suis pas instruit du tout.

Q.—Le curé vous a parlé du libéralisme catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et qu'est-ce qu'il vous a dit que c'était ?

R.—Le libéralisme catholique ? Il ne nous a jamais donné cela beaucoup en détail.

Q.—Il vous a dit que ce libéralisme était condamné par l'Eglise ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et que c'était le seul libéralisme qui était condamné ?

R.—Il nous a dit que le libéralisme catholique et le libéralisme politique étaient une seule et même chose.

Q.—Quand vous a-t-il dit cela ?

R.—Dans l'élection précédente de celle-ci.

Q.—Jurez-vous que le curé a dit que le libéralisme politique était condamné par l'Eglise ?

R.—Je ne le jure pas, parce qu'il n'a pas fait la distinction ; il a mêlé les deux choses ensemble, et il a dit que c'était condamné par l'Eglise ; je ne suis pas capable de démancher cela.

Q.—N'est-ce pas, que le curé a dit que le libéralisme catholique était condamné par l'église, et que le libéralisme politique avait des tendances au libéralisme catholique ?

R.—Je n'ai pas connaissance qu'il ait parlé de cela du tout ; il a dit que le libéralisme catholique et le libéralisme politique étaient une seule et même chose.

Q.—Vous jurez qu'il a dit cela en propres termes, dans l'avant dernière élection ?

R.—Oui, monsieur ?

Q.—Mais il ne l'a pas dit dans la dernière élection ?

R.—Non ; je n'en ai pas eu connaissance.

Q.—N'a-t-il pas dit, dans l'avant dernière élection, ou dans la dernière élection, que ni le libéralisme politique, ni aucun parti politique n'avait été condamné par l'Eglise ?

R.—Je n'ai jamais entendu parler de cela ; il nous a toujours dit qu'on était condamné, je n'ai jamais entendu prononcer ces mots là, en chaire, par monsieur Archambault ; il peut les avoir prononcés, mais je ne les ai jamais entendu dire.

Q.—Tâchez de vous rappeler ?

R.—Je ne l'ai jamais entendu dire.

Q.—Savez-vous lire ?

R.—Non, monsieur ; je n'ai pas eu le bonheur d'aller à l'école, jamais ; ce n'est pas aisé de savoir lire, pour nous autres.

Q.—Vous ne pouvez pas dire si le curé l'a dit, ou s'il ne l'a pas dit qu'aucun parti politique n'avait été condamné par l'église ?

R.—Il a pu le dire, mais je ne me remets pas qu'il l'ait dit, à aucun sermon.

Q.—Vous ne vous rappelez pas qu'il l'ait dit, qu'ils étaint condamnés, non plus ?

R.—Cela, je m'en rappelle, je viens de vous le répéter. Il a condamné les deux partis, il a dit que ça ne faisait qu'une seule et même chose ; qu'on ne pouvait pas être admis à l'église et tenir à ce parti là ?

Questions posées par le juge.

Q.—Vous ne voulez pas dire qu'il empêchait les gens du parti libéral d'entrer dans l'église de la paroisse ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous voulez dire que ce n'était pas approuvé par l'église ?

R.—Oui, monsieur.

Par l'Avocat.

Q.—Qu'est-ce que vous avez compris que le curé voulait dire, en disant que le parti libéral n'était pas admis à l'église.

R.—J'ai compris que celui qui tenait au parti ne pouvait pas approcher des sacrements.

Q.—Et cependant les libéraux de la paroisse faisaient leurs pâques, et approchaient des sacrements ?

R.—Quelques-uns, je le crois bien.

Q.—Comme les conservateurs ?

R.—Mais on n'a pas été dans le détail de leur confession, je ne sais pas ce qu'ils ont fait ; ce serait bien malheureux si les trois quarts de la paroisse ne faisaient pas de pâques, par chez nous, je crois bien que monsieur Archambault ne serait pas resté aussi longtemps qu'il l'a fait.

Q.—Vous avez reçu un subpœna pour venir rendre témoignage ici ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A qui avez-vous parlé du témoignage que vous alliez rendre, monsieur Ayotte ?

R.—A personne, on est venu plusieurs ensemble, et on a conversé de différentes affaires.

Q.—A qui avez-vous dit ce que vous alliez dire, comme témoin, dans la cause ?

R.—Je pense bien que je ne l'ai pas dit à personne ; j'ai pu échapper quelques mots par exemple.

Q.—Personne ne vous a questionné pour savoir ce que vous alliez dire dans la cause ?

R.—Je pense bien ne pas l'avoir dit à personne ; j'ai pu échapper quelques mots.

Q.—Personne ne vous a questionné pour savoir ce que vous alliez dire dans la cause ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous jurez cela positivement, qu'on vous a amené ici, sans savoir ce que vous diriez ?

R.—Comme de raison, quand on m'a envoyé un ordre, je n'ai seulement pas vu l'huissier, je n'étais pas à ma maison lorsque l'huissier l'a laissé là.

Q.—N'aviez vous pas fourni un affidavit d'avance ?

R.—Non, monsieur.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.--Lorsque vous parlez de la dernière élection, voulez vous parler de l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.--Est-ce pendant la dernière élection que monsieur le curé a dit que le parti libéral était un mauvais parti, et un parti condamné par l'église ?

R.—Oui, monsieur ; il l'a dit dans la dernière élection.

Q.—En chaire ?

R.—Oui, en chaire.

Q.—Cette fois là, a-t-il parlé du libéralisme politique et du libéralisme catholique, et a-t-il expliqué, cette fois là, que c'était une seule et même chose ?

R.—Je ne puis pas m'en rappeler directement ; je pense bien qu'il nous en a parlé.

Q.—Vous avez dit que vous ne connaissez pas personnellement, aucune personne qui avait été induite à changer de parti, par rapport aux sermons de monsieur le curé; ce que vous en connaissez, est-ce par la rumeur publique ou par des informations d'autres dans la paroisse ?

R.—C'est ordinairement par la rumeur publique ; par entendre parler.

Et le dit déposant ne dit rien de plus.

Elie Pellerin,

Commerçant, de la ville de Berthier, âgé de 59 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et en mai 1878, où résidiez-vous?

R.—Ici, à Berthier, dans le village.

Q —Etiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—La grande majorité des électeurs de la paroisse et de la ville de Berthier est catholique ?

R.—Oui, la majorité.

Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant aux grandes messes, les dimanches et fêtes, pendant cette élection, d'entendre les prédications ou instructions faites en chaire par le révérend messire Champeau, curé de la Paroisse de Berthier ; et qu'est-ce qu'il a dit, au sujet de la politique et de cette élection-là, en rapport avec la religion ?

R.—Premièrement, monsieur le curé nous a dit en chaire qu'il avait reçu une circulaire, qui lui ordonnait d'instruire le peuple et qu'il allait le faire, malgré qu'un jugement de la Cour Suprême restrégnit les prêtres et leur défendit de faire des menaces et malgré tout, qu'il dirait tout ce qu'il voudrait, pourvu que cela n'aille pas aux yeux des juges libéraux qui s'étaient permis de juger les prêtres.

Q.—Qu'est-ce que c'est qu'il disait qu'il ferait ?

R.—Des menaces et qu'il pourrait, pourvu que cela paraisse pas aux yeux des libéraux. Ensuite j'ai connaissance qu'il a parlé du Conseil Législatif, que les libéraux voulaient abolir le Conseil Législatif, et qu'ils ne le pouvaient pas, parceque c'était d'institution divine, et qu'il allait le prouver par un des textes de la Bible ; là-dessus il a ouvert la Bible dans un des textes sur la loi de Moïse, et il a prouvé que Moïse avait été ordonné de choisir soixante vieillards pour former un Conseil.

Q.—Lui avez-vous entendu dire ce qu'il ferait ou ce qu'il refuserait à un pénitent qui se déclarerait être en favaur de l'abolition du Conseil Législatif ?

R.—Non, monsieur.

Q.—A-t-il dit de quel parti il était lui-même, en chaire ?

R.—Je ne puis l'affirmer.

Q.—A-t-il parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'en a t-il dit ?

R.—Il a parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit des deux libéralismes ?

R.—Il a dit que le libéralisme catholique était condamné par l'Eglise, et plus tard, en chaire, M. le curé a dit que le parti libéral n'avait jamais été condamné par l'Eglise.

Q.—Une autre fois ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A-t-il dit quelque chose de nature à vous faire voir lequel des deux partis politiques, libéral et conservateur, était le bon parti ?

R.—Il a démontré que le parti conservateur était préférable.

Q.—A-t-il parlé d'un voyage de messieurs Angers et Chapleau, et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet-là ?

R.—Il a dit qu'on reprochait à messieurs Angers et Chapleau d'avoir fait un voyage qui avait occasionné une dépense de trois cent quarante piastres, mais que ce voyage avait été fait parceque le Lieutenant-Gouverneur les demandait et qu'ils ne pouvaient pas faire autrement que d'y aller, ce qui a occasionné une grande dépense.

Q.—A-t-il dit de qui c'était la faute ?

R.—Il a dit que c'était le lieutenant-gouverneur Letellier qui les avait appelés, que c'était sa faute.

Q.—A-t-il dit de quelle couleur, de quel parti politique était le lieutenant-gouverneur Letellier ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—A-t-il parlé du premier ministre, monsieur Joly, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Il a dit que c'était un suisse et un protestant.

Q.—A-t il dit si les électeurs catholiques pouvaient supporter cet homme là ou son parti, au point de vue de la religion ?

R.—Je ne m'en rappelle pas, monsieur.

Q.—A-t-il dit par qui monsieur Joly, Premier-Ministre, était soutenu ?

R.—Par les libéraux.

Q.—A-t-il dit par les gens de qu'elle religion il était soutenu, après avoir dit qu'il était un suisse et un protestant ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Où a-t-il invité les gens à aller, ou a-t-il parlé d'invitation et a-t-il invité les gens à aller quelque part ?

R.— Ce n'est pas à ma mémoire.

Q.—A-t-il parlé de quelque livre qu'il avait à son presbytère, et qu'est-ce qu'il a dit de ce livre-là ?

R.—Si je me rappelle, mais je ne suis pas positif, c'est quand il a parlé des dépenses de messieurs Angers et Chapleau, disant que les libéraux en avaient dépensé beaucoup plus ; si je me rappelle bien, je ne puis pas l'affirmer.

Q.—Quand vous lui avez entendu dire que le Lieutenant-Gouverneur était un libéral et que le Premier-Ministre était un protestant et un suisse, qu'est-ce que vous avez compris qu'il voulait dire relativement à la religion, et au parti libéral ?

R.—Je ne pourrais pas dire par rapport à la religion ; je pense qu'il voulait dire que le parti libéral était en faveur du l'abolition du Conseil Législatif; certainement j'ai compris qu'il voulait détourner les gens d'être en faveur du parti libéral.

Q—Pour quelle raison, après avoir dit que le Premier Ministre était un protestant et un suisse, avez-vous compris, qu'il voulait détourner les gens du parti libéral ?

R.—Pour leur faire accepter celui des conservateurs.

Q.—D'après ce que vous avez connu des faits de cette élection, quel effet les prédications du curé ont elles eu, sur le résultat de la votation, dans Berthier ?

R.—Je crois que cela a eu l'effet de restreindre quelques personnes d'exprimer leur opinion.

Q.—En connaissez-vous quelques-unes qui vous ont déclaré la chose, et que vous avez raison de croire ?

R.—Je crois qu'il y a une personne qui s'était prononcée avant,

et ensuite, apres les sermons de monsieur le curé, elle n'aurait pas voté pour le parti libéral.

Q.—Pour qui était cette personne-là, pour quel candidat ?

R.—Pour monsieur Sylvestre.

Q.—Quelle est cette personne-là, monsieur ?

R.—Monsieur Alexis Belisle.

Q.—N'en connaissez-vous pas d'autres, que celui-là, qui vous l'ont dit ?

R.—Oui monsieur, mais je n'en suis pas positif,

Q.—Quels sont ceux que vous connaissez, soit directement ou indirectement, pour avoir agi ainsi ?

R.—Je connais M. Gravel ; je l'ai entendu dire pour M. Sigefroi Denis. Je ne puis pas le dire, je ne sais pas la manière qu'ils ont voté.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Sigefroi Denis, vous l'a-t-il dit à vous-même, que le curé l'avait fait changer ?

R.—Non, monsieur.

Q.—De sorte que vous n'en connaissez rien personnellement.

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous n'en savez rien pour Gravel ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Et Alexis Belisle, quand vous a-t-il dit cela, que c'était le curé qui l'avait fait changer ?

R.—Il m'a pas dit que c'était le curé qui l'avait fait changer ; je me rappelle qu'après l'élection il m'a dit qu'il n'avait pas voté.

Q.—C'est-à-dire que vous ne savez pas si se sont les sermons qui l'avaient fait changer ?

R.—Il me l'a dit, à moi, après l'élection.

Q.—Quand vous a-t-il déclaré cela ?

R.—Je crois qu'on en a parlé longtemps après.

Q.—Où ?

R.—Dans le magasin, chez nous.

Q.—Y avait-il d'autres personnes quand il vous a déclaré cela ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Ce sont là, ces trois-là, tous les électeurs que vous connaissez, qui auraient été influencés, par les sermons du curé ?

R.—Oui ; d'après ce que j'ai entendu dire.

Q.—Vous avez dit que monsieur le curé avait dit que le Conseil Législatif était d'institution divine, êtes-vous positif de cela ?

R.—Oui, monsieur ; j'en suis positif.

Q.—N'est-ce pas plutôt que le curé aurait dit que l'autorité civile était divine ?

R.—Non, monsieur ; il a dit que le Conseil Législatif était d'institution divine et qu'il allait le prouver ; il a ouvert la bible, en chaire, etil a prouvé qu'ils ne pouvaient pas renverser une chose qui était établie par Dieu.

Q.—N'a-t-il pas plutôt comparé le Conseil Législatif au Conseil des Vieillards de Moïse ?

R.—Oui ; j'admets qu'il a abordé la question. Il a ouvert la bible, il nous a cité le texte de Moïse et nous a parlé des soixante vieillards.

Q.—Ne vous a-t-il dit que le Conseil de vieillards de Moïse était d'institution divine, et que le Conseil Législatif pouvait avoir quelque analogie avec ce Conseil, mais il n'a pas dit que le Conseil Législatif était d'institution divine ?

R.—Je ne sais pas si cela veut dire la même chose, mais toujours qu'il nous a dit qu'on ne pouvait pas renverser le Conseil Législatif, vû qu'il était d'institution divine ; il a ouvert la bible et dit, je vais vous le prouver, et il a cité un texte de Moïse.

Q.—Dans quel temps ces sermons là ont-ils été faits ?

R.—Je ne puis pas me rappeler, mais je sais toujours que c'est avant la votations.

Q.—Les candidats étaient ils sur les rangs dans le temps ?

R.—Oui, monsieur.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Comment Alexis Belisle vous a-t-il dit que cela l'avait changé ?

R.—Bien ! il m'a dit qu'il était pour M. Sylvestre, mais que après les instructions de son curé, de la manière dont M. le curé avait parlé, il n'a pas voté pour M. Sylvestre.

Q.—A-t-il parlé de son âge, de la mort, du salut de son âme ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous a-t-il dit que c'était pour écouter son curé ?

R.—Je le crois.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Charles Coutu,

Agent du Q. M. O. et O. R. R., de la ville de Berthier, âgé de 35 ans.

Lequel etc , etc., dépose et dit ;

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, où résidiez-vous, monsieur Coutu ?

R.—Dans la ville de Berthier.

Q.—Etiez-vous électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous eu occasion, pendant cette élection, en assistant à la messe, les dimanches ou fêtes, d'entendre le révérend messire Champeau, curé de la paroisse, faire certaines instructions ou des prédications au sujet de cette élection et du parti libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit, d'abord, au sujet du Conseil Législatif ?

R.—Il a dit que le Conseil Législatif était une institution di-

vine, et que celui qui travaillerait pour le candidat qui travaillerait pour abolir le Conseil Législatif, travaillerait contre les Saintes Ecritures, et qu'il ne pourrait pas l'absoudre.

Q.—Etes-vous positif qu'il a dit qu'il ne pourrait pas donner l'absolution à une personne qui s'accuserait d'avoir voté pour un candidat qui demanderait l'abolition du Conseil Législatif ?

R.—Je ne suis pas positif s'il a dit qu'il ne pourrait pas lui donner l'absolution, mais il a dit qu'il ne pourrait pas l'absoudre.

Q.—Vous êtes positif de cela ?

R.—Oui ; j'en suis positif.

Q.—Quels étaient les deux candidats sur les rangs dans le temps, lorsque ces paroles-là ont été prononcées ?

R.—C'était M. Louis Sylvestre et M. Joseph Robillard.

Q.—Le défendeur en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelle était la politique du candidat Sylvestre, ainsi que du parti libéral qu'il représentait, au sujet de cette question du Conseil Législatif ?

R.—La politique de M. Sylvestre était libérale, et en même temps, il était pour l'abolition du Conseil Législatif.

Q.—Est-ce que cela avait été discuté publiquement sur les *hustings* et dans les journaux.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etait-ce un fait connu que M. Sylvestre et son parti s'engageaient d'abolir le Conseil Législatif s'ils avaient la majorité, à Québec ?

R.—Je pense que tout le monde qui ont voulu le savoir l'ont su.

Q.—A t-il parlé du Lieutenant-Gouverneur Letellier, et a-t-il dit ce qu'il était ?

R.—Il a dit que le Lieutenant-Gouverneur était un rouge.

Q.—A-t-il dit ce que le Premier-Ministre, M. Joly, était ?

R.—Oui ; il a dit qu'il était un rouge et puis un suisse.

Q.—A-t-il dit de quelle religion il était, et par qui il était supporté ?

R.— Oui ; lorsqu'il a dit qu'il était un suisse et un protestant, il a dit qu'il était supporté par tous les protestants.

Q.—A-t-il parlé des rouges et de ce qu'ils avaient dit, dans une assemblée qui avait été tenue, à la porte de l'église ; et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Il a dit que les rouges étaient tous des menteurs, et que ce qu'ils avaient dit était tout des menteries, et que ceux qui ne le croiraient pas, n'avaient qu'à aller au presbytère, qu'il avait un livre, et qu'il leur prouverait que c'était des menteurs.

Q.—A-t-il parlé d'une circulaire reçue de l'Evêque ou des Evêques, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Il a dit qu'on faisait courir le bruit qu'il y avait eu une lettre d'envoyée par les Evêques, disant qu'ils allaient les arrêter de parler, mais qu'il parlerait tant qu'il voudrait, et qu'il se tiendrait dans les bornes autant que possible.

Q.—A-t-il expliqué pourquoi il devait se tenir dans certaines bornes ? A-t-il parlé d'un jugement, par exemple, et de quelle Cour ?

R.—Oui ; il a parlé d'un jugement de la Cour Suprême ; qu'il trouvait bien pénible que le jugement du juge Routhier eut été renversé.

Q.—A-t-il critiqué sévèrement ce jugement-là ?

R.— Oui, monsieur.

Q.—Quel effet a-t-il dit que ce jugement-là aurait par rapport aux droits des prêtres ?

R.—Oui ; en voulant dire qu'il trouvait cela bien pénible de voir que les cours civiles en étaient rendues à condamner les prêtres.

Q.—A-t-il dit de quels juges, ou de juges de quelle religion cette Cour Suprême était composée ?

R.—Je ne suis pas bien positif, mais je pense, d'après ce que je puis me rappeler, qu'il a dit a dit qu'une partie était composé de protestants ; je ne suis pas bien positif du fait mais il me semble qu'il l'a dit.

Q.— A-t-il parlé d'un voyage de messieurs Angers et Chapleau, et qu'en a-t-il dit ?

R.—Il a dit qu'on faisait reproche à messieurs Angers et Chapleau d'avoir dépensé trois cent quarante piastres, pour un voyage d'Ottawa à Québec, mais que cela était dû au Lieutenant-Gouverneur, que c'était de sa faute, et qu'on ne devait pas leur en tenir compte, et que les ministres fédéraux en avaient dépensé beaucoup plus, eux autres.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit aussi, cette fois-là, du parti libéral, soit de ses tendances ou soit de ses principes, en rapport avec la religion ?

R.—Je pense que le tout pourrait découler de ce qu'il a dit de ceux qui travaillaient au support de l'abolition du Conseil Législatif, qu'il ne pourrait pas les absoudre.

Q.—Vous rappelez-vous si, pendant quelques unes de ses instructions, pendant l'élection, il a parlé du libéralisme politique et du libéralisme catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A-t-il dit que ces deux partis différaient ou a-t-il dit que c'était une seule et même chose ?

R.—Il commençait toujours par le libéralisme catholique qui était condamné, et ensuite il a dit que le libéralisme politique, il ne pouvait pas le condamner, parceque l'Eglise ne l'avait pas condamné encore, mais qu'il était bien probable que ça deviendrait ici comme c'était devenu en France, que c'avait l'air parti pour cela.

Q.—A-t-il expliqué, alors, ce qu'il était devenu en France, et ce qui en était résulté ?

R.—Je pense que oui, qu'il a dû donner une explication.

Q.—A-t-il parlé de la révolution et de la commune?

R.—Je ne puis pas dire directement le fait, mais je pense qu'il a parlé de la revolution et de la manière dont les prêtres avaient été traités.

Q.—De quelle manière a-t il dit que les prêtres avaient été traités, pendant cette révolution, en France?

R.—Je ne pourrais pas vous dire au juste les paroles ; autant que je puis me rappeler, je pense qu'il a dit qu'ils avaient été maltraités.

Q.—A-t-il dit comment ça avait commencé, en France, et a-t-il fait quelque comparaison avec la manière dont ça allait ici ?

R.—Je pense qu'il a dit que ça allait par ici comme par là ; que là ça avait commencé tranquillement comme le parti rouge, et que c'était devenu contre la religion complètement.

Q.—D'après vous, quel effet ont eu, sur le résultat de cette élection, les prédications dont vous venez de parler.

R.—Ça dû avoir un effet contre le parti libéral, je pense.

Q.—Lequel des des deux candidats était le candidat reconnu, dans tout le comté, comme étant le candidat du clergé ?

R.—Monsieur Robillard.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous dites que monsieur le curé a dit que cela avait commencé en France comme par ici, tranquillement ; êtes-vous positif de cela ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes positif qu'il a dit cela ?

R.—Oui ; il a dit que le parti d'ici découlait du même parti de la France, du libéralisme catholique de la France.

Q.—Vous avez parlé du Conseil Législatif ; n'est-ce pas vrai, plutôt qu'il a comparé le Conseil Législatif avec le Conseil des Vieillards de Moïse, et qu'il a dit que c'était le Conseil des Vieillards qui était d'institution divine, et non le Conseil Législatif ?

R.—Il a parlé du Conseil des Vieillards; si je me rappelle bien, il a dit que Moïse avait formé son conseil de soixante-et-dix vieillards ; je ne me rappelle pas s'il a dit que le conseil de Moïse était d'institution divine et que le Conseil Législatif en découlait ; il a dit que c'était une chose qui avait toujours existé et qu'elle devait toujours exister, que c'était d'institution divine.

Q.—Il a dit que le Conseil Législatif avait toujours existé et qu'il existerait toujours ?

R.—Il a fait allusion à Moïse qui avait formé son Conseil de soixante et dix vieillards, et il a dit que le Conseil Législatif dans la Province de Québec était la même chose et qu'il devrait toujours exister.

Q.—C'est comme cela qu'il a dit que c'était d'institution divine, parceque ça découlait du Conseil de Moïse ?

R.—Comme il avait dit auparavant que Moïse avait formé son Conseil de soixante-et-dix Vieillards, et que la province, ici, avait fait la même chose en faisant son Conseil Législatif, et qu'il fallait que ça vint se maintenir, et il a ajouté, même, que le Conseil Législatif était composé de conservateurs et de bleus et qu'il fallait les conserver, s'il n'a pas dit les deux " conservateurs et bleus " il a dit conservateur certainement.

Q.—A-t-il dit qu'ils étaient tous conservateurs dans le Conseil Législatif ?

R.—Comme je vous dis, il a dit qu'il était composé de conservateurs, que le Conseil Législatif était conservateur, et qu'il fallait le conserver pour préserver nos droits.

Q.—Et vous jurez qu'il a dit que celui qui travaillerait pour l'abolition du Conseil Législatif ne serait pas absous par lui ?

R.—Il a dit que celui qui travaillerait pour le candidat qui serait en faveur de l'abolition du Conseil Législatif, qu'il ne pourrait pas l'absoudre.

Q.—Vous jurez cela positivement qu'il a dit cela ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quand était-ce cela ?

R.—Durant le temps de la lutte électorale de mil huit cent soixante-et-dix-huit.

Q.—Dans l'élection dont il est question en cette cause-ci ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—N'avez-vous pas, ces jours-ci, eu des discussions pour savoir, s'il avait dit cela, oui ou non, qu'il ne pourrait pas l'absoudre ?

R.—Non, monsieur ; j'ai toujours été absent, la semaine dernière j'ai passé la semaine en campagne, et cette semaine j'ai fait deux voyage à Montréal.

Q.—N'avez-vous pas dit a quelqu'un dernièrement, que vous n'étiez pas positif à dire cela ?

R.—Non, personne ne m'a parlé que je devrais venir en témoignage là-dessus, avant mercredi.

Q.—Vous n'avez pas été influencé par les sermons du curé ?

R.—Non, le seul effet que ça m'a fait c'est que plusieurs fois j'aurais été mieux de ne pas aller à la grande messe, et ça m'a occasionné plusieurs fois de ne pas aller à la grande messe, j'allais seulement à la basse messe.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Charles Mousseau,

Bourgeois, de la ville de Berthier, âgé de 57 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, avez-vous eu occasion d'être présent au presbytère de Berthier, lorsque monsieur Robillard, le défendeur, est arrivé là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Racontez donc ce que vous y avez vu ?

R.—Je n'ai pas vu grand'chose, je vais dire ce que j'ai vu ; j'étais rendu avant monsieur Robillard, j'avais affaire à monsieur le curé, et monsieur Robillard est arrivé, il avait des lettres dans la main ; j'étais arrivé avant lui, mais il a pris mon tour, ça fait que monsieur le curé les a lues, il y en avait une ou deux, il me semble que c'est deux, il en a lue une, et monsieur Robillard a paru vouloir la garder, monsieur Champeau l'a reprise et il l'a lue une seconde fois, et il a dit je la garde : il ne l'a pas lue haut.

Q.—Après l'avoir lue, a-t-il dit quelque à Monsieur Robillard ?

R.—Il a parlé de la lettre, il a dit : " je commenterai dimanche prochain" ; je crois que c'était le samedi et il a dit : demain.

Q.—Vous êtes bien positif qu'il a dit " qu'il commenterait dimanche prochain" ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Lorsque monsieur Robillard voulait garder cette lettre-là ou la reprendre, avez-vous compris ce qu'il voulait en faire, s'il voulait la montrer à d'autres ?

R.—Non ; je n'ai pas compris ce qu'il voulait en faire.

Q.—Monsieur le curé a dit : " je la garde, et je commenterai dimanche prochain ?"

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous entendu ce que Monsieur Robillard a répondu ?

R.—Non, il a dit quelques paroles, mais je ne puis pas dire ce qu'il a dit, il y a trop longtemps, il y a déjà deux ans.

Q.—Ce qu'a dit M. Robillard, etait-il dit trop bas pour que vous pussiez l'entendre ?

R.—J'aurais pu l'entendre.

Q.—Mais vous ne vous en rappelez pas ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous ne vous rappelez que des paroles que vous venez de mentionner ?

R.—Oui ; peut-être que si vous me posiez des questions je m'en souviendrais, mais sur le moment, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Vous rappellez-vous que monsieur le curé a dit là : " maintenant, on peut travailler," ou quelques paroles de ce genre-là ?

R.—Il a paru l'encourager à marcher ; il m'a demandé pour qui je voterais, et je n'ai pas dit pour qui je voterais.

Q.—Monsieur le curé vous a demandé cela en présence du défendeur ?

R,—Oui, monsieur.

Q.—Et vous ne l'avez pas dit ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Qu'est-ce que le défendeur disait pendant que M. le curé vous demandait cela ?

R.—Il ne disait rien.

Q.—Il l'écoutait et il l'a entendu ?

R.—Oui ; il l'a entendu.

Q—Est-ce après lui avoir donné la lettre et après que M. le curé l'eut lue que ce dernier vous a demandé cela ?

R.—Oui ; c'est après l'avoir lue.

Q.—Monsieur Robillard est-il sorti de là avant vous ou après vous ?

R.—Je pense qu'il est sorti après ; je ne puis pas le dire au juste, mais je pense qu'il est sorti après, peut-être est-il sorti avant moi, parceque je l'ai rencontré avec monsieur Tarte.

Q.—Etait-il avec monsieur Tarte, lersqu'il est entré au presbytère ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Combien de temps après l'avez-vous rencontré en compagnie de monsieur Tarte ?

R.—Peut-être une heure après, peut-être tout de suite, je ne m'en rappelle pas ; je sais que je les ai rencontrés ensuite, tous les deux ; ils montaient.

Q—Qu'est-ce que c'était, ce monsieur Tarte-là ?

R.—C'était le membre de Bonaventure, je pense.

Q.—Qu'est-ce qu'il faisait, ce monsieur Tarte-là, dans le comté ?

R.—Je pense qu'il venait leur aider.

Q.—Est-ce un orateur ou un journaliste ?

R.—C'est un journaliste.

Q.—Etait-il venu parler dans le comté ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous savez qu'il a travaillé dans le comté ?

R.—Oui ; il a été parlé à Lavaltrie.

Q.—N'est-il pas parent avec monsieur Robillard ?

R.—Monsieur Robillard est son oncle.

Q.—Savez-vous d'où ils venaient, le défendeur et monsieur Tarte ?

R.—Je pense qu'ils venaient de Lanoraie; je ne suis pas positif mais je le pense.

Q.—Vous rappelez-vous si monsieur le curé a demandé à monsieur Robillard, devant vous, où il allait ?

R.—Je pense qu'il a dit qu'il s'en allait à St. Gabriel et à St. Norbert.

Q.—Avez-vous eu quelqu'entretien ou conversation avec M. le curé, pendant le cours de cette élection là, au sujet de la politique et de cette élection ?

R.—J'en ai parlé, mais je ne me rappelle pas bien ce qu'il m'a dit; je lui ai demandé, une fois, s'il y avait du mal à être libéral, et je lui ai parlé de monsieur Sylvestre, je lui ai demandé si c'était un honnête homme, je lui ai dit que monsieur Robillard, je le connaissais de vue, et que monsieur Sylvestre je le connaissais mieux; il a dit: les hommes, on ne les regarde pas, on regarde le parti.

Q.—A-t-il dit que le parti libéral était un bon parti ou un mauvais parti ?

R.—Quand il m'a parlé, cette fois-là, il ne m'a pas parlé des partis.

Q.—Il ne s'est pas prononcé sur les partis, cette fois-là ?

R.—Non, monsieur.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous ne savez pas du tout ce qu'il y avait sur la lettre remise par monsieur Robillard à monsieur le curé ?

R.—Non; il l'a lue tout bas.

Q.—Etes-vous certain que monsieur le curé a employé les mots "je commenterai dimanche," ou bien s'il a employé un autre mot "j'en parlerai dimanche" ?

R.—Il a dit: "je commenterai".

Q.—Est-ce que ce n'était pas des bans qu'on mettait à l'Eglise ?

R.—Je n'étais pas encore veuf dans ce temps-là.

Q.—Je ne parle pas de vous ; vous êtes veuf peut être à présent ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pouvait-il se faire que M. Robillard portait une lettre contenant une publication de mariage ?

R.—Je ne sais pas du tout ce qu'il y avait sur la lettre.

Q.—Et M. le curé ou M. Robillard ne vous ont rien dit pour vous indiquer ce qu'il y avait sur la lettre ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Ont-ils dit d'où venait la lettre ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous avez dit tout à l'heure que M. Tarte était le neveu de M. Robillard ?

R.—J'ai entendu dire que sa mère était une demoiselle Robillard, tous les gens de Lanoraie me l'ont dit ; je n'ai jamais resté à Lanoraie, moi.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Maxime Lafrenière.

Cultivateur de la paroisse de St- Norbert, âgé de 59 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection en question en cette cause, tenue en avril et en mai 1878, où résidiez-vous ?

R.—A St. Norbert.

Q.—Etiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Presque tous les électeurs de cette paroisse sont aussi catholiques ?

R.—Oui ; je ne vois pas de protestants dans la paroisse.

Q.—Avez-vous eu occasion, pendant le cours de cette élection, en assistant aux grandes messes les dimanches ou fêtes, d'entendre des prédications ou instructions données par le Révd. M. St. Aubin, curé de cette paroisse ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Une ou plusieurs fois pendant cette élection-là ?

R.—Je ne puis pas dire que j'en ai entendu bien bien pendant la dernière élection, mais avant la dernière élection, j'en ai entendu une couple de fois. Il avait un mandement de l'Evêque qu'il commentait ; il disait que le libéralisme était dangéreux et pas bon.

Q.—A-t-il parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique ?

R.—Oui ; il disait que les deux étaient le même ; il a dit : quand on parle du libéralisme catholique et du libéralisme politique c'est le même.

Q.—A-t-il dit comment ce parti libéral, soit qu'il s'appelât catholique ou politique, était considéré par l'église ?

R.—Qu'il était considéré comme un mauvais parti, un méchant parti.

Q.—L'avez-vous entendu parler, pendant cette élection, du Premier Ministre, M. Joly, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Et bien ! je vous dirai que j'en ai entendu parler après l'élection ; avant l'élection, peut-être en a-t-il parlé, mais j'en ai pas connaissance ; seulement qu'il disait que ceux qui suivaient les chefs libéraux étaient méchants ; sans nommer M. Joly plus que les autres. Pendant l'élection il n'en a pas parlé.

Q.—A-t-il dit, devant vous, pendant l'élection, toujours en chaire, qu'est-ce que cela ferait à la religion si les catholiques supportaient le parti libéral.

R.—Il a dit que cela détruisait la religion, que c'était un mauvais parti, que cela pourrait entraîner quelques institutions de cha-

rité à être privées de leurs paiements, à les empêcher de percevoir leurs argents.

Q.—A-t-il dit, dans ses instructions, quel était le bon parti approuvé par l'Eglise ?

R.—Non, monsieur ; il ne l'a pas dit.

Q.—A-t-il parlé de quelque parti comme étant le chemin de l'enfer, et quel parti a-t-il qualifié ainsi ?

R.—Le parti libéral a été qualifié pour un méchant parti ; mais le parti conservateur, il n'en pas parlé ; il a dit que le parti libéral était un parti défendu.

Q.—Vous ne vous rappelez pas, s'il s'est servi du mot " le chemin de l'enfer" ?

R.—Tout ce que je me rappelle, il y longtemps, il y a deux ans, je me rappelle qu'il a dit qu'il ne pouvait pas dire comme certains prêtres, qu'il y avait des prêtres qui disaient que les libéraux étaient damnés, mais toujours qu'il le supposait, mais lui il disait : je ne le dis pas.

Q.--Est-ce là tout ce que vous vous rappelez de lui avoir entendu dire en chaire ?

R.--Oui, monsieur.

Q.—A-t-il parlé du Conseil Législatif, en chaire ?

R.—Pas à ma connaissance.

Q.—A-t-il parlé des rouges et dit qu'est-ce que c'était que les rouges d'ici et ceux d'Europe ?

R.—Les rouges, il les a qualifié pour être un méchant parti, un parti de révolutionnaires, qui pouvait attaquer la religion, que c'était un mauvais parti qu'on ne devait pas supporter.

Q.—A-t-il parlé des rouges d'Europe ; a-t-il fait des comparaisons entre les rouges de l'Europe et les rouges d'ici ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

R.—A-t il parlé des révolutions qui avaient eu lieu en Europe ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—A-t-il fait allusion, de quelque manière, à ce qu'il avait dit à l'égard des élections auparavant ?

R.—Il prenait des circulaires de Monseigneur, il les lisait et

les commentait de la manière qu'il l'entendait ; il donnait des explications disant que le libéralisme étais condamné depuis de vieux temps, et qu'il le condamnait encore.

Q.—En dehors de la chaire, privément, soit chez lui ou ailleurs, avez-vous eu occasion de le rencontrer, pendant l'élection, et vous a-t-il parlé de l'élection ?

R.—Pas chez lui ; je l'ai rencontré dans une assemblé qui avait eu lieu à la porte de l'église, à St. Norbert, à laquelle il était présent. Là il est venu discuter. c'était à l'issue de la messe ; après la messe, monsieur Sylvestre était venu expliquer sa conduite parlementaire, monsieur le curé est venu le rencontrer et dire le contraire de ce qu'avait dit monsieur Sylvestre, vu que monsieur Robillard n'avait pas de personne là pour le remplacer. Il a encore expliqué aux citoyens de la paroisse de bien faire attention, que si on supportait ce parti-là, qu'on était contre les institutions de charité et les prêtres.

Q.—A-t-il parlé des écoles ?

R.—Oui, il a parlé des écoles mixtes ; il a dit que l'on pourrait avoir des écoles mixtes.

Q.—Il est monté sur le *husting* ?

R.—Non, monsieur, il est resté en bas du *husting*.

Q.—A-t-il parlé longtemps comme cela ?

R.—Pas absolument bien longtemps.

Q.—Combien de temps a peu près ?

R—Environ un quart d'heure.

Q.—A-t-il parlé, cette fois-là, à peu près comme il parlait dans la chaire ?

R.—Oui ; il désapprouvait les libéraux et disait que c'était un méchant parti.

Q.—Il a repété, là, à peu près la même chose ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous ne l'avez pas rencontré seul à seul pour lui en parler ?

R.—Non, monsieur ; je n'ai eu aucune entrevue avec lui pour parler privément ; parceque j'ai toujours compris que le libéral catholique était un libre-penseur, qui ne se conformait pas aux lois

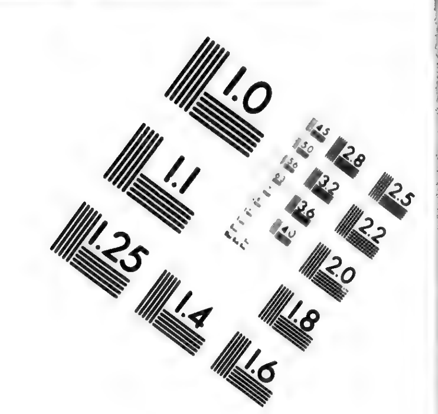
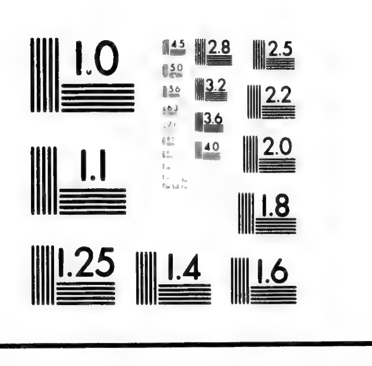
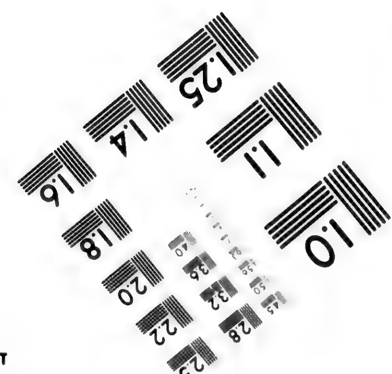
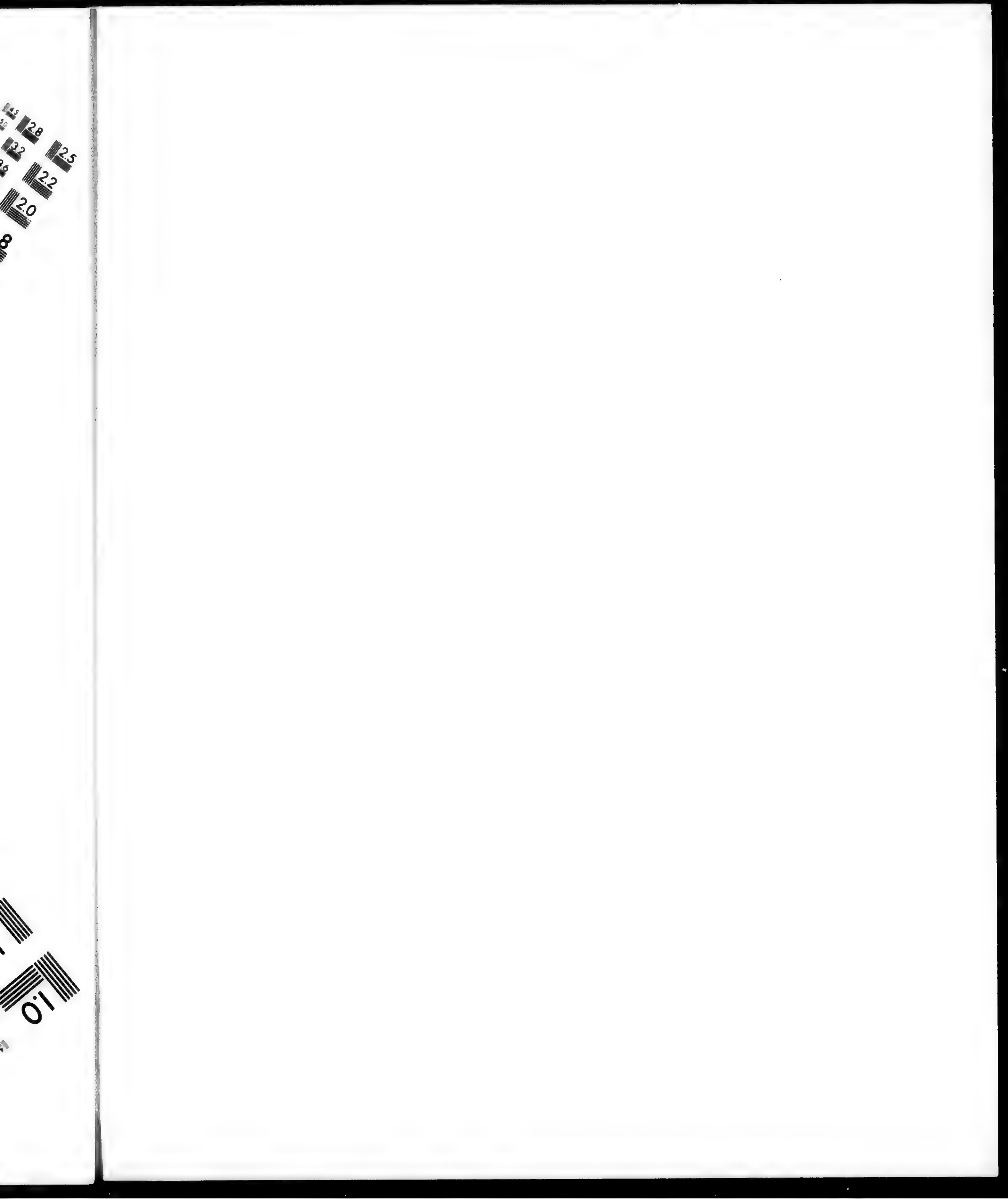


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)







de l'Eglise, qui allait à son idée, mais que le libérali politique était un homme qui allait suivant sa conscience, qui votait suivant sa propre conscience, qui trouvait que son parti était bon ; mais monsieur le curé ne voulait pas cela, il prétendait que les deux étaient le même, le libéralisme catholique et le libéralisme politique.

Q.—Vous êtes Juge de Paix, monsieur ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Depuis combien d'années ?

R.—Je ne puis pas dire exactement; depuis dix à douze ans.

Q.—Vous avez été maire de votre paroisse ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—D'après vous, quel effet ont eu ces prédications sur le résultat de cette élection, dans la paroisse ?

R.—J'ai vu certaines personnes qui étaient du parti libéral qui m'ont déclaré, à moi-même, qu'il leur fallait virer le dos au parti ; qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, que le curé les forçait en leur disant que c'était un parti dangereux et qu'il fallait l'abandonner. J'en connais quatre, à ma connaissance, qui étaient de vrais libéraux, et qui sont aujourd'hui aussi conservateurs qu'ils étaient alors libéraux.

Q.—Quand il vous disait qu'il fallait écouter les prêtres, et que le parti était dangereux, vous disait-il que le parti était dangereux au point de vue de la politique ou de la religion ?

R.—Il disait que si on n'écoutait pas les prêtres, que ce n'était pas bon ; que le parti libéral en religion et en politique était le même, qu'il ne pouvait pas y en avoir deux, qu'il fallait écouter ses prêtres et se conformer, et ils s'y sont conformés aussi.

Q.—Dans le temps de l'élection, avez-vous eu quelques conversations ou discussions avec monsieur le curé, au sujet de la politique ?

R.—Oui; j'en ai eu publiquement, à l'assemblée, parceque privément, je n'en ai jamais eu.

Q.—A son presbytère, avez-vous eu quelques conversations avec lui, au sujet de cette élection ?

R.—Avant, j'ai eu une conversation avec monsieur St. Aubin, dans le temps de l'élection du Dr. Moll. J'ai eu de grandes conversations avec lui dans ce temps-là ; dans la dernière élection je n'en ai pas eue.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—N'a-t-il pas dit qu'il n'y avait que le libéralisme catholique qui était condamné quoique tous les deux eussent la même tendance ?

R.—Il a dit les deux ; que le libéralisme catholique et le libéralisme politique, étaient condamnés tous les deux. Il a dit qu'il ne pouvait pas comprendre comment on pouvait faire une distinction entre le libéralisme catholique et le libéralisme politique, que c'était une seule chose, et qu'il condamnait les deux.

Q.—Ne faisait-il pas que lire le mandement de l'Evêque condamnant le libéralisme catholique ?

R.—Oui ; il le lisait, mais après cela, il le commentait bien autrement. Il lisait le mandement de Monseigneur, qui venait du St. Père, disant que le libéralisme catholique était condamné ; il commentait l'autre avec, et il commentait les deux ensemble. L'Evêque dans son mandement, ne condamnait que le libéralisme catholique ; mais lui condannait l'autre avec, en disant que c'était le même.

Q.—Lorsqu'il a parlé que les libéraux privaient les institutions de charité, de leurs octrois et de leurs paiements, faisait-il allusion au refus des subsides pour la chambre de Québec ?

R.—C'est avant cela, on ne parlait pas que les subsides étaient arrêtés dans ce temps-là. C'est l'automne dernier que les élections ont eu lieu ; deux ans avant il n'était pas question de subsides, à part que l'automne dernier.

Q.—Cela a eu lieu avant que les subsides fussent refusés ?

R.—Oui ; bien certain.

Q.—Vous êtes bien certain de cela ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Ne savez-vous pas que dans la Chambre d'Assemblée, en

mars mil huit cent soixante-et-dix-huit, que treize membres seulement votèrent pour les subsides et que le reste votèrent contre?

R.—Non, monsieur; je ne sais pas cela; quand on a parlé de subsides cela a été l'automne dernier.

Q.—Je vous demande s'il ne faisait pas allusion aux subsides, en mars mil huit cent soixante-et-dix-huit, pour la Chambre d'Assemblée?

R.—Il n'en a pas été question.

Q.—Nommez donc les personnes, s'il vous plait, dont les sermons du curé ont fait changer les opinions politiques?

R.—Je ne puis pas tous les nommer, mais je vais vous en nommer quatre; c'étaient quatre chefs libéraux et aujourd'hui ce sont quatre chefs conservateurs; premièrement, Prospère Dauphin, Narcisse Lafrenière, pour un autre, Laurent Robillard, et George Lavallée, pour un quatrième. C'était des libéraux fieffés, qui tenaient fort au parti; après ils m'ont dit, à moi-même, qu'ils changeaient de parti, qu'ils laissaient le parti, qu'ils ne voulaient plus être rouges, et que cela était par rapport à monsieur le curé.

Q.—Ont-ils toujours été libéraux jusqu'à la dernière élection?

R.—Ils ont changé avant la dernière élection; ils sont venus conservateurs, mais ce n'est pas à la dernière élection.

Q.—De sorte que monsieur le curé ne les a pas fait changer à la dernière élection?

R.—Ils ont changé la fois avant, par la voix de monsieur le curé.

Q.—Vous n'en connaissez pas qui ont changé à la dernière élection, par la voix du curé?

R.—Non, monsieur.

Q.—Je veux parler de l'élection qui est contestée aujourd'hui?

R.—Je sais que ces personnes, que j'ai nommées là, étaient des chefs libéraux, et que c'est après que monsieur le curé eut parlé, avant l'élection dont il est question en cette cause, qu'ils ont changé.

Q.—Ne savez-vous pas que lors de la dernière élection, de l'é-

lection dont il est question en cette cause, que des conservateurs sont devenus libéraux ?

R.—C'est une paroisse qui est bien petite chez nous, on se connait tous, on se compte ; en se comptant, je me suis aperçu qu'on en avait de moins qu'on en avait avant ; il y a eu plus de conservateurs que de libéraux, ce qui me fait dire que les libéraux n'en ont pas gagné, c'était presque toujours étal et même il y avait une petite majorité pour les libéraux, et à la dernière élection, je pense que c'est quatre ou cinq qu'ils ont eu de majorité.

Q.—Ne savez-vous pas qu'à l'élection qui a eu lieu avant l'élection en cette cause, la majorité à éte plus grande que la mjorité dans cette élection-ci ?

R.—Voici quel a été le résultat ; c'est qu'aux autres élections il y avait une cabale acharnée, et à la dernière élection, monsieur Robillard n'est seulement pas venu à St Norbert ; il est passé mais il n'a pas arrêté, ils ont dit qu'il avait fait un pétit discours ; il y en a qui ont dit c'est bien de valeur d'être pour M. Robillard, il vient pas seulement nous faire visite ; ces personnes-là disaient que c'était bien malheureux de voir qu'ils ne connaissaient pas leur candidat.

Q.—Vous dites que M. Robillard n'a pas fait de cabale dans la paroisse ?

R.—Pas lui ; mais il avait des chefs qui cabalaient pour lui. Il y avait des gens, comme je vous ai dit, qui disaient que c'était bien malheureux qu'un homme vienne sur les rangs et qu'ils ne puissent pas le voir. Il y en a bien de son parti qui ne le connaissaient pas, qui restaient toujours dans leurs maisons ; il y en a qui le connaissait point, cependant ils ont voté pour lui.

Q.—Connaissez-vous David Fréchette ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Savez-vous si, à la dernière élection dont il est question en cette cause, il a été libéral ou conservateur ?

R.—Il a fait voir qu'il était libéral ; je sais qu'il a été faché contre les conservateurs, parcequ'ils lui ont fait de grandes promesses et qu'ils ne les ont pas tenues.

Q.—Vous le comptiez parmi les vôtres ?

R.—Non, monsieur ; on n'a jamais compté Fréchette pour être des nôtres.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Avant la dernière élection, de quelle politique était Fréchette ?

R.—Il était conservateur ; je pense qu'il est devenu libéral parceque les conservateurs lui avaient fait des promesses a propos d'entretien de clôtures pour le chemin de fer, et qu'ils n'ont pas tenu leurs promesses, et c'est pour cela qu'il n'était pas content.

Et le déposant ne dit rien de plus.

---

10 Avril 1880.

Joseph Marion,

Commerçant de la paroisse de Lanoraie, âgé de 43 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, en avril et mai 1878, dans quelle paroisse de ce district électoral résidiez-vous ?

R.—A Lanoraie.

Q.—Etiez vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous étiez et vous êtes encore catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelle religion suivent la grande majorité des électeurs de cette paroisse ?

R.—Catholique; je pense que nous n'avons seulement que deux familles, dans la paroisse, qui ne sont pas catholiques.

Q.—Qui était, et qui est encore, le curé de cette paroisse ?

R.—Le Révd. Messire Clément Loranger.

Q.—Qui a été entendu comme témoin en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Après que la candidature de M. Sylvestre eut été annoncée, mais avant que celle du défendeur le fût, avez-vous assisté à quelqu'instruction ou sermon, donné dans la chaire de l'église de cette paroisse par M. le curé, et vous rappelez-vous ce qu'il a demandé à ses paroissiens d'attendre avant de se prononcer au sujet de cette élection ?

R.—Si je me rappelle bien, je crois que le fameux coup d'état est arrivé le 2 mars, et je crois que c'est le premier dimanche après le 2 mars; tout le monde savait, dans le temps, que le Parlement était dissous et que les élections étaient à la veille de se faire ; M. le curé monta en chaire et parla des élections, demandant à ses paroissiens de ne pas se prononcer, d'attendre jusqu'à ce que le candidat conservateur fût connu ; qu'ils n'avaient pas d'affaire à se prononcer. qu'il leur défendait de se prononcer, et qu'il reviendrait sur le sujet plus tard, de ne pas écouter les cabaleurs du petit parti dans la paroisse.

Q.—Par le "petit parti," de quel parti avez-vous compris qu'il voulait parler, M. Marion ?

R.—Du parti libéral.

Q.—Plus tard, dans d'autres sermons, après que la candidature de M. Robillard eut été annoncée, est-il revenu, comme il l'avait promis, sur le sujet ?

R.—Oui, monsieur ; plus tard, pendant la cabale électorale, M. le curé a parlé des élections et des rouges de la France, des libéraux de la France, de ceux qui martyrisaient les prêtres et proscrivaient les Evêques, et de la Commune ; et que le parti libéral de ce pays était un parti tendant à suivre le parti de l'autre côté, et il donnait à entendre à ses ouailles de ne pas suivre ce parti, d'abandonner ce parti, et qu'il espérait bien que la pe-

tite quantité de rouges qui restait encore dans la paroisse diminuerait toujours.

Q.—Après avoir parlé de ce que les rouges ou libéraux avaient fait en France et en Europe, a-t-il dit comment cela avait commencé par là, et a-t-il dit comment cela commençait ici?

R.—Par la Révolution en France, de même en Italie. Souvent il a parlé de la Révolution de l'Italie, de la dernière que nous avons eue, lorsque le Pape a été banni de ses Etats comme Souverain; il a parlé de ce fameux Garibaldi, qui n'a pas craint d'exercer tout ce qu'il a pu faire contre les prêtres, et que le parti, ici, était à peu près la même chose.

Q.—A-t-il dit de quelle couleur ou de quel parti était ce Garibaldi?

R.—Un rouge.

Q.—Savez-vous comment ces paroles, prononcées, du haut de la chaire, ont été interprétées parmi les gens qui les ont entendues, et qu'est-ce qu'on en disait en sortant de l'église?

R.—En sortant de l'église, les conservateurs riaient de nous autres, en disant: "Ah! ah! vous vous êtes fait arranger aujourd'hui, vous avez eu votre part, et dimanche prochain vous en aurez encore plus." Plusieurs électeurs m'ont dit cela, et je dois vous dire que je suis un de ceux qui s'occupent le plus d'élection, et ils s'attaquent plus à moi qu'aux autres.

Q.—De quel parti étiez-vous cabaleur, du parti conservateur ou libéral?

R.—Du parti libéral.

Q.—Pensez-vous que le défendeur savait que vous travailliez contre lui, ou pensez-vous qu'il l'ignorait?

R.—Je suis certain qu'il le savait, parceque je lui en ai dit assez, qu'il a dû le savoir.

Q.—Avez-vous souvent discuté avec lui, pendant cette élection-là?

R.—Je n'ai pas discuté; les fois que j'ai parlé avec lui, c'était pour lui dire des choses que je ne puis repéter ici; dans le temps je ne me trouvais pas ami avec M. Robillard, depuis trois ans.

Q—Par la part que vous avez prise contre lui, pendant cette élection, pouvait-il ignorer que vous travrilliez contre lui dans cette élection-là ?

R.—Il en était certain.

Q.—Vous dites que le parti conservateur vous raillait devant la porte de l'église, vous disant que le dimanche suivant vous en auriez encore plus, avez-vous assisté à la messe le dimanche suivant, et M. le curé a-t-il traité la question ?

R.—C'a été un feu roulant tout le temps. Je crois avoir manqué la messe une seule fois, pendant l'élection, et c'était toujours à recommencer, et depuis l'élection aussi.

Q.—Savez-vous personnellement quel effet ces prédications de M. le curé ont eu sur les électeurs, à cette élection-là, dans la paroisse de Lanoraie ?

R.—J'en connais un cas ; j'ai été sur une de mes terres, à St Henri, et j'ai rencontré, à mi-chemin, deux électeurs ; je leur ai demandé et je leur ai dit : "voilà le temps des élections arrivé, la votation va avoir lieu bien vite ; vous êtes toujours pour nous autres, pour M. Sylvestre" ? Le père dit : "non, on n'est pas pour M. Sylvestre."—" Pourquoi" ?"—Parceque vous êtes contre le curé de la paroisse, contre la religion, et que le parti auquel vous appartenez est un méchant parti condamné par la religion ; c'est la seule raison ; on l'aimait bien, mais on votera pas pour lui, pour monsieur Sylvestre."

Q,—C'est le père qui vous a dit ça ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Nommez le ?

R.—Antoine Brazeau.

Q.—Le fils était il présent ?

R.—Oui ; le fils était présent, nous étions tous trois dans le chemin de ligne. Ce que le père a dit, le fils l'a approuvé.

Q.—Tous les deux étaient-ils des électeurs qualifiés à voter à cette élection ?

R.—Je sais qu'il y en a un qui n'a pas droit de vote. Ils ont

à peu près la mêmn figure ; j'ai de la misère à les distinguer, et je ne sais pas lequel des deux.

Q.—Avait-il toujours été pour le parti libéral ?

R.—C'était un de nos bons partisans, ce n'était pas un cabaleur, mais c'était un homme sur lequel on avait toujours compté.

Q.—Dès ce temps-là, avez vous cessé de le compter parmi les vôtres.

R.—Je l'ai chéqué et mis de côté de suite, et puis bien d'autres dont je ne me rappelle pas les noms.

Q.—A part ce cas particulier, que vous venez de mentionner, savez-vous s'il y en a eu d'autres dans la paroisse, qui ont été gênés de voter pour le candidat Sylvestre ou induits à voter pour le candidat Robillard, à cause des instructions du curé ?

R.—Oui ; car à l'avant dernière élection de M. Sylvestre, nous avions eu quarante-deux à quarante-neuf de majorité, dans la paroisse, et à la dernière élection, celle dont il est question en cette cause, si je me rappelle bien, c'est cent vingt-cinq à cent trente-cinq de minorité, avec à peu près la même liste.

Q—Avez-vous eu occasion, pendant cette élection-là, d'aller dans différentes paroisses du comté, et de vous rendre compte de ce qui avait lieu ailleurs qu'à Lanoraie ?

R.—Je suis allé, dans le temps de l'élection, à Lavaltrie, après la messe ou après les vêpres.

Q.—Etes-vous venu à Berthier ?

R.—Je suis venu à Berthier, seulement pour venir au comité.

Q.—Avez-vous eu occasion de rencontrer souvent des électeurs des deux partis, pendant cette élection ?

R.—Souvent, très-souvent.

Q.—D'après ce que vous connaissez, quel a été l'effet des prédications, ou de la part qu'a prise le clergé dans cette élection, sur le résultat de l'élection ?

R.—D'après moi, c'est une chose notoire que si M. Sylvestre a perdu son élection, c'est le clergé qui en est la cause.

Q.—M. Robillard, avant cette élection-là, s'était-il jamais mêlé

d'aucune affaire politique, en public, ou était-il connu dans le comté pour un homme public ?

R.—Pas pour un homme public ; il était bien connu dans le comté pour un bon commerçant, un honnête homme, mais pas pour un homme public.

Q.—A votre connaissance, a t-il fait des discours publics, pendant cette élection ?

R.—Jamais ; je lui ai demandé, une fois, à Lavaltrie, de nous annoncer sa candidature, pour savoir à quoi s'en tenir, pour savoir s'il était rouge ou bleu ? Je n'ai pas eu le temps de recevoir de réponse de lui, le vicaire de Lavaltrie est venu me poigner au collet, en me disant de sortir du terrain de l'église. Je n'ai pas voulu sortir ; de là est venu une bagarre qui s'est terminée à l'amiable ; mais monsieur Robillard n'a pas parlé.

Q.—Lui aviez-vous fait cette question poliment ou de manière à l'insulter ?

R.—Poliment.

Q.—Généralement, dans le comté et auprès de ceux que vous avez rencontrés, des deux partis, de quelle classe d'hommes surtout, le défendeur passait-il pour être le candidat avoué ?

R.—Il passait, par chez nous, pour être le candidat du SAINT PARTI ; et dans les autres paroisses, il passait pour être le candidat du clergé ; mais par chez nous, on a un nom particulier, pour le nommer, c'est le SAINT PARTI qu'on l'appelle.

Q.—Vous êtes juge de Paix, M. Marion ?

R.—Oui, monsieur ; j'ai passé par la TRÉMUE.

Q.—Avez-vous eu occasion, pendant la cabale de cette élection, de voir M. Senécal, à Lanoraie ?

R.—Oui, monsieur ; j'ai vu M. Senécal, sur le quai, parlant à M. le curé, lors du voyage de M. Lafontaine et de M. Poncin. J'étais-là sur le quai, et je connais parfaitement bien M. Senécal, et j'ai vu que M. le curé avait de grosses affaires avec lui. Ils ne parlaient pas assez fort pour que je les entendisse, mais j'ai vu qu'ils étaient très occupés.

Q.—Avez-vous vu M. Senécal aller au presbytère, soit cette fois-là ou une autre fois?

R.—Je ne l'ai pas vu; je sais qu'il y est allé, je l'ai entendu dire par plusieurs, mais, moi-même, je ne l'ai pas vu.

Q.—Vous dites que M. Senécal et M. le curé paraissaient bien intimes ensemble, sur le quai, savez-vous si auparavant, ils étaient amis intimes comme cela?

R.—Je n'ai jamais vu M. Senécal ni chez monsieur le curé, ni à Lanoraie; mais je pense qu'ils devaient se connaître, parceque M. Senécal est connu de tout le monde et de M. le curé aussi; c'est mon idée qu'ils se connaissaient.

Q.—Pour quelle sorte d'agent ou de cabaleur politique, M. Senécal est-il notoirement connu, dans le public?

R.—L'agent général des conservateurs, et l'acheteur des voteurs et des membres du Parlement; c'est pour cela qu'il est connu dans le public, c'est sa réputation dans la Province de Québec.

Q.—Il était ainsi connu dans ce temps-là, dans le comté ainsi qu'ailleurs?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu accasion de voir le défendeur sortir ou entrer au presbytère de Lanoraie?

R.—Je l'avais vu une fois sortir le soir, la veillée était très-avancée, je crois qu'il était entre dix à onze heures, peut-être onze heures passé; je venais de passer la veillée chez M. Latour, et je m'en retournais chez nous, je passais presque toujours devant le presbytère, la porte du presbytère se trouvait du côté du fleuve et je passais par là, et à ma grande surprise, je vis le presbytère tout en feu, tout illuminé, je ne savais pas ce que c'était, et arrivé à la porte, je me suis trouvé face à face avec M. Robillard et son frère, et j'ai vu d'autres personnes sortir du presbytère aussi et prendre une autre direction; je ne puis les nommer au sûr, mais au meilleur de ma connaissance, je crois que c'étaient les docteurs Primeau, Millette et M. Desrosiers; je crois qu'il faisaient partie du comité conservateur de Lanoraie.

Q.—A part de cette fois-là, avez-vous été témoin des autres allées et venues du défendeur et de ses partisans au presbytère ?

R.—Oui, à chaque fois ; et j'ai même vu des orateurs aller le soir très tard, pour coucher là, au presbytère.

Q.—Des orateurs du défendeur ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Les orateurs du parti de M. Sylvestre, n'allaient pas là ?

R.—Non, monsieur ; pas même M. Sylvestre.

Q.—Savez-vous si les orateurs du défendeur allaient se retirer là et prenaient des repas là ?

R.—Je suis certain pour un monsieur Peltier, qui est descendu avec moi de Joliette à Lanoraie, dans une petite voiture de chemin de fer ; il m'a dit : Je m'en vais coucher chez M. le curé. Il a couché là, soupé, là diné là et déjeuné là. Je crois que M. Peltier doit être un ami de M. Loranger parcequ'il était en société avec les frères de Monsieur Loranger ; ils devaient se connaitre avant.

Q.—Avez-vous entendu quelque personnes faire des aveux concernant ce à quoi l'élection du défendeur était surtout dûe ?

R.—Depuis, ou après l'élection, je suis allé veiller chez le Secrétaire-Trésorier, avec plusieurs amis des deux partis ; nous avons fait la discussion politique, et après la veillée j'ai laissé la place avec mon frère et un cabaleur de M. Robillard, et j'ai dit à ce partisan de M. Robillard : "Voyons, sois franc, dis moi donc une chose, si vous n'aviez pas le curé pour vous autres, pourriez-vous gagner une élection" ? Il a dit : " C'est vrai, sans le clergé, on n'est pas capable de gagner."

Q.—Depuis l'élection, avez vous rencontré d'autres partisans du défendeur qui vous ont fait des aveux semblables, concernant cette élection ?

R.—J'ai occasion de rencontrer beaucoup de monde, je voyage beaucoup à bord des steamboats ; j'ai rencontré Basile Desrosiers, marchand de la paroisse de Lanoraie ; on a fait la discussion politique, on discute souvent chez nous, et j'ai dit : " Sois franc, si les

prêtres n'était pas de votre coté, même dans la paroisse, auriez-vous la majorité ?" Il a dit : "Non, parceque vous l'avez toujours eue avant ; on n'est pas capable, sans le curé."

Q.—C'est lui qui vous répondait ça ?

R.—Oui, monsieur ; lui, M. Desrosiers.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous dites que le curé, en parlant du mot " petit parti " ; parlait des libéraux, comme étant le petit parti ; n'est il pas vrai, qu'avant l'élection dont il est question en cette cause, le parti libéral de Lanoraie avait eu la majorité, et que le curé savait ça ?

R.—Lors de l'élection de M. Cuthbert, sur 130 votes qui se donnent, le parti conservateur en a eu 111 de majorité.

Q.—Vous avez travaillé pour le parti conservateur cette fois là, M. Marion ?

R.—Non, monsieur ; pas pour le parti conservateur, mais pour M. Cuthbert en particulier.

Q.—Antoine Brazeau a travaillé pour M. Cuthbert, lui aussi ?

R.—Il a voté pour M. Cuthbert, lui aussi.

Q.—Et il a toujours continué à rester du même parti ?

R.—Six mois plus tard, l'élection de messieurs Sylvestre, Tranchemontagne et Latour est venue sur le tapis, et M. Brazeau a voté pour M. Sylvestre, et ses partisans aussi, et la majorité a été de 32 ou 42 pour le parti libéral, dans la paroisse de Lanoraie; c'était six mois après avoir donné 111 de majorité aux conservateurs.

Q.—Lorsque vous êtes-allé à Lavaltrie, que vous dites que le curé vous a pris au collet, n'est-il pas vrai que vous criiez fort à la porte de l'église ?

R.—J'ai l'habitude de parler fort ; je me trouvais en arrière des autres et M. Robillard se trouvait du côté gauche, à la porte de l'église; et pour lui demander de monter, pour nous dire de quel parti il était, il fallait que je parle assez fort ; j'ai aussi parlé fort, puisqu'il m'a répondu des choses peu aimables ; c'est là que le vicaire de Lavaltrie est venu me poigner et me dire : allez

vous en en dehors du terrain de l'église ; et je n'ai pas voulu m'en aller.

Q.—Vous auriez fait la bataille, si votre parti avait été plus fort ?

R.—Si on avait été assez fort, on ne se serait pas laissé maganer.

Q.—Vous aviez pris des stimulants, cette journée-là ?

R.—Non ; on n'en avait pas eu le temps, parcequ'on était monté à course de cheval.

Q.—Quand on a pris des stimulants, comme avant de partir de Lanoraie, cela n'a pu faire effet qu'à Lavaltrie ?

R.—Il aurait fallu que je les prisse avant d'aller chez nous, car je n'ai pas même eu le temps d'aller manger une assiettée de soupe.

Q.—Lorsque vous avez vu le défendeur sortir du presbytère, vous n'avez pas été scandalisé ?

R.—Non ; je savais que le comité se tenait là.

Q.—Vous saviez cela ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous jurez que le comité se tenait là?

R.—J'appelle cela le comité ; je veux dire que les principaux amis de M. Robillard se sont assemblés là plusieurs fois ; je les ai vus sortir dans le jour, je les ai vu y aller ; ils étaient *watchés* du coté de M. Latour et de mon coté.

Q.—Vous y êtes allé le soir, et vous vous teniez là pour voir s'ils allaient sortir ?

R.—Je m'adonnais à passer ; je passais là.

Q.—N'est-il pas vrai que Bazile Desrosiers et le défendeur en cette cause, sont souvent au presbytère, même dans un temps qui n'est pas un temps d'élection ?

R.—Oui ; ce sont de grands amis de M. le curé, ils vont le voir pour lui donner les nouvelles ; et moi, si j'étais l'ami de M. le curé, comme ils le sont, je crois que j'y irais plus souvent.

Q.—Il n'en tiendrait qu'à vous d'être ami ?

R.—Je sais cela ; mais on ne s'accorde pas M. le curé et moi, en politique.

Q.—Vous n'êtes pas ami avec lui ?

R.—Je ne suis pas son ami ; car sur le chemin on se rencontre et on se salut pas.

Q.--Maintenant, vous avez dit que les orateurs, qui venaient parler pour le défendeur, allaient au presbytère faire des visites, et que d'autres mangeaient là ?

R.—Cela est arrivé souvent.

Q.—N'est-il pas vrai que souvent les orateurs qui vont dans une paroisse, et qui connaissent le curé, vont lui faire visite et quelques fois sont invités à diner, et que souvent ceux qui sympathisent avec le curé sont des adversaires ?

R.—Je ne me rappelle pas que cela soit arrivé chez nous.

Q.—Vous avez dit que M. Peltier, qui était venu parler pour le défendeur, était l'associé des frères de M. Loranger, par conséquent devait être bien ami avec le curé ?

R.--Oui, monsieur.

Q.—Les autres orateurs, qui ont parlé pour le défendeur, étaient des amis du curé, ceux qui sont allé au presbytère ?

R.—Je n'en ai pas vu y aller.

Q.—Il n'y a que M. Peltier ?

R.—Je me rappelle que M. Bizaillon y est allé, M. Tarte y est allé ; M. Tarte a été élevé dans la paroisse. La famille de sa mère réside toujours dans la paroisse de Lanoraie.

Q.—C'est un ami du curé ?

R.—Oui ; depuis qu'il est conservateur.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—En réponse aux transquestions, vous avez fait allusion à l'élection de M. Cuthbert ; pour quelle chambre M. Cuthbert s'était-il présenté ?

R.--Pour le Fédéral, lorsque l'hon. Docteur Pâquet a été nommé Sénateur.

Q.—Etait-ce pour des raisons politiques ou personnelles, que vous et un grand nombre de vos amis, de la paroisse de Lanoraie, souteniez sa candidature ?

R.—La majorité de la paroisse, dans le temps, l'ont fait par sympathie pour M. Cuthbert. Moi et quelques amis, nous avons soutenu M. Cuthbert, contre M. Pâquet, pour des raisons personnelles ; j'ai eu beaucoup de difficulté à faire voter les gens, et j'ai été moi-même en chercher pour les faire voter, qui s'étaient cachés dans le bois.

Q.—Combien de temps ensuite vint l'élection entre messieurs Sylvestre et Tranchemontagne ?

R.—Je pense que c'est six mois.

Q.—A cette élection là, qui a suivi celle de M. Cuthbert, quelle attitude avez-vous prise, ainsi que vos autres amis de Lanoraie ?

R.—Nous avons voté pour M. Sylvestre.

Et le déposant ne dit rien de plus.

George Fréchette,

Cultivateur, de St Norbert, agé de 50 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pent l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, avez-vous eu occasion d'assister à la grande messe, les dimanches ou fêtes, et d'y entendre des sermons ou instructions, faits par le Révd. M. St Aubin, curé de la paroisse de St Norbert, relativement à cette élection et à la politique dans ses rapports avec la religion ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous entendu M. le curé parler du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'est ce qu'il en a dit ?

R.—Il a dit que c'était la même chose ; que le libéralisme politique et le libéralisme catholique étaient la même chose.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit que l'Eglise pensait de ce parti-là, du libéralisme politique et du libéralisme catholique, qui n'étaient qu'une seule et même chose ? A-t-il dit que c'était approuvé ou condamné par l'Eglise ?

R.—Il n'approuvait pas le libéralisme catholique, sans doute.

Q.—Qu'est ce qu'il en a dit ?

R.—Je vous garantis bien qu'il y a un peu longtemps que c'est passé, et je ne me rappelle pas trop de tout ce qui s'est dit.

Q.—Dites ce que vous pouvez vous en rappeler ?

R.—Toujours qu'il a fait des horreurs là dessus.

Q.—Contre quel parti, a-t-il fait des horreurs ?

R.—Contre le parti du libéralisme, il a dit que l'autre parti était préférable.

Q.—A-t-il parlé du parti conservateur, et qu'est-ce qu'il en a dit après avoir parlé du libéralisme ?

R.—Il a dit que le parti conservateur était préférable au parti du libéralisme.

Q.—A-t-il dit lequel était le bon parti ?

R.—Oui ; il me l'a dit, à moi, à part des instructions publiques.

Q.—Racontez donc comment cela est venu ?

R.—J'ai eu affaire a aller le trouver sur différents rapports ; je me suis trouvé affligé dans le temps et j'avais besoin de son secours, j'ai été prendre des renseignements sur différentes affaires, comme étant affligé, dans le temps ; il m'a entretenu en prêche passablement longtemps, j'ai été dans le cas d'endurer et de ne rien dire, je me suis soumis à toutes choses, j'ai écouté sans rien dire, et à la suite il m'a dit qu'il fallait faire des sacrifices, qu'il faillait faire des sacrifices. Il y a deux systèmes, dans la cause, sur quoi il a entendu de me faire faire des sacrifices ; moi, je n'ai pas eu de difficulté pour un système de faire un sacrifice ; pour le dernier système, il m'a proposé qu'on était dans un temps d'élection, et qu'il fallait faire

un sacrifice; que j'avais toujours été libéral, que j'avais toujours été comme rebelle et que ça pouvait être une punition, les afflictions que je pouvais avoir; qu'il fallait faire un sacrifice pour obtenir de la Providence une guérison; mais, je n'ai pas été capable de faire un sacrifice dans ce sens-là; moi, je n'ai pas été capable de faire ce sacrifice, parceque j'étais tout persuadé que, pour faire un sacrifice et en avoir le mérite, il fallait ne pas avoir la croyance et la foi de croire autrement; moi, qui avais la confiance dans ce que je faisais, j'avais toute idée à croire que ce que je faisais pouvait être bon, et en faisant le sacrifice d'une affaire qui me semblait être bonne, il me semblait que je ne pouvais pas obtenir aucune grâce vis-à-vis une affaire comme cela, par laquelle je votais comme j'avais ordinaire de voter.

Q.—Pour quel parti aviez-vous toujours ordinaire de voter?

R.—C'est pour le parti de monsieur Sylvestre que j'ai toujours voté.

Q.—Pour le parti libéral?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel sacrifice M. le curé vous demandait-il de faire?

R.—C'était de voter pour l'autre parti.

Q.—C'était d'abandonner votre parti?

R.—Oui; de voter pour l'autre parti.

Q.—Quelles étaient les afflictions dont il voulait parler en disant que la Providence vous avait affligé de cela?

R.—C'était un de mes fils qui était comme troublé, dans le moment, qui avait l'esprit fatigué; de manière que j'avais été à lui pour demander un renseignement sur la manière dont je devais m'y prendre pour obtenir sa guérison.

Q.—Vous lui demandiez des avis spirituels?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous a-t-il dit en punition de quoi cette affliction-là vous avait été envoyée?

R.—Il a dit que j'avais toujours été rebelle contre l'Eglise sur différents rapports; qu'il avait passé en collection pour quelques af-

faires, et que je n'avais pas voulu contribuer, et que l'un et l'autre occasionnaient que je fusse puni dans le moment.

Q.—A-t-il parlé, aussi, dans le même temps, de votre politique, dans le passé, de votre parti ?

R.—Certainement que oui; puisqu'il a dit que j'avais toujours été libéral et contre l'église.

Q.—Dans les sermons que vous avez entendus, a-t-il parlé du mauvais parti, et a-t-il dit lequel était le mauvais parti ?

R.—Certainement que oui ; il disait que le parti libéral n'était pas un bon parti à suivre ; il nous disait, de temps en temps, dans ses sermons, que ce n'était pas directement les électeurs qui étaient dangereux, que c'était la tête du parti qui était dangereuse ; qu'il ne fallait pas la suivre ; il nous l'a dit bien des fois, dans ses sermons, que ce n'était pas directement les électeurs qui étaient dangéreux, que c'était la tête du parti qui était dangéreuse, qu'il ne fallait pas la suivre ; il nous l'a dit bien des fois dans ses sermons.

Q.—Dangéreuse, pour quoi ?

R.—Dangéreuse pour notre religion.

Q.—A-t-il parlé du Premier Ministre, M. Joly, et a-t-il dit qu'est-ce qu'il était ?

R.—Oui ; il en a parlé assez souvent.

Q.—Qu'est ce qu'il disait qu'il était ?

R.—Si je me rappelle bien, il me semble de lui avoir entendu dire que c'était un protestant.

Q.—En chaire ?

R.—Oui ; il me semble au moins que c'est en chaire ; il l'a dit dans d'autres places aussi parcequ'il est prouvé qu'il a fait rencontre de M. Sylvestre ; quelques fois il a pris sa place sur le *husting*, je n'ai pas trop bien saisi les mots et je ne sais pas s'il ne l'avait pas dit en chaire aussi bien comme là ; mais il l'a dit bien des fois.

Q.—Généralement, lorsqu'il montait sur les *hustings*, disait-il à peu près les mêmes choses qu'il avait dites en chaire.

R.—A peu près.

Q.—A-t-il dit à quoi un électeur faisait dommage en supportant le parti libéral ?

R.—Il peut se faire qu'il l'aurrait dit, mais je n'ai pas tout saisi les mots, et il y a un peu longtemps que c'est passé, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Lui avez-vous entendu parler du chemin de l'enfer ?

R.—S'il l'a dit, je ne m'en rappelle pas.

Q.—D'après vous, quel effet ont eu les prédications de M. le curé St Aubin, sur le résultat de cette élection-là chez vous ?

R.—Pour moi, ça ne m'a rien ôté, vous savez, parceque si je n'avais pas été dans le cas d'avoir une idée, et croyant de bien faire, peu-têtre que j'aurais écouté les avis, et voyant que j'étais une personne affligée, dans le temps, comme il disait que ça pouvait porter remède en faisant un sacrifice ; mais comme je vous l'ai répété tout à l'heure, moi je prenais pour dire, qu'un sacrifice, on ne pouvait en avoir du mérite que quand notre foi nous y portait, mais il me semblait que ma conscience ne me portait pas là.

Q.—En vous disant qu'en faisant un sacrifice ça pourrait porter remède à vos afflictions, qu'est-ce que vous avez compris qu'il voulait vous donner a entendre qui arriverait si vous changiez de parti ? Etait-ce la guérison de votre fils ?

R.—Certainement.

Q.—Pour d'autres électeurs de la paroisse, savez-vous si ça eu quelque résultat, soit d'empêcher les partisans de M. Sylvestre de voter pour lui, soit d'en faire changer de parti ?

R.—C'est plus que je connais.

Q.—Lequel des deux partis avait l'habitude d'avoir la majorité dans les élections antérieures ?

R.—Depuis une couple d'élections, le parti libéral en avait perdu ; le parti conservateur était plus fort depuis deux ou trois élections, je pense.

Q.—Et, à cette élection-ci, a-t-il été encore plus fort qu'auparavant ?

R.—Oui ; je crois que le parti conservateur a été plus fort qu'il avait ordinaire d'être, il me semble qu'il a pris quelques voix de plus.

Q.—A quoi attribue-t-on généralement cette perte du parti libé-

val ou ce renfort donné au parti conservateur depuis quelques élections ?

R.—J'ai entendu dire bien des fois, par plusieurs, que ce n'était pas aisé de suivre ce parti-là, voyant que c'était contre le clergé ; j'ai entendu dire cela par plusieurs que ce n'était pas aisé de suivre le parti libéral, que ce n'était pas aisé de se mettre contre le parti conservateur voyant que c'était se mettre contre la religion ; je l'ai entendu dire, si je me rappelle bien, par quelqu'un du parti libéral qui se mettait conservateur.

Q.—Et qui disait que c'était pour cette raison-là ?

R.—Je ne sais pas s'il en avait d'autres, mais au moins il disait que c'était la raison.

Q.—Il ne mentionnait pas d'autres raisons, quand il vous disait cela ?

R.—Pas à moi.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Voulez-vous nommer ces personnes-là, qui vous ont dit cela ?

R,—Vous les nommer nom par nom, c'est un peu difficile, mais je l'ai entendu dire par quelques-uns.

Q.—Vous ne pouvez pas les nommer ?

R.—C'est un peu difficile de vous citer un tel ou un tel.

Q.—Vous n'êtes pas sûr qu'on vous l'ait dit ?

R.—Oui ; il y en a qui me l'ont dit.

Q.—Des libéra ux ?

R.—Des personnes qui étaient de ce parti-là.

Q.—Y avait-il longtemps qu'ils avaient changé, ces gens-là ?

R.—Comme je vous l'ai dit, on a eu les élections assez rapprochées depuis deux ou trois élections, et elles avaient changé pendant ces élections-là.

Q.—Elles n'avaient pas changé dans cette élection-là dont il est question maintenant ?

R.—Elles étaient changées dans le temps, elles avaient changé avant.

Q.—Vous avez dit que le parti conservateur avait augmenté

dans la paroisse, depuis quelques élections ; n'est-il pas vrai que, lors de l'élection dont il est question en cette cause, le parti conservateur a eu un peu moins de votes dans St Norbert qu'à l'élection précédente, et n'est-il pas vrai que M. Robillard a eu moins de votes à cette élection-là que M. Cuthbert à l'élection précédente ?

R.—Pour M. Cuthbert, je ne le sais pas ; mais le parti de M. Cuthbert et le parti de M. Robillard c'est pas la même chose.

Q.—Vous avez dit que le parti conservateur avait augmenté à chaque élection, et qu'à la dernière élection il était encore plus fort qu'aux autres élections ; je vous demande si à l'élection dont il est question en cette cause le parti conservateur n'a pas eu moins de votes qu'à l'élection ?

R.—Le parti conservateur n'a pas eu moins de votes qu'à l'élection précédente, je ne suis pas capable de trop vous dire s'il en a eu moins, mais le parti libéral, si j'ai été bien informé, en avait moins, on me dit qu'il en avait moins qu'il avait coutume d'en avoir.

Q.—Vous n'en savez rien vous-même ?

R.—Non ; je n'ai pas été dans le cas de savoir cela ; ça été par des rapports.

Q.—Lorsque vous êtes allé trouver votre curé, monsieur St. Aubin, pour lui parler de votre fils, vous alliez le trouver comme votre curé, pour avoir des consolations, des conseils ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous lui avez parlé en confidence ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous lui disiez vos peines ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et pensez-vous que monsieur le Curé vous a dit tout ce qu'il vous a dit pour que vous veniez le rapporter en Cour ?

R.—Je vous garantis bien que j'ai été bien mortifié à ce sujet-là d'être obligé de venir à la cour pour cela. Vous me permettrez bien de vous dire ce qui en est ; vous me faties une question qui ne m'a pas été faite par l'autre partie, et je vais vous le dire : j'ai été bien affligé sur ce ropport-là parcequ'il avait circulé des bruits, et

monsieur le curé St Aubin est venu me trouver, un jour, avec un écrit qui venait de l'Evêque, tout en disant que c'était par mon rapport, par mon nom et par mes forces que j'avais été envoyé à l'Evêque; j'ai été bien peiné de cela, et j'ai été bien mortifié en même temps, j'ai informé M. le curé St Aubin que ce n'était pas moi, il m'a demandé : c'est certain que vous n'avez pas été faire aucun rapport par affidavit à aucun endroit? J'ai dit non, c'est certain, M. le curé, je n'y ai pas été. Il m'a demandé: avez-vous commissionné quelqu'un? J'ai dit: non, M. le curé, je n'ai pas commissionné personne, c'est certain. Il a dit: êtes-vous capable de me le dire demain, en venant à la messe, après la messe?—Oui, M. le curé, quand vous voudrez, et je vous citerai que je n'y ai pas été ni que je n'ai pas donné rien de cela. Le lendemain, M. le curé m'arrête après l'Office Divin pour entrer dans son presbytère; j'entre, et il y avait deux messieurs avec lui, il m'a demandé encore les mêmes questions, j'ai dit: oui, c'est le cas tel que j'ai dit, je n'y ai pas été là; il a dit encore: en avez-vous parlé à quelqu'un? j'ai dit: M. le curé, on s'est compris quand on s'est parlé, et il a resté là, et M. le curé a fait écrire par ces deux hommes qui étaient là, je ne sais pas trop ce qui a été écrit; mais moi, si M. le curé m'eut dit: est-ce que je vous l'ai dit, j'aurais dit: oui, M. le curé, vous l'avez dit ce que vous mentionnez là; il y avait peut être quelque chose qui avait été enjolivé dans l'affaire, quelques fions de posés, mais, au moins, il y avait pas mal de mots qui s'adonnaient; mais moi, si M. le curé m'avait dit: est-ce que je vous l'ai dit? J'aurais dit: oui, vous me l'avez dit. Il m'a demandé: si j'avais été chez un juge de paix donner un affidavit, j'ai dit: non; il m'a demandé si j'avais donné commission à quelqu'un, et j'ai dit: non; mais qu'on me prouve, comme cela, que je l'ai fait, c'est ce que j'aimerais à savoir.

Q.—Le curé vous a donné des conseils?

R.—Oui monsieur.

Q.—Il vous a fait certains reproches parceque vous n'écoutiez pas les enseignements de votre curé, que vous refusiez ce qu'il de-

mandait pour l'Eglise, et vous avez accepté ces reproches là, en bon paroissien, dans le temps, sans résonner ?

R.—Je n'ai rien dit, je n'ai pas répondu.

Q.—Le curé ne vous a pas parlé que de politique ?

R.—Non ; il ne m'a pas parlé rien que de politique.

Q.—Vous a-t-il dit de faire faire des prières ?

R.—Oui, et de faire des sacrifices.

Q.—Il vous a parlé de votre conduite en général ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Il vous a parlé comme un curé parle à ses paroissiens pour tâcher de vous rendre meilleur et de compléter la guérison de votre fils ?

R.—Certainement, il m'a dit qu'on obtenait bien des choses en faisant des sacrifices.

Q.—Il ne vous a pas dit de faire rien qu'un sacrifice ; il vous a dit d'en faire plusieurs ?

R.—Il m'en a cité deux.

Q.—Les deux principaux ?

R.—Ça peut se faire que ce serait les deux principaux ; moi, j'ai considéré de mettre une petite somme qu'il me demandait pour un sacrifice. J'ai préféré donner cette petite somme d'argent là, parceque je ne suis pas beaucoup riche, plutôt que de faire l'autre sacrifice.

Question posée par le juge.

Q.—Vous avez préféré donner de l'argent plutôt que de sacrifier votre opinion politique ?

R.—Oui, monsieur.

Par l'avocat.

Q.—L'argent était pour une aumône ?

R.—C'était une aumône dont la Paroisse avait besoin pour différents objets.

Q.—Ne vous a-t-il pas conseillé de conduire votre fils dans un asile pour le faire soigner ?

R.—Plus tard, ça arrivé plus tard ; cette fois là, peut-être qu'il m'en a parlé aussi, on a parlé de bien des affaires.

Q.—Dites-moi donc ce que c'est que le libéralisme catholique ?

R.—C'est plus que je connais, je ne suis pas capable de vous en faire un détail, c'est un peu malaisé de venir là-dessus.

Q.—Lorsque monsieur le curé a dit que monsieur Joly était protestant ça ne vous a pas fait changer d'opinion ?

R.—Non.

Q.—Vous ne l'avez pas cru ?

R.—Si fait, monsieur, j'ai cru ce que monsieur le curé me disait en disant qu'il était protestant ; mais un bon, protestant, il n'y a pas grand chose à révéler contre lui.

Q.—Savez-vous si le curé l'a dit en chaire qu'il était protestant, êtes vous sûr de cela ?

R.—Ecoutez, je le lui ai entendu dire ; mais pour vous dire positivement que c'est en chaire ou dans la tribune devant la porte de l'église, c'est plus que je suis capable de vous dire, mais je le lui ai entendu dire certainement.

Q.—Savez vous si monsieur, le curé est allé sur les hustings, dans la dernière élection dont il est question en cette cause-ci ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes certain qu'il a monté sur le husting dans la dernière élection ?

R.—Oui ; il a monté, faute que le parti de M. Robillard n'y était pas ; M. Sylvestre est venu faire un discours, un dimanche après l'office de l'après-midi, et M. le curé a monté, et ils ont parlé chacun leur tour.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Il a pris la place de M. Robillard ?

R.—Il représentait le parti de M. Robillard.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Maxime Hénault,

Cultivateur, de la paroisse de Berthier, âgé de 54 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et en mai 1878, avez-vous eu occasion d'aller au presbytère de la paroisse de Berthier et de parler avec le Révd. Messire Champeau, curé de cette paroisse, de la poltique ou de cette élection en rapport avec la religion, et racontez nous ce qui s'est passé entre vous et lui à ce sujet ?

R.—Je suis allé au presbytère, demander à M. le curé, pour pouvoir m'approcher des sacrements, faire mes Pâques.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a demandé, d'abord, en vous disant bonjour ?

R.—Je suis entré ; j'ai dit : bonjour monsieur le curé, il dit : bonjour M. Hénault. Il m'a demandé : Comment vont les rouges ? J'ai dit : " ils vont assez bien ; dans ce temps-ici, mais ils ont des difficultés pour faire leurs pâques, et je voudrais bien faire mes pâques comme je les ai toujours faites depuis ma première communion." Il me dit là, dans cette occasion là : pour quel parti avez-vous voté ? J'ai dit : j'ai toujours voté pour monsieur Sylvestre. Il m'a dit : voilà une élection qui se présente, voterez-vous dans le même sens ? J'ai dit : oui. Il m'a dit : " eh bien ! pas de pâques." J'ai dit : c'est bien ! je vous ai demandé à faire mes pâques, j'irai plutôt à confesse ailleurs et je ferai mes pâques.

Q.—Vous a-t-il indiqué quelques prêtres des Paroisses étrangères, en vous suggérant d'aller les voir pour vous confesser ?

R.—Il m'en a suggéré plusieurs, et je lui ai dit que je n'irais pas à eux, que c'était loin ; que si j'étais pour aller ailleurs, j'irais voir M. Plinguet.

Q.—Lesquels vous a-t-il sugérés ?

R.—Il m'a mentionné MM. les curés de St Norbert, de St Cuthbert, de St Barthélemy et de Ste Elizabeth.

Q.—De qui lui avez-vous parlé, vous ?

R.—De M. Plinguet, curé de l'Isle du Pads.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a dit, quand vous lui avez mentionné M. le curé Plinguet ?

R.—Il m'a dit : "c'est un rouge comme toi."

Q.—Dans ce temps-là, dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—A Berthier, monsieur.

Q.—Monsieur Champeau, dont vous venez de parler, était votre curé ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—C'était dans le temps des Pâques, ce temps-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etiez-vous électeur ayant droit de voter à cette élection-là ?

R.—Oui monsieur.

Q.—Etiez-vous réellement en faveur du candidat Sylvestre, tel que vous l'avez dit à monsieur le curé ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Il vous connaissait bien comme étant un électeur du parti libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Par le mot rouge, avez-vous compris qu'il parlait du parti libéral ?

R.—C'est bien ce que j'ai pensé.

Q.—Combien de temps était-ce avant la votation, cette conversation-là ?

R.—C'est ce que je ne pourrais pas dire, monsieur.

Q.—Est-ce après que les deux candidats ont été sur les rangs ?

R.—Oui, monsieur.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Cette conversation-là eût lieu, pendant la dernière élection et dont il est question en cette cause, monsieur ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Au presbytère ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Y avait-il quelques autres personnes avec vous, dans ce temps-là, au presbytère ?

R.—Non, monsieur, j'ai rentré seul, je venais du marché, et j'allais pour savoir s'il y avait moyen que je fasse mes Pâques, et j'ai rentré parler à M. le Curé.

Q.—Vous aviez fait vos Pâques l'année précédente ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous alliez à confesse à M. le curé ?

R.—A M. le vicaire.

Q.—Aviez-vous été, l'année précédente, lui demander d'avance si vous pouviez faire vos Pâques ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Pourqnoi y êtes vous allé cette année-là, plus que les autres années, savoir si vous pourriez faire vos Pâques ?

R.—Parceque j'avais une raison.

Q.—Quelle raison ?

R.—Parceque j'avais été a confesse, la veille et que le vicaire m'avait refusé, à cause de ma politique, et je voulais aller voir le curé, pour voir s'il me refuserait lui aussi, l'égard du

Q.—Vous dites que vous étiez seul avec M. le curé ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez fait vos pâques cette année là aussi ?

R.—Oui ; plus tard.

Et le déposant ne dit rien de plus.

---

23 Avril 1880.

DÉCISION DE LA COUR

SUR L'OBJECTION PRISE EN DÉLIBÉRÉ LE 8 AVRIL COURANT, CONCERNANT LA CONFESSION.

Je suppose que les parties s'attendent à ce que je donne jugement, ce matin, sur la question importante qu'elles ont soumise, le dernier jour que j'ai présidé cette Cour.

Cette question est bien en effet l'une des plus importantes que

l'on puisse soumettre à la decision d'un tribunal ; et cette importance est telle qu'une partie de la Presse s'en est emparée. Mais, je dois dire que je regrette que les journaux n'aient pas crû devoir s'informer d'avantage au sujet de la véritable question qui est devant le tribunal.

Un journal français, de Montréal, a dit que l'on voulait forcer le Prêtre à divulguer, devant le tribunal, ce qui lui avait été confié durant la confession.

Jamais, au nom des Pétitionnaires, une telle question n'a été présentée devant cette Cour.

J'ai compris que les avocats des Pétitionnnaires repoussaient l'idée que l'on pouvait forcer le confesseur à divulguer ce qui lui avait été dit au tribunal de la Pénitence. L'on a commis une injustice envers les avocats des Pétitionnaires, en les représentant comme voulant forcer, au nom de la Justice, le confesseur de dévoiler ce qui lui avait été confié secrètement.

Un autre journal, publié dans une ville plus rapprochée, n'a pas non plus jugé à propos de poser la question d'une manière tout à fait correcte. Il a dit que la question devant la Cour était : " Si le témoin avait été à confesse, et pour quelle raison on lui avait refusé l'absolution ?" ce qui n'est pas le sens de la question, telle que posée. Et de là, on a pris occasion de faire des commentaires qui ne s'appliquent pas à la question soumise.

Mais ceci n'a en réalité rien à faire avec ce qui doit nous occuper.

J'ai déjà mentionné l'importance de la question plaidée devant moi. Elle se comprendra facilement, en disant qu'il s'agit du secret des communications qui ont eu lieu dans l'exercice du sacrement de Penitence,.

La question a été arguée d'une manière très-habile, et l'on a cité des autorités d'un grand poids, sous le rapport théologique ; mais on a cité peu d'autorités légales.

Malgré l'importance de ces auteurs sur la Théologie, ils ne peuvent cependant suffire pour guider le Tribunal dans la décision qu'il a à donner.

Comme autorités théologiques, on a cité St. Thomas, Gury,

Gousset et quelques autres. Je crois que l'on peut réduire la doctrine de ces auteurs à la suivante : que le confesseur est tenu rigoureusement, et dans tous les cas, au secret qu'ils nomment *sacramentel* : que le pénitent n'y est pas tenu d'une manière aussi rigoureuse, n'étant tenu qu'à ce qu'ils appellent, le *secret naturel.* Ils reconnaissent qu'il a été établi plutôt en faveur du pénitent qu'en faveur du confesseur. Cependant, ils ajoutent que le pénitent ne doit pas dévoiler ce qui lui a été dit par le confesseur, lorsqu'en le faisant il expose le sacrement à la dérision, ou le prêtre à quelque préjudice ou dommage injuste.

Je ne puis trouver dans ces auteurs la solution de la question qui nous occupe ; de fait c'est d'une question légale dont il s'agit : " si, lorsque le pénitent est interrogé comme témoin, la preuve de ce qui lui a été dit durant la confession doit être permise ?"

Il faut donc se rappeler les règles de la procédure que nous devons suivre.

D'après le Statut de Québec, concernant les Elections contestées, nous devons suivre les règles de la preuve du droit anglais ; en y ajoutant, d'après un autre Statut, les dispositions de l'article 275 de notre Code de procédure civile, les communications entre le confesseur et le pénitent sont assimilées à celles qui ont lieu entre l'avocat et le client. Ces communications sont regardées comme *privilégiées*, et ne doivent pas être divulguées devant les Cours.

Cette doctrine est expliquée dans l'ouvrage de Taylor sur la Preuve, (Taylor en Evidence) qui est l'un des ouvrages les plus complets et les plus récents sur la matière. Au numéro 289 de l'ouvrage, l'auteur dit : que la loi exclut certains genre de preuve, par raison d'ordre public, *(on ground ofpublic policy)* car il résulterait plus d'inconvénients de permettre telle preuve que de la rejeter totalement.

Au numéro 832, il parle des *communications professionnelles*, entre l'avocat et le client, et il dit que la preuve n'en peut être permise.

Au numéro 834, il parle du cas où c'est *l'avocat qui est interrogé.*

Alors la preuve ne doit pas être permise, sans que l'on ait à distinguer si la communication a eu lieu avant qu'aucune procédure légale n'eût été commencée ou que l'on n'en ait eu aucune en vue.

Ensuite au numéro 845, il suppose que le " client est interrogé." Il dit qu'il a été établi que, dans ce cas encore, la communication doit être regardée et protégée comme privilégiée.

Il ajoute que la doctrine n'est pas aussi bien établie lorsqu'il s'agit de la preuve d'une communication antérieure à toute procédure légale, et que la Chambre des Lords, dans une cause qu'il cite, a permis la preuve d'une communication qui avait eu lieu entre l'avocat et le client avant qu'aucune *difficulté* ne fut survenue entre le client et son adversaire, mais l'auteur remarque que cette décision a été prononcée à une époque ou la nature *confidentielle* de ces communications n'était pas aussi appréciée qu'elle l'est maintenant ; et il ajoute que cette décision de la Chambre des Lords a été critiquée par presque tous les juges qui ont eu occasion de la mentionner depuis.

La mise en force de la règle, d'une manière rigoureuse, peut quelquefois empêcher de connaître la vérité. Mais, dit Taylor, si quelqu'esprit critique blâme la règle sur ce motif, et prétend que la loi devrait être reformée, il fera bien de se rappeler les paroles du Juge Bruce qui, en discutant le sujet, a dit avec à propos les paroles suivantes ; " la vérité, comme d'autres bonnes choses, peut être aimée d'une manière peu sage, elle peut être recherchée avec trop de vivacité, et elle peut être acquise à un trop haut prix. Et assurément que le désir de scruter les communications confidentielles de l'avocat et du client, et l'inconvénient qui en résulterait en apportant dans ces communications la réserve, la dissimulation, la gêne, le soupçon et la crainte, seraient un trop haut prix même pour la vérité, car ces communications, d'une nécessité absolue, n'ont de valeur qu'en autant qu'elles sont parfaitement libres."

Lord Brougham, en parlant du motif qui a fait établir la règle, remarque qu'elle n'est pas dûe à ce que l'on veut protéger d'une manière spéciale les hommes de loi ; mais qu'elle a été établie dans l'intérêt de la justice et de sa bonne administration, qui exige que

ceux qui ont recours au tribunaux pour y faire prévaloir ou y défendre leurs droits, puissent obtenir l'aide de personnes connaissant la jurisprudence et la pratique des Cours ; ce qui ne pourrait avoir lieu si les communications entre l'avocat et le client n'étaient pas protégées.

Or qui voudrait soutenir qu'une telle protection ne soit également, et même plus nécessaire, quant aux communications qui ont lieu entre le pénitent et le confesseur ?

Comme je l'ai déjà exprimé, la pureté des élections est certainement nécessaire au bon fonctionnement des affaires publiques, mais ce serait l'acquérir à un trop haut prix, que de l'obtenir au détriment d'une institution d'un ordre plus élevé et qui intéresse un plus grand nombre de personnnes, je veux dire le tribunal de la pénitence.

Je suis donc d'avis qu'il faut appliquer aux communications qui ont lieu entre le pénitent et le confesseur, les règles établies pour protéger celles entre le client et l'avocat, dont je viens de parler, et, en conséquence, que la divulgation de ce qui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession ne saurait être permise.

Elie Dumontier,

Cultivateur de St. Barthélemy, âgé de 25 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous électeur qualifié à voter à cette élection, et pour quelle paroisse du Comté ?

R.—St. Barthelemy.

Q.—Vous étiez électeur ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous étiez catholique, comme vous l'êtes encore aujourd'hui ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pendant cette élection, mais avant la votation, avez-vous eu occasion de vous présenter pour vous confesser, au Révérend Messire Archambeault, curé de la paroisse de St. Barthélemy, et il a-t-il refusé de vous confesser, et si il a refusé de vous confesser, veuillez dire pour quelle raison il vous a ainsi refusé, en parlant seulement de ce qui a pu se passer avant le commencement de la confession.

Objecté à cette question comme illégale en autant qu'elle tend à prouver des parties relative à la confession, et à faire la preuve de communications confidentielles qui ne peuvent être prouvées.

Objection maintenue, quand a la partie de la réponse du témoin qui pourrait tendre à divulguer ce qui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession, attendu que la divulgation d'une communication privilegiée ne saurait être permise.

R.— En me mettant à genoux au confessionnal, il a été de suite question d'élection ; avant de commencer ma confession à M. Archambault.

Question posée par la Cour.

Q.—Qui a commencé à parler ?

R.—M. Archambault ; il a dit que je n'étais pas capable de faire mon salut sans que je vins lui promettre de voter de son parti, du parti conservateur.

Q.—Qu'est-ce que vous avez répondu à cela ?

R.—J'ai répondu que je n'en étais pas capable.

Q.—Que vous n'étiez pas capable de laisser le parti libéral ?

R.—Oui ; que je n'étais pas capable de laisser le parti libéral.

Q.—Qu'est-ce qu'il a répondu à cela ?

R.—Il ne m'a pas répondu ; il est sorti du confessionnal, et moi aussi de mon bord, et tout a été dit ; ça été là toute la confession.

Q.—Avant de sortir, il ne vous a pas invité a y retourner, quand vous seriez dans de meilleures dispositions ?

R.—Non ; j'étais le dernier, ça fait que ça ne l'a pas retenu dans le

confessionnal ; il m'aurait peut-être parlé encore, mais suffit que j'étais le dernier, il est parti, et on est parti chacun de notre bord.

Q.—Il est sorti le premier du confessionnal ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous en êtes sorti quand vous avez vu qu'il en était sorti ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A-t-il fermé le guichet à votre nez ?

R.—Non ; il l'a laissé ouvert, il n'y a pas pensé je crois bien, s'il y avait pensé, il l'aurait bien fermé,

Q.—Lui avez-vous vu ôter son surplis ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous présentiez vous, cette fois-là, pour faire vos Pâques ?

R.—Oui, monsieur.

Q,—C'était dans le temps de Pâques ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous fait vos Pâques cette année-là ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Pourquoi ne les avez-vous pas faites, pourquoi ne vous êtes vous pas de nouveau présenté pour essayer de faire vos Pâques ?

R.—Comme il m'avait dit, ça ne servait à rien d'essayer à me représenter ; s'il m'avait fixé un temps, j'y serais peut-être retourné, mais il ne m'a pas fixé de temps pour que je vins retourner après ; ça fait que je ne me suis pas représenté.

Q.—Est ce que ça vous a mortifié ou causé quelque peine de n'avoir pas pu faire vos Pâques ?

R.—Oui ; ça m'a mortifié, parceque je ne m'attendais pas du tout à cette affaire-là, parcequ'il ne m'avait jamais parlé d'élection.

Q.—Pour quel parti étiez-vous, pour quel candidat ?

R.—Pour monsieur Sylvestre.

Q.—Monsieur le curé savait-il que vous étiez ainsi libéral et pour monsieur Sylvestre ?

R.—En apparence.

Q.—Dans votre conversation avec le curé, dans cette occasion là,

a-t-il nommé le défendeur, ou vous a-t-il demandé de voter pour lui, ou si vous vouliez voter pour lui ?

R.—Non.

Q.—Pour quelle raison refusiez vous d'abandonner le parti libéral, comme votre curé vous le demandait avant de vous confesser ?

R.—C'est parceque je n'avais jamais eu droit de vote à venir à ce temps-là, ça fait que j'aimais à voter cette fois là.

Q—Etait-ce le parti vers lequel votre conscience et votre conviction vous portaient ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Monsieur Robillard était-il bien connu et bien populaire dans la paroisse, à cette élection-là ?

R.—Je ne l'ai jamais vu ; je ne l'ai jamais connu.

Q.—Etes-vous allé à la porte de l'église, lorsqu'il y a eu des assemblées politiques ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous n'y avez jamais vu M. Robillard ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Qui est-ce qui passait pour être principalement chargé du soin de sa candidature dans cette paroisse ?

R.—C'était M. Archambault.

Q.—Le curé ?

R.—Oui, le curé.

Q.—Quelle influence pensez-vous que la conduite de M. Archambault a eue sur le résultat de la votation, dans cette paroisse ?

R.—Il y a eu une grande majorité pour Robillard par rapport qu'il faisait tant de train quand il prêchait ; je pense bien que c'est dû à cela s'il a eu une grande majorité.

Q.—Le résultat a-t-il surpris les gens d'élection de la paroisse ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et qu'est-ce que tout le monde en disait ?

R.—Ils disaient que c'était dû à M. Archambault, comme de raison ; il parlait tant !

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR, SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESSUS.

Q.—Aviez-vous fait le signe de la croix, lorsque vous avez commencé à parler politique avec M. le curé ?

R.—Non, monsieur ; j'étais à genoux seulement, bien juste.

Q.—Etait-ce dans l'église ou à la sacristie.

R.—A la sacristie, monsieur.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Thomas Fréchette,

Cultivateur, de la Paroisse de St. Norbert, âgé de 55 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit:

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Lors de l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection, et pour quelle paroisse ?

R.—Oui ; pour la paroisse de St. Norbert.

Q.—Dans le district électoral de Berthier ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etiez-vous, et êtes-vous encore aujourd'hui un catholique ?

R.—Oui ; catholique.

Q.—Le Révd. M. St. Aubin était-il votre curé?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu occasion d'assister les dimanches ou fêtes, à l'église, à la grande messe, et d'y entendre des sermons faits par le Révd. M St Aubin, concernant la politique et cette élection ?

R.—Oui ; aux grandes messes, j'assistais tous les dimanches,

parceque je suis près de l'église, et je n'en manque pas; j'ai entendu plusieurs sermons à propos de la politique.

Q.—Par M. St Aubin ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A-t-il parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'a-t-il dit de ces deux choses ?

R.—Il a dit que les deux étaient la même, qu'il ne pouvait pas les distinguer ; que les deux se trouvaient condamnées par l'Eglise.

Q.—En parlant du parti libéral catholique, qu'est-ce qu'il a dit sur ce qu'un électeur catholique pouvait faire, et comment il pouvait voter; a-t-il dit si un catholique pouvait voter pour ce parti à l'élection ?

R.—Il a dit qu'on ne pouvait pas voter libéral et rester catholique, parceque le parti libéral et le libéralisme catholique, étaient le même ; que lui ne pouvait pas les distinguer.

Q.—L'avez-vous entendu parler aussi d'un certain jugement, rendu par la Cour Suprême, se rapportant à une élection et à ce qu'il était permis aux prêtres de dire, et à ce qui leur était défendu de dire, par ce jugement ; et qu'en a-t-il dit ?

R.—Je me rappelle qu'il a parlé du jugement de la Cour Suprême, qu'il lui était défendu de dire deux à trois mots. Il y en a deux que je me rappelle, l'autre, je ne m'en rappelle pas bien bien : " ils se damnent, et ils sont dans le mauvais chemin." L'autre mot je ne m'en rappelle pas ; au reste, qu'il leur était permis de crier et de crier, bien fort, contre le parti des libéraux.

Q.—A-t-il dit qu'elle sorte d'homme le parti libéral avait à sa tête, comme Premier Ministre, à Québec ?

R.—Oui ; M. Joly.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit que M. Joly était.

R.—Que M. Joly était un suisse et un protestant, même qu'il avait travaillé pour abolir les processions religieuses, et qu'il ne savait par où M. Joly était entré au pouvoir, si c'était par les portes ou par les fenêtres ; qu'il ne savait pas par où il était entré.

Q.—Est-ce après cela, qu'il a dit qu'un électeur ne pouvait voter pour ce parti-là et rester catholique ?

R. —Il l'a dit avant et après, qu'il ne pouvait pas voter pour ce parti-là et rester catholique ; que lui, il ne pouvait pas comprendre qu'un électeur pouvait être catholique, en votant pour les libéraux.

Q.—Quel était le candidat qui appartenait au parti libéral, dans cette élection-là ?

R.—M. Louis Sylvestre.

Q.—Quel était le candidat de l'autre parti ?

R.—Monsieur Robillard.

Q.—A-t-il parlé du parti du bon Dieu, et qu'est ce qu'il a dit à ce sujet ?

R.—Je ne m'en rappelle peut-être pas bien ; il en a parlé quelque fois, qu'on était obligé de voter dans les élections suivant sa conscience, parcequ'on était obligé de rendre compte à Dieu des actes qu'on faisait à chaque heure de sa vie, en parlant des élections comme du reste.

Q.—A-t-il dit s'il y avait un parti du bon Dieu, et quel était ce parti-là ?

R.—On a compris que le parti du bon Dieu était le parti conservateur ; on comprenait que c'était le parti conservateur, parceque l'autre était condamné par l'Eglise.

Q.—A-t-il dit qu'il y avait un parti du bon Dieu, sans le nommer ?

R.—Oui ; il a dit qu'il y avait un parti, qui était "le parti du bon Dieu."

Q.—Savez-vous quel effet ces paroles et ces sermons de monsieur le curé ont eu sur certains électeurs de votre parti ?

R.—Oui ; cela a fait effet, pas mal d'effet, je connais mon voisin chez nous, qui est Edouard Généreux, qui disait qu'il était pour monsieur Sylvestre, et après les sermons qui avaient eu lieu le dernier dimanche avant la votation, il a trouvé les sermons assez forts qu'il a changé d'opinion, et il a voté pour monsieur Robillard. Il a dit, quelques jours après, chez nous, dans une assemblée de famille, que s'il avait changé d'opinion, que c'était parceque le

sermons l'avaient porté à croire qu'il était dans le mauvais chemin en étant du parti libéral.

Q.—Quel mauvais chemin ?

R.—Le mauvais chemin pour la religion ; qu'il comprenait ceci, d'après les sermons, qu'il ne pouvait pas être libéral et faire sa religion comme il faut.

Q.—Il vous a dit cela, lui-même ?

R.—Oui, lui-même, dans la maison chez nous, après la votation.

Q.—De quel parti avait-il été jusque-là ?

R.—Il avait été libéral, tout le temps avant cela.

Q.—D'après l'opinion publique, après la votation, à qui M. Robillard devait-il la majorité qu'il a eue dans votre paroisse ?

R.—D'après mon opinion, M. Robillard devait remercier M. le curé pour le succès de son élection, car on avait jamais vu M. Robillard venir par chez nous. Il n'y était pas connu.

Q.—M. Sylvestre était-il un homme bien connu et bien populaire dans la paroisse ?

R.—Oui, bien connu ; même il avait été en chambre représenter le comté, et on n'avait aucun reproche à lui faire. On comptait sur une majorité dans son élection.

Q.—Quel dimanche monsieur le curé a-t-il fait le sermon le plus fort ?

R.—C'est le dernier dimanche avant la votation, ça éte le sermon le plus fort.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Avez-vous dit que Edouard Généreux, avait toujours été libéral auparavant ?

R.—Ah ! oui monsieur ; c'est-à-dire dans toutes les élections ; avant qu'il vint arriver chez nous, on ne l'avait pas suivi, mais depuis qu'il est mon voisin jusqu'à la dernière élection, je le connais, on était assez amis pour que je le sache ; il a toujours voté pour le parti libéral avant la dernière élection.

Q.—Quelle a été la majorité de M. Robillard dans la dernière élection ?

R.—Dans son élection.

Q.—Oui, monsieur ; dans la paroisse ?

R.—Cinq à six, je pense, dans la paroisse de St Norbert.

Q.—Quelle est l'élection qui a eu lieu avant celle de monsieur Robillard ?

R.—L'élection qui a eu lieu avant celle de M. Robillard, ça devrait être M. Cuthbert, si je ne me méprends pas.

Q.—Avec qui ?

R.—Ça devait être avec M. Drainville.

Q.—M. Cuthbert était-il candidat du même parti que M. Robillard ?

R.—M. Cuthbert s'est présenté comme indépendant, sans aucun parti, même il l'a promis à la porte de l'église de St Norbert, qu'il ne prendrait pas de parti, qu'il serait libéral indépendant, qu'il serait pour les bonnes mesures ; et on respectait M. Cuthbert, c'est le seigneur de la place. Il a eu une majorité forte ; quelle a été cette majorité, je ne me rappelle bien bien comment il a eu, toujours que cela a été bien peu pour M. Drainville.

Q.—N'est-ce pas vrai que monsieur Cuthbert n'a eu qu'un vote de majorité de plus que M. Robillard ?

R.—Ça peut arriver.

Q.—Vous jurez positivement que monsieur Cuthbert a dit, à la porte de l'église, qu'il était libéral ?

R.—Oui ; j'étais près de lui, et à moi-même il l'a dit qu'il ne suivrait aucun parti, qu'il se présentait libéral indépendant qu'il serait pour les bonnes mesures.

Q.—Vous avez dit, tout à l'heure, que d'après votre opinion, monsieur Robillard devait son élection à l'influence de monsieur le curé ; quand est-ce que c'est que monsieur Robillard vous a exprimé son opinion ?

R.—Je n'ai jamais eu occasion de lui parler, je ne le connais pas ; mais d'après la rumeur et d'après ce que monsieur le curé avait prêché, monsieur Robillard n'était pas connu dans la Paroisse. J'ai entendu dire cependant qu'il était passé une fois et qu'il était arrêté à l'Hôtel Bacon, qu'il y avait eu un petit discours par monsieur

Tarte ; ils étaient une quinzaine de personnes, l'assemblée n'avait pas été prévue.

Q.—Vous savez que c'est un homme, qui fait beaucoup d'affaires dans le comté de Berthier ?

R.—Oui, j'apprends que c'est un commerçant et un honnête homme ?

Q.—N'a-t-il pas rendu quelques services à certaines personnes, dans St. Norbert ?

R.—Je ne m'en rappelle pas; il peut se faire qu'il en ait rendus, il peut avoir des amis, mais, moi, je ne le connais pas.

Q.—Vous ne sortez pas souvent, je suppose ?

R.—Je puis bien sortir, et voir bien des hommes, mais je ne les connais pas tous par leurs noms.

Q.—Y a-t-il eu des orateurs pour adresser la parole à la porte de l'Eglise pour parler en faveur de monsieur Robillard ?

R.—Il en est venu une couple de fois, peut être plus; je ne me rappelle point de leurs noms ; je sais qu'il est venu des orateurs parler en faveur de monsieur Robillard, et qui paraissaient bien forts : monsieur le curé était près de l'Eglise, une fois, mais il ne parlait pas.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Dans votre opinion, la mojorité qu'a eue M. Cuthbert, dans St Norbert, était-elle due à la considération personnelle dont il jouissait parmi les habitants de cette paroisse ses censitaires, ou était-elle dûe à des considérations de parti ?

R.—C'était dû, à ma connaissance, comme honnête homme ; un homme de service, dans la place.

Q.—Savez-vous s'il y a des libéraux, qui ont voté en faveur de M. Cuthbert, pour ces considérations-là ?

R.—Oui, monsieur.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Catherine Hervieux,

Epouse de Louis Boucher, de la paroisse de Lanoraie, âgée de 50 ans.

Laquelle etc., et., dépose et dit :

Je ne suis point intéressée dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, avez-vous eu occasion, avant la votation, d'avoir une conversation avec le Révd. M. Loranger, curé de votre paroisse, après avoir été à confesse à lui ; et que vous a-t-il dit alors, après votre confession terminée, au sujet du parti libéral et de quelques membres de votre famille ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a dit alors ?

R.—Il m'a dit : êtes-vous du parti de M. Robillard ? J'ai dit, oui. Il a dit : pensez-vous que votre famille est de ce parti-là ? J'ai dit : je n'en sais rien, j'ai deux garçons. Il a dit : vos garçons sont-ils du parti de M. Robillard ? J'ai dit : je ne le sais pas. Il a dit : "s'ils sont du parti libéral, comme femme chrétienne, vous à qui Dieu a confié le soin d'élever vos enfants ; je vous oblige, comme femme chrétienne, vous êtes obligée de les élever sur la loi de l'Eglise, la loi vous oblige."

Q.—Et puis, qu'est-ce qu'il vous a dit que la loi de l'Eglise vous obligeait de dire ou de conseiller à vos enfants au sujet de ce parti libéral ?

R.—Parcequ'il pensait que mes enfants deviendraient du parti libéral, et que moi je n'étais pas de ce parti il a dit : "tâchez de faire votre possible pour qu'ils soient des conservateurs ; le parti libéral est un méchant parti ; ils sont au milieu de quatre voisins, qui travaillent à les virer du parti rouge, du parti libéral."

Q.—A-t-il dit, ou avez-vous compris alors, par qui et pourquoi le parti rouge était défendu ou condamné ?

R.—Dans son intention, monsieur le curé n'aimait pas le parti rouge. J'ai compris qu'il aimait mieux le parti bleu, le parti

conservateur, qu'il m'encouragait à les faire virer de ce parti là, vu qu'ils n'avaient pas de père, et que j'étais leur mère.

Q.—Par ces paroles là, avez-vous compris par qui le parti libéral était condamné ?

R.—J'ai compris que le parti rouge qu'il l'aimait pas, et j'ai dit à mes enfants : vous êtes du parti libéral, et monsieur Loranger m'a dit de vous instruire du parti conservateur, que le parti rouge était un méchant parti, qu'en suivant ce parti-là vous feriez des mauvais enfants ; que le parti rouge conduisait au chemin de l'enfer.

Q.—Vous avait-il dit ces mêmes paroles là : " que ça conduisait au chemin de l'enfer " ?

R.—Oui, et de prendre garde à mes enfants que c'était un méchant parti.

Q.—Vous avez repété à vos enfants ce qu'il vous avait dit ?

R.—Oui, monsieur ; et je leur ai dit qu'il m'avait dit qu'ils étaient au milieu de quatre voisins rouges, Charles Boucher, Louis Boucher, Joseph Hervieux et Edouard Champagne, qui les perdaient.

Q.—Vous a-t-il dit comment ils les perdaient ?

R.—J'ai compris que c'était parcequ'ils étaient du parti rouge.

Q.—Avez-vous compris que, parceque ces personnes là étaient rouges, elles entraîneraient vos enfants dans ce parti-là ?

R.—Ils étaient rouges tous les quatre aussi.

Q.—Vous a-t-il dit, ou avez-vous compris ce qu'était le parti rouge, par rapport à la religion, et comment il était considéré par l'Eglise ?

R.—Il m'a fait voir, et lui-même m'a dit, que le parti rouge était un mauvais parti.

Q.—Vous en parlait-il au point de vue de la politique, ou de la religion ?

R.—Il parlait au point de vue de la religion, et de l'autre aussi. Il me faisait voir que c'était un méchant parti.

Q.—Qu'est-ce que vous avez compris qu'il vous disait de votre devoir de mère de famille ?

R.—J'ai compris que le parti rouge, qu'il le dédaignait, comme je ne l'aime pas moi non plus.

Q.—Vous avez compris qu'il lui répugnait au point de vue de la religion ?

R.—Comme à moi-même, parceque moi je ne l'aime pas.

Q.—Cette conversation-là a-t-elle eu lieu dans la sacristie, immédiatement après votre confession à lui ?

R.—Je me levais du confessionnal, et il m'a dit : écoutez que je vous parle ; je me suis remise à genoux, et M. le curé m'a donné les instructions que j'ai dit.

Q.—Il était encore dans le confessionnal ?

R.—Oui, monsieur.

TRANSQUESTIONNÉE PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Le curé vous a dit que c'était un mauvais parti ; mais c'est tout ce qu'il vous a dit ?

R.—Oui, le parti rouges était un méchant parti, qui était la destruction de la religion dans le Canada. Il a dit que j'avais deux garçons, qui pouvaient venir dans ce parti-là, de les instruire du contraire, et de tâcher de les mettre du parti conservateur.

Q.—Vos garçons étaient-ils voteurs, avaient-ils droit de vote ?

R.—Ils sont des hommes en âge. Je ne sais pas s'ils ont droit de vote.

Q.—Ont-ils voté à la dernière élection ?

R.—Je ne le sais pas ; je ne connais pas cela.

Et la déposante ne dit rien de plus.

Adolphe Roch,

Cultivateur, de la paroisse de St Norbert, âgé de 49 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue

en avril et mai 1878, étiez-vous qualifié a voter à cette élection, et pour quelle paroisse l'étiez-vous ?

R.—Oui, monsieur ; j'étais qualifié à voter pour la paroisse de St Norbert.

Q.—Vous étiez et vous êtes encore catholique ?

R.—Oui ; comme je l'ai toujours été.

Q.—Vous étiez résidant là, comme vous l'êtes encore ?

R.—Oui ; la même chose.

Q.—Avez-vous occupé quelques charges dans votre paroisse ?

R.—Oui, monsieur ; j'ai été juge de paix, comme je le suis encore, et j'ai été maire du conseil.

Q.—L'êtes vous encore ?

R.—Non ; mais je l'ai été.

Q—Avez vous eu occasion, pendant cette élection, d'entendre prêcher le Révd. M. St Aubin, curé de la paroisse de St Norbert, sur la politique et cette élection, à ses prônes des dimanches ou fêtes ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Veuillez dire ce que vous vous rappelez de ses paroles, à propos de la politique et du parti libéral.

R.—J'ai compris que M. le curé, dans un prône qu'il a fait un dimanche, a dit, que le libéralisme catholique était défendu par l'Eglise, et qu'il y en avait qui disaient : je suis libéral en politique et non religion. M. le curé à dit : je ne puis pas comprendre autrement que celui qui est libéral en politique soit libéral en religion ; c'est la même chose, absolument la même chose.

Q.—A-t-il dit comment cela était considéré par l'Eglise d'être libéral ?

R.—Bien ! je n'ai pas tout compris, mais j'ai compris enfin, que le libéralisme était une chose qui était condamnée par l'Eglise, et que celui qui n'écoutait pas l'Eglise, et qui ne faisait pas la volonté de l'Eglise, était damné.

Q.—Dites-vous qu'un libéral était celui qui n'écoutait pas l'Eglise ?

R.—Que le libéral et le libéraliste catholique est la même chose.

Q.—Dites-vous qu'être libéral c'était ne pas écouter l'Eglise ?

R.—Oui ; que c'était la même chose, que d'être libéral en politique et libéral catholique. Voilà les paroles que j'ai comprises.

Q.—A-t-il parlé de ce que pouvait être un catholique, par rapport au parti libéral, et qu'est ce qu'il a dit à ce sujet ?

R.—Il a dit qu'un catholique qui n'écoutait pas l'Eglise manquait à un devoir religieux, qu'il fallait non seulement écouter l'Egilse, mais suivre le bon parti.

Q.—A-t-il parlé du parti du bon Dieu, et quel parti a-t-il dit que c'était ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—A-t-il expliqué quel était le bon parti, et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet ?

R.—Pour vous dire tout au long, j'ai un banc qui est en arrière de l'église, et monsieur le curé n'a pas l'habitude de parler bien fort ; j'ai pas bien compris tout au long, je n'ai pu entendre seulement que quelques mots.

Q.—Et c'est ce que vous avez compris de ses paroles ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Est-ce cela qu'ont compris vos co-paroissiens, qui étaient présents à ces sermons ?

R.—Je le suppose par moi-même ; mais personne ne me l'a dit personnellement.

Q.—A-t-il prêché plusieurs fois, avant la votation, sur ce sujet-là ?

R.—Je ne l'ai entendu qu'une fois ; mes occupations ne me permettaient pas d'y aller souvent.

Q.—Etait-ce avant la votation ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etait-ce l'avant-dernier dimanche ou le dernier dimanche ?

R.—Je ne sais pas ; je me rapppelle seulement qu'il a parlé avant la votation.

Q.—D'après vous, quel effet ont eu ces prédications de M. le curé sur le résultat de l'élection, dans votre paroisse ?

R.—Je pense que cela a été un bon coup en faveur du parti conservateur.

Q.—Par qui le parti conservateur était-il représenté comme candidat à cette élection ?

R.—Par M. Robillard, le défendeur.

Q.—M. Robillard était-il bien connu et bien populaire dans cette paroisse, avant cette élection ?

R.—Moi, je ne l'avais jamais vu ; ce jour-là même, il y en a qui ont dit qu'ils l'avaient vu, mais moi, je ne l'ai pas vu.

[illegible]tre connaissance, a-t-il fait quelques discours en public ?

R.—[illegible]'ai pas entendu, ni su qu'il en avait fait. Quelques uns ont dit qu'il avait parlé, mais pas à la porte de l'église.

Q.—[illegible]vez-vous entendu dire que les gens se plaignaient de cette absence de M. Robillard ?

R.—Oui ; et moi-même, j'aurais bien aimé à l'entendre pour nous faire connaître sa politique.

Q.—Vous n'avez donc jamais eu ce plaisir-là ?

R.—Je l'ai entendu parler, à la porte de l'église de Berthier ; je ne l'ai entendu que quelques minutes.

Q.—A-t-il fait un bien long discours, cette fois-là ?

R.—Il n'a dit que quelques mots ; qu'il n'était pas habitué à parler en public.

Q.—Est-ce que le résultat de l'élection a été celui qui était attendu par le public dans votre paroisse ?

R.—J'ai compris que bien du monde ont été surpris de voir que M. Robillard a remporté la victoire ; qu'il ne s'était pas montré dans la paroisse, et que malgré cela il a été plus fort ; moi pour un, je croyais que M. Sylvestre aurait les deux tiers en sa faveur, et il s'est trouvé en minorité.

Q.—A quoi le public a-t-il attribué cela, à quelle influence ?

R.—Plusieurs ont cru que c'était par rapport à monsieur le curé.

Q.—Etait-ce par rapport à ses prédications, ou par rapport à ses démarches en dehors de son ministère ?

R.—A l'influence qu'il a dans la paroisse.

Q.—Comme curé de la paroisse ?

R.—Comme curé.

Q.—A l'élection précédente, de M. Sylvestre contre M. Tranchemontagne, trois ans auparavant, qui avait eu la majorité dans la Paroisse de St. Norbert ?

R.—Je ne suis pas capable de vous le dire, monsieur.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—A l'élection précédente de celle dont il s'agit en cette cause, savez-vous quel est le parti qui avait eu la majorité ?

R.—Je ne peux pas vous dire positivement.

Q.—Ne savez-vous pas que, dans la paroisse de St. Norbert, le parti conservateur a eu la majorité ?

R.—Oui, je me rappelle, à une couple d'élections.

Q.—N'est-il pas vrai que la majorité du défendeur en cette cause, à l'élection dont il s'agit ici, n'a été que de cinq à six voix ?

R.—Peut-être que c'est cela.

Q.—N'est-il pas vrai que la majorité du défendeur en cette cause, à l'élection dont il s'agit ici, a été moindre qu'à l'élection de monsieur Cuthbert ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez dit, que bien du monde étaient surpris du résultat de la votation dans la Paroisse de St. Norbert, naturellement c'étaient les libéraux qui étaient surpris ?

R.—Il est tout probable. Personne d'autres me l'ont dit que les libéraux.

Q.—Vous dites que vous aviez un banc en arrière de l'église, et que vous ne compreniez pas tout ce qui se disait par le curé.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et il pourrait bien se faire que vous auriez mal compris certains mots qu'il aurait dit.

R.—J'ai bien compris par rapport au libéralisme catholique ; je l'ai bien compris ; mais il pourrait se faire que j'aurais oublié d'autres choses.

Q.—Vous avez dit que le curé disait qu'il fallait écouter l'Eglise, si on voulait rester catholique ?

R.—Oui ; il a dit cela, qu'il fallait écouter et suivre l'Eglise.

Q.—Vous croyez cela, vous aussi, qu'il faut suivre et écouter l'Eglise pour être bon catholique ?

R.—Oui ; tout bon catholique doit le croire.

Q.—Cela ne vous a pas surpris, que le curé ait dit cela ?

R.—Moi, je m'y attendais.

Q.—Ça n'est pas la première fois qu'il le dit ?

R.—Non ; il l'a dit plusieurs fois.

Q.—Vous êtes né dans la paroisse ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et le curé qui l'a précédé disait la même chose, qu'il fallait écouter l'Eglise ?

R.—Oui ; je le pense bien, mais je crois qu'il ne se mêlait pas autant d'élection.

Q.—Quand le prédécesseur de monsieur le curé disait la même chose, que disait-il à propos du libéralisme catholique et du libéralisme politique ?

R.—Je ne l'ai jamais entendu.

Q.—Et quand monsieur St. Aubin a dit qu'il fallait écouter l'Eglise, le disait-il en parlant de la politique ou du parti libéral catholique ?

R.—Il le disait en parlant du parti politique.

Q.—Et il disait cela pendant ses sermons ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans les mêmes sermons où il disait que le libéralisme catholique et le libéralisme politique étaient la même chose ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans les mêmes sermons, où le libéralisme était défendu par l'Eglise ?

R.—Oui ; comme le libéralisme catholique.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Maintenant, vous avez parlé de monsieur Cuthbert, y a-t-il quelque comparaison à faire entre la confiance dont jouissait M. Cuthbert, comme seigneur de l'endroit, et celle dont jouissait le défendeur, monsieur Robillard ?

R.—Suivant moi, il y a une grande différence ; M. Cuthbert est bien connu depuis longtemps, c'est notre seigneur, et c'est un homme qui est aimé par presque tout le monde.

Q.—Qui a rendu des services à tout le monde, n'est-ce pas ?

R.—Oui ; à beaucoup.

Q.—Le résultat de l'élection de M. Cuthbert, et les votes qu'il a obtenus dans la paroisse, n'ont surpris personne ?

R.—Non ; moi, je vais vous dire, que pour un j'étais en faveur de M Cuthbert ; je ne pouvais pas être contre lui, parceque je le considérais, moi, je ne suis pas pour le parti, mais pour les hommes que je crois dignes de représenter le comté en Chambre.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Bernard Ribardy,

Cultivateur, de la paroisse de St Cuthbert, ci-devant de St Barthelémy, âgé de 60 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous qualifié à voter à cette élection, et pour quelle paroisse ?

R.—J'étais qualifié à voter pour la paroisse de St Barthelémy.

Q.—Résidiez-vous dans cette paroisse ?

R.—Oui ; dans St Barthelémy.

Q.—Depuis combien de temps y résidiez-vous ?

R.—Depuis près de deux ans avant.

Q.—Vous étiez, comme vous l'êtes encore, catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qui étaient les deux candidats à cette élection ?

R.—M. Sylvestre et M. Robillard.

Q.—Quel était le parti de chacun des deux candidats ?

R.—Monsieur Sylvestre était libéral, et monsieur Robillard se présentait, dit-on, conservateur. Ce n'est pas lui qui nous l'a dit ; on ne l'a jamais vu.

Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant aux grandes messes des dimanches ou fêtes, pendant cette élection, mais avant la votation, d'entendre monsieur le curé Archambeault prêcher et dire quelque chose relativement à la politique et à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Plusieurs fois ?

R.—Oui ; je l'ai entendu plusieurs fois. Presque tous les dimanches, dans ses prônes, il commençait sur la politique, et il a toujours fini ses prônes par la politique. Un jour, il disait du parti libéral, que nous étions les enfants du Diable, et les enfants du Démon ; un jour, il nous disait qu'un jeune homme qui était élevé dans le parti libéral était comme un œuf qui se gâtait en le mettant sous une poule ; une autre fois, il disait que le Diable était sorti des enfers pour enrégistrer des votes dans la Paroisse, pour faire son tour. Il faisait toujours allusion au parti libéral. Je ne peux pas me rappeler tout ce qu'il a dit, mais je dirai que tout ce qu'il a pu trouver d'effrayant à dire il l'a dit.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a parlé du libéralisme-politique et du libéralisme-catholique, et qu'est-ce qu'il a dit de ces deux choses ?

R.—Il a dit que le libéralisme-politique et le libéralisme-catholique étaient absolument la même chose, défendue par l'Eglise ; qu'un chrétien ne pouvait pas rester catholique et faire sa religion, s'il appartenait au parti libéral, et il a dit cela à plusieurs reprises.

Q.—Qu'est ce qu'il a dit à propos d'un jugement qui tendait à empêcher les prêtres de parler de politique ?

R.—Il nous a dit que quelques uns étaient allés à Monseigneur, et qu'ils étaient revenus en disant : "les prêtres vont donc arrêter de parler, de mépriser le parti libéral" ; il a répondu : "non, ils en ont menti" ; et il a dit cela à plusieurs reprises, et il a dit : "personne ne m'empêchera de parler, ni Evêque, ni d'autre."

Q.—A-t-il prononcé, en cette circonstance, un autre nom que celui de l'Evêque ; d'un autre dignitaire de l'Eglise ?

R.—Si je me rappelle bien, il a nommé Monseigneur Conroy.

Q.—A-t-il parlé de ce qu'on disait des curés des autres paroisses, et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet ?

R.—Je me rappelle d'un peu, j'ai bien peu de choses à dire là-dessus; je me rappelle qu'il a dit, qu'on disait qu'il y avait des prêtres qui appartenaient au parti libéral; il a dit là-dessus : "il y a toujours eu des poltrons, et il y en aura toujours."

Q.—A t-il parlé de ceux qui voulaient se damner, et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet ?

R.—Oui ; toujours en parlant du parti libéral, il a dit : "si vous voulez vous damner, vous avez en belle, allez et votez pour le parti libéral."

Q.—Vous rappelez-vous s'il a parlé des serpents, et qui il a dit étaient des serpents ?

R.—Oui ; c'était dans le mandement qu'il disait qu'il avait oublié, disant que ça venait de Monseigneur, qu'il avait oublié de lire, et dans ce mandement Monseigneur nous comparait à des serpents.

Q.—A t-il dit les enfants de qui, et quelle sorte de têtes étaient les libéraux, qui ne voulaient pas écouter leur curé ?

R.—Il s'est exprimé plusieurs fois. Il a dit que c'étaient des "têtes croches."

Q.—Et les enfants de qui ?

R.—Les enfants du Diable ; les deux mots se suivaient, les enfants du Diable et les enfants du Démon.

Q.—Tout ce que vous venez de rapporter là, l'avez vous entendu prononcer dans la chaire ?

R.—Oui ; dans la chaire.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui ; un peu avant la votation.

Q.—Lorsque monsieur le curé Archambeault parlait ainsi, était-il calme ou excité dans la chaire, et comment paraissait-il ?

R.—Il paraissait très excité et il frappait sur la chaire ; je n'aurais pas voulu frapper aussi fort, j'aurais eu peur de me faire mal aux mains.

Q.—D'après vous et d'après les faits que vous avez pu constater dans le temps, quel a été l'effet de ces sermons-là sur le résultat de la votation, dans cette paroisse ?

R.—C'était une opinion générale que cela faisait tort à M. Sylvestre ; et plusieurs m'ont dit cela à moi-même.

Q.—Etait-ce aussi votre opinion à vous-même ?

R.—Oui, et plusieurs me l'ont dit qu'il leur fallait abandonner le parti, que le curé prêchait trop, que c'était de valeur de continuer d'être de ce parti-là.

Q.—Savez-vous quelle majorité M. Sylvestre avait eu dans son élection précédente, et quelle minorité il a eu dans cette élection-ci dans St. Barthelémy ?

R.—Je ne puis pas vous dire le nombre. On me l'a dit, mais je ne m'en rappelle pas ; je sais que tout le monde est resté surpris, après avoir toujours été en majorité et d'être en minorité à la dernière élection.

Q.—A quoi le monde, généralement, attribuait-il ce changement ?

R.—Aux prônes du curé, et au confessionnal ; cela se disait.

Q.—Quelle était la rumeur publique ou la notoriété publique dans la Paroisse, relativement aux difficultés ou à la position dans laquelle se trouvaient les électeurs libéraux de cette Paroisse, concernant leur devoir pascal.

R.—Les uns disaient : " on ne peut donc pas faire nos pâques et s'approcher des sacrements en étant libéral, monsieur le curé nous

le dit assez souvent" ; un autre disait : "je ne vois pas que ce soit son affaire, j'irai à confesse, je me confesserai, et s'il ne veut pas m'absoudre je ferai comme bon me semblera."

Q.—Etait-ce l'opinion générale, dans la paroisse, que les électeurs libéraux éprouvaient des difficultés à faire leurs pâques ?

R.—Par moi-même, j'ai trouvé qu'ils étaient maltraités.

Q.—Que vous est-il arrivé, à vous-même, lorsque vous vous êtes présenté pour vous confesser au Révd. M. le curé Archambault et pour faire vos Pâques ; avant de commencer votre confession, vous a-t-il fait quelque refus de vous confesser, et si oui, pour quelles raisons vous a-t-il fait tel refus ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à prouver des faits relatifs à la confession, et des conversations formant partie de la confession confidentielle, et qui ne peuvent être l'objet d'une preuve parfaite.

Objection maintenue, quant à toute partie de la réponse du témoin qui pourrait tendre à divulguer ce qui lui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession, attendu que la divulgation d'une communication privilégiée ne doit pas être permise.

R.—Je me suis présenté au Révérend M. Archambeault pour aller à confesse ; en ouvrant le guichet, il a commencé sur la politique. Pour lors, je lui ai demandé si le parti libéral était défendu, là il m'a répondu : " tu le sais bien, qu'il est défendu ; un catholique ne peut pas faire sa religion en suivant ce parti-là." Là, je me suis aperçu qu'il me trompait, car je croyais savoir que le parti n'était pas défendu, et là j'ai pris la décision de me retirer. Là, il m'a dit : " tu reviendras dans quelque temps, quand tu seras décidé à suivre mes principes politiques." Je n'y suis pas retourné, car je n'étais pas décidé à suivre ses principes politiques.

Q.—A-t-il alors refusé de vous confesser ou d'entendre votre confession ?

R.—Il m'a refusé comme ceci, en me disant : " tu reviendras si tu veux suivre mes principes, autrement je ne puis pas t'absoudre."

Q.—Vous êtes parti du confessional là-dessus ?

R.—Oui ; je suis parti et n'y suis pas retourné, c'est-à-dire à lui.

Q.—Il vous connaissait bien, et il savait à quel parti vous apparteniez.

R.—Ah ! oui ; il me connaissait, et il savait bien de quel parti j'étais.

Q.—Etait-ce dans le temps des Pâques, cela ?

R.—Oui, monsieur ; le lendemain du dimanche de la Passion.

Q.—Vous présentiez-vous, cette fois-là, au curé, dans le but de vous confesser et faire vos Pâques ?

R.-Oui, monsieur.

Q.—Les avez-vous faites vos Pâques, cette année là ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Pour quelle raison ne les avez-vous pas faites ?

R.—Il n'y avait pas moyen ; puisque je ne pouvais pas voter libéral et faire mes Pâques.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Le défendeur declare qu'il transquestionne le témoin sous la réserve des objections ci-dessus.

Q.—Ne vous a-t-il pas fait d'autres questions que cela, lorsque vous êtes entré au confessional ?

R.—Non, pas à ma connaissance.

Q.—Ne vous a-t-il pas demandé si vous vouliez changer de conduite, au sujet de certaine autre chose que la politique ?

R.—Non, monsieur, il ne m'a pas parlé de cela du tout.

Q.—Lorsque la conversation a commencée, est-ce le prêtre qui l'a commencée, ou si c'est vous ?

R.—En entrant dans le confessional il est tombé sur la politique. Il m'a demandé si j'étais toujours du parti libéral ? J'ai dit oui, moi qui étais fier de l'être. Là-dessus, je lui ai demandé si le parti libéral était défendu, il m'a dit ; " oui, tu sais bien qu'il est défendu." Comme j'ai dit tantôt, je croyais savoir que le parti libéral n'était pas défendu par l'Eglise.

Q.—Aviez-vous fait le signe de la croix, avant que la confession commence ?

R.—Oui, je le pense bien.

Q.—Aviez vous dit depuis combien de temps vous aviez été à confesse ?

R.—Non, je n'en ai pas eu le temps.

Q.—Vous avez dit, dans votre examen en chef, que le curé Archambault avait dit, que les libéraux étaient des serpents ; ai-je bien compris, avez-vous dit cela ?

R.—J'ai dit qu'il avait lu un mandement qui venait de Monseigneur, et dans ce mandement. Monseigneur disait qu'on était des serpents.

Q.—Ne parlait-il pas d'un mandement, dans lequel il était parlé du libéralisme-catholique ?

R.—Oui ; si je me rappelle bien; il en a été parlé ; on ne se souvient pas de tous les mots.

Q.—Ne parlait-il pas d'une lettre pastorale des Evêques de la Province de Québec, en date du 22 septembre, 1875, signé par l'Archevêque de Québec, les Evêques de Montréal, de Trois-Rivières, de Rimouski, de Gratianopolis, de Sherbrooke, d'Ottawa, et par l'administrateur du diocèse de St. Hyacinthe, dans laquelle les paroles suivantes, se trouvent : " Le libéralisme-catholique, dit " Pie IX, est l'ennemi le plus acharné et le plus dangéreux de la " divine constitution de l'Eglise. Semblable au serpent qui se " glissa dans le parrdis pour tenter et faire decheoir la race humaine, " il présente aux enfants d'Adam l'appat trompeur d'une certaine " liberté, d'une certaine science du bien et du mal ; liberté et " science qui aboutissent à la mort " ?

R.—J'ai connaissance de cette lettre pastorale que vous venez de mentionner. Je n'ai pas retenu tous les noms des Evêques qui sont mentionnés dedans. J'ai connaissance d'une lettre pastorale qui a été lue, et qu'il a dit qu'il avait oublié dans ses papiers, qu'il avait reçue depuis plusieurs mois même.

Q.—Croyez-vous que c'est en commentant ce mandement qu'il a parlé des serpents, ou de serpent.

R.—Oui, il a dit que Monseigneur nous comparait à des serpents, toujours en faisant allusion au parti libéral.

Q.—Lorsque vous dites que le Révérend Messire Archambeault a dit que ni Evêque ni d'autre ne lui fermerait la bouche, ne disait-il pas que son Evêque ne lui fermerait pas la bouche, parcequ'il était autorisé à parler, et que d'autres n'avaient pas d'autorité pour lui fermer la bouche, et est-ce en commentant ces paroles du mandement ci-dessus mentionné, qui sont en ces termes : " Sans " doute, Nos Très Chers Frères, l'exercice de tous les droits de " citoyen par un prêtre n'est pas toujours opportun, il peut même " avoir ses inconvénients et ses dangers, mais il ne faut pas oublier " que c'est à l'Eglise seule qu'il appartient de donner à ses minis- " tres les instructions qu'elle juge convenables, et à reprendre ceux " qui s'en écartent, et les Evêques de cette Province n'ont pas " manqué à leur devoir sur ce point."

R.—Tout ce que je me remets, c'est qu'il a lu ce mendement, je ne sais pas de quelle date il était, je n'ai pas connaissance qu'il ait parlé d'autre chose que ce qu'il a dit, que ni Monseigneur ni d'autre ne l'empêcherait de parler ; qu'il connaissait son devoir ; la fois qu'il a parlé comme cela.

Q.—N'a-t-il pas dit cela en commentant le mandement dout il était question alors ?

R.—C'était dans un prône ; il ne commentait aucun mandement, lorsqu'il a dit cela.

Q.—Ces paroles-là ont-elles été dites dans le temps de l'élection du défendeur ?

R.—Oui ; avant la votation-

Q.—Vous avez dit que tout ce que vous avez rapporté avait été dit dans le temps de l'élection du défendeur.

R.—Oui, monsieur.

Q.—N'est-il pas vrai, que lorsqu'il a dit les paroles qu'il a dit, que le diable était sorti des enfers pour venir enrégistrer les électeurs, cela a été dit après les élections ?

R.—Je ne suis pas positif quand il a dit que le diable était sorti des enfers ; je ne sais pas si c'est dans le temps de l'élection ou

après. Je dis que cela n'avait pas de place, plus dans un temps que dans un autre.

Q.—Tâchez de vous rappeler ?

R.—J'ai jamais cherché à m'en rappeler ; j'aurais bien aimé jamais l'entendre ; je n'ai pas remarqué la date, cela ne m'a pas fait assez plaisir.

Q.—Vous avez dit que plusieurs électeurs vous avaient dit qu'ils avaient été empêchés par le curé de voter pour le candidat Sylvestre, voulez-vous nommer ces personnes qui vous ont dit cela ?

R.—M. Jérémie Plante qui est comparu tantôt ; je ne l'ai pas dit tel que vous le dites ; j'ai dit que plusieurs n'avaient pas voulu voter par rapport à ce que M. le curé disait ; M. Fauteux m'a dit ceci : " il faut bien abandonner notre parti, M. le curé nous prêche tant, qu'on ne pourra pas faire notre religion, on va être contraint d'abandonner le parti."

Q.—Quel monsieur Fauteux ?

R.—Un des garçons de monsieur Fauteux, de St. Barthelemy.

Q.—Son nom ?

R.—Gustave ou Oswald.

Q.—Y en a-t-il d'autres ?

R.—Oui, il y en a d'autres, dont je ne puis pas me rappeler les noms.

Q.—Gustave Fauteux était-il électeur dans le temps ?

R.—Il parlait comme un électeur.

Q.—Savez-vous s'il était sur la liste des électeurs ?

R.—C'est ce que je ne connais pas. Il parlait comme tel.

Q.—N'est-il pas vrai que, dans l'élection du défendeur, dont il est question en cette cause, les principales influences dans la paroisse avaient changé d'opinion politique et supportaient la candidature du défendeur ?

R.—Qu'est-ce que vous appelez les premières influences de la paroisse ?

Q.—N'est-il pas vrai que le docteur Drainville supportait le Défendeur ?

R.—C'est ce que j'ignore.

Q.—N'est-il pas vrai, que la famille Fauteux supportait le Défendeur ?

R,—C'est ce que j'ignore encore ; M. Fauteux m'a dit qu'il fallait bien abandonner le parti, c'est tout ce que je sais.

Q.—Vous occupiez-vous beaucoup d'élection ?

R.—Non, pas beaucoup ; je n'ai pas cabalé, je ne suis pas sorti de chez nous pour cela.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Jérémie Plante,

Cultivateur, de St Barthelémy, âgé de 27 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection et pour quelle paroisse ?

R.—Oui, monsieur ; pour la paroisse de St Barthelémy.

Q.—Quels étaient les deux candidats qui se sont présentés ?

R.—M. Sylvestre et M. Robillard.

Q.—M. Robillard, le défendeur en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—En faveur de quel candidat étiez-vous ?

R.—Mon opinion était pour M. Sylvestre.

Q.—Avez-vous voté ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qui vous a empêché de voter ?

R.—Pour la raison que, pour obtenir de faire mes Pâques, je renonçais au droit de voter, j'avais promis au vicaire de ne pas voter pour faire mes Pâques ; sans cela, mon opinion était de voter pour M. Sylvestre, mais pour obtenir de faire mes Pâques, j'ai promis de ne pas voter, et je n'ai pas voté non plus.

Question posée par le Juge.

Est-ce pendant votre confession, que vous avez promis cela ?

R.—C'était après ma confession terminée. Il m'a demandé de quel parti j'etais, et j'ai dit que j'étais du parti libéral ; il a dit : " mon enfant, c'est un méchant parti, c'est un parti condamné par l'Eglise, et il faut que tu abandonnes ce parti-là ; c'est un parti qui ne mène pas dans le bon chemin, je ne puis pas t'absoudre et te permettre de faire tes Pâques, si tu restes dans ce parti là " ; j'ai dit : " je n'y tiens pas par esprit de parti, j'y tiens pour un homme à mon goût, ou jamais je ne voterai."

Q.—C'est alors qu'il vous a fait promettre de ne pas voter ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Si vous ne lui aviez pas promis cela, auriez vous voté ?

R.—J'aurais voté, mais je n'ai pas voté.

Q.—Est-ce à cause de cette promesse là que vous n'avez pas voté ?

R.—Oui, je l'avais promis, et sans cela j'aurais voté.

Q.—Sans cette promesse là, auriez-vous voté pour monsieur Sylvestre ?

R.—Oui, monsieur, sans cette promesse-là, j'aurais voté pour M. Sylvestre.

Q.—Quel est le nom de votre vicaire ?

R.—M. Brien, vicaire.

Q.—Pendant cette élection, avez-vous entendu quelques sermons ou prédications faits par le Révérend Messire Archambeault, dans l'Église de St. Barthélemy, au sujet de la politique et du parti libéral ?

R.—Oui ; il en a parlé souvent.

Q.—Est-ce M. Brien ou M. Archambeault qui en a parlé ?

R.—M. Archambault.

Q.—Le curé ?

R.—Oui, monsieur le curé.

Q.—Dites nous donc ce que vous vous rappelez qu'il a dit au sujet du libéralisme-politique, et ce qu'il a dit que c'était ?

R.—J'ai connaissance d'une fois, en faisant un sermon de politi.

que, il nous a dit que le parti qu'on tenait, le parti rouge, était un méchant parti, un parti qui nous conduisait à l'enfer, qu'on ne devait pas suivre ce parti-là, et que, pour un jour à venir, on avait une âme à sauver, et qu'on ne pouvait pas sauver son âme en suivant ce parti-là ; c'est là ce que je me rappelle.

Q.—Le défendeur était-il connu comme un homme public ou comme un homme politique, à cette élection-là.

R.—Moi, je ne le connaissais pas.

Q.—Y en avait-il beaucoup d'autres dans la paroisse qui ne le connaissaient pas ?

R.—Suivant mon opinion, ils pouvait y en avoir qui ne le connaissaient pas, mais c'est une affaire que je ne puis pas vous dire.

Q.—S'est-il montré publiquement chez vous ?

R.—Non ; j'ai entendu dire qu'il était venu, mais je ne l'ai pas vu moi-même.

Q.—Avez-vous entendu dire qu'il avait parlé en public dans votre paroisse ?

R.—Non ; je n'ai pas entendu dire qu'il avait parlé en public.

Q.—Alors, d'après votre opinion et l'opinion publique dans la paroisse, à quoi a été due la majorité que monsieur Robillard a obtenue dans la paroisse de St. Barthélemy, à cette élection-là ?

R.—Suivant le dicton du monde, il était dit que monsieur le curé en avait fait revirer beaucoup.

Q.—Dans votre opinion, pensez-vous que ce soit la principale cause du succès de M. Robillard dans votre paroisse ?

R.—Ça l'a été pour moi, et ça peut l'avoir été pour bien d'autres.

Le défendeur objecte à la preuve faite par le témoin des conservations qui ont eu lieu entre lui et son confesseur, au tribunal de la pénitence, et il transquestionne le témoin sous la réserve de cette objection.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Votre confession était-elle terminée, lorsque vous avez eu cette conversation avec le vicaire de la paroisse, monsieur Brien ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Aviez-vous reçu l'absolution ?

R.—Non, monsieur, je n'avais pas reçu l'absolution; du moment que ma confession a été terminée, il m'a dit de faire mon acte de contrition, qu'il allait me donner l'absolution, je me suis retiré en arrière pour faire mon acte de contrition, et c'est alors qu'il a pensé au parti, il ne m'en avait pas parlé du tout avant; il m'a demandé pour quel parti j'étais, et je lui ai dit de quel parti j'étais, et il a dit: " je ne suis pas capable de t'absoudre à faire tes Pâques."

Vu cette déclaration du témoin, le défendeur objecte à la preuve faite par lui de ce qui s'est passé au confessional.

Objection maintenue, quant à toute partie des réponses du témoin qui peut tendre à divulguer ce qui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession, attendu que la divulgation d'une communication privilégiée ne doit pas être permise.

Le défendeur déclare que, vû le jugement de la Cour maintenant son objection, il ne continue pas à transquestionner le témoin.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Gilbert Lavallée,

Cultivateur, de St. Barthelemy, âgé de 57 ans.

Lequel etc., et., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection, et pour quelle paroisse du comté de Berthier ?

R.—Libéral.

Q.—Je vous demande si vous étiez un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous étiez catholique, comme vous l'êtes encore aujourd'hui ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—De quel parti étiez-vous pendant cette élection-là ?

R.—Du parti libéral.

Q.—En faveur de quel candidat étiez vous ?

R.—Pour monsieur Sylvestre.

Q.—Avez-vous voté à cette élection là ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Pourquoi ?

R.—Par rapport au curé ; les défenses qu'il faisait m'ont opposé de voter.

Q.—Où faisait-il ces défenses ?

R.—A l'église.

Q.—En chaire ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit ?

R.—Il a dit, que ceux qui voteraient libéral ne feraient pas de Pâques.

Q.—Vous jurez que c'est pour cette raison que vous n'avez pas pu voter pour M. Sylvestre ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Sans cela, auriez-vous voté pour lui ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous vouliez faire vos Pâques ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous les avez faites, cette année-là ?

R.—Oui, monsieur.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Avez-vous toujours été libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans toutes les élections passées, depuis que vous pouvez voter, vous avez toujours été libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez toujours voté dans les élections ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous toujours voté pour le docteur Paquet, quand il s'est présenté ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous toujours voté pour M. Dostaler quand il s'est présenté aussi ?

R.—Je n'avais pas droit de vote, dans ce temps-là.

Q.—Avez-vous toujours voté pour M. Cuthbert ?

R.—J'ai voté pour M. Drainville.

Q.—Avez-vous toujours voté pour M. Tranchemontagne ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous n'avez pas voté pour monsieur Tranchemontagne ? tâchez de vous souvenir ?

R.—Monsieur Tranchemontagne avec monsieur Drainville ?

Q.—Tâchez de vous en rappeler, je vous demande si vous n'avez pas déjà voté pour monsieur Tranchemontagne ?

R.—Il n'était pas seul, il était avec un autre.

Q.—N'avez-vous pas voté pour monsieur Tranchemontage ?

R.—J'ai voté pour monsieur Drainville.

Q.—Quand est-ce que c'est que le curé Archambeault a dit cela en chaire, ce que vous avez rapporté tantôt ?

R.—Il y a deux ans, en approchant l'élection.

Q.—Ce n'était pas dans l'élection de monsieur Drainville qu'il a dit cela ?

R.—Je ne me remets pas qu'il a dit cela, alors.

Et le déposant ne dit rien de plus.

David Fréchette, fils de Joseph,

Cultivateur, de St Norbert, âgé de 41 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur dûment qualifié à voter à cette élection, et pour quelle paroisse du comté ?

R.—Oui, monsieur, j'étais un voteur.

Q.—Pour quelle paroisse ?

R.—Pour la paroisse de St Norbert.

Q.—Qui était le curé de cette paroisse-là ?

R.—C'est M. Joseph St Aubin.

Q.—Avez-vous, en assistant à la grande messe les dimanches et les jours de fêtes, entendu M. le curé, pendant cette élection, parler du parti libéral politique et du parti libéral catholique, et qu'est-ce qu'il a dit de ces deux partis ?

R.—J'ai entendu M. le curé dire qu'un voteur ne pouvait pas être libéral en politique et être catholique, que les deux ne marchaient pas ensemble, que c'était impossible.

Q.—A-t-il fait une distinction ou une différence entre le libéralisme politique et le libéralisme catholique, dans ses sermons, ou a-t-il dit que c'était une même chose ?

R.—Il a dit que le libéralisme politique et le catholicisme ne pouvaient pas marcher ensemble, que c'était inutile; qu'un homme ne pouvait pas être libéral politique et être catholique.

Q.—A-t-il dit si un catholique pouvait être libéral et suivre le parti libéral ?

R.—Il a dit qu'un catholique ne pouvait pas êtes libéral, parceque c'était contre l'Eglise.

Q.—D'après ces paroles là, que vous venez de rapporter, qu'est-ce que vous avez compris qu'un électeur catholique pouvait faire ou ne pouvait pas faire relativement au parti libéral ?

R.—J'ai remarqué, un jour, que monsieur le curé a dit, dans l'explication d'un dimanche, que le parti libéral était le parti qui

ressembiait en couleur au feu de l'enfer, il a dit cela d'unemanière excitée, en frappant un coup de poing sur la chaire.

Question posée par le Juge.

Etait ce dans la chaire qu'il a dit cela ?

R.—Oui ; en frappant un coup de poing sur le bord de la chaire, et d'une manière excitée.

Par l'avocat.

R.—L'a-t-il appelé parti libéral ou parti rouge, cette fois-là ?

R.—Rouge, monsieur.

Q.—A quel parti appartenait le candidat M. Sylvestre ?

R.—Il appartenait au parti libéral.

Q.—A quel parti appartenait le défendeur en cette cause monsieur Robillard ?

R.—Il appartenait au parti conservateur.

Q.—Quel a été l'effet de ces sermons de M. le curé, d'après vous, dans la paroisse, pour cette élection-là ?

R.—D'après l'idée que j'ai, je pense que les sermons ont été utiles à quelqu'un, pour le parti conservateur.

Q—Le défendeur, M. Robillard, était-il un candidat connu dans la paroisse et populaire personnellement ?

R.—Il n'a pas été connu par ses visites, parceque moi pour un, je ne l'ai pas vu une seule fois pendant l'élection.

Q.—Avez-vous aussi entendu dire cela par beaucoup d'électeurs ?

R.—Qu'est-ce que c'est ?

Q—Ce que vous venez de dire, que vous ne l'aviez jamais vu, d'autres électeurs l'ont-ils dit ?

R.—Oui ; je l'ai entendu dire par une grande partie de la paroisse, et même il y a des gens qui ne l'avaient jamais connu et qui désiraient le voir; ils trouvaient cela sérieux, de voir que M. Robillard ne se montrait pas; ils ont dit: on désirerait toujours le voir.

Le défendeur déclare qu'il n'a pas de transquestion à poser au témoin.

Et le déposant ne dit rien de plus.

David Fréchette,

Cultivateur, de St. Norbert, âgé de 53 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Vous êtes résident à St. Norbert ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans le distrit électoral de Berthier ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etiez-vous électeur dûment qualifié a voter lors de l'élection dont il est question en cette cause, qui à été tenue en avril et en mai 1878 ?

R.—Oui, mônsieur.

Q.—Vous étiez, comme vous l'êtes encore, catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pendant cette élection, quelques jours avant la votation, M. le curé St. Aubin, curé de cette paroisse, vous a-t-il fait demander à son presbytère, et si oui, qu'est-ce qu'il vous a dit là ou demandé relativement à la politique et à l'élection ?

R.—Il m'a fait demander d'aller à son presbytère, il avait affaire à moi à part de cela, mais toujours qu'il est venu à me parler de la politique et des élections ; vû que j'avais assisté à quelques assemblées à Joliette, il me demandait qu'est-ce que les orateurs avaient dit, et on est venu à entrer en parlements là-dessus.

Q.—Qu'est ce qu'il vous a dit relativement au parti, ou à un parti, que vous ne pouviez pas soutenir, et pour quelle raison, et quel parti était-ce ?

R.—Je suppose qu'il s'appercevait que j'étais po[illegible]r pour M. Sylvestre, et il me disait pour raison que je ne comprenais pas, vû que je lui disais qu'il était suggéré qu'on était pour payer la taxe, et moi je disais pour raison que le bill qu'on avait passé en chambre, que ça allait venir à la taxe, que j'avais assez de dettes, et que j'avais pas besoin d'en demander d'autres davantage ; il me disait que je ne comprenais pas ; il a dit : "tu cherches à vouloir soutenir un protestant, un homme qui n'est pas catholique, et ton vote

deviendra dangéreux, parceque ça peut devenir comme dans les vieux pays, parceque dans les vieux pays c'est arrrivé comme cela et la religion et les prêtres et les évêques ont été magaués par le parti libéral.

Q.—A-t-il nommé ce protestant dont il parlait ?

R.—C'était M. Joly ; il a dit que M. Joly avait déjà travaillé à abattre les processions de paroisse, et il a dit : " tu vois de suite par là que ça deviendra a virer mal", et moi j'ai dit de suite : " M. le curé, vous êtes à la portée de connaitre plus que moi, et puisque mon vote deviendra à être dangéreux, je ne vote pas.

Q.—Pour quoi, et à quelles institutions, vous a-t-il dit que votre vote pourrait devenir dangéreux ?

R.—Parceque c'était vouloir soutenir le parti de M. Joly, qui était le parti libéral, et en soutenant M. Joly, que c'était un protestant, et qu'on n'avait pas besoin de le soutenir.

Q.—Eh ! bien, qu'est-ce que c'est qui se serait trouvé en danger en le soutenant, d'après ce qu'il vous disait ?

R.—C'étaient les hommes qui votaient pour le parti de M. Sylvestre.

Q.—Dangereux pour qui ?

R.—Qu'il serait dangereux pour nous autres, pour les catholiques.

Q.—Pour la religion, alors ?

R.—Oui ; pour la religion, pour les catholiques.

Question posée par le Juge

Q.—A-t-il dit réellement ces mots-là : que ce serait dangereux pour la religion ?

R.—Oui ; je le jure, sur mon serment, qu'il me l'a dit.

Q.—Vous avez dit que vous n'aviez pas voté à cette élection-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avant de voir M. le curé, pour qui étiez-vous décidé de voter, à cette élection ?

R.—Pour M. Sylvestre.

Q.—Et pour quelle raison n'avez-vous pas voté pour monsieur Sylvestre ?

R.—Parceque monsieur le curé me faisait bien des remontrances, comme je viens de vous le dire : qu'il disait que ce serait comme en France, dans les vieux pays, où les libéraux étaient si méchants, où ils maltraitaient les sociétes religieuses, les prêtres et évêques, et je lui ai dit à lui-même que c'était pour ces raisons que je ne voterais pas.

Q.—Vous êtes-vous abstenu de voter pour M. Sylvestre pour des intérêts de parti ou des considérations politiques ?

R.—C'était pour la religion ; je le lui ai dit à lui-même, dans son presbytère, le jour de la votation.

Q.—Si M. le curé ne vous avait pas parlé, ce jour-là, comme il vous a parlé, auriez voté pour M. Sylvestre ?

R.—Oui ; j'étais pour voter pour lui certainement, mais par ce qu'il m'a dit ce matin-là, dans son presbytère : " je m'apperçois et j'entends dire par quelqu'un que tu nous barres les jambes," il me l'a dit le matin de la votation, dans son presbytère, je me suis abstenu de voter.

Q.—Lors de cette conversation, M. le curé a-t-il parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique ?

R.—A cet égard-là, je ne pourrais pas me rappeler beaucoup de ce que nous avons eu ensemble, s'il m'a parlé de cette question, ça n'a pas été la plus forte partie ; j'avais assisté à une assemblée qui avait eu lieu à Joliette, je rapportais ce qui y avait été dit, et il me disait que je ne comprenais pas. Il ne n'a pas parlé de ce que vous me dites là, au moins, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Le défendeur, M. Robillard, était-il un homme bien connu et bien populaire dans la paroisse ?

R.—Pour moi, je ne l'avais jamais vu, et d'après ce que j'ai entendu dire par les gens de la paroisse, on ne le connaissait pas, on ne l'avait jamais vu ni dans les assemblées le soir, ni faire des discours à la porte de l'église, excepté que j'ai entendu dire par quelqu'un qu'on l'avait vu passer dans le village de St. Norbert.

Q.—Savez-vous s'il a été chez le curé par exemple ?

R.—Non, je ne le sais pas, je ne l'ai pas vu, j'ai entendu dire qu'il y avait été, mais moi, je ne l'ai pas vu.

Q.—Est-ce que le résultat de la votation, dans votre paroisse, a surpris le public ?

R.—Bien surpris, et c'était surprenant aussi.

Q.—A quoi atribue-t-on, en général et notoirement dans le public, ce résultat ?

R.—A l'influence de M. Sylvestre, parcequ'ils disaient pour raison que M. Sylvestre ne gagnait pas ; j'ai entendu dire que M. Robillard avait la majorité bien qu'il comptât pas gagner. Et le jour de la votation, il y en a un grand nombre qui n'ont pas été voté, et il y en a d'autres qui ont changé, et M. Robillard a ainsi eu la majorité.

Q.—Eh bien ! à quelle inflence est-ce dû si M. Robillard a eu cette majorité là dans la paroisse, d'après vous ?

R.—Je n'en vois pas d'autre ; d'après ce ce que j'ai pu comprendre par moi-même ; je ne sais pas si les autres sont pareils à cela, mais moi, j'ai compris que c'était l'influence de M. le curé, parceque le dimanche que M. Sylvestre est venu faire un discours dans la paroisse de St Norbert, je n'y étais pas moi, mais par n'importe quel parti j'ai entendu dire que ce que M. Sylvestre avait dit à la porte de l'église c'était bien bon.

Q.—Etait-ce l'opinion générale dans la paroisse que le résultat de la votation en faveur de M. Robillard, dans la paroisse, était dû à l'influence de M. le curé et à ses sermons, ou à ses démarches en faveur de M. Robillard ?

R.—C'est là une chose que ne peux pas vous dire.

TRANSQUESTIONNÉE PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Quelle était la majorité du parti conservateur dans l'élection avant celle de M. Robillard

R.—Dans l'élection avant celle de M. Robillard, les partis se sont trouvés, je crois, avec un ou deux de différence, et dans l'autre je ne puis pas m'en rappeler.

Q.—Ne savez-vous pas que M. Robillard a eu un vote de moins

de majorité que le parti conservateur avait eu dans l'élection précédente ?

R.—Pardon, il en a eu six ou sept.

Q.—Comprenez-moi bien, il a eu six ou sept voix de majorité à la dernière élection, mais n'est-il pas vrai qu'à l'élection précédente le parti conservateur avait eu sept ou huit voix de plus ?

R.—Il y a un peu longtemps de cela ; je ne suis pas capable de le dire bonnement, je ne l'ai pas retenu bonnement.

Q.—Vous ne savez pas exactement la différence du nombre de voix, mais vous savez que M. Robillard a eu quelques votes de moins que M. Cuthbert ?

R.—Il me semble que c'est M. Cuthbert qui en a eu le plus ; il me semble que la majorité était pour M. Cuthbert, je ne pourrait pas me rappeler assez bonnement pour dire qu'une affaire de même est la vérité sur une chose dont je ne me rappelle pas ; quand même je l'aurais entendu dire, je ne pourrais pas en rien dire, je ne suis pas certain de cela, et c'est déjà bien assez longtemps depuis l'élection de M. Robillard à venir jusqu'à aujourd'hui pour se rappeler cela à la mémoire, pour une personne qui ne sait ni lire ni écrire.

Q.—Vous ne vous rappelez pas beaucoup de ce que M. le curé vous a dit ; il y a si longtemps de cela ?

R.—Pardon, ce que je viens de dire, je m'en rappelle ; il y a bien d'autres choses dont je ne me rappelle pas, mais ce que je viens de dire, il me l'a dit.

Q.—Ne savez-vous pas que, dans l'élection de M. Tranchemontagne avec M. Sylvestre, M. Tranchemontagne avait plus de voix de majorité que M. Robillard ?

R.—Ça se peut bien, mais je ne m'en rappelle pas.

Q.—M. le curé vous a-t-il défendu de voter pour le parti auquel vous disiez appartenir ?

R.—Il me le défendait comme je viens de dire tout à l'heure ; il me le défendait en disant que ce parti là n'était pas bon, en disant, par exemple : " tu ne comprends pas, et ton vote deviendra dangereux

en soutenant des personnes de même, en soutenant ce protestant-là ça deviendra dommageux."

Q.—Ne vous a-t-il pas dit de voter comme vous voudriez ?

R.—Il m'a dit avant de partir : "vas, et votes comme un joli garçon" ; j'ai dit : "je ne votes pas, je vous ai dit que je ne voterais pas, et je ne voterai pas, puisque mon vote deviendra dommageux," et il a dit : "votes, votes, votes pour le parti que tu voudras, votes pour Sylvestre ou pour Robillard, mais votes pour le parti du bon Dieu." J'ai dit : "dites moi quel est le parti du bon Dieu", il ne me l'a pas dit, et je n'ai pas voté.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Quel était le parti du bon Dieu, d'après ce qu'il vous disait ?

R.—Ç'avait tout l'air que c'était le parti conservateur, d'après ce qu'il me disait.

Q.—Quel parti avez-vous compris que c'était ?

R.—Ç'avait bien l'air d'être le parti conservateur, et je lui avais dit déjà auparavant que ce n'était pas mon opinion, par rapport aux taxes, et que je ne voulais pas voter de ce parti-là, parcequ'il demandait la taxe.

Q.—On vous a parlé des élections de monsieur Cuthbert et de monsieur Tranchemontagne, M. Cuthbert n'est-il pas le seigneur de votre paroisse ?

R.—Oui ; on lui paie rente.

Q.—Est il populaire personnellement, bien connu et bien aimé ?

R.—Bien aimé, on le connait parfaitement bien, c'est un honnête homme.

Q.—Monsieur Tranchemontagne est-il bien connu et bien populaire personnellement ?

R.—Il est bien connu.

Q.—C'est un homme qui fait beaucoup d'affaires avec vous ?

R.—Oui ; c'est un bon marchand, un honnête homme.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Révérend Messire Joseph St. Aubin,

Prêtre, Curé, de la paroisse de St Norbert, âgé de 67 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, de quelle paroisse étiez-vous curé ?

R.—De St Norbert, monsieur.

Q.—Dans le district électoral de Berthier, n'est-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pendant l'élection, avez-vous eu occasion de rencontrer M. Robillard, le défendeur ; de qui était-il accompagné, et où la rencontre a-t-elle eu lieu ?

R.—M. Robillard est venu chez moi, quelques jours avant les élections ; il était accompagné de M. Tarte, du moins il s'est nommé de même, moi, je ne sais pas qui c'était.

Q.—C'est M. Israël Tarte, n'est-ce pas ?

R.—Je ne puis dire si c'est M. Israël, il s'est nommé M. Tarte, je ne puis pas dire si c'est son nom.

Q.—Savez-vous quelle était l'occupation ou la profession de ce monsieur ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous entendu dire, dans le temps, ce qu'il faisait, ce M. Tarte, quelle profession il exerçait ?

R.—J'ai entendu dire que M. Tarte avait un journal, je n'ai jamais entendu dire quelle était sa profession.

Q.—Quel journal ?

R.—Je ne pourrais pas dire quel journal, je ne l'ai jamais reçu moi.

Q.—N'avez-vous pas entendu dire que c'était le *Canadien*, publié à Québec ?

R.—Il peut se faire que je l'aurais entendu dire, mais je ne me rappelle pas trop de cela.

Q.—Saviez-vous s'il était parent avec le défendeur, monsieur Robillard.

R.—Oui ; on m'a dit qu'il était le neveu de M. Robillard.

Q.—Saviez-vous ce que M. Tarte faisait dans le comté, relativement à cette élection et à la candidature de monsieur Robillard ?

R.—Je ne puis pas dire qu'est-ce que M. Tarte faisait, je sais qu'il était là en compagnie de M. Robillard ; je suppose qu'il a dû favoriser M. Robillard de son mieux, je le crois bien, je ne sais pas ce qu'il a fait, car je ne l'ai pas suivi ; il est venu chez moi avec M. Robillard.

Q.—N'avez-vous pas entendu dire qu'il était l'un des orateurs qui travaillaient au succès de M. Robillard ?

R.—Oui ; j'ai entendu dire bien des choses dans le temps, j'ai entendu dire que M. Tarte était un orateur : est-ce vrai ? je n'en sais rien, peut-être que oui ; et peut-être que non, je n'en sais rien moi.

Q.—Vous rappelez-vous à quelle heure de la journée cette visite a eu lieu ?

R.—C'est dans l'après-midi ; autant que je puis me rappeler.

Q.—Combien de temps a-t-elle duré ?

R.—Peut-être un quart-d'heure ou une demi-heure ; ces messieurs m'avaient l'air pressés ; je n'ai pas remarqué l'heure, mais ça n'a pas été obsolument long.

Q.—Est-ce le soir du même jour, que M. Tarte, en présence du défendeur, a adressé la parole à une petite assemblée d'électeurs, tenue à l'hotel Bâcon à St Norbert ?

R.—Je n'en sais rien, je n'ai pas été là, je reste à mon presbytère ; je n'ai pas entendu M. Tarte de chez nous, je ne sais pas s'il a parlé ou s'il n'a parlé, je n'en sais rien.

Q.—Vous ont-ils dit qu'ils allaient tenir cette assemblée là ? vous ont-ils parlé de cette assemblée-là ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Avez vous eu connaissance de cette assemblée-là, de quelque façon ?

R.—Je l'ai toujours su, de ouï-dire ; j'ai entendu dire qu'il y

avait eu une assemblée, et qu'ils avaient parlé, mais je ne sais pas si c'est vrai parceque je n'y étais pas.

Q. —Sont-ils retournés au presbytère après cette assemblée?

R.—Ils sont venus chez moi une fois, dans l'après-midi, et ces messieurs sont partis et je ne les ai pas revus, je ne sais pas où ils ont été; je ne sais pas s'ils ont été tenir des assemblées où s'ils n'en ont pas tenues; ils sont partis de chez moi, et je les ai pas revus.

Q.—Savez-vous si c'est ce soir-là qu'a eu lieu l'assemblée en question, d'après ce que vous avez entendu dire?

R.—Je viens de le dire, je ne le sais pas, je n'y étais pas; cela a pu se dire dans la paroisse, cela a pu se dire à Berthier, même à Sorel, M. Brousseau a pu en entendre parler, je ne le sais pas.

Q.—Avez-vous appris que cette assemblée-là s'était tenue le même soir?

R.—On ne m'a pas cité le quantième, ni l'heure, je ne sais trop si c'est le même jour ou si c'est un autre jour, mais je sais qu'on a dit qu'il y avait eu une assemblée, ça été un on dit qu'il y avait eu une assemblée à l'hôtel Bâcon, à St Norbert, où M. Tarte et M. Robillard étaient présents; mais est-ce le même jour, je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous quelque raison de croire que c'est, en effet, le même jour, que cette assemblée-là a eu lieu?

R.—Oui; parceque je ne vois pas que monsieur Robillard soit venu bien des fois chez nous, dans la paroisse: ça peut bien se faire, mais toujours que, sous mon serment, je ne sais pas s'il y a eu des discours, je ne les ai pas entendus, moi, mais on l'a dit, comme on dit bien des choses, pour me faire faire serment d'une chose sur un on-dit, je ne puis pas beaucoup faire serment de cela.

Q.—Avez-vous aucune raison de croire que, quand on vous a dit cela, on vous a trompé?

R.—On peut me tromper là-dessus comme sur bien d'autres choses, sur un on-dit, je ne fais pas beaucoup de certitude.

Q.—Avez-vous quelque raison de croire qu'on vous a trompé, cette fois-là?

R. –Je réponds qu'on a pu me tromper, cette fois-là, comme c'est un on-dit, croyez-vous que je crois tout ce qu'on me rapporte ?

Q.—Cela veut-il dire que vous n'avez aucune raison pour ne pas croire ce qu'on vous a dit à ce sujet, ou cela veut-il dire que vous en avez ?

Q.—Eh bien ! Votre Honneur, je crois que je ne puis pas répondre mieux que cela, je ne puis pas répondre autrement sous serment. Le savant avocat a beaucoup plus de latitude que moi, il n'est pas sous serment, mais se faire serment, sur un on-dit, je n'ai jamais eu connaissance de cela encore.

Q.—Etait-ce la première fois que le défendeur allait vous rendre visite et vous annoncer sa candidature ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avait-il, auparavant, annoncé sa candidature quelque part ailleurs ?

R.—Je ne m'en rappelle pas, il peut se faire qu'il en soit ainsi, j'ai rencontré M. Robillard à plusieurs reprises sur les bâteaux ; peut-être qu'il aurait pu me parler qu'il avait l'intention de se présenter, mais je ne m'en rappelle pas.

Q.—Lorsque vous avez ainsi rencontré M. Robillard, en cette occasion-là et à plusieurs reprises, vous a-t-il parlé de sa candidature et des chances de succès qu'il pouvait avoir ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela.

Q.—M. Robillard et M. Tarte vous ont-ils dit où ils allaient en laissant St. Norbert ?

R.--Ils peuvent l'avoir dit, mais je ne m'en rappelle pas.

Q.—Ont-ils parlé de St. Gabriel ,comme étant l'endroit où ils se dirigeaient ?

R,– Je ne me rappelle pas de cela, et ils n'avaient pas de compte à me rendre non plus, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Savez-vous, ou avez-vous appris de quelque manière, où ils allaient en laissant St. Norbert ?

R.– J'ai entendu dire qu'ils avaient été à St Gabriel ; tout cela ce sont des on dit, j'ai entendu dire cela ; ils peuvent y avoir été et ils peuvent n'y avoir pas été aussi.

Q.—Savez-vous, ou avez vous compris, qu'ils allaient, cette fois là, pour poser la candidature dans St Gabriel, ou si elle était déjà posée dans cette paroisse ?

R.—Je ne pourrais pas vous dire cela, je ne sais pas s'il avait déjà posé sa candidature, ou s'il allait cette fois là exprès la poser, il ne m'a pas dit cela.

Q.—Sa candidature était-elle connue déjà et annoncée lorsqu'il est allé vous faire visite avec M. Tarte ?

R.—J'avais entendu dire, par des amis du parti conserteur, qu'ils avaient l'intention d'amener M. Robillard ?

Q.—Mais est-ce la première fois qu'il vous l'a appris lui-même, cette fois-là ?

R.—Bien, oui ; je viens de le dire, je ne sais pas s'il faut que je le répète bien des fois.

Q.—Vous a-t-il montré ou communiqué une lettre de quelqu'un. au sujet de sa candidature et de son élection, cette fois-là ?

R.—Je ne me rappelle pas qu'il m'ait communiqué une lettre.

Q.—Vous a-t-il parlé du Révd. M. Loranger, son curé, ou du Révd. M. Champeau, curé de Berthier ?

R.—Il a pu me parler de monsieur Loranger, et je crois que, moi-même, j'ai pu lui en parler, c'est ma coutume et il est d'usage chez moi, quand je rencontre quelqu'un d'une paroisse étrangère, de demander des nouvelles du curé, et monsieur Robillard a pu me donner des nouvelles de son curé. C'est ce dont je ne me rappelle pas pourtant, mais je crois bien l'avoir fait, car c'est mon usage.

Q.—Vous a-t il dit si M. le curé Loranger était pour ou contre lui, dans cette élection-là ?

R.—Je ne me rappelle pas qu'il m'ait dit cela, s'il était pour lui ou contre lui, je vous assure que quand M. Robillard est venu chez moi, il n'a pas été bien longtemps, comme je viens de le dire, et on n'a pas parlé beaucoup ; je n'ai pas interrogé M. Robillard et il ne m'a pas questionné, il a été très-peu de temps.

Q.—Y était-il allé souvent, chez vous, avant cette fois-là, monsieur le curé ?

R.—Je pense que c'était la première fois qu'il est venu, autant que je puis me rappeler, mais il peut se faire qu'il serait venu avant.

Q.—Vous ne vous rappelez pas d'autres fois ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Etait-ce la première fois que M. Tarte y allait aussi ?

R.—Je le crois bien.

Q.—Connaissiez-vous M. Tarte avant ce jour-là ?

R.—Non, et je ne le connais pas encore, il est venu chez moi pourtant, et je le verrais dans une foule de monde que je ne le reconnaitrais pas.

Q.—Vous a-t-il été introduit par le Défendeur, cette fois-là ?

R.—Oui, il m'a été introduit comme M. Tarte, vous me demandiez tout à l'heure, si c'était M. Israël, je n'en sais rien.

Q.—Depuis cette visite, le Défendeur et M. Tarte sont-ils retournés vous en faire d'autres ?

R.—M. Robillard est venu chez moi, mais M. Tarte, je n'en ai pas eu connaissance, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Combien de fois y est-il allé ?

R.—Il est venu encore l'été dernier ; M. Robillard est un de mes amis, de mes connaissances, depuis un certain nombre d'années ; il a eu occasion de passer à St Norbert et est arrêté chez moi, je ne puis pas dire quand, je sais qu'il est venu encore l'été dernier en qualité d'ami.

Q.—Avez-vous pris part, vous-même, à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—En faveur de qui ?

R.—En faveur de M. Robillard.

Q.—En son absence, avez-vous discuté publiquement en sa faveur, et en faveur du parti dont il était le candidat ?

R.—Oui, monsieur; j'ai cru devoir exercer mon droit de citoyen.

Q.—Avez-vous eu occasion de rencontrer M. Sylvestre et de faire la lutte avec lui, à la porte de l'église de St Norbert ?

R.—Oui, monsieur, comme ceci : M. Sylvestre était venu à St Norbert et il avait parlé à ses constituants, et moi j'étais assis sur mon perron ; sur la fin du discours de M. Sylvestre, je suis allé auprès du husting où était M. Sylvestre, et je lui ai demandé s'il me permettrait de faire quelques questions, comme citoyen de la paroisse, et M. Sylvestre m'a répondu que oui ; j'ai fait mes questions, et il m'a répondu suivant ce qu'il avait à me répondre, et j'étais là à la discussion.

Q.—N'avez-vous fait que des questions ou bien avez-vous discuté les réponses qu'il vous a données ?

R.—J'ai fait des questions, et ensuite j'ai pu expliquer quelque chose sur les réponses que l'on m'a données, autant que je puis me rappeler ; je ne me rappelle pas trop sur quelles questions ; j'ai fait des questions à M. Sylvestre, et il m'a répondu : "oui, telle chose s'est passée en effet en chambre, mais je n'en ai pas eu connaissance, ça passé à mon insu." J'ai pu faire des réponse la-dessus, j'ai pu dire : "vous êtes l'homme qu'on envoie pour défendre nos droits, et vous dites que ça passe sans que vous en ayez connaissance" ! et j'ai pu faire des questions là-dessus.

Q.—Cette fois-là, quand vous avez fait la discussion avec le candidat Sylvestre, le Défendeur y était-il pas ?

R.—Le Défendur n'y était pas.

Q.—Y avait-il quelqu'un pour le représenter et faire la discussion pour lui ?

R.—Non, monsieur ; il n'y avait personne.

Q.—Vous êtes le seul, alors, qui avez fait publiquement la discussion pour lui ?

R.—Je suis le seul qui ai fait fait des questions publiquement ; il y avait plusieurs personnes du parti de M. Sylvestre qui ont parlé, et j'étais le seul qui pouvais prendre l'intérêt de M. Robillard.

Q.—Combien de temps, à peu près, à duré cette discussion, entre vous et M. Sylvestre ?

R.—Ça n'a pas duré longtemps, parceque je n'avais pas en vue de faire un discours ; peut-être que cela a pu durer un quart-d'heure, peut-être vingt minutes.

Q.—Au temps de cette élection, le parti libéral politique, auquel appartenait le candidat Sylvestre, était-il un parti condamné par l'Eglise catholique ?

R.—Je n'ai pas entendu dire que le parti libéral était condamné par l'Eglise, et je ne sache pas que le parti libéral politique soit condamné par l'Eglise.

Q.—Y aurait-il eu péché, suivant vous, pour un électeur catholique, à appartenir à ce parti ou à le suivre en votant pour le candidat Sylvestre, croyant sincèrement et de bonne foi que c'était le meilleur parti au point de vue de ses intérêts politiques ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que le témoin ne peut être appelé à rapporter que les faits dont il a connaissance

Objection renvoyée.

R.—Je repondrai à la Cour, que depuis longtemps déjà, et depuis que j'ai commencé à parler de politique, j'ai toujours dit qu'un homme pouvait voter d'après sa conscience ; je n'ai jamais dit autre chose à qui que ce soit; j'ai eu quelques fois occasion de rencontrer des personnes qui me disaient...

Objecté par les Pétitionnaires à ce que le témoin dise ce qu'il a dit, en autant que cela ne lui est pas demandé.

Objection renvoyée par la Cour.

.........qui me disaient qu'elles ne voulaient pas voter à l'élection ; quelques fois, quelques uns me demandaient des conseils; d'autres fois, j'ai pu en suggérer moi-même, parceque, comme j'ai dit déjà, je n'ai jamais caché ma façon de penser, j'ai travaillé pour le parti conservateur. J'ai toujours fait mon possible pour tâcher de gagner des constituants à M. Robillard, mais, quand un homme me disait : moi, je ne veux pas voter pour M. Robillard ni pour un autre ; je ne veux pas voter pour M. Robillard, et alors je ne voterai pas du tout, plutôt que de voter pour M. Robillard." Eh ! bien, je lui disais : "si votre conscience vous le dit, si vous croyez bien faire devant le Bon Dieu en votant pour M. Sylvestre, votez, mais ne restez pas sans voter ; c'est un devoir pour vous de donner votre vote, si vous croyez faire cela pour plaire au Bon Dieu, si votre

conscience vous dit cela, votez pour M. Sylvestre, si cela vous convient mieux."

Question posée par la Cour.

Ceci ne constitue pas une réponse à la question ; on vous demande si, dans votre opinion, un catholique aurait commis un pêché en votant pour le parti libéral, ou pour son candidat, en étant de bonne foi ?

R.—Je ne vois pas qu'il y ait de péché à cela ; je l'ai conseillé moi-même.

Par l'avocat.

Q.—Pendant cette élection, un prêtre aurait-il été justifiable de refuser l'absolution ou le sacrement de l'Eucharistie à un électeur catholique qui lui aurait déclaré appartenir au parti libéral, vouloir voter pour le candidat Sylvestre et persister dans sa résolution de faire cela ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que le refus de l'absolution ne peut faire l'objet d'une adjudication par le Tribunal, et que la question n'est pas pertinente au présent litige.

Objection renvoyée par la Cour.

R,—Quant à moi, je ne l'ai jamais fait ; je n'ai jamais refusé l'absolution à une personne qui se disait apparteir au parti libéral et je ne pourrais pas dire ce que pourraient faire les autres prêtres ; mais pour moi, ma ligne de conduite a été de ne jamais refuser l'absolution à une personne seulement parcequ'elle était libérale. Je puis bien étendre un peu plus la réponse, si votre Honneur le demande. Il y a ceci : une personne qui serait du parti libéral pourrait s'adresser à moi, et pour d'autres raisons qu'elle m'expliquerait confidentiellement, je pourrais lui dire : "n'y vas pas," si je croyais qu'il y aurait des occasions prochaines de pêcher pour elle ; mais quant à dire seulement : "je suis libéral, j'appartiens au parti politique, et je veux demeurer libéral," je dis que je lui donnerais l'absolution, c'est ma coutume, parceque je suppose qu'un homme comme cela travaille pour sa conscience.

Q.—Alors, dans votre opinion, un prêtre n'aurait pas été jutifia-

ble de refuser l'absolution ou le sacrement de l'Eucharistie à un pénitent pour cette seule raison-là ?

R.—Pour moi, je ne le fais pas; un autre, ça ne me regarde pas.

Q.—Je ne vous demande pas si vous ou d'autres le faites ou ne le faites pas; je vous demande si c'est votre opinion qu'un prêtre eût été justifiable de le faire ?

R.—Allez-vous me demander si je puis juger mon frère ou mon prochain ? Je ne le puis pas, je ne juge pas de même, moi, je crois que ça m'est défendu.

Question posée par la Cour :

Pouvez-vous répondre autre chose à la question, monsieur le curé ?

R.—Peut-être que si Votre Honneur m'expliquait la chose, je comprendrais mieux ; mais, d'après ce que j'ai compris, je ne puis pas rendre compte de ce que fait ou est obligé de faire mon frère, dans certaines circonstances ; d'après moi, je ne puis pas juger ce qu'un autre est obligé de faire ; moi, je sais ce que j'ai à faire et je fais de mon mieux, je ne puis pas juger un autre et dire : "faites cela, faites comme cela" ; je ne puis pas commander personne, il me semble que je n'en ai pas le droit, Votre Honneur.

Q.—D'après ce que vous venez de dire, vous ne vous seriez pas cru justifiable, vous, de refuser l'absolution à un électeur catholique, dans les circonstances qui viennent de vous être mentionnées ?

R.—Cela, votre Honneur revient toujours à la même chose ; j'ai dit bien franc déjà que moi je ne refuse pas les sacrements à une personne, pour la seule raison qu'elle est libérale, je ne refuse pas cela.

Question posée par la Cour.

Q.—Avez-vous une autre réponse à donner ? On vous demande si vous êtes d'opinion que vous auriez eu le droit de refuser l'absolution, pour cette seule raison-là ?

R.—Si j'eusse cru avoir le droit de le faire, il peut se faire que je l'aurais refusée quelques fois ; comme je viens de dire, j'admettais les libéraux, et pour la seule raison qu'ils sont libéraux, je ne les renvoie pas des sacrements ; si j'avais cru que c'était mon droit de

refuser l'absolution, je les aurais renvoyés, si j'eusse cru que je pouvais le faire et ne pas entrer sur le terrain des autres.

Q.—Alors, à ce point de vue, quant au droit de participation aux sacrements de l'Eglise, les conservateurs et les libéraux sont sur un pied d'égalité ?

R.—Oui ; dès qu'un homme veut travailler suivant sa conscience, qu'il veut travailler pour plaire au bon Dieu, qu'il soit libéral ou qu'il soit conservateur, ça ne m'inquiéte plus ; mais, avant d'arriver là, je tâche de lui faire comprendre son devoir ; mais, quand il dit : "je veux voter pour un tel parti, pour le parti libéral, si vous voulez, c'est m'a conscience qui me le dit" ; je dis : "c'est bien, votez." S'il me disait : "je ne voterai pas, si vous ne voulez pas que je votes pour le parti libéral, je ne voterai pas du tout", et si on lui suggérait de voter pour le parti conservateur et qu'il ne voulut pas voter du tout, s'il dit : "je ne voterai pas ni pour le parti conservateur, ni pour le parti libéral, je ne voterai pas du tout" ; je lui dirais : "votez, c'est un devoir, votez pour le parti libéral, si votre conscience vous le dit, faites-le c'est un devoir." Et je l'ai dit plus d'une fois aussi.

Q.—Lorsqu'un électeur vote ainsi pour le parti libéral, croyez-vous qu'il expose en aucune manière le salut de son âme ?

R.—S'il est de bonne foi, je ne vois pas comment il peut s'exposer ; si c'est sa conscience qui le lui dit, s'il croit faire le bien, s'il croit faire la volonté du bon Dieu, je ne crois pas qu'il engage sa conscience, bien entendu.

Q.—Pendant cette élection, aviez vous, de quelque manière, caché ou dérobé, à la connaissance du Défendeur, que vous étiez favorable à sa candidature ?

R.—Oh ! non ; je ne l'ai pas caché, je l'ai dit franc, à lui comme à tous les autres ; ordinairement je parle franc, moi, je n'ai pas caché cela.

Q.—Pendant l'élection, vous êtes vous rencontré avec quelques-uns de messieurs vos confrères curés des autres paroisses, et avez-vous parlé ensemble de l'élection et de la candidature du Défendeur ?

R.— Oui, monsieur.

Q.—En quelles circonstances, où, et avec qui ?

R.—Je ne pourrais pas citer les personnes, ni dire trop où c'était dans quels lieux ; on pouvait se rencontrer ensemble quelques fois sur un vapeur, quelques fois dans d'autres places, je ne me rappelle pas trop où c'est, mais quand on s'est rencontré ensemble, on en a parlé franchement comme je viens d'en parler.

Q.—Avez-vous rencontré M. le curé de Lanoraie, Messire Loranger ?

R.—Ça peut bien se faire ; j'ai rencontré assez souvent M. Loranger.

Q.—Le Révérend M. Champeau aussi ?

R.—Oui ; je pense bien que oui.

Q.—Les Révérends MM. Archambeault et Brien ?

R.—Oui, ordinairement je rencontre tous mes voisins, M. Plinguet, M. St. Jacques, M. Champeau, M. Brien, M. Archambeault, je les vois tous.

Q.—Les Révds. MM. Loranger, Champeau, Brien et Archambault étaient-ils du même parti que vous, dans cette élection, et favorisaient-ils la même candidature ?

R.—Je pense que oui ; je pense que tous les prêtres que je viens de nommer là étaient de ce parti-là, je n'ai jamais entendu parler qu'un prêtre se disait libéral, je n'en ai jamais rencontré, bien qu'on l'ait dit. J'ai eu occasion de rencontrer souvent M. Plinguet, et j'ai rencontré souvent M. St Jacques, et ils ne m'ont jamis dit qu'ils étaient libéraux ; il y a eu quelques propos là-dessus, parce que j'avais ouï-dire que ces messieurs étaient libéraux, et j'ai tâché d'en avoir la preuve, mais je ne pouvais pas voir s'ils étaient libéraux ; ils étaient conservateurs comme moi, ça m'a paru cela ; ils ne l'ont pas dit, toujours.

Q.—D'après ce que vous ont dit ces quatre messieurs que je viens de vous nommer, avez-vous compris qu'ils travaillaient, chacun dans leur paroisse respective, dans les intérêts de la candidature du Defendeur, comme vous le faisiez dans votre propre paroisse ?

R.—Je pense que ces messieurs le faisaient ; je puis présumer

qu'ils croyaient avoir le droit de le faire, comme je le fais moi-même, et je pense qu'ils le faisaient aussi.

Q.—Avez-vous été demandé ou invité par quelques uns de ces messieurs pour avoir quelques pourparlers au sujet de l'élection ?

R.—Par rapport à M. Sylvestre ou à M. Robillard ?

Q.—Au sujet de l'élection, soit avant la candidature du Défendeur, soit après ?

R.—Non, monsieur ; je ne me rappelle pas qu'on ait eu des pourparlers.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR, SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESSUS.

Q.—Vous avez dit que le Défendeur n'était allé chez vous qu'une fois pendant et avant cette élection ?

R.—Oui, monsieur, de ce que je me rappelle, il peut être venu chez moi avant, car j'avais rencontré M. Robillard bien des fois avant.

Q.—Vous rappelez-vous si vous lui avez dit, en propres termes, que vous étiez pour lui, dans l'élection ?

R.—Je crois bien, pourtant, avoir dit que je supporterais le parti conservateur, parceque je ne me suis jamais caché de cela.

Q.—N'avez-vous pas pris la chose comme admise, et n'est-il pas vrai qu'il n'a pas été question, entre vous et M. Robillard, de quel parti vous étiez ?

R.—M. Robillard ne m'a demandé pas cela ; je ne me rappelle pas qu'il m'ait demandé ce que je ferais pour lui : mais, moi, j'ai du lui dire comme ceci : " moi, ma ligne de conduite est telle, je suis un conservateur." Je l'ai toujours dit, et je l'ai fait.

Q.—Vous avez pu le dire, mais vous ne vous rappelez pas de l'avoir dit ?

R.—Pour encourager M. Robillard ?

Q.—Oui.

R.—Non ; je ne me rappelle pas d'avoir encouragé monsieur Robillard.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Pensez-vous que M. Robillard pouvait ignorer que vous étiez conservateur, à cette élection-là ?

R.—Je ne sais pas trop, je n'ai jamais eu occasion de parler à M. Robillard de politique, avant cela ; on s'est rencontré pourtant plusieurs fois, et ma réputation est bien établie, comme conservateur, et je ne veux pas le nier non plus.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Louis Lavallée,

Cultivateur, de la Paroisse de St. Norbert, âgé de 60 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'election dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection, et pour quelle paroisse ?

R.—J'étais qualifié à voter à cette élection, pour la paroisse de St. Norbert ; j'habitais la paroisse de St. Norbert.

Q.—Vous étiez, comme vous l'êtes encore, catholique ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant à la grande messe, les dimanches ou jours de fêtes, d'entendre prêcher, dans l'église, le Révd. M. St Aubin, curé de cette paroisse ?

R.—J'ai eu occasion de l'entendre une fois, ensuite je me suis trouvé dans un moment de maladie et n'y ai plus été. C'était un dimanche.

Q.—Etait-ce avant la votation ?

R.—Avant la votation, mais approchant la votation ; c'est l'avant-dernier ou le dernier dimanche peut-être ; toujours, qu'on parlait beaucoup d'élection dans le temps.

Q.—Lorsque vous l'avez entendu parler en chaire de la politique,

a-t-il parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'a-t-il dit de ces deux choses ?

R.—Il a parlé des deux, du libéralisme catholique et du libéralisme politique ; il a dit que c'était la même chose.

Q.—Et qu'est-ce que c'était, vis-à-vis de l'Eglise ; était-ce permis ou défendu ?

R.—Que c'était un méchant parti, défendu.

Q.—Défendu par qui ?

R.—Par l'Eglise.

Q.—D'après la croyance d'un bon catholique, et dans l'opinion généralement répandue parmi le peuple catholique, peut-on faire son salut en appartenant a un parti défendu par l'Eglise, contrairement aux instructions de son curé données du haut de la chaire ?

R.—Moi, je l'ai fait mon salut; pourtant, j'entendais faire les défenses.

Q.—Pour quelle raison avez-vous cru, vous, que vous pouviez faire votre salut, en appartenant à un parti que condamnait votre curé ; quels sont les faits qui vous ont porté à croire cela ?

R.—Parceque je suis allé consulter Mgr. Bourget en premier lieu, et en second lieu Mgr. Fabre, Evêques de Montréal, qui m'ont raffermi sur ce point. J'avais entendu faire des défenses par monsieur le curé.

Q.—Pour les autres électeurs, qui n'ont pas consulté l'Evêque, quelle opinion pouvaient-ils avoir, aprés les sermons du curé, du parti libéral ?

R.—Dans l'opinion que j'ai eue, j'ai conclus que, dans les élections, cela faisait de la peine à celui qui était de ce parti-là ; parceque j'ai entendu dire moi-même par quelques uns, par plusieurs, que c'était de valeur de se faire prêcher, de se faire chicaner, de voir que M. le curé méprisait tant ce parti-là ; que c'était bien leur volonté de le suivre, mais qu'il fallait bien qu'ils l'abandonnent, qu'il leur fallait changer de parti ; sans pourtant que j'ai fait remarque d'un tel ou d'un tel. C'est un cri que j'ai entendu dire à plusieurs reprises.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Croyez-vous, et ne croit-on pas généralement parmi les catholiques, qu'il y a des questions où le prêtre puisse et même quelques fois doit, intervenir dans la politique, au nom de la religion ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que ne relevant pas de l'examen en chef.

Objection renvoyée.

R.—Je ne connais pas les droits du prêtre.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Déziel Rémillard,

Cultivateur, de la paroisse de St. Barthelémy, âgé de 33 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection, et pour quelle paroisse du comté de Berthier ?

R.—Oui ; dans la paroisse de St. Barthelémy.

Q.—Vous étiez, comme vous l'êtes encore, catholique ?

R.—Oui, monsieur ; comme je le suis encore.

Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant à la grande messe, les dimanches ou fêtes, d'entendre, pendant cette élection et avant la votation, M. le curé Archambeault prêcher et parler en chaire de la politique ou de l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui, monsieur ; tous les dimanches, il parlait de la politique.

Q.—Combien y avait-il de temps que vous étiez résident dans la paroisse ?

R.—Aux environs six mois.

Q.—Il n'y avait pas eu d'autre élection, depuis votre arrivée en cette paroisse ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous rappelez-vous de l'avoir entendu parler du parti libéral, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Oui, je l'ai entendu dire, quand il parlait de la politique, il condamnait toujours le parti rouge.

Q.—A-t-il dit si un catholique pouvait être rouge et rester catholique ?

R.—Il l'a dit, qu'on ne pouvait pas être libéral et rester catholique.

Q.—Vous rappellez-vous, par vous-même, d'autres choses ou d'autres paroles que celles que vous venez de mentionner ?

R.—Je ne me rappelle pa s bien de tout ce qu'il a dit ; il en a tant dit que je me rappelle pas de tout.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'est-ce qu'il a dit de ces deux choses ?

R.—Ce qu'il a dit, c'est que le libéralisme était condamné par l'Eglise.

Q.—Vous rappelez-vous de qui il a dit que les rouges ou les libéraux étaient les enfants ?

R.—Ah ! bien, je ne sais pas là ; je m'en rappelle pas. Il l'a toujours dit...... il parlait toujours du diable ..... qu'on était les enfants du diable !

Q.—Etes-vous allé à confesse au Révérend M. Archambeault, pendant cette élection ?

R.—Non, monsieur ; c'est à M. Brien, le vicaire, que j'y suis allé.

Q.—Après votre confession, avez-vous eu une conversation avec lui, au sujet de cette élection, et qu'est-ce qu'il vous a dit ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à prouver des faits relatifs à la confession et des communications confidentielles qui ne peuvent, faire l'objet d'une preuve devant cette Cour.

Advenant quatre heures et demie de l'après-midi, la présente déposi-

tion est ajournée à samedi, le vingt-quatre avril courant, à dix heures de l'avant-midi.

Et advenant dix heures de l'avant-midi, le vingt-quatrième jour d'avril courant, le témoin comparaissant de nouveau continue sa déposition comme suit :

Objection maintenue quand à toute partie de la question, tendant à obtenir du témoin une réponse qui pourrait divulguer ce qui lui aurait été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession, attendu que la divulgation d'une communication privilégiée ne doit pas être permise.

R.—Après l'absolution donnée, (il m'a donné l'absolution, il m'avait donné l'absolution, tout était fini) ; j'ai parti pour me lever ; il m'a dit : " arrêtez un petit brin, j'ai une chose à vous demander." Il m'a demandé pour quel parti j'étais ; je lui ai repondu : " pour M. Sylvestre." Il a répondu : " ça se peut pas." J'ai dit : " pourquoi ?" Il m'a dit : " vous savez bien que c'est le parti rouge ?" Il m'a dit : "pourquoi ne votez-vous pas pour M. Robillard. " je lui ai dit : " que je ne pourrais pas voter, parceque je ne l'avais jamais vu ni connu." Là, il m'a dit : " tu as le cœur rouge, donc ?" Je n'ai pas répondu ; après cela, il ma dit : " quand tu seras décidé de voter pour M. Robillard, tu viendras me voir." Je lui ai répondu que oui.

Q.—Pourquoi vous disait-il de revenir le voir ?

R.—C'était pour faire mes Pâques.

Q.—Avez-vous fait vos Pâques, cette année-là ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Pourquoi ?

R.—Parceque j'étais pas pour le parti bleu.

Q.—Vous a-t-il refusé vos Pâques, cette fois-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—C'est lors de la conversation que vous venez de rapporter, après votre confession terminée, qu'il vous a refusé vos Pâques ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etait-ce avant la votation que vous avez eu cette conversation, avec le Révd. M. Brien ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans ce temps-là, les candidats Sylvestre et Robillard étaient ils tous deux sur les rangs ?

R.—Oui ; ils étaient venus parler.

Q.—Etait-ce bien connu que vous étiez libéral, dans le temps que vous avez parlé avec M. Brien ?

R.—Non, pas bien bien ; je n'étais pas bien connu ; j'étais étrange r dans la paroisse ; il n'y avait que six mois que j'étais dans la place.

Q.—Vous rappelez-vous quelle comparaison M. le curé Archambault à faite, en chaire, par rapport à l'acte de vanner le grain ?

R.—Oui ; je me rappelle de plusieurs affaires. Il a dit en chaire, en parlant de l'affaire de vanner le grain ; il disait : " c'est pour vous faire une comparaison ; j'ai un van, je vanne mon grain, toute la balle s'en va au vent, c'est tous les rouges qui s'en vont." J'ai compris comme il a parlé, que les bleus restaient dans le van.

Q.—En parlant ainsi de vanner, à quoi a-t-il comparé les rouges, à la balle ou au grain ?

R.—Il a dit que la balle c'était les rouges, à ce que j'ai compris.

Q.—A propos de quoi faisait-il cette comparaison en chaire ; à propos de quoi cela est-il venu ?

R.—Je ne puis pas dire ; il parlait de la politique.

Q.—Qui s'adonnait à sortir de l'Eglise, lorsqu'il a fait cette comparaison-là ?

R.—Il y en avait qui prenaient leurs chapeaux et qui sortaient de l'église.

Q.—Est-ce quand quelques libéraux sont sortis de l'église, qu'il a fait cette comparaison ?

R.—Oui ; les libéraux.

Q.—Et c'est pendant qu'ils sortaient, qu'il faisait cette comparaison ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Est-ce que cela arrivait souvent que des libéraux sortaient pendant les prédications du curé ?

R.—Je n'ai pas remarqué.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous êtes sorti, cette fois-là, vous aussi ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous n'êtes pas sorti ?

R.—Non, monsieur, j'ai resté dans l'église.

Q.—Depuis combien de temps étiez-vous dans la paroisse ?

R.—Ça faisait aux environ six mois avant l'élection.

Q.—Où demeuriez-vous avant ?

R.—Je restais à Montréal.

Q.—Avez-vous toujours été libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Le prédicateur, lorsqu'il a parlé de politique, comme vous dites, à l'église, ne lisait-il pas un mandement des Evêques ?

R.—Oui ; il en a bien lu des mandements des Evêques.

Q.—Combien en a-t-il lu, en tout ?

R.—Ah ! bien, je ne pourrais pas vous dire ; au restes, je suis bien certain qu'il en a lu plus d'un.

Q.—Ce mandement là parlait des libéraux, n'e st-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Bien, c'est en commentant ce mandement là qu'il a dit ce que vous avez rapporté ?

R.—Oui, monsieur.

Et le déposant ne dit rien de plus.

---

24 Avril 1880.

Louis Grignon,

Cultivateur, de la paroisse de St. Barthelemy, âgé de 74 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue

en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à votre à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—A St. Barthelemy.

Q.—De quelle religion étiez-vous et êtes-vous encore ?

R.—Catholique, monsieur.

Q.—Pour lequel des deux candidats étiez-vous ?

R.—Pour M. Sylvestre.

Q.—Avez-vous voté à cette élection-là ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qui vous en a empêché, monsieur ?

R.—C'est les prédications de nos curés, c'est-à-dire de notre curé, M. Archambeault.

Q.—Quelles sont les prédications dont vous vous rappelez, et qui vous ont empêché de voter ?

R.—Il nous disait, d'abord, que les libéraux-catholiques et les libéraux-politiques que c'étaient la même chose ; et qu'on savait ce qu'il nous avait dit les élections avant. Dans cette élection-ci, il nous nous a dit : " vous vous remettrez de ce que je vous ai dit aux élections précédentes ; je suis encore le même, et ce que je vous ai dit, il faut que vous y passiez, ou bien vous n'êtes pas dans le bon chemin, vous ne suivez pas les principes de l'Eglise." Ça fait que la crainte de n'être pas dans les principes de l'Eglise, cela m'a empêché de voter. M. Robillard, je ne le connaissais pas ; je connais bien M. Sylvestre, j'ai été élevé avec lui ; je savais que c'était un brave garçon, un honnête homme ; ça m'a bien fait de la peine de ne pas voter. M. Sylvestre était un homme capable de nous représenter. J'ai toujours aimé et suivi les avis de M. Sylvestre, mais j'ai pas voté par rapport aux prédications de notre curé ; je n'ai pas voté, mais ça m'a fait beaucoup de peine.

Q.—Quand il vous a dit de vous rappeler, ou de vous remettre,

ce qu'il vous avait dit aux élections précédentes, qu'est-ce que c'est que ces paroles là vous ont rappelé ?

R.—Ça m'a fait rappeler que les libéraux ne pouvaient pas être catholiques, en votant du parti ; et que ce parti était condamné.

Q.—De quel parti était M. Sylvestre ?

R.—Du parti libéral.

Q.—D'après ces prédications, pouviez-vous être libéral et rester catholique ?

R.—Bien ! monsieur, suivant son dire, on n'était pas capable. C'est ce qui a fait que je me suis resous à ne pas voter, pour être catholique ; j'aimais mieux suivre ma religion.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Il vous disait qu'un libéral catholique n'était pas bon, et que les autres libéraux étaient bons, n'est-ce pas ?

R.—Il n'a pas dit le libéral catholique, mais que tous les libéraux, catholiques et autres qu'ils étaient tous pareils ; qu'on ne pouvait pas faire de religion étant libéral, qu'on soit catholique ou pas catholiques, que c'était absolument la même chose.

Q.—Commentait-il un mandement quand il parlait de cela ?

R.—Oui, monsieur ; il l'a commenté. Je pense bien que c'est toujours le même mandement ; il l'a peut-être lu quatre ou cinq fois, il en lisait quelques lignes et les commentait ; je pense que c'était toujours le même mandement. Je ne suis pas de l'opinion de ceux qui ont dit que c'étaient différents mandements. Il lisait quelques mots à chaque instruction, et il commentait dessus.

Q.—Avez vous toujours été libéral, vous, monsieur ?

R.—Non, monsieur ; c'est selon comme j'ai été, c'était les hommes. Quand il y avait des élections, je votais pour celui que j'aimais. Par exemple, M. Dostaler s'est présenté chez nous, j'ai été tout seul pour M. Dostaler sur soixante-et-dix-sept feux qu'il y avait dans le rang. Je trouvais que M. Dostaler était plus capable que M. Piché ; j'aimais M. Dostaller, j'ai voté pour M. Dostaler ; je n'ai pas de parti. Quand l'élection de M. Sylvestre est arrivée,

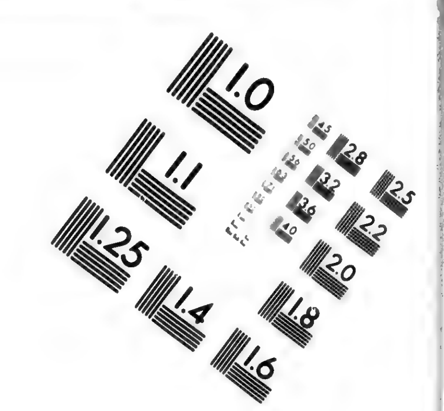
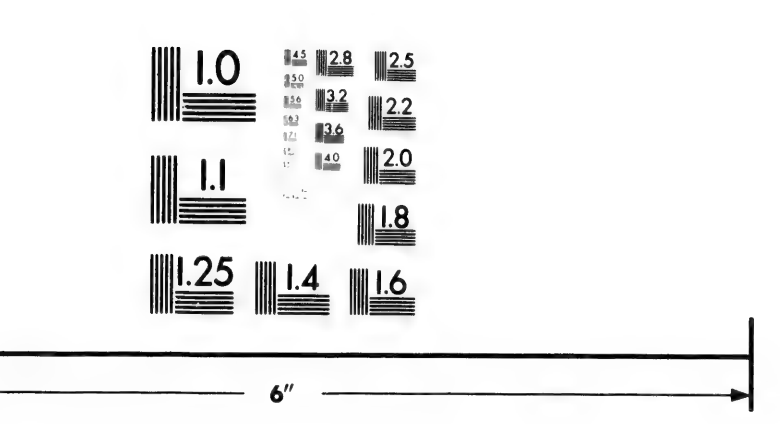
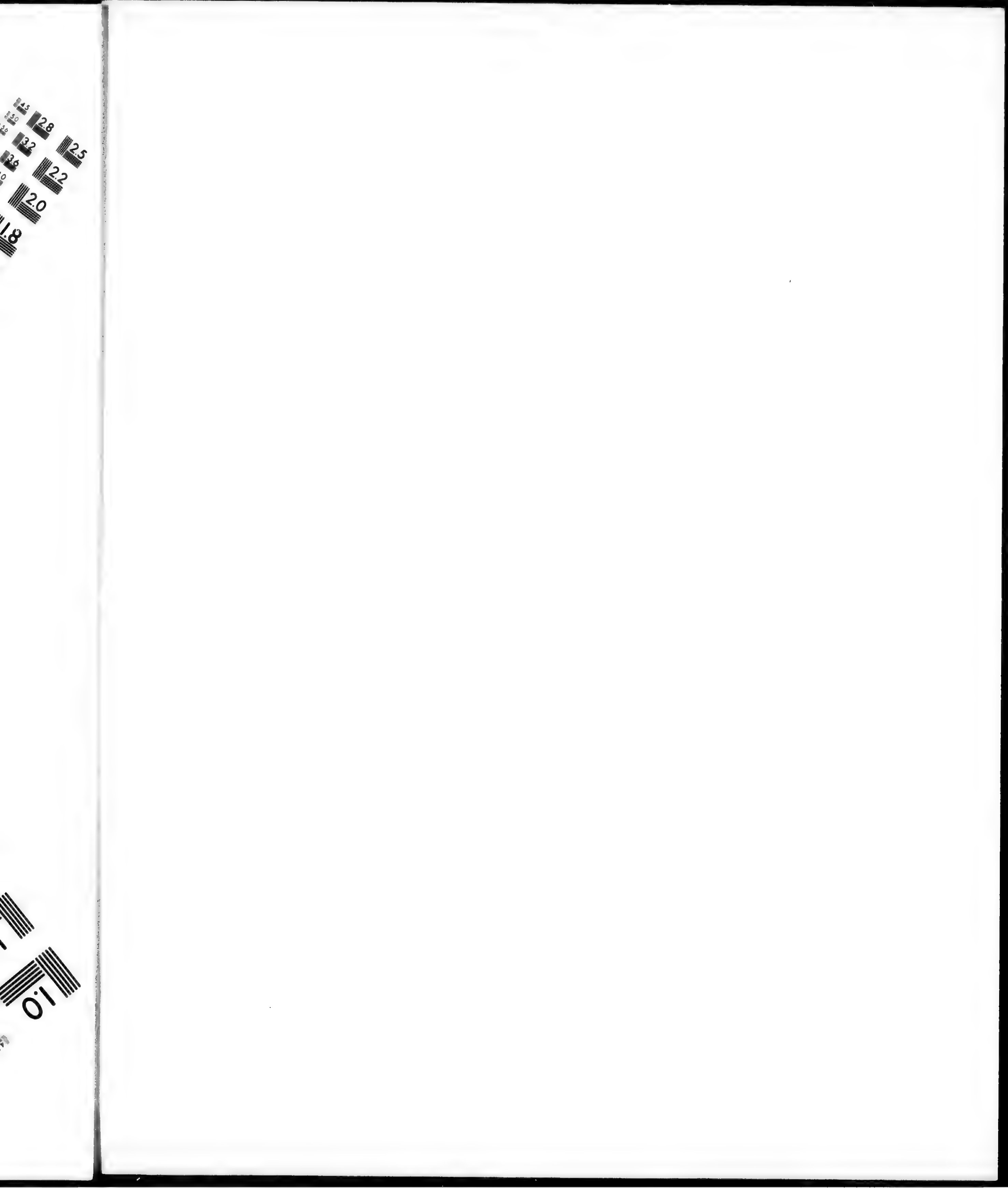


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

j'étais de ce parti-là, parceque je connaissais parfaitement bien M. Sylvestre, et je connaissais pas du tout M. Robillard ; je le crois bien honnête, mais je le connaissais pas, et il n'y avait pas moyen que je vins voter pour un homme que je ne connaissais pas.

Q.—Dans l'élection avant, pour qui avez-vous voté ?

R.—Dans l'election avant, peut-être que je n'étais pas bien ; je crois n'avoir pas voté, je pense que je n'étais pas bien.

Q.—Dans l'élection de M. Tranchemontagne et M. Cuthbert ?

R.—Je pense que je n'ai pas voté ; je pense que je ne me suis pas trouvé bien ; il me semble que je n'ai pas voté.

Q.—N'avez-vous pas voté pour M. Sylvestre, dans l'élection précédent celle dont il est question en cette cause ?

R.—Oui ; parceque je le connaissais parfaitement bien.

Q.—Dans l'élection avant ?

R.—Oui, pour M. Sylvestre.

Q.—Dans l'élection dont il est maintenant question, tout ce que le curé Archambeault a dit, a été de vous rappeler ce qu'il vous avait dit auparavant. Il ne vous a pas dit rien de plus que cela ?

R.—Oui ; il nous a dit : " remettez-vous de ce que je vous ai dit, Je suis toujours le même homme ; je ne suis pas pour vous entretenir bien longtemps sur ce sujet."

Q.—Et, cependant, à l'autre élection, il ne vous avait pas empêché de voter ?

R.—Eh ! bien, je ne puis pas dire ; on en perd la mémoire ; il ne m'avait pas empêché de voter, moi, il ne m'avait pas empêché de voter, mais les autres, je n'en sais rien

Q.—Vous dites que cela ne vous a pas empêché de voter pour M. Sylvestre, à cette élection ?

R.—La dernière ? c'est cela qui m'a empêché.

Q.—L'avant-dernière ?

R.—Je pense que je vous ai dit, que je ne savais pas si j'avais voté ; il y a bien longtemps, il a six ans, on oublie cela. Je ne pourrais pas dire si j'ai voté.

Q.—Vous étiez moins sensible quand il vous disait les choses qu'il vous a dites, que quand il vous disait de vous les rappeler ?

R.—La sensibilité, il fallait bien l'avoir; si vous aviez été à ma place, vous auriez vu si on pouvait n'être pas sensible, par les prédications du curé; c'était bien assez pour être sensible, quand on était montré au doigt.

Q.—Vous ne deviez pas être montré au doigt parceque vous étiez du parti rouge ?

R.—Vous connaissez cela comme moi, vous savez cela, que c'est pas agréable de se faire prêcher et de se faire traiter de damnés. Ils nous montraient au doigt parcequ'on étaient damnés.

Q.—Le curé ne vous a pas dit dans la dernière élection que vous étiez damnés ?

R.—S'il l'a dit dans cette élection là, je ne m'en remets pas. Il a dit seulement: " vous savez ce que je vous ai dit, je suis le même homme je suis encore pareil." Cela voulait dire que ce qu'il avait dit, c'était encore pareil.

Q.—Et vous l'avez cru ?

R.—Oui ; jusqu'à un certain point.

Q.—N'est-ce pas que vous l'avez cru ?

R.—Oui, un peu.

Q.—Croyez-vous encore que ce qu'il vous disait et vous adressait était fort ?

R.—Je crois bien qu'il a peut être commenté les choses un peu trop fort ?

Q.—Qu'est-ce qui vous a fait changer d'opinion ?

R.—C'est lui, par ses prédications.

Q.—Qu'est-ce qui vous a fait changer d'opinion ?

R.—Comment d'opinion ?

Q.—Vous dites que vous l'avez crû, dans le temps, et que vous ne le croyez plus ?

R.—Je le crois jusqu'à un certain point ; il faut toujours croire nos curés, il faut toujours se soumettre un peu.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Adolphe Lajoie,

Cultivateur, de St Barthelemy, dans le district de Richelieu, âgé de 40 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur dûment qualifié à voter à cette élection, et pour quelle paroisse du comté ?

R.—St Barthelemy.

Q.—Vous étiez électeur qualifié à voter ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous étiez catholique, comme vous l'êtes encore aujourd'hui, n'est-ce pas ?

R·—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant à la grande messe les dimanches et les jours de fêtes, avant la votation, mais pendant cette élection, d'entendre prêcher le Révd. M. Archambault, curé de St Barthelémy, sur la politique, et cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—L'avez-vous entendu plusieurs fois ou une seule fois prêcher sur ce sujet ?

R.—Dans ce temps-là, j'ai manqué la messe plusieurs fois, mais je me suis adonné là un dimanche, et il a prêché ce dimanche-là ?

Q.—Qu'est-ce que vous vous rappelez qu'il a dit ?

R.—Je sais qu'il a dit, en arrivant dans la chaire : " qu'il n'était pas pour venir prêcher bien souvent, qu'il était le même homme, qu'il était le même prêtre, qu'il n'était pas pour en reparler souvent, qu'on savait ce qu'on avait à faire, de travailler pour le bon parti."

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit de se rappeler, à propos de ce qu'il avait dit dans les élections précedentes ; qu'est-ce qu'il a dit, à propos de ce qu'il avait dit auparavant ?

R.—Il a dit de travailler pour le parti conservateur.

Q.—Qu'est-ce qu'il a demandé aux gens de se rappeler ?

R.—De se rappeler qu'il était le même homme, le même prêtre.

Q.—Le même prêtre et le même homme que dans quel temps ?

R.—Pour la politique.

Q.—En avait-il déjà parlé auparavant ?

R.—Oui, souvent.

Q.—Qu'est-ce que vous avez compris que M. le curé voulait vous dire, par ces paroles que vous venez de mentionner ?

R.—J'ai compris par ces paroles que je viens de mentionner, qu'il fallait être de son parti, être conservateur.

Q.—Pendant cette élection là, M. Lajoie, vous êtes-vous présenté pour vous confesser au révérend M. Brien ou au révérend M. Archambeault ?

R.—Oui, monsieur, à M. Brien,

Q.—Vicaire de la paroisse ?

R.—Oui, vicaire de la paroisse.

Q.—Vous êtes-vous confessé cette fois-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu une conversation avec le révérend M. Brien, après votre confession terminée, c'est à-dire après l'absolution ou la bénédiction donnée ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à prouver des faits se rapportant à la confession confidentielle qui ne peuvent être l'objet d'une preuve.

Objection maintenue quant à toute partie de la question tendant à obtenir du témoin une réponse qui pourrait divulguer ce qui lui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession, attendu que la divulgation d'une communication privilégiée ne doit pas être permise.

R.—Après que j'eus fini, je me suis levé pour partir, et il m'a rappelé, et il m'a demandé pour qui j'étais; j'ai dit : " il y a trois ans, j'étais pour M. Sylvestre," et il m'a demandé : " à présent, êtes-vous pour lui," j'ai dit : " oui," il a dit : " à présent, il faut changer ce parti là et prendre l'autre parti." J'ai dit : " j'ai toujours été de ce parti-là, et l'autre parti je ne connais pas l'homme qui se présente, je ne l'ai jamais vu, et M. Sylvestre je le connais comme il faut." Il a dit : " mon enfant, si tu es pour lui, eh ! bien, tu n'es pas

capable de faire tes Pâques." J'ai dit : "gardez-les, s'il n'y a pas moyen, je suis pour lui."

Q—Avant cela, vous avait-il dit que vous pouviez faire vos Pâques ?

R.—Oui, monsieur.

Q—Etait-ce avant la votation cela ?

R.—Oui, monsieur ; avant la votation.

Q—Etait-ce après que les deux candidats fussent sur les rangs ?

R.—Oui, monsieur.

Le défendeur déclare qu'il n'a pas de transquestion à poser au témoin.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Gilbert Comtois,

Cultivateur, de la paroisse de St Barthelémy, âgé de 54 ans.

Lequel etc., etc, dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pour quelle paroisse ?

R.—St Barthelémy.

Q.—De quelle religion étiez-vous ?

R.—Catholique, comme je le suis encore aujourd'hui.

Q.—Pour quel parti, et pour quel des deux candidats, étiez-vous à cette élection ?

R.—Pour M. Sylvestre.

Q.—Comment appelez-vous le parti auquel appartenait M. Sylvestre, et auquel vous apparteniez vous-même ?

R.—Libéral.

Q.—Le dernier samedi avant la Semaine Sainte, pendant cette élection, mais avant la votation, vous êtes-vous présenté pour vous confesser au Révd. M. Brien, vicaire de la paroisse de St Barthélémy ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avant de commencer votre confession, c'est-à-dire avant d'avoir fait aucune prière ou aucune déclaration à M. Brien, qu'est-ce qu'il vous a dit ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à faire la preuve de faits se rapportant à la confession, et de communications confidentielles qui ne peuvent être l'objet d'une preuve devant cette Cour.

Objection maintenue quant à toute partie de la question tendant à obtenir du témoin une réponse qui pourrait divulguer ce qui lui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession, attendu que la déclaration d'une communication privilégiée ne doit pas être permise.

R.—Il m'a demandé : "si j'étais encore le même homme." J'ai dit : " oui, je suis encore le même homme.' Cela voulait dire, si j'étais toujours rouge, si j'étais toujours le même homme. Cela fait, dans ce cas là, on s'est laissé. Je suis parti et j'ai été entendre la messe.

Q.—Après vous avoir demandé si vous étiez toujours le même homme, vous a-t-il nommé les deux candidats, où vous en a-t-il parlé ?

R.—Il m'en avait parlé auparavant. Je savais que c'était M. Sylvestre et M. Robillard ; et il savait pour qui j'étais.

Q—Vous a-t-il demandé, cette fois-là, de voter, pour aucun des candidats ?

R.—Il m'a dit : "que si je voulais voter pour M. Robillard, qu'il me laisserait faire mes Pâques." On s'est laissé de même. J'ai dit : " il n'y a pas d'affaires à faire."

Q.—Quelles ont été les dernières paroles qu'il vous a dites, avant que vous sortiez du confessionnal, cette fois-là ?

R.—Il m'a dit cela : " si vous voulez faire vos Pâques, votez pour

M. Robillard." Je lui ai dit: "je vous ai dit que j'étais toujours le même homme, et je ne veux plus vous le repéter."

Q.—Avez-vous fait vos Pâques ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous êtes-vous confessé ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Pour quelle raison ne vous êtes-vous pas confessé ?

R.—Parceque je savais, qu'en me confessant, je n'aurais pas fait mes Pâques.

Q.—Avez-vous entendu prêcher le Révd. M. Archambault, curé de la paroisse, pendant cette élection ?

R.—Un peu, trop souvent pour bien faire.

Q.—Bien ! qu'est-ce que vous vous rappelez de ses paroles, concernant la politique et cette élection ?

R.—Je m'en rappelle, parceque à tous les dimanches, en prêchant, il avait toujours un petit coup de dent contre les rouges. Cela fait que le monde était tanné ; quand le sermon arrivait, ils prenaient leurs chapeaux et puis sortaient. Ils étaient fatigués de cela. Moi, je ne suis jamais sorti, parceque je savais que c'était rien, cela ne me fatiguait pas. C'était pour nous effrayer.

Q.—Qu'a-t-il dit à propos de la damnation d'un certain parti ?

R.—Pour la damnation, pour les rouges ?

Q—Oui, monsieur ?

R.—Il avait dit que tous les rouges étaient damnés. Etant damdamnés c'était inutile d'aller à confesse. Cependant, moi, j'y ai été. J'ai dit : ce qu'il nous a dit, c'est pour nous épeurer. J'ai été à confesse, et j'ai fait mes Quarante-heures.

Q.—Les Quarante-heures que vous avez faites, était-ce pendant cette élection là, ou après une élection antérieure ?

R.—L'élection de M. Sylvestre, auparavant.

Q.—Pendant cette élection là, la dernière, et celle dont il est question en cette cause, vous n'avez pas communié ?

R.—Eh ! non ; je vous l'ai dit tout à l'heure ; je n'ai pas pu me confesser.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—N'a-t-il pas dit aussi que les bleus, qui commettaient des péchés mortels, étaient damnés comme les rouges ?

R.—De cette affaire là, il n'en a jamais parlé.

Q.—Il en a parlé, toujours ?

R.—S'il en a parlé, je ne m'en remets pas.

Q.—Quand est-ce qu'il a dit cela, que les rouges étaient damnés ?

R.—C'est dans l'élection de M. Sylvestre. Il a dit : "les rouges c'est tout damné." Il y en avait pas moins de cinq cents dans la paroisse.

Q.—Quelle élection de M. Sylvestre ; dans quelle année ?

R.—Dans l'élection de M. Sylvestre et de M. Tranchemontagne. Dans la dernière, il a seulement dit : "remettez-vous de ce que je vous ai dit, mes enfants ; ce n'est pas nécessaire que je revienne toujours sur le même sujet."

Q.—Lorsqu'il a dit "mes enfants" ; vous avez cru qu'il parlait aux rouges comme aux bleus ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'ils étaient plus damnés dans cette élection-ci ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez compris qu'il avait aussi été question des bleus comme des rouges ?

R.—J'ai compris qu'il voulait qu'on vote du parti bleu, d'après ce que M. le Curé voulait dire.

Q.—Mais vous avez compris qu'il vous appelait ses enfants comme les autres ?

R.—Ce sont ses enfants pareils.

Q.—Tout ce qu'il vous a dit dans l'élection dont il est question en cette cause, c'est de vous rappeler ce qu'il vous avait dit auparavant. Il ne vous a pas dit autre chose ?

R.—Oui ; je ne me remets pas d'autre chose.

Q.—Lorsque vous avez été pour aller à confesse, aviez-vous fait le signe de la croix, avant qu'il vous parle de cela ?

R.—En me mettant à genoux, il m'a demandé: "êtes vous toujours le même homme?"

Q.—Il ne vous a pas dit d'autre chose que cela ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous jurez positivement qu'il ne vous a pas dit d'autre chose ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Mais il ne vous a pas dit qu'il savait que vous étiez rouge ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Il ne vous a pas parlé de rouge ou de bleu du tout ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Il ne vous a pas dit que c'était parceque vous étiez rouge que vous ne feriez pas vos Pâques ?

R.—Il a dit: " si vous voulez faire vos Pâques, il faut que vous votiez pour M. Robillard." J'ai dit: dans ce cas là, on parle de rien, et on s'est laissé.

Q.—Mais vous aviez fait le signe de la croix, dans ce temps-là ?

R.—Non, je n'allais pas à confesse, dans ce moment là, je n'étais pas décidé.

Q.—Vous n'alliez pas pour aller à confesse ?

R.—J'y avais été quelque temps auparavant, et il m'avait dit de revenir. Je n'allais pas pour communier.

Q.—Vous n'y alliez que pour parler de politique. Etait-ce exprès pour parler de politique ?

R.—Non ; j'avais d'autres affaires.

Q.—Mais pas pour vous confesser.

R.—Non ; je n'y allais pas pour me confesser.

Q.—Pourquoi faire ?

R.—Parceque j'avais d'autres affaires.

Q.—Quelles affaires, pourquoi alliez-vous trouver le prêtre ?

R.—Il m'avait dit " de revenir pour voir si j'étais toujours dans les mêmes sentiments, pour voir si j'étais toujours pareil."

Q.—Vous avait-il dit cela longtemps avant ?

R.—Huit jours avant.

Q.—Quand est-ce que c'est, que vous avez parlé de cela, pour la première fois, M. Comtois, de ce que le prêtre vous avait dit ?

R.—Dans le temps des Pâques.

Q.—Cette année ?

R.—Pas cette année.

Q.—Quand est-ce que vous avez dit cela, ce qui s'était passé entre vous et votre curé ?

R.—Je ne l'ai dit à personne, comme cela.

Q.—Vous jurez positivement que vous n'avez pas parlé de cela à personne ?

R.—Je n'ai jamais parlé des affaires de confession. J'ai dit, par exemple, qu'il fallait que je vins retourner à l'église pour faire mes Pâques ; et j'y ai retourné.

Q.—Mais vous n'avez jamais parlé à personne de ce que vous venez de dire, ce que le prêtre vous avait dit ?

R.—J'ai dit qu'il m'avait dit de retourner à l'église.

Q.—C'est tout ce que vous avez dit ; vous n'avez pas dit pourquoi, ni rien de tout cela ?

R.—J'ai dit que, pour faire mes Pâques, il fallait que je vins retourner à l'église.

Q.—Je vous demande si vous n'avez pas dit à personne, ce que vous avez rapporté que le prêtre vous avait dit ?

R.—Je l'ai dit.

Q.—A qui ?

R.—A plusieurs de mes amis.

Q.—Quand, pour la première fois ?

R.—Dans le temps de l'élection.

Q.—Depuis ce temps-là, vous en avez pas parlé ?

R.—Des fois.

Q.—Hier au soir, vous en avez pas parlé ?

R.—Je ne m'en remets pas.

Q.—Vous avez pris un coup avec les Pétitionnaires, hier soir ?

R.—J'en use pas.

Q.—Vous ne vous êtes pas renfermé avec les Pétitionnaires pour parler de cela, hier au soir ?

R.—Je ne les ai pas vus.

Q.—Avec qui avez-vous parlé de votre témoignage, hier au soir ?

R.—Je ne puis pas vous dire.

Q.—Pourquoi ne pouvez-vous pas le dire ?

R.—Certainement, on m'a parlé hier soir.

Q.—Avec qui avez-vous parlé ?

R.—Avec mes gens.

Q.—Avec qui, vos gens ?

R.—Avec M. Brousseau M. Marion, M. Lajoie, M. Brouillard, et d'autres, on était une dizaine.

Q.—Etiez-vous enfermé dans une chambre ?

R.—On était dans une chambre, et la porte était ouverte.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Vous avez dit que M. Brien vous avait dit de revenir à confesse ; pourquoi, vous avait-il dit cela ?

R.—Parceque je lui avais dit, "que je nevoulais pas voter par M. Robillard, que je ne le connaissais pas." Là, il m'a dit : "si vous voulez faire vos Pâques, votez pour M. Robillard ; revenez me voir."

Q.—Dans combien de temps ?

R.—Huit jours.

Q.—A quelles conditions deviez-vous revenir ?

R.—A condition de voter pour M. Robillard.

Q.—Vous y êtes retourné, malgré cela ?

R.—Oui, au bout de huit jours ; quand il m'a vu revenir, il m'a demandé "si j'étais encore le même homme," je lui ai dit que oui.

Q.—S'il avait voulu vous confesser cette fois-là, vous seriez-vous confessé ?

R.—Non, je l'ai dit tout à l'heure. J'y ai été au bout de huit jours ; je ne savais pas s'il me confesserait.

Q.—C'est pour cela que vous croyiez inutile d'y aller ?

R.—Oui ; je savais que je ne me confesserais pas.

Q.—S'il n'avait pas exigé que vous abandonniez votre parti ; auriez vous fait vcs Pâques, vous seriez vous confessé ?

R.—Non, monsieur, pas cette fois-là, car je serais venu à jeun de chez nous. Je serais allé pour faire mes Pâques.

Q.—Vous aviez bu et mangé le matin ?

R.—Oui, je savais qu'il ne me confesserait pas, parceque je n'avais pas changé de dispositions.

Q.—Alors, vous veniez pour voir si votre confesseur était lui-même changé de dispositions à votre égard ?

R.—Oui, monsieur.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Louis Roy,

(Suite de la déposition interrompue à la page 110.)

Avenant ce vingt-quatrième jour d'avril 1880, le témoin comparait de nouveau, et sa déposition est continuée comme suit :

Les Pétitionnaires déclarent se désister de la question précédente.

Q.—A quel parti apparteniez-vous pendant cette élection-là, et en faveur de quel condidat étiez-vous ?

R.—J'appartenais au parti libéral.

Q.—En faveur de quel candidat étiez-vous ?

R.—Pour M. Sylvestre.

Q.—M. le curé Champeau connaissait-il votre parti politique, et savait-il que vous étiez pour le candidat Sylvestre ?

R.—Je le crois, mais je ne suis pas capable de le jurer.

Q.—Vous êtes-vous, pendant cette élection, mais avant la votation, présenté pour vous confesser au Révd. M. Champeau, curé de la paroisse de Berthier, dans le but de faire vos Pâques, cette année-là ?

Q.—Oui, monsieur.

R.—Après votre entrée au confessionnal, où confessait le Révd. M. Champeau, qu'est-ce que ce dernier a fait avec le guichet du

confessional, dans le but de vous empêcher de vous confesser et de ne pas recevoir votre confession ?

Objecté à cette question, en autant qu'elle tend à prouver des faits relatifs à la confession.

Objection réservée par la Cour.

R.—Il l'a fermé.

Q.—Devant vous, à votre nez, comme l'on dit ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pour quelle raison, ? vous a-t-il dit pourquoi ?

R.—C'est venu sur un à-propos de politique, c'est à cause que j'étais rouge, d'après ce qu'il m'a dit.

Q.—Après cela, avez-vous essayé de retourner à confesse dans le but de faire vos Pâques, et dites ce qui a eu lieu alors ?

R.—J'ai retourné quatre jours plus tard à M. le vicaire ; je ne me rappelle pas directement de son nom aujourd'hui, mais c'est le vicaire d'ici, toujours ; je me suis présenté à lui, et il m'a dit : " que quand même je mériterais l'absolution, il ne pourrait pas me la donner."

Q.—C'est avant de commencer les prières, qu'il a dit cela ?

R.— Oui, monsieur ; il m'a dit cela de suite, rapport que j'étais un penitent de M. le curé, il ne pouvait pas me donner la permission, et qu'il fallait qu'il vint écrire à l'Evêque.

Q.—Avez-vous raison de croire que M. le vicaire connaissait alors de quel parti vous étiez ?

R.—Il me l'avait demandé.

Q.—Avant de vous dire cela ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et vous le lui aviez dit ?

R.—Oui, je lui avais dit.

Q.—Vous avait-il demandé si vous étiez un pénitent de M. le curé, ou bien s'il le savait ?

R.—Je pense qu'il me l'a demandé ; je ne m'en rappelle pas bien, bien, mais toujours que la question en est venue.

Q.—Etait-ce le matin ou dans l'après-midi ?

R.—Le Jour de Pâques au matin.

Q.—Vous vous étiez présenté dans le but de faire vos Pâques, ce matin-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans l'après midi, qu'est-ce qui s'est passé ?

R.—Après la messe, j'ai été diner chez mon garçon, ici au village, et je suis revenu entendre les vêpres, et après les vêpres il m'a pris une idée de retourner à la sacristie ; je l'ai rencontré, et on est revenu sur la même question du matin.

Q.—Pas dans le confessionnal ?

R.—Non, dans la sacristie, et là il m'a demandé : " si je venais pour aller à confesse." J'ai dit que " non, que je n'étais pas venu dans cette intention-là, mais que je venais à l'occasion de ce qu'il m'avait dit le matin, qu'il fallait qu'il vint écrire à l'Évêque pour me donner l'absolution, que sans cela, il ne pouvait pas me la donner. " Là-dessus j'ai dit : "je vais y aller moi-même."

Q.—Aller vous-même où ?

R.—A l'Evêque.

Q.—Lui avez-vous dit, quand vous partiriez pour y aller ?

R.—Le lendemain matin.

Q.—Alors, qu'est-ce qu'il vous a dit, après que vous lui avez dit que vous iriez voir l'Evêque ?

R.—Il a dit: "si vous étiez venu pour vous confesser, je vous aurais confessé."

Q.—Il vous a dit cela après que vous lui eussiez dit que vous iriez voir l'Evêque ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Il ne vous a pas dit cela avant que vous lui eussiez dit que vous iriez voir l'Evêque ?

R.—Non ; il me l'a dit après ; il a dit : "je suis prêt," je lui ai dit : "je ne suis pas beaucoup prêt, moi ; vous savez ce qu'on a eu ce matin, ça m'a indifférencé et j'aimerais bien à réfléchir, hormis que vous veuillez m'aider " ; il m'a répondu : " qu'il m'aiderait," et il m'a dit : " allez vous agenouiller quelque temps, et je vous confesserai tout-à-l'heure."

Q.—Et il vous a confessé ensuite ?

R.—Il m'a confessé, et le lendemain j'ai fait mes Pâques.

Q.—Avez-vous dit combien de jours auparavant M. Champeau vous avait poussé le guichet au nez ?

R.—Si je ne l'ai pas dit, je peux le dire ; si je me rappelle bien, je crois que c'est le mercredi de la Semaine Sainte ; ça ne doit pas être une journée plus tard ni une journé avant : je pourrais presque le jurer, mais je ne suis pas positif.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESUS.

Q.—Lorsque le prêtre a poussé le guichet, comme vous l'avez dit tout à l'heure, aviez-vous commencé votre confession.

R.—Oui, monsieur.

Le défendeur objecte à la preuve qui a été faite, vu que le témoin déclare que cela est arrivé après sa confession commencée.

Objection réservéepar la Cour.

Q.—Le prêtre vous a-t-il questionné, avant votre confession, pour savoir si vous croyiez aux enseignements donnés par les prêtres et les Evêques. ?

R.—Il ne m'a pas parlé de cela, je m'étais agenouillé à lui, comme par le passé, pour aller à confesse.

Q.—Lorsque le guichet a été fermé, comme vous l'avez dit tout à l'heure, vous jurez positivement que votre confession était commencée ?

R.—Oui, monsieur, ça venait de commencer.

Q.—Je voudrais savoir de vous, si vous croyez que c'est à l'Eglise qu'il appartient de donner à ses ministres, les instructions qu'elle juge convenables, et reprendre ceux qui s'en écartent ?

R.—Ça va peut-être être un peu difficile, pour moi, de répondre, parceque je ne suis pas assez instruit pour répondre à la question ; si vous me la posiez moins longue, peut-être que je pourrais répondre.

Q.—Croyez-vous qu'il n'appartient qu'à l'Evêque de donner des instructions aux prêtres, et les corriger lorsqu'ils font mal ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Rien qu'à l'Evêque ?

R.—Oui, je crois cela.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Vous a-t-il parlé alors des Evêques, ou des instructions des Evêques ?

R.—Non, monsieur.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Norbert Dauphin.

Cultivateur, de la paroisse de St Norbert, âgé de 31 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous électeur qualifié à voter à cette élection, et dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—Oui ; dans la paroisse de St Norbert, et j'y reste encore aujourd'hui.

Q.—Quel était le curé de cette paroisse-là ?

R.—M. St. Aubin.

Q.—Le même qu'aujourd'hui ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous êtes catholique, monsieur ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant aux grandes messes les dimanches et fêtes pendant cette élection, mais avant la votation, d'entendre M. le curé St. Aubin, prêcher sur la politique et cette élection ?

R.—Oui, monsieur, plusieurs fois.

Q.—Pendant le temps de cette élection-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A-t-il parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'est-ce qu'il a dit de ses deux choses ?

R.—Il en a parlé plusieurs fois à ma connaissance. Il n'a pas fait de distinction des deux points. L'un valait l'autre, d'après ce qu'il a dit.

Q.—A-t-il dit qu'est-ce que ses deux choses, dont il ne faisait pas distinction, étaient par rapport à la religion et à l'Eglise ?

R.—Contre la religion.

Q.—A-t-il dit par qui le libéralisme était condamné ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Par qui ?

R.—Il a dit souvent qu'il était condamné par l'Eglise.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit qu'il fallait faire par rapport à cela, pour rester enfant de Dieu ?

R.—Qu'il fallait nécessairement se soumettre à l'Eglise. Sans cela, on cessait d'être les enfants de Dieu.

Q.—Dans votre opinion, quel a été l'effet de ces sermons, relativement à l'élection et au résultat de la votation, dans la paroisse ?

R.—D'après moi, cela a fait beaucoup d'effet dans la paroisse, pour M. Robilard.

Q.—Quelle était l'opinion générale dans la paroisse, après l'élection, par rapport à cela ?

R.—L'opinion générale de cela, à peu près la plus forte partie des gens disaient comme j'ai dit auparavant.

Q.—M. Robillard était-il un homme connu et populaire dans la paroisse, lors de cette électionlà ?

R.—Je ne l'ai jamais vu dans la paroisse, à l'exception que je l'ai vu à St. Cuthbert une fois pendant l'élection.

Q.—Etait-il bien connu et bien populaire parmi les autres électeurs de la paroisse ?

R.—Je le ne crois pas, monsieur.

Q.—M. Sylvestre, lui, était-il bien connu et bien populaire dans la paroisse ?

R.—Oui, monsieur, parcequ'il avait subi déjà plusieurs élections, et il avait paru à la paroisse.

Q.—Des conservateurs influents vous ont ils parlé du résultat de l'élection, et qu'est-ce qu'il vous en ont dit ?

R.—A propos de parler de la question, soit avant ou après, ils me disaient qu'ils préféraient M. Sylvestre à M. Robillard, mais que, par rapport aux prêtres, ils pouvaient pas faire autrement que de voter de ce parti-là ?

Q.—Dans le parti de M. Robillard ?

R,—Oui, monsieur.

Q.—Y a-t-il des conservateurs qui ont été surpris du résultat de la votation ou de l'élection ?

R.—Je nepourrais pas vous mentionner leurs noms, mais, à connaissance, je sais que cela a été parlé par les électeurs.

Q.—Qu'est-ce qu'ils vous disaient qu'ils admettaient ?

R.—Qu'ils admettaient de perdre leur élection avec M. Robillard ; ils étaient surpris d'avoir gagné.

Q.—A quoi attribuaient-ils cela, d'avoir gagné ?

R.—Ils ont dit eux-mêmes que c'était l'effet des prédications, qui les avaient aidé d'avoir gagné.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous avez dit que des conservateurs préferaient M. Sylvestre à M. Robillard ?

R.—Oui, monsieur.

Q—Pouvez-vous nommer quels sont ces messieurs ?

R.—Oui, monsieur ; il y a Onézime Dauphin, un de mes oncles, Colbert Bellehumeur, fils, de la paroisse de St Barthelémy.

Q.—Y en a-t-il d'autres ?

R.—Je ne me rappelle pas des autres.

Q.—Vous ont-ils dit cela eux-mêmes ?

R.—Eux-mêmes.

Q.—Quand vous ont-ils dit cela ?

R.—Dans le temps de l'élection de M. Sylvestre, soit avant ou après, on était en discussion à propos de parler d'affaires.

Q.—Colbert Bellehumeur avait-il droit de vote ?

R.—Je pense que oui, vous pouvez prendre des renseignements

aux gens de la paroisse, lui est de St. Barthélemy et moi de St. Norbert. Je pense que oui, qu'il a droit de vote. J'en suis pas certain.

Q.—Lorsque le curé a dit qu'il fallait se soumettre à l'Eglise, et que, sans cela, on cessait d'être enfant de Dieu, avez-vous été bien scandalisé de ces paroles ?

R.—Si j'ai été scandalisé ? Ah ! bien, je voyais à peu p ès ce qu'on avait à faire. Je ne l'ai pas été, moi.

Q.—Mais toujours que vous n'approuviez pas cela ?

R.—Pas pour moi.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Gonzague Joly,

Cultivateur, de la paroisse de Lanoraie âgé de 63 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'election dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, entre M. Robillard et M. Sylvestre, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsi ur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez vous ?

R.—Lanoraie, monsieur.

Q.—Quel est celui des deux candidats, que vous préfériez à l'autre, d'après votre opinion ?

R.—D'après mon sentiment, mon goût était de voter pour M. Sylvestre.

Q.—C'était en lui que vous aviez confiance ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez vous voté ?

R.—Non, monsieur ; je n'ai pas voté.

Q.—Qu'est-ce qui vous a empêché de voter, ?

R.—C'est que plusieurs parlaient des candidats, à l'égard de certaines choses; et tout d'un coup il y en a qui faisaient des risées de cela, qu'on était pas dans le bon chemin ; j'ai dit : " puisque je ne puis pas voter pour mon goût, je préfère rester chez nous ; puisque j'engagerais ma conscience en votant pour M. Sylvestre " ; j'ai resté tranquille chez nous.

Q.—Avez-vous entendu prêcher le Revd. M. Loranger, curé de Lanoraie ?

R.– Oui, monsieur.

Q.—L'avez-vous entendu parler des libéraux d'Europe, de Garibaldi ?

R.—Je ne m'en souviens pas.

Q.--L'avez-vous entendu parler des rouges en chaire ?

R.—Des fois.

Q.—Est-ce après l'avoir entendu parler ainsi, avez-vous eu l'idée que vous étiez dans le mauvais chemin ?

R.—Oui, moi-même, si j'avais rien entendu, je pense bien que j'aurais donné mon vote. Cela m'a empêché de donner mon vote, vu que ce n'était pas assez bon de ce bord-là.

Q.—Est-ce par les sermons du curé que vous avez vu cela ?

R.—Oui ; c'est à cause de ces sermons là.

Q.—Vous avez cru que vous engagiez votre conscience ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Si vous n'aviez pas entendu dire cela par M. le curé, votre conscience aurait-elle été troublée ?

R.—J'aurais donné mon vote.

Q.—En connaissez-vous d'autres que vous, qui n'ont pas voté pour M. Sylvestre, pour les mêmes raisons que vous ?

R.—Oui ; M. Hénault, mon gendre.

Q.--Il avait droit de vote, et il n'a pas voté ?

R.--Oui, monsieur.

Q.—Pour les mêmes raisons que vous ?

R.--Oui ; il est venu me trouver à la maison, et m'a demandé : " donnez-vous votre vote ?" Je lui ai répond que non. Mon garçon, lui, a voté pour M. Robiliard. Mon gendre a dit : "moi aussi,

je ne le donne pas, je préfère le parti de Sylvestre, et plutôt que de ne pas voter à mon goût, je ne vote pas."

Q.—Vous a t-il dit pourquoi il ne voulait pas voter ?

R.—Il avait entendu parler, lui aussi, de la même chose que moi.

Q.—A-t-il parlé du curé ?

R.—Pareil comme moi. Il a parlé de ce qu'il avait entendu dire à la prêche, comme moi.

Q.—Connaissez-vous un M. Turte, qui n'a pas voté non plus ?

R.—Oui ; on m'a dit qu'il n'a pas voté, mais je ne le sais pas.

Q.—Vous en a-t-il parlé lui-même ?

R.—Lui-même me l'a dit qu'il n'avait pas voté, mais je n'en sais rien.

Q.—Vous a-t-il dit pourquoi il ne votait pas ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous a-t-il parlé du curé et des sermons ?

R.—On en a parlé tous les deux pareil ; il a dit : "c'est cela, qui m'a empêché de voter."

Q.—C'est M. le curé Loranger, qui était votre curé ?

R.—Oui, monsieur.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Il n'y a pas que les sermons du curé, qui vous ont empêché de voter pour M. Sylvestre ?

R.—Comment ?

Q.—Les déclarations que vous avez entendues à la porte de l'église ?

R.—Je vous ai dit que, pour toutes les paroles qui se sont dites à l'égard des libéraux, j'ai préféré ne pas donner mon vote.

Q.—Vous avez trouvé que ceux qui parlaient à la porte de l'église, contre M. Sylvestre, avaient droit ?

R.—Pardon, monsieur.

Q.—C'est pour cette raison, que vous n'avez pas voté pour lui ?

R.—Pardon ; ce n'est pas ce qui a été dit aux portes des églises,

au temps de l'élection, qui m'a empêché de donner mon vote, je préférais le parti de M. Sylvestre.

Q.—Et c'est parceque vous aviez entendu les accusations qui se disaient, contre lui, à la porte de l'église ?

R.— J'avais entendu ça, mais, quand je me suis décidé à ne pas voter, c'est à la fin.

Q.—Mais lorsque vous vous êtes décidé à ne pas voter pour lui, c'était par ce que vous aviez entendu dire de lui ?

R.—Ce n'est pas cela qui m'a décidé ; je vous ai dit que je me m'étais décidé à ne pas donner mon vote, qu'à la fin de toute.

Q.—Mais quand vous vous êtes décidé, je sais que c'est à la fin, mais n'est-ce pas par rapport à tout ce que vous avez entendu dire de lui ?

R.—C'est par rapport à tout ce que les prêtres disaient.

Q.—Ce n'est pas aussi parce que les orateurs disaient contre lui à la porte de l'église ?

R.—Quand on écoute, on entend parler sur l'un et sur l'autre, c'est cela qui se fait ; on comprend pas cela, on reste dans l'équilibre là-dessus ; j'ai changé mon vote à venir à ce temps-là ; avant que je vins voter pour lui, je votais pour M. Cuthbert ; je ne tiens pas au parti, mais à la personne ; M. Octavian Cuthbert est venu sur les rangs, j'ai donné mon vote pour M. Octavian, parceque je le trouvais de mon gout. Aujourd'hui, il en est venu un autre sur les rangs, je préfère M. Sylvestre à l'autre, parceque je le connais.

Q.—N'est ce pas parceque vous n'aimiez pas ni l'un ni l'autre que vous n'avez pas voté ?

R.—Je vous demande pardon.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Joseph Dumontier,

Cultivateur, de la paroisse de St. Barthelemy, âgé de 30 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue

en avril et mai 1878, étiez-vous électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—St. Barthelemy, monsieur.

Q.—De quelle religion étiez-vous, et êtes-vous encore aujourd'hui ?

R.—Catholique.

Q.—Quels étaient les curé et vicaire de cette paroisse ?

R.—M. Archambeault et M. Brien.

Q.—M. Archambeault était curé et M. Brien vicaire ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A quel parti apparteniez-vous, et à quel candidat étiez-vous favorable, pendant cette élection ?

R.—C'était à M. Sylvestre.

Q.—Vous étiez du parti libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—La chose était assez connue, vous ne le cachiez pas ?

R.—Oh ! non, je ne m'en cachais pas.

Q.—Pendant cette élection, mais avant la votation, vous êtes-vous présenté pour vous confesser, dans le but de faire vos Pâques, soit à M. le curé Archambeault, ou au vicaire M. Brien.

R.—Oui, je me suis présenté.

Q.—Auquel des deux ?

R.—A M. Brien.

Q.—Vous êtes-vous confessé ?

R.—Oui, je me suis confessé.

Q.—Après la confession de vos péchés, mais avant le refus ou l'octroi de l'absolution ou de la bénédiction, M. Brien, votre confesseur, vous a-t-il parlé de la politique et de cette élection, et si oui, dites quels menaces, refus ou promesses, en rapport avec la religion, il vous a fait, à cause de vos opinions politiques, comme

membre du parti libéral, et comme électeur disposé à voter pour le candidat Sylvestre ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à révéler la confession, et à prouver des faits qui ne peuvent être l'objet d'une preuve devant cette Cour.

Objection maintenue, en autant que la question tend à obtenir du témoin une réponse qui divulguerait ce qui lui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession.

Les Pétitionnaires excipent respectueusement.

Le Défendeur déclare ne pas transquestionner le témoin.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Charles Gravel,

Menuisier, de Berthier, dans le district de Richelieu, âgé de 74 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous et aviez vous droit de vote ?

R.—Ici, à Berthier.

Q.—Pour la ville de Berthier ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans le commencement de l'élection, lorsque les candidats ont commencé à annoncer leur candidature, vous étiez-vous prononcé pour l'un de ces candidats, et pour lequel ?

R.—Je me suis prononcé du commencement jusqu'après pour le conservateur ; j'ai été conservateur à la première élection à laquelle j'ai voté ; et j'ai toujours voté conservateur jusqu'à la der-

nière ; à la dernière élection encore, conservateur ; et quand je voterai encore, ce sera conservateur. Je n'ai jamais voté pour un autre parti.

Q.—Avez-vous déjà voté pour M. Sylvestre ?

R.—Oui, comme de raison, j'ai voté pour M. Sylvestre, une année la première année qu'il s'est présenté.

Q.—Au commencement de cette élection-ci, vous étiez-vous prononcé et étiez-vous disposé à voter encore pour M. Sylvestre ?

R.—Si je n'eus pas appris qu'il avait changé de parti, certainement que j'aurais encore voté pour lui ; j'ai appris qu'il avait changé de politique, j'ai commencé à comprendre cela dans l'église. M. le curé ne disait pas de M. Sylvestre, il est libéral, c'est le parti du libéralisme, non, monsieur, si vous me questionnez sur ce qu'il disait, je ne suis pas capable de vous répondre qu'un seul mot, c'était qu'il mettait le parti-du libéralisme inférieur à l'autre, voilà tout ce dont je me rappelle ; je ne comprenais pas trop ce qu'il voulait dire, moi qui avait une confiance particulière en M. Sylvestre qui est un homme respectable sous tous rapports ; j'ai eu des affaires avec lui, et je n'ai jamais rencontré un homme plus digne, et des fois je disais en moi-même "comment cela se fait-il" ? J'ai rencontré un homme digne de savoir les choses, comme vous savez lire dans votre livre, ce qui se passe dans la chambre ; je m'imforme de lui : "dites moi donc ce que ça veut dire cette affaire-là, est-ce que c'est M. Sylvestre qu'on critique comme cela ?" Il dit : " certainement, il a agi comme un rouge." J'ai dit : " la première année qu'il s'est présenté, la première session, on ne lui a rien reproché, mais à présent, ce n'est plus la même chose." Je n'étais pas encore content de cela, ce n'était pas encore assez, j'étais un peu comme St. Thomas, mais n'importe ; je l'ai rencontré lui-même, et j'ai fait venir un à propos de long, et je suis venu à savoir ce que je voulais savoir, décidément, il n'est plus conservateur, il m'a dit carrément, après une conversation établie avant cela ; ça n'est pas venu tout d'un coup ; de même je le croyais trop monsieur, et trop gentil pour mentir, et je le crois encore ; j'ai commencé à lui demander, après une conversation que je ne suis pas capable de repéter, que

je ne me rappelle plus, je lui ai demandé ; je voulais bien savoir, absolument le savoir, pour faire ma décision. Je n'ai pas envie de mépriser l'homme, parceque c'est un homme de mérite, mais un autre peut avoir autant de mérite que lui. J'ai commencé à faire venir un à propos, après une conversation qui s'était établie entre nous deux, probablement de politique, ça ne peut pas se faire autrement, mais je ne puis pas dire les mots, depuis deux ans, vous comprenez bien ; ensuite j'ai dit : " en chambre, comment est-ce que ça se trimme ; les conservateurs et les libéraux sont-ils séparément, chacun sur leur siège, ou sont-ils mêlés ensemble ; comment est-ce que ça s'arrange, peut-on connaitre cela en entrant de dedans, supposons que j'entrerais dans la chambre, est-ce que je pourrais m'appercevoir où sont les libéraux et où sont les conservateurs ;" voilà la manière dont je me suis pris, je ne voulais pas lui planter cela. Il m'a donné une réponse, qui ne m'a pas satisfait tout-à-fait, ce n'était pas encore bien cela, je n'étais pas encore prêt à partir pour cela, je lui ai posé une autre question, à propos de M. Joly, là il m'a répondu : " qu'il ne haïssait pas les principes de M. Joly ;" je ne puis pas dire s'il m'a dit qu'il ne les haïssait pas, mais il m'a donné une réponse de nature à me faire croire qu'il adoptait les principes de M. Joly ; j'ai dit : " c'est tout ce qu'il me faut, il ne m'en faut pas plus long," et on s'est laissé comme cela, parceque je dis que si j'ai voté une fois pour M. Sylvestre, j'avais beau à soutenir M. Tranchemontagne, mais je le croyais assez ferme et assez monsieur pour soutenir la politique que j'aimais moi-même. Depuis l'Honorable M. David Armstrong, j'ai voté pour lui la première fois, c'est la première année que j'ai connaissance, ensuite est venu M. Dostaller, plusieurs fois ensuite est venu, et c'est toujours conservateur,

Q.—La première fois que M. Sylvestre, s'est présenté contre le Dr. Moll, avez-vous voté pour lui, ou pour le Dr. Moll ?

R.—J'ai voté une seule fois pour M. Sylvestre la première fois de tout ; je ne me souviens pas qui luttait contre lui.

Q.—La seconde fois, lorsqu'il s'est présenté contre M. Tranchemontagne ?

R.—Je n'ai pas voté pour lui.

Q.—Avez-vous voté pour M. Tranchemontagne ?

R.—Oui ; je n'ai voté qu'une seule fois pour M. Sylvestre, parcequ'on ne lui avait rieu reproché, sa conduite était magnifique, et j'ai dit : s'il est bon, gardons-le.

Q.—La seconde fois qu'il s'est présenté contre M. Tranchemontague, avez-vous voté cette fois-là ?

R.—Je vous ai dit, que je n'ai voté qu'une seule fois pour lui, la première fois de toute, mais j'ai su qu'on lui faisait reproche de sa conduite en chambre, et j'ai arrêté de voter pour lui ; je vous assure que je fuis autant le libéralisme, que vous êtes pour l'autre vous ; il n'y a pas moyen de faire un libéral avec moi.

Q.—Vous êtes contre le libéralisme catholique ?

R.—Je suis contre tout les libéralismes : d'abord que c'est un libéral, ce n'est pas bon pour moi.

Q.—Pourquoi êtes-vous contre le libéralisme comme cela ?

R.—La première fois que M. Armstrong s'est présenté, on a eu des orateurs pour nous instruire, et j'étais ignorant dans cette affaire, il y a longtemps de cela, et il fallait avoir des gens instruits pour nous montrer le chemin qu'on avait à prendre, j'ai adopté le chemin du conservateur dans ce moment là, et M. Armstrong était pour ainsi dire le père de la paroisse. C'était l'homme le plus instruit ; on l'avait emmené en chambre, c'est qu'on l'aimait, on le trouvait digne du fait ; il fallait adopter les principes de ses amis, qui sont venus cabaler pour lui, alors, je me suis engagé comme cela, et moi, je ne suis pas maquignon.

Q.—Savez-vous que monsieur Armstrong avait été libéral, c'est-à-dire rouge ?

R.—Je n'en sais rien, mais il était conservateur dans ce temps-là. Je ne sais pas ce qui s'était passé avant, mais dans ce temps-là, on l'a pris pour un conservateur, et je le crois encore qu'il l'était dans ce temps-là. Je ne sais pas ce qu'il avait fait avant.

Q.—Dans l'église (vous dites que ça commencé là) avez-vous entendu M. le curé quand il a parlé du libéralisme ?

R.—Certainement que je l'ai entendu.

Q.—Qu'est-ce que vous lui avez entendu dire contre le libéralisme ?

R.—J'ai envie de faire une comparaison.

Q.—Dites ce qu'il a dit ?

R.—Je ne le sais pas, je viens de vous le dire.

Q.—Qu'est-ce que vous avez compris qu'il disait ?

R.—C'est par une comparaison que je vais vous faire comprendre, je ne puis pas répondre mieux , c'est comme un homme qui s'en va à pied, il marche misérablement, un homme passe avec une voiture et il l'embarque, ça ne le pousse pas en arrière, ça lui rend service, il va bien ; eh ! bien, moi, il m'a réchauffé, je n'avais pas froid. Essayer de vous donner les mots qu'il a dit, je ne m'en souviens pas. Tout ce que je sais, c'est qu'il a parlé du libéralisme et qu'il a dit qu'il était inférieur à l'autre parti ; voilà tout ce que je puis vous en donner de vérité là-dessus.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a dit que le libéralisme était condamné, ou approuvé, par l'Eglise ?

R.—Je ne puis pas sermenter cela sous serment ; je déclare franchement que je ne puis pas le dire, parceque je n'ai pas apprécié les mots.

Q.—Vous avez entendu parler M. le curé. de M. Joly, dans l'église ?

R.—Je vous ai déjà dit que je ne me souviens point d'un seul mot, que je sois capable de répéter franchement. Dire qu'il l'a dit je ne suis point capable, je ne m'en souviens pas ; deux ans pour un homme de mon âge, c'est trop long.

Q.—Vous souvenez-vous toujours qu'il a parlé de M. Joly ?

R.—Non, je ne m'en souviens pas.

Q.—Vous ne vous souvenez pas, que M. le curé ait dit que M. Joly était un protestant et un suisse ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Où aviez-vous appris cela, avant de rencontrer M. Sylvestre ?

R.—Ils ne sont rares pas qui le savent ; la cabale depuis M. Armstrong, mais il n'était pas question de M. Joly, dans ce temps-là.

Q.—Avant cela, il en était question ?

R.—Bien des fois ; je vous déclare que j'ai pris ce parti-là en aversion et je l'ai encore.

Q.—Je ne vous parle pas du parti, je vous parle de M. Joly ?

R.—Je crois bien qu'il en a parlé. je le pense, mais je ne m'en rappelle pas.

Q.—Pourquoi étiez-vous contre M. Joly ?

R.—Parceque je savais qu'il est libéral.

Q —Est-ce parceque vous croyiez aussi qu'il était un protestant ou un suisse ?

R.—Je dis que je ne sais pas quoi répondre là-dessus ; c'est un parti que je n'aime point, c'est un parti que je ne veux pas adopter.

Q.—Pendant la dernière élection entre M. Sylvestre et M. Robillard, ou peu de temps après, avez-vous rencontré M. Dixon, marchand, de Berthier, et ne lui avez-vous pas dit : "que vous étiez obligé d'abandonner le parti de M. Sylvestre, et que vous ne pouviez pas voter pour lui, à cause des sermons de M. le curé," ou des paroles dans ce sens là ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection renvoyée.

R.—Je n'ai pas mémoire de lui avoir dit cela ; je ne me souviens pas de l'avoir dit, mais je puis le lui avoir dit, parceque M. Dixon n'a pas l'habitude de mentir. Je puis l'avoir dit ; je l'ai probablement dit ; je le crois, si je ne l'ai pas dit à lui, je l'ai dit à d'autres, je l'ai dit à une Dame bien plus intéressée à cela.

Q.—Je ne vous demande pas si vous l'avez dit à d'autres, mais je vous demande si vous l'avez dit à M. Dixon ?

R.—Je ne me rappelle pas de le lui avoir dit ; mais, je puis le lui avoir dit.

Le Défendeur déclare ne pas questionner le témoin.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Pierre Dumontier,

Cultivateur, de St Barthelemy, âgé de 61 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—A St Barthelemy.

Q.—De quelle religion étiez-vous alors et êtes-vous encore aujourd'hui ?

R.—Catholique.

Q.—Quel était le curé de cette paroisse ?

R.—M. Archambault.

Q.—Quels étaient les candidats à cette élection ?

R.—M. Sylvestre et M. Robillard.

Q.—M. Robillard, le défendeur ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel parti représentait M. Sylvestre ?

R.—Le parti libéral.

Q.—Et M. Robillard ?

R.—M. Robillard représentait le parti conservateur.

Q.—De quel parti étiez-vous, et pour quel candidat ?

R.—Moi ; j'étais pour M. Sylvestre.

Q.—Comment appelez-vous ce parti-là ?

R.—J'étais libéral.

Q.—Pendant cette élection, vous rappelez-vous de quelques paroles prononcées en chaire par M. Archambault, concernant la politique et cette élection, pendant que les candidats étaient sur les rangs ?

R.—Il a dit : "qu'il n'était pas pour en parler bien souvent, mais de se rappeler ce qu'il avait dit, et qu'il était le même homme."

Q.—Vous rappelez-vous d'autres choses, pendant cette élection-là, qu'il ait dites ?

R.—Non, pas pendant celle-là ; seulement il a dit : " rappelez-vous de ce que j'ai dit." Il parlait d'avant, je suppose.

Q.—Qu'est-ce que c'est que ça vous a rappelé, ces paroles là ?

R.—Ça m'a rappelé ce qu'il avait dit avant, dans les autres sermons.

Q.—Qu'est-ce que ça vous a rappelé ?

R.—Bien de quoi qu'il avait dit ! bien de quoi ! bien plus que je suis capable de dire.

Q.—Rapportez ce qui vous a le plus frappé ; et ce dont vous vous rappelez dans le moment ?

R.—Avant, il avait dit que c'était un parti suisse et révolutionnaire.

Q.—Quel parti ?

R.—Le parti libéral.

Q.—Avait-il dit cela en chaire ?

R.—Oui ; et bien d'autres choses, que je ne suis pas capable de dire ?

Q.—Vous rappelez-vous ce qu'il a dit après l'élection précédente, entre M. Sylvestre et M. Tranchemontagne, à propos de Lucifer, et de la majorité de M. Sylvestre dans la paroisse ?

R.—Après l'éleciton de M. Tranchemontagne, il a dit : " que Lucifer était sorti de l'enfer, qu'il avait pris la liste électorale, qu'il avait parcouru les rangs, et qu'il avait enrégistré les noms de ses enfants, et qu'il avait eu une grande majorité."

Q.—Combien de temps après l'élection de M. Sylvestre avec M. Tranchemontagne, avait-il prononcé ces parcles-là ?

R.—Je pense que c'est le dimanche ensuite.

Q.—M. Sylvestre représentait-il le parti libéral à cette élection-là ?

R.—Oui, monsieur ; le parti libéral.

Q.—M. Tranchemontagne, de quel parti était-il ?

R.—Du parti conservateur.

Q.—Le dimanche qu'il a dit cela, était-ce celui où les Quarante-Heures commençaient ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'a-t-il dit à propos des Quarante-Heures et de ceux qui étaient indignes d'approcher des sacrements à cause de cette élection là ?

R.—Il a dit : "que les libéraux qui approcheraient du Tribunal de la pénitence, et qui ne se confesseraient pas d'être libéraux feraient des sacrilèges."

Q.—A-t-il parlé de damnation, et qu'est-ce qu'il a dit à propos de cela ?

R.—Cela, il en a parlé plusieurs fois.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit de la damnation ?

R.—Il a dit qu'il nous disait ce qu'il fallait faire, et que si on ne voulait pas l'écouter, de se damner si on voulait.

Q.—A propos de quoi disait-il cela, de faire ce qu'il disait de faire ou de se damner ?

R.—Il disait qu'on veut être conservateur, et que si on restait libéral, on ne pouvait pas.

Q.—On ne pouvait pas quoi ?

R.—On ne pouvait pas rester libéral et faire notre religion.

Q.—Quel effets ont eu ces prédications là, d'après vous, sur le résultat de l'élection entre M. Robillard et M. Sylvestre ?

R.—Ça fait qu'il y en a plusieurs qui n'ont pas voté.

Q.—Savez-vous quelle a été la majorité obtenu,e par monsieur Robillard ?

R,—Je ne puis pas vous le dire au juste.

Q.—Dites, à peu près ?

R.—Je ne m'en suis pas mêlé ; je n'y ai pas été ; j'ai été comme de raison voter, mais je n'ai pas suivi cela du tout.

Q.—A l'autre élection antérieure, entre M. Sylvestre et M. Tranchemontagne, qui avait eu la majorité ?

R.—M. Sylvestre.

Q.—Vous rappelez-vous combien ?

R.—Non ; je ne suis pas capable de vous le dire.

Q.—A quoi peut-on attribuer le virement qui s'est fait à cette élection-là contre M. Sylvestre.

R.—A M. Archambault.

Q.—A M. le curé ?

R.—Oui, à M. le curé.

Q.—A ses prédications et à son influence ?

R.—Quand il a pu rencontrer quelqu'un, il a travaillé là-dessus tant qu'il a pu, pour nuire au parti libéral.

Q.—Pendant l'élection dont ils question en cette cause, entre M. Robillard et M. Sylvestre, mais avant la votation, vous êtes-vous présenté, pour vous confesser et faire vos Pâques, au Révd. M. Archambault, curé de votre paroisse ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous ne vous êtes pas présenté ?

R.—Je me suis présenté au vicaire, parcequ'à M. Archambault il avait longtemps que je n'allais pas à lui.

Q.—Pour quelle raison aviez-vous cessé d'aller à M. Archambault ?

R.—Parcequ'il me disait que je me damnais à suivre ce parti-là.

Q.—Il connaissait bien le parti que vous suiviez ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Le vicaire, M. Brien, vous a-t-il confessé ?

R.—Oui, monsieur, et il m'a refusé l'absolution.

Q.—Après votre confession terminée, c'est-à-dire après l'absolution ou la bénédiction, ou soit après l'absolution refusée ou donnée, avez-vous eu quelque conversation avec M. le vicaire Brien, au sujet de la politique et de l'élection, et qu'est-ce qu'il vous a dit à ce sujet ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à prouver des faits concernant la confession et des communications confidentielles qui ne peuvent faire l'objet d'une preuve devant cette Cour.

Objection maintenue, parceque la question tend à prouver le motif

pour lequel le confesseur a refusé l'absolution à son pénitent, et de plus, parcequ'elle contient l'admission d'un fait qui n'a pas été déclaré par le témoin.

Les Pétitionnaires excipent respectueusement de la décision du Tribunal.

Q.—Après la confession de vos péchés, mais avant le refus ou l'octroi de l'absolution ou de la bénédiction, M. Brien, votre confesseur, vous a-t-il alors parlé de la politique et de cette élection, et si oui, dites quelles menaces ou quel refus, en rapport avec la religion, il vous a fait, à cause de vos opinions politiques, et pour vous engager à voter pour le Défendeur ou à vous abstenir de voter pour le candidat Sylvestre ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à prouver des faits concernant la confession, et des communications confidentielles qui ne peuvent faire l'objet d'une preuve devant cette Cour.

Objection maintenue, en autant que la question tend à obtenir une réponse qui divulguerait ce qui lui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession.

Les Pétitionnaires excipent respectueusement de la décision du Tribunal.

Q.—Avez-vous fait vos Pâques, cette année là ?

***R.*—Non, monsieur.**

Q.—Combien de temps après l'élection avez-vous pu communier, pour la première fois ensuite ?

***R.*—Vers le dix de mai.**

Q.—Le dix de mai de la même année ?

R.—Oui, de la même année.

***Q.*—C'est-à-dire dix jours après la votation ?**

R.—Oui, monsieur.

Q.—A quelle condition ?

R.—A condition que je vins à changer de parti.

***Q.*—Avez-vous promis cela, de changer de parti ?**

R.—Oui, monsieur.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESSUS.

Q.—Vous avez dit que vous aviez fait vos Pâques, à la condition de changer votre parti ?

R.—Pas mes Pâques ; ça se trouvait la première communion après le temps des Pâques. Mes Pâques, je ne les ai pas faites.

Q.—Où cette condition là, vous avait-elle été imposée ?

R.—Au confessionnal, par M. Brien.

Le Défendeur objecte à la preuve de cette condition, apposée à l'absolution, vu que c'est une condition qui, ainsi que le déclare le témoin, lui aurait été apposée au confessionnal, et qu'elle fait partie de la confession, et que le défendeur ne peut, en se conformant au jugement rendu par cette honorable Cour, transquestionner le témoin, pour savoir s'il n'y a pas d'autres raisons pour lesquelles les Pâques lui ont été refusées ; et si la condition qu'on a mise se trouvait pour autre chose que pour la politique.

Objection réservée.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Louis Sylvestre,

Cultivateur, de l'Isle-du-Pads, âgé de 47 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous le candidat qui s'est présenté en opposition au Défendeur qui a été élu ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Combien d'élections aviez-vous remportées antérieurement, dans ce même comté ?

R.—Deux, avant celle là.

Q.—La première, contre qui ?

R.—Contre feu le docteur Moll, et l'autre contre M. Louis Tranchemontagne.

Q.—Dans quelles années ces deux élections là se sont elles tenues ?

R.—La première a eu lieu dans le mois de juillet 1871, et la deuxième dans le mois de juin 1875.

Q.—La première, vous l'avez remportée contre le docteur Moll ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelle majorité avez-vous eu dans ces deux élections respectivement ?

R.—Je crois avoir eu une majorité de 76 contre le docteur Moll.

Q.—Et contre M. Tranchemontagne ?

R.—Je crois que c'est 45.

Q.—Y avait-il quelque comparaison à faire, entre la popularité et l'influence dont jouissaient ces deux messieurs et celles du Défendeur, à votre dernière élection ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection renvoyée.

R.—Pour moi, je considère que l'influence du Dr. Moll et de M. Louis Tranchemontagne était beaucoup plus considérable que celle de M. Robillard, le membre actuel, et que certainement la dernière lutte que j'ai entreprise contre M. Robillard, je l'ai entreprise avec beaucoup plus d'espoir de réussir que aucune des élections précédentes.

Q.—Quel a été la plus forte objection, et la plus difficile à combattre, que vous avez rencontrée pendant votre campagne électorale, en hostilité avec votre candidature ?

R.—J'ai considéré que c'était l'influence du clergé, qui était la plus forte à combattre contre ma candidature.

Q.—Sans l'influence du clergé exercé contre vous, quel aurait été le résultat de cette élection ?

R.—Je crois fermement que j'aurais réussi à gagner l'élection du comté.

Q.—Qu'est-ce qu'un grand nombre de vos amis vous disaient à ce sujet, lorsque vous leur demandiez leur support ou leur vote ?

R.—Ils me donnaient tout espoir que je réussirais, et quelques-uns m'ont dit que je devais être élu par acclamation ; cela m'a été dit, je ne sais pas si c'était pour me tromper, mais quelques-uns m'ont dit qu'ils avaient appris par des conservateurs qu'on ne devait pas me faire de lutte.

Q.—Lorsque la candidature du défendeur a surgi, quelque temps après la votre annoncée, quel a été le cri général, et à qui attribuait-on généralement cette candidature dans le comté ?

R.—Au clergé du comté.

Q—Quelles étaient les objections, ou quelle a été l'objection principale, chez un grand nombre de vos anciens amis, à voter pour vous de nouveau, comme ils l'avaient fait par le passé ?

R.—Je dois dire qu'avant la votation, je n'ai pas pu découvrir que plusieurs de mes amis m'avaient laissé, je n'ai pu le constater qu'après l'élection.

Q.—Qu'est-ce que vous avez constaté à ce sujet ?

R.—Que c'était l'influence du clergé qui les avait induits à voter contre moi, ou à s'abstenir de voter ; je sais qu'un bon nombre de mes amis se sont abstenus de voter, quelques uns me l'ont dit à moi-même, et j'ai entendu dire par plusieurs que c'était parceque le prêtre de la paroisse les avaient engagés à voter contre moi, parceque le parti que je supportais était dangéreux et même défendu par l'Eglise.

Q.—Avez-vous porté quelque plainte à l'Evêque du diocèse, au sujet de la conduite de quelques membres du clergé, pendant cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel en a été le résultat ?

R.—Je n'ai pas eu de réponse définitive; le résultat a été nul, pour ainsi dire.

Q.—Qu'est-ce que l'Evêque vous a dit qu'il pouvait faire dans ces cas-là ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection maintenue.

Q.—Est-ce par une requête ou verbalement, que vous vous êtes plaint ?

R.—Je me suis plaint d'abord verbalement ; la première fois que je suis allé à lui, je l'ai rencontré à son palais épiscopal,et j'ai porté des plaintes verbalement ; là-dessus il m'a dit : "vous devez porter vos plaintes par écrit," en sorte que je lui ai envoyé une lettre me plaignant de la conduite des prêtres ; je n'ai pas eu de réponse accusant réception de cette lettre. Je l'ai rencontré plus tard, et il m'a dit : "j'ai reçu votre lettre, mais les plaintes ne sont pas suffisantes." Plus tard, j'ai envoyé un factum assez considérable, me plaiguant assez au long de la conduite des prêtres, la dernière partie était après l'élection ; j'ai eu une réponse qu'il avait reçu le document ; le temps s'est écoulé, et comme je n'avais pas de réponse, j'ai pris le parti d'aller le voir de nouveau, et je lui ai demandé : "s'il se rappelait que je lui avais adressé quelques documents "..
Si je ne puis pas dire la réponse de Monseigneur, je n'ai plus rien à répondre.

Q.—Pourquoi ne pouvez-vous pas le dire ?

R.—Je ne puis rien dire de plus, par rapport à cette réponse, attendu que j'en suis empêché par le Juge, qui décide que la question faite ne tend pas à prouver la réponse faite par l'Evêque, et que cette preuve ne serait pas permise par le tribunal.

Q.—Quelles sont les paroisses où vous avez constaté, par le résultat de la votation, que l'influence du clergé vous avait été le plus hostile et dommageable ?

R.—Je crois que ce sont les paroisses de Lanoraie, de St Barthelemy, et St Norbert; mais il y a eu peu de différence dans St Norbert d'après le résultat de la votation.

Q.—Avez-vous constaté quelque chose dans la paroisse de Berthier ?

R.—Dans la paroisse de Berthier, je ne me rappelle pas bien bien de la votation, mais autant que je puis me rappeler, c'est que la votation de 1878 et celle de 1875 ont été à peu près la même chose; j'ai eu une minorité, je crois, de 160 ou de 160 et quelques voix ; il y a eu bien peu de voix de différence.

Q.—Avez-vous contribué de quelque façon à cette contestation ?

R.—Pas du tout, ni par souscription, ni par conseil.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Dans la paroisse de St. Norbert, n'est-il pas vrai que la votation en 1878 a donné une moindre majorité au parti conservateur qu'à l'élection de 1875.

R.—Pardon ; en 1875, il y a eu égalité entre moi et M. Tranchemontagne, et en 1878, je crois que M. Robillard a eu huit voix de majorité. C'est sept ou huit voix, je ne suis pas positif sur le chiffre ; mais en 1875, je suis positif qu'il y a eu un zéro, c'est un chiffre assez facile à retenir.

Q.—Vous savez que le défendeur en cette cause est un commerçant qui fait, et qui faisait en 1878, des affaires assez considérables dans le comté ?

R.—Je le connais pour un commerçant qui fait des affaires assez en grand, pas très-considérables, mais aujourd'hui je puis dire que c'est un des principaux commerçants depuis quelques années.

Q.—N'est-il pas vrai qu'en 1878, son commerce était aussi considérable qu'il l'est aujourd'hui ?

R.—Eh! bien, je crois que non ; je crois que son commerce a augmenté depuis ce temps-là, c'est mon impression, je ne suis pas positif à le dire, je n'ai jamais vu ses livres.

Q.—Savez-vous comment il a été choisi, lors de l'élection dont il s'agit en cette cause ?

R.—Je ne suis pas positif, il a été choisi probablement par ses amis ; mais ce que j'ai entendu dire, c'est que quelques membres du clergé étaient à organiser pour que M. Robillard fut demandé ; c'est ce que j'ai entendu dire.

Q.—Ne savez-vous pas qu'à une assemblée du parti conserva-

teur du comté, qui a eu lieu dans cette salle même, il a été question de choisir un candidat, et que là la question a été posée de prendre monsieur Tranchemontagne ou le Défendeur en cette cause ?

R.—Je l'ai entendu dire, et je sais que monsieur Robillard a été choisi.

Q.—Vous savez qu'il a été choisi à cette assemblé là ?

R.—C'était le même jour qu'il y avait une grande assemblée, je n'étais pas présent quand il a été choisi, mais de suite j'ai appris la nouvelle que M. Robillard avait été choisi pour me faire opposition.

Q.—Immédiatement après cette assemblée où monsieur Robillard a été choisi candidat, il y a eu une assemblée des deux partis, du votre et du sien, à la porte de l'église, ici ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et il a été annoncé, à cette assemblée, qu'à une assemblée du parti conservateur, M. Joseph Robillard avait été choisi comme candidat ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Savez-vous qu'à cette assemblée, il n'y avait aucun membre du clergé ?

R.—Pas bien loin de l'endroit où les orateurs adressaient la parole, j'ai vu quelques membres du clergé.

Q.—Je parle de l'assemblée tenue ici, où M. Robillard a été choisi ?

R.—Je ne sais pas si à cette assemblée il y avait aucun membre du clergé.

Q.—Quels sont ceux qui vous ont déclaré qu'ils n'avaient pas voté pour vous, ou qu'ils s'étaient abstenus de voter pour vous, à cause des menaces ou remontrances du curé ou du prêtre ?

R.—Je me rappelle de M. François Beaupré, de St Barthelemy; M. Louis Grignon, aussi me l'a dit, M. Louis Gonzague Joly me l'a dit ; il y en a un certain nombre dont je me rappelle pas les noms, mais j'ai entendu dire que plusieurs le disaient, un très-grand nombre.

Q.—Ce sont les seuls dont vous vous rappelez maintenant.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu une aussi grande majorité dans votre paroisse, à cette élection qu'à l'élection précédente ?

R.—J'ai eu un peu moins que dans l'autre élection précédente ; mais je dois vous dire qu'il y a eu des raisons ; c'est que plusieurs ont été annexés à la paroisse de l'Ile du-Pads, et des terrains ont été vendus, cela a amené des électeurs nouveaux, qui n'avaient pas voté aux autres élections et qui m'ont paru hostiles, parceque le nombre a été augmenté ; et ensuite, il y avait plusieurs autres difficultés qui ne concernaient pas la politique, et qui, je crois, m'ont fait dommage.

Q.—Le curé de votre paroisse a aussi travaillé pour vous, dans votre élection ?

R.—Je crois qu'il n'a jamais travaillé pour ni contre ouvertement, mais je sais qu'il a voté ; par son vote je crois qu'il m'a aidé, mais, je ne sais pas pour qui il a voté.

Q.—Avez-vous raison de croire qu'il a voté pour vous ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—N'avez-vous pas déclaré, immédiatement après la votation, que votre défaite était due à votre propre paroisse ?

R.—Je ne le crois pas, parceque, voyez-vous, avoir été battu par 166, quand même il y aurait eu un changement d'une vingtaine de voix dans ma paroisse, ça n'aurait pas été la seule cause de ma perte ; c'aurait été seulement une vingtaine de voix de diminution sur les 166.

Q.—N'avez-vous pas déclaré que c'était la principale cause de votre défaite ?

R.—Je ne le crois pas ; je ne m'en rappelle pas.

Q.—N'est-il pas vrai que la principale question qui s'est discutée, lors de cette élection, était le renvoi du ministère par le Lieutenant-Gouverneur ?

R.—C'était une des principales questions ; mais, il y avait la question des taxes, il y avait la question du bill du chemin de fer, qui étaient vues avec autant d'intérêt ici, surtout la question du

chemin de fer; je dois dire que ça intéressait beaucoup de monde; je crois que, si on n'avait pas causé un préjugé religieux contre moi, c'aurait été une bonne créé pour moi.

Q.—N'est-il pas vrai qu'on vous reprochait d'être contre le chemin de fer ?

R.—Oui, mais c'était faussement ; je pense avoir soutenu d'une manière assez claire que je n'étais pas opposé au chemin de fer.

Q.—Ne croyez-vous pas que ces questions ont pu influencer les électeurs tout aussi bien que les discours du clergé ?

R.—Je ne puis pas croire cela; je crois que l'influence du clergé a été plus forte que toutes les questions soulevées.

Et le déposant ne dit rien de plus.

François Comertin,

Cultivateur, de St. Barthelemy, âgé de 58 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.— Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—A St Barthelemy.

Q.—De quelle religion étiez-vous et êtes vous encore ?

R.—J'étais catholique, comme je le suis encore.

Q—Qui était le curé de cette paroisse-là ?

R.—M. Archambault.

Q.—Avez-vous eu occasion, en assistant à la grande messe les dimanches ou fêtes, pendant cette élection, mais avant la votation, d'entendre prêcher M, le curé Archambault, concernant la politique et cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Plusieurs fois ?

R.—Presque tous les dimanches pendant un an.

Q.—Dans le moment, je vous demande seulement ce qu'il a dit pendant le temps de l'élection de M. Robillard avec M. Sylvestre ?

R.—Chaque sermon qu'il faisait, il commençait son sermon et le rachevait par la politique, sur le libéralisme ; les libéraux, vous savez, il les mettait au dernier point.

Q.—Comment étaient considérés les libéraux au point de vue de la religion, d'après ce qu'il disait ?

R.—Pour des déchaînés, des diables !

Q.—Lui avez-vous entendu dire de qui les libéraux étaient les enfants ?

R.—Les enfants du diable.

Q.—Lui avez vous entendu dire cela en chaire, et pendant la dernière élection ?

R.—Oui ; en chaire, dans ses sermons, dans les explications qu'il faisait.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit à propos de ce qu'il avait déjà dit antérieurement, aux autres élections ?

R.—Il a dit qu'il était toujours le même homme, mais qu'il n'avait pas le droit de parler comme de coutume ; on a compris cela, qu'il était toujours le même homme et qu'on savait ce qu'on avait à faire, que lui il n'avait pas bsoin de nous expliquer tous les jours ce qu'on avait à faire.

Q.—A-t-il parlé de ce qu'il avait déjà dit, et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet là ?

R.—Comme je vous ai dit, il nous a dit qu'il n'avait pas besoin de nous expliquer tous les jours ce qu'il avait dit déjà ; qu'il nous avait déja dit qu'il fallait voter pour les conservateurs, il voulait nous faire comprendre ce qu'il nous avait expliqué.

Question posée par le Juge.

Dites les paroles qu'il a dites ?

R.—Il nous disait : " qu'il était le même homme, et que ce qu'il avait dit il le maintenait encore."

Par l'avocat.

Qu'est-ce que vous avez compris, ou qu'est-ce que vous vous êtes rappelé en entendant ces paroles-là ?

R.—J'ai compris qu'on était toujours pareils avec lui, comme on était avant ; qu'on était toujours libéraux, et qu'on se trouvait dejetés comme avant ; j'ai compris cela.

Q.—Avait-il parlé de cela auparavant ?

R.—Il y avait comme une couple d'années qu'il nous trimmait cela dans ses prêches.

Q.—Vous avait-il parlé du libéralisme catholique et du libéralisme politique, et qu'est ce qu'il disait de ces deux choses-là ?

R.—Il disait : "que le parti libéral se portait toujours à détruire la religion."

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, mais avant la votation, vous êtes-vous présenté pour vous confesser au Révd. M. Archambault, curé de votre paroisse ?

R.—Oui, monsieur,

Q.—Après votre confession terminée, c'est-à-dire après l'absolution ou la bénédiction, avez-vous eu une conversation avec lui, et qu'est-ce qu'il vous a dit au sujet de cette élection ?

Objecté comme illégale en autant qu'elle tend à prouver des faits concernant la confession et des communications confidentielles qui ne peuvent faire l'objet d'une preuve.

Objection maintenue quant à toute partie de la question tendant à obtenir du témoin une réponse qui pourrait divulguer ce qui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession, attendu que la divulgation d'une communication privilégiée ne doit pas être permise

R.—La bénédiction qu'il m'a donnée, il s'est levé, et il ma dit : "de m'en aller me damner avec mon parti." C'est la bénédiction qu'il m'a donnée !

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a dit après cela ?

R.—Il m'a dit : "de m'en aller me damner, de suivre mon parti comme j'avais coutume," et je lui ai répondu que je lui disais bonsoir.

Q.—Et vous êtes-vous séparés là-dessus ?

R.—Oui ; c'est la politique qui nous a brouillés.

Q.—Vous n'avez pas fait vos Pâques cette année là ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous voté à cette élection là ?

R.—Oui, monsieur, j'ai voté

Q.—M. le curé connaissait-il bien de quel parti vous étiez ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Il savait que vous étiez pour M. Sylvestre.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel effet ont produit les prédications de M. le curé, dans cette paroisse, sur cette élection-là ?

R—Ceux qui votaient pour M. Robillard faisaient leurs Pâques, et ceux qui votaient pour M. Sylvestre ne les faisaient pas.

Q.—Quel effet ont eu les prédications, ou les sermons de M. le curé, sur le résultat de la votation ; cela a-t-il fait quelque chose de différence, vu que M. le curé s'en mêlait pour M. Robillard ?

R.—Oui ; il y en a plusieurs qui n'ont pas voté par rapport à cela.

Q.—Y en a-t-il d'autres qui ont voté pour M. Robillard, à cause de cela ?

R.—Il y en a qui ont voté, et d'autres qui n'ont pas voulu voter, qui aimaient mieux ne pas voter du tout.

Q.—Quelle a été la majorité de M. Robillard dans votre paroisse à cette élection-là ?

R.—Je ne puis pas dire au juste, c'est trente-trois ou trente-quatre, je crois.

Q.—Quelle avait été la majorité de M. Sylvestre dans la dernière élection avant, quand il s'était présenté contre M. Tranchemontagne ?

R.—Une soixantaine, je crois, soixante et quelques voix.

Q.—Et l'homme contre qui il s'est présenté alors était-il plus populaire et plus connu que M. Robillard ?

R.—Oui, pour ma part, toujours.

Q.—Qui était-ce ?

R.—Je ne me rappelle pas son nom.

Q.—Etait-ce M. Tranchemontagne ?

R.—Oui, M. Tranchemontagne.

Q.—M. Robillard était-il un homme bien connu ou bien populaire dans la paroisse ?

R.—Il était connu par quelques uns, mais moi. je ne l'ai jamais vu ni connu ; je ne pouvais pas rien dire contre lui, je ne le connaissais pas.

Q.—Y avait-il beaucoup de monde qui le connaissaient dans la paroisse de St. Barthelemy ?

R.—Je pense bien, mais pour moi je ne l'avais jamais vu.

Q.—S'est-il montré en public, a-t-il fait des discours ?

R.—Je ne l'ai jamais vu.

Q.—Dans votre opinion, à quoi ce virement là est-il dû, dans la paroisse ?

R.—Bien, je crois bien que c'est M. le curé.

Q.—Qu'est-ce que l'on disait dans le public ?

R.—On disait que M. le curé revirait la moitié du monde.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR, SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESSUS.

Q.—Est-ce que les chefs de la paroisse, les personnes les plus influentes n'étaient pas changé de politique dans ce temps-là, à la dernière élection ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Le Dr Drainville était-il toujours de la même politique ?

R.—Le Dr Drainville avait changé l'année de devant, quand il s'est présenté.

Q.—Il s'est presenté libéral pourtant ?

R.—Pardon, il ne s'est pas présenté libéral.

Q.—Il s'est présenté conservateur le Dr. Drainvillle ?

R.—Toujours qu'il le disait.

Q.—Il était supporté par le Dr. Paquet, sénateur ?

R.—Je ne puis pas vous dire par qui il était supporté, je ne l'ai pas suivi.

Q.—Vous étiez pour le Dr Drainvile vous ?

R.—Pardon.

Q.—Pour qui étiez-vous ?

R.—Je n'ai pas voté.

Q.—Avez-vous toujours été libéral ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Le curé a-t-il supporté le Dr Drainville dans l'élection où il s'est présenté ?

R.—Je ne connais pas cela, je ne suis pas capable de vous dire s'il l'a supporté ou s'il ne l'a pas supporté.

Q.—Vous dites que le Dr Drainville était le candidat des conservateurs ?

R.—Je le pense ; il n'a pas parlé dans la paroisse de St Barthelemy, il a couraillé les autres paroisses, mais je ne l'ai pas entendu parler à St Barthelemy.

Q.—Lorsque le curé a parlé du libéralisme, ne commentait-il pas un mandement de l'évêque ?

R.—Oui ; il l'a commenté plusieurs dimanches, et il s'en servait longtemps.

Q.—Et cela, ce n'est pas pendant la dernière élection, pendant l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui, dans cette élection-là.

Q.—Vous jurez positivement que quand il a dit que les rouges étaient des déchainés, des diables, c'était dans l'élection dont il s'agit maintenant ?

R.—Comme de raison.

Q.—C'était dans cette élection-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pendant que M. Robillard et M. Sylvestre étaient sur les rangs ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous jurez cela positivement ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous jurez que quand il a dit que c'était les enfants du diable c'était encore dans l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—N'est-il pas vrai que, dans l'élection en question en cette cause, il n'a pas parlé de politique et qu'il n'a fait que dire aux gens de se rappeler de ce qu'il avait dit auparavant ?

R.—A la dernière élection avant celle-ci ?

Q.—Je vous parle de l'élection de monsieur Robillard, cette élection, ci ?

R.—C'est à celle-ci, à l'élection de M. Robillard, qu'il a parlé de cela, comme je vous l'ai dit tout-à-l'heure ; il a dit que ce qu'il avait dit qu'on vint s'en souvenir, qu'il était toujours le même homme.

Q.—Est ce tout ce qu'il a dit, pendant l'élection dont il est question en cette cause ?

R. – Oui, monsieur.

Q.—Ce que vous avez dit, à part des paroles que le curé a dites de se rappeler de ce qu'il avait dit auparavant, ne se rapporte pas à l'élection dont il est question en cette cause ?

R.—Avant l'élection, il nous prêchait rien que là-dessus, sur la politique, et quand le temps a été arrivé de clore, il a dit qu'il ne pouvait pas nous expliquer, mais qu'il était toujours le même homme ; c'est aisé à comprendre cela, " qu'il était toujours le même homme, et qu'on savait ce qu'on avait à faire."

Q.—Mais pendant cette élection-là, est-ce tout ce qu'il a dit ?

R.—Il ne pouvait pas aller plus loin, c'est tout ce qu'il a dit.

Et le déposant ne dit rien de plus.

---

25 Avril 1880.

Edouard Béland,

Cultivateur, de St Barthelemy, âgé de 53 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue

en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—A St Barthelemy.

Q.—Etiez-vous catholique, comme vous l'êtes encore ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu occasion d'entendre prêcher le Révérend M. Archambeault, curé de cette paroisse, pendant l'élection et avant la votation, sur la politique et sur cette élection en particulier, et qu'est-ce que vous vous rappelez qu'il a dit ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que les paroles du prêtre prononcées dans la chaire de vérité ne peuvent constituer une influence indue, et que les faits qu'elle tend à prouver ne peuvent avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection réservée.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelles sont les paroles dont vous vous rappelez le plus ?

R.—Il nous a dit que le parti libéral était un parti condamné par l'Eglise, et il a fait une comparaison, que les libéraux étaient en comparaison comme des œufs qu'on mettait couver sous une poule lorsqu'ils n'éclosaient pas, qu'on était pourri, qu'on avait le cœur pourri, et enfin beaucoup de choses qu'il a dit dans le temps.

Q.—Quelle allusion a-t-il faite un jour en chaire, relativement à ce qu'il avait dit antérieurement ou aux élections précédentes ?

R.—Moi pour un, j'ai été trouver l'Evêque, alors il nous avait dit qu'on ne l'empêcherait pas de parler politique, alors on a pris les moyens pour, alors il a dit : "je ne suis pas pour vous en parler, mais rappellez-vous de ce que je vous ai dit."

Q.—Etait-ce pendant cette dernière élection ?

R.—Ce n'était pas à la dernière élection ; il nous a fait rappeler qu'il nous avait beaucoup parlé de politique, de sorte qu'il nous avait dit qu'il s'en rappelait encore, voilà ce que j'ai interprêté.

Q.—Qu'est-ce que cela vous a rappelé, quand il vous a dit cela : "rappelez-vous ce que je vous ai dit" ?

R.—Ça m'a rappelé ce qu'il nous avait dit de s'en rappeler.

Q.—Qu'est-ce que c'est ?

R.—Il nous avait dit: "que les libéraux étaient condamnés par l'Eglise, et même qu'on était des serpents, et qu'il se fatiguait de vous instruire et qu'on ne voulait pas l'écouter ;" et il a dit : "si vous voulez vous damner, damnez-vous."

Q.—Lui avez-vous entendu dire de qui les libéraux étaient les enfants ?

R.—Oui, je lui ai entendu dire ; je ne pourrais pas dire si c'est dans la dernière élection contestée en question ou avant, mais il a dit "que c'était les enfants du diable."

Q.— Les paroles dites pendant cette élection, vous ont-elles rappelé ce qu'il avait dit le premier dimanche après la votation, dans l'élection précédente de M. Sylvestre, à l'ouverture des Quarantes-Heures, à propos de Lucifer qui était sorti de l'enfer avec une liste électorale ?

R.—Oui, je me rappelle que ça a été dit.

Q.—Comment vous rappelez-vous que ça été dit ?

R.—Il a dit cela : "que Lucifer était sorti de l'enfer et qu'il allait parcourir les rangs rour enrégistrer les noms des libéraux.

Q.—Il n'y avait que les libéraux qui avaient droit de vote sur cette liste-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pendant les élections précédentes, pendant les sermons précédents où il parlait de politique, et dont il vous disait de vous rappeler, parlait-il des Pâques, et disait-il si les libéraux pourraient les faire ou non ?

R.--Je crois qu'il a dit qu'ils ne pourraient pas les faire.

Q.—Pendant l'élection en question en cette cause, mais avant la votation, êtes-vous allé à confesse à M. le curé Archambeault, ou au vicaire M. Brien ?

R.—Au Vicaire.

Q.—Y étiez-vous allé cette fois là dans le but de faire vos Pâques ?

R.—Non, la première fois, je n'y étais pas allé dans le but de faire mes Pâques.

Q.—La deuxième fois, y étiez-vous allé dans ce but ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Pendant votre confession, le révérend M. Brien, votre confesseur, alors vicaire de la paroisse de St. Barthélemy où vous résidiez, vous a-t-il parlé de politique et de cette élection, et, si oui, dites quelles menaces, promesses ou refus, en rapport avec votre religion et ses sacrements, il vous a faits à cause de vos opinions politiques, et pour vous engager à voter pour le Défendeur ou à vous abstenir de voter pour le candidat Sylvestre.

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à prouver des faits relatifs à la confession, et à divulguer le sacrement de la confession, et à prouver des communications confidentielles qui ne peuvent être prononcées devant cette Cour, et qui ne peuvent faire l'objet d'une adjudication de cette Cour, et ne sont nullement sous son contrôle.

Objection maintenue, en autant que la question tend à obtenir du témoin une réponse qui divulguerait ce qui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession.

Les Pétitionnaires excipent respectueusement de la décision du Tribunal.

Q.—Quel effet ont eu les prédications de M. le curé sur la votation à cette élection ?

R.—D'aider beaucoup à M. Robillard.

Q.—M. Robillard était-il connu dans vos environs ?

R.—Non, monsieur, il n'était pas connu du tout.

Q.—M. Sylvestre, était-il bien populaire et bien connu ?

R.—Oui bien connu et bien populaire.

Q.—A qui a-t-on, généralement dans le public, attribué ce résultat, à l'influence de qui ?

R.—A l'influence du clergé.

Q.—Quelle était la rumeur publique dans votre paroisse concernant les libéraux et les Pâques ?

R.—On disait que les libéraux ne faisaient pas de Pâques s'ils voulaient voter ; et il y en a bien qui ne les ont pas faites.

Q.—Etait-ce un fait reconnu publiquement que les libéraux ne faisaient pas de Pâques dans la paroisse.

R.—C'était reconnu.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESSUS.

Q.—Ce que vous avez entendu dire au curé Archambeault dans la chaire et que vous avez rapporté, a-t-il été dit dans les élections précédentes.

R.—C'est dans la dernière élection précédente.

Q.—Précédant celle-ci ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dites ce qu'il a dit dans l'élection dont il est question maintenant ?

R.—Je l'ai dit qu'il avait fait des comparaisons aux œufs pourris et aux serpents.

Q.—N'est-il pas vrai que les comparaisons qu'il a faites aux serpents ou autres, ont été faites dans l'élection précédant celle ci ?

R.—Il les a faites à la dernière élection et avant.

Q.—N'est-il pas vrai que lorsque M. le curé Archambeault a parlé des serpents il commentait un mandement conjoint des Evêques de la Province traitant du libéralisme catholique ?

R.—Oui, une fois il l'a dit, et une autre fois il l'a réitéré sans mandement.

Q.—N'est-il pas vrai que lorsqu'il a parlé des œufs pourris, ça se trouvait dans l'élection précédant l'élection dont il est question maintenant ?

R.—C'est dans la dernière élection contestée en question.

Q.—N'est-il pas vrai que, lorsqu'il a parlé des enfants du diable, c'était dans l'élection précédent l'élection dont il est question maintenant ?

R.—Je crois qu'il en a parlé très souvent.

Q.—Vous rappelez-vous si c'est dans l'élection dont il est maintenant question ?

R.—Il en a parlé dans la dernière élection en question, et il en avait parlé avant.

Q.—Le fait que le curé Archambeault aurait dit que Lucifer aurait parcouru les concessions pour enrégistrer les votes des électeurs libéraux a-t-il eu, pensez-vous, une grande influence pour faire voter les électeur à la dernière élection ?

R.—Je crois que ç'en a opposé beaucoup de voter en faveur de M. Sylvestre.

Q.—Les électeurs ont-ils cru, ou en connaissez-vous quelques-uns qui aient cru, qu'en effet Lucifer serait allé dans les concessions de St Barthelemy pour enrégistrer les libéraux sur sa liste électorale ?

Objecté à cette question comme futile et d'aucune portée sur le litige.

Objection renvoyée.

R.—Je pense qu'il y en a qui l'ont cru, parceque ça les a opposés de voter ; mais moi, je ne l'ai pas cru, j'ai voté.

Q.—En connaissez-vous qui l'ont cru ?

R.—Je pense en connaitre, parceque ça les a influencés.

Q.—Nommez-en, si vous en connaissez ?

R.—Je n'ai pas les noms là à la mémoire.

Q.—Vous ne pouvez pas en nommer un seul ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Croyez-vous qu'un seul électeur libéral de la paroisse de St Barthelemy ait craint que le fait de voter pour le parti libéral, ou son candidat, le rendrait enfant du diable ?

R—Oui, je le crois.

Q.—En connaissez-vous qui ont cru cela ?

R.—Ceux qui n'ont pas voté, c'est ce qui les a influencés ; il est tout probable ; des gens qui avaient toujours voté de leur parti, et qui par des sermons sont influencés, il faut qu'il y ait quelque chose pour les empêcher de voter !

Q.—Pouvez-vous en nommer un seul ?

R.—Non ; je n'en ai pas dans la mémoire.

Q.—Pensez-vous que la comparaison des œufs pourris en a influencé b aucoup ?

R.—C'est si peu poli, ces affaires-là, que ça n'a pas influencé grand monde ; ça ne regarde pas le ciel, cela ?

Et le déposant ne dit rien de plus.

Antoine Caisse,

Cultivateur, de Lanoraie, âgé de 54 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—A Lanoraie, monsieur.

Q.—Vous étiez catholique, comme vous l'êtes encore ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous entendu M. le curé Loranger, parler en chaire de la politique et de cette élection, et qu'est-ce que vous lui avez entendu dire, le premier dimanche qu'il en a parlé après que la candidature de M. Robillard fut annoncée ?

R.—Il a dit : " de ne pas se prononcer si tôt, qu'on pourrait le regretter plus tard, et alors d'attendre les discussions que les orateurs feraient à la porte de l'église, et que ce serait plus facile pour nous autres d'apprécier le parti pour lequel on devrait voter " ; quelque chose dans ce sens-là, autant que je puis me rappeler.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a parlé ou non, qu'il reviendrait sur le sujet, ou qu'il en parlerait de nouveau, lui ?

R.—Je n'ai pas mémoire, monsieur ; je ne m'en rappelle pas.

Q.—Un autre dimanche, mais avant la votation, en prêchant,

l'avez-vous entendu parler du bon parti et dire quel était le bon parti ?

R.—Oui, monsieur, dans ce sens-ci, le dimanche de la quasimodo, le 28 avril qui précédait la votation, il a dit : " que les électeurs avaient un guide bien puissant, qui pouvait les guider bien facilement et bien sûrement, c'était le clergé ; et qu'ils ne pouvaient pas se tromper, en suivant le clergé pour donner leur vote ; que le clergé supportait le parti conservateur."

Q.—C'est en chaire qu'il a dit cela ?

R.—Oui, en chaire ; et il a ajouté : "les libéraux voudraient bien réclamer quelques prêtres, mais ils sont bien clair-semés, on pourrait les compter sur les cinq doigts de la main."

Q.—A-t-il dit, s'il en resterait encore, des doigts de la main, après avoir compté les prêtres libéraux ?

R.—Je ne me rappelle pas bonnement ;........ je crois qu'il a dit qu'il en resterait.

Q.– Et il montrait ses doigts, en même temps.

R.—Oui, monsieur.

Q.—En dehors de l'Eglise, quel était le principal argument de cabale au service des partisans du Défendeur ?

R.—Le principal argument des cabaleurs du Défendeur, était celui-ci : alors on nous regardait, nous, comme des gens insociables, alors ; on disait : "on a le clergé de notre coté, nous sommes bien, et ces gens là sont des rebelles, ils ne sont pas avec les prêtres," c'était la la rumeur publique, je ne puis pas dire qui le disait ; c'était presque général, cela, parmi les cabaleurs.

Q.—C'était la principale cabale ?

R.—C'était la principale cabale, autant que je puis me rappeler.

Q.—Au sujet de la religion ?

R.—Oui, c'était un argument qui était très fort.

Q.—Savez-vous quels préjugés, ou quelles opinions, en rapport avec la politique et la religion cela avait fait naître dans l'opinion d'un grand nombre d'électeurs, qui, autreme nt, auraient été bien disposés en faveur de M. Sylvestre ?

R.—Je pense que ça dû en empêcher quelques-uns de voter, et

d'autres de les faire voter contre M. Sylvestre ; je le pense, un certain nombre.

Q.—Ça dû en empêcher quelques-uns de voter pour monsieur Sylvestre ?

R.—Oui, en arrêter quelques uns, c'est mon opinion.

Q.—Pensez-vous que ça eu l'effet d'en faire voter quelques uns pour M. Robillard ?

R.-Oui.

Q.—Quelle a été la différence dans le résultat de l'élection, dans la paroisse de Lanoraie, comparé avec celui de l'élection précédente, entre M. Sylvestre et M. Tranchemontagne ?

R.—Je ne me rappelle pas bien des chiffres, mais je pense que nous avions eu une majorité lors de l'élection de M. Sylvestre et de M. Tranchemontagne, en 1871, d'une trantaine de voix en faveur de M. Sylvestre; et je crois que la majorité de M. Robillard a été de cent trente et quelques voix, contre M. Sylvestre, autant que je puis me rappeler, mais je ne puis pas préciser le chiffre.

Q.—Vous rappelez-vous de ce que M. le Curé a dit en chaire, le Dimanche qui a suivi la votation, à l'occasion du triomphe ou du succès du Défendeur ?

Objecté à cette question comme illégale.
Objection réservée par la Cour.

R.—M. le curé a parlé à peu près dans ce sens-ci : "que les vainqueurs ne devaient pas faire trop de réjouissances bruyantes, et que les vaincus devaient se consoler, qu'ils n'avaient rien à y perdre dans l'échange," quelque chose à peu près dans ce sens-là.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a parlé que quelqu'un lui attribuait le résultât, et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet-là ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela ?

Q.—Avant la votation, a-t-il, en prêchant, parlé de plaintes que l'on avait portées à l'Evêque contre lui ou quelques autres membres du clergé dans le comté et qu'est-ce qu'il a dit à ce sujet-là ?

R.—Je me rappelle qu'il a dit, si je me rappelle bien, que M. Sylvestre avait été trouver l'Evêque et que l'Evêque lui avait dit:

"est-ce qu'ils ont dit rien que cela," après l'avoir entendu, et qu'il avait ajouté : "ils n'en ont pas encore dit assez."

Q.—En parlant de lui, M. le curé ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Il se moquait de Sylvestre et de ses plaintes ?

R.—Je ne pourrais pas dire dans quel sens il le disait.

Q.— Le jour de la votation, qu'est-ce qui s'est fait, ou qu'est ce que M. le curé a fait, tant à l'ouverture de la votation qu'à l'ouverture du poll ?

R.—Je ne connais rien de cela.

Q.—Savez-vous qu'il a chanté une messe, ce matin-là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et après la messe, quelle procession a-t-il faite pour aller au poll, qui était en tête de cette procession ?

R.—Je ne le sais pas, moi je vote au poll du village, et M. le curé vote au poll du haut de la paroisse.

Q.—Dans Lanoraie, était-ce bien connu que M. le curé faisait son possible pour faire élire M. Robillard ?

R.—Oui, c'était une opinion qui était répandue.

Q.—Pensez-vous que le défendeur pouvait ignorer que M. le curé de Lanoraie était pour lui ?

R.—C'était impossible, pour moi.

Q.—C'est incroyable ?

R.—Pour moi, c'est incroyable !

Q.—Avez-vous vu M. Robillard, ou quelques uns de ses principaux partisans aller souvent au presbytère pendant cette élection-là ?

R.—Non, monsieur ; parceque je ne suis pas à la portée de voir cela, je reste en arrière du village un petit peu.

Q.—Avez-vous vu M. Louis Adelard Sénécal pendant cette élection là ?

R.—Non ; mais j'ai entendu dire qu'il était dans le comté, et qu'il travaillait à son métier.

Q.—Quel était ce métier-là, d'après la rumeur publique ?

R.—Métier d'acheteur de conscience, d'après ce qu'on dit.

Q.—Acheteur de votes ?

R.—Oui ; je n'y étais pas, je ne le sais pas.

Q.—De quel coté était-il, ce M. Senécal-là ?

R.—J'entends dire que c'était la terreur du parti libéral, ce M Senécal-là.

Q.—C'est un agent conservateur ?

R.—Oui ; c'est un agent conservateur.

Q.—Avez-vous occupé quelque charge publique dans votre paroisse ?

R.—Oui ; j'ai été maire de ma paroisse durant plusieurs années, et conseiller à différentes reprises.

Q.—Etes-vous juge de paix ?

R.—Oui, j'ai une commission de juge de paix depuis plusieurs années.

Q.—Etes-vous commissaires des petites causes ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Depuis quelques années ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous fait partie de l'œuvre de la fabrique, comme marguillier ?

R.—Oui ; pendant trois ans.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESSUS.

Q.—Vous connaissez bien le défendeur en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—C'est un honnête homme ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—C'est un homme qui jouit d'une bonne réputation dans sa paroisse et dans le comté ?

R.—Oui ; au moins dans le comté, je le pense ; je ne connais pas les autres paroisses, mais je sais que dans la paroisse de Lanoraie, il jouit d'un excellent caractère.

Q.—Vous vous attendiez lorsqu'il a posé sa candidature, vu qu'il

était de la paroisse, qu'il réunirait une grande majorité dans la paroisse ?

R.—Pas une grande, mais je pensais qu'il aurait une majorité un peu plus forte que M. Sylvestre, vu que c'était sa paroisse, ses amis et ses parents.

Q.—Avez-vous voté pour M. Sylvestre, la première fois qu'il s'est présenté, en 1871 ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—M. Sylvestre était-il aussi connu que l'était M. Robillard à la dernière élection, lorsqu'il s'est présenté la première fois de tout, en 1871 ?

R.—Non, monsieur, pas dans la Paroisse de Lanoraie, au moins, je le crois.

Q.—Croyez-vous qu'il était aussi connu dans le comté en 1871 que l'était M. Robillard en 1878, lors de cette élection ?

R.—Sous le rapport du commerce, M. Robillard était plus connu, mais en politique M. Sylvestre était plus connu que M. Robillard.

Q.—Avez-vous vu M. Sylvestre s'occuper de la politique avant ses élections à lui-même ?

R.—Je ne l'ai jamais vu dans ma paroisse, mais j'ai entendu parler qu'il s'occupait de politique depuis un grand nombre d'années, qu'il recevait un grand nombre de journaux, non pas comme orateur mais comme électeur.

Q.—N'est il pas vrai que le fait de s'occuper de politique dans sa paroisse, ne pourrait pas le faire connaitre aussi bien que M. Robillard dans sa paroisse,

R.—En fait de commerce, je crois que M. Robillard était plus connu, mais en fait de politique, M. Sylvestre était plus connu, parceque j'ai entendu parler que M. Sylvestre s'en occupait activement, qu'il recevait les journaux et qu'il s'occupait de la politique en général.

Q.—Vous connaissez Louis Adelard Senécal ?

R.—Non, monsieur, pas du tout ; ce que j'en ai dit, c'est de la rumeur seulement ; je ne le connais pas du tout.

Q.—Les libéraux ont eu bien peur, quand ils ont su qu'il était dans le comté ?

R.—Certainement qu'ils ont eu peur.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Comme membre du comité de M. Sylvestre dans Lanoraie, avez-vous, en controlant les listes avant la votation, fait des calculs sur le résultat probable de la votation dans cette paroisse, et quel était le chiffre que vous accordiez au Défendeur ?

R.—Je ne me rappelle pas bien de cela ; je sais toujours, que nous avons éprouvé une défaite qu'on ne pouvait pas y croire, lorsque le vote a été donné ; mais je ne me rappelle pas des chiffres précis en chequant les listes.

Q.—La majorité de M. Robillard a dépassé tous vos calculs, n'est-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A quoi avez vous attribué cette surprise ?

R.—Je l'ai déjà dit ; je pense que M. Robillard devait avoir un plus grand nombre de votes que M. Sylvestre dans la paroisse de Lanoraie, parcequ'il était bien connu, étant un homme jouissant d'une bonne réputation ; et j'en attribue une partie aux prêches que M. le curé faisait en chaire, c'est pour moi-même, cela ; je ne le sais pas, c'est une opinion que j'ai.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Louis Marion,

De Lanoraie, âgé de 47 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est questio.. en cette cause, tenue

en avril et mai 1878, étiez-vous électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—A Lanoraie.

Q.—De quelle religion étiez-vous et êtes-vous encore ?

R.—Catholique.

Q.—Qui était le curé en charge de cette paroisse ?

R.—M. Loranger.

Q.—Avez-vous eu occasion, pendant cette élection, mais avant la votation, en assistant à la grande messe des dimanches ou fêtes, d'entendre quelques sermons de M. le curé Loranger au sujet de la politique et de cette élection, et qu'est-ce qu'il a dit, surtout le premier dimanche, avant que la candidature du Défendeur fut annoncée ?

R.—J'allais à la messe, j'en manquais très-peu dans ce temps-là, chaque fois j'allais à la messe. Le dimanche après la dissolution des chambres, M. le curé a monté en chaire, puis a fait allusion au Lieutenant-Gouverneur qui avait dissous les chambres, et en même temps il a dit ceci: "que le Lieutenant-Gouverneur Letellier avait commis un acte de canaillerie ;" j'ai remarqué cela.

Q.—Vous jurez qu'il a employé cette expression-là ?

R.—Oui ; il a dit aussi de ne pas se prononcer si vite, d'attendre ; qu'il reviendrait sur le sujet.

Q.—Après que la candidature du Défendeur eut été annoncée ou connue, est-il revenu sur le sujet, et qu'est-ce que vous vous rappelez de ses paroles ?

R.—Il est revenu sur le sujet souvent, tous les dimanches, comme d'habitude par le passé, il a dit: "que malgré qu'il avait été défendu aux prêtres de se mêler d'élection, il s'en mêlerait comme par le passé, qu'il savait ce qu'il avait à faire." Il a parlé souvent du parti libéral, il a dit: "que le parti libéral ici, était le parti libéral en France ; que c'était la même chose ; et que la révolution en France avait commencé par le parti libéral," il a dit: "c'est comme cela qu'il a commencé."

Q.—A-t-il dit que c'avait commencé en France comme ça commençait maintenant ici ?

R.—Oui ; il a dit : " petit-à-petit, ça commencé comme cela ;" et il a dit : " malgré qu'on dise que le parti ici n'est pas comme celuide la France, petit-à-petit c'est comme cela."

Q.—A-t-il dit ce que les libéraux de France et d'Italie avaient fait aux prêtres ?

R.—Il a dit que c'étaient des révolutionnaires, et qu'ils occasionnaient du trouble pour la religion.

Q.—A-t-il parlé de Garibaldi et de Victor-Emmanuel ?

R.—Il a parlé de Garibaldi, souvent et de Victor-Emmanuel.

Q.—Sous quel jour les représentait-il, vis-à-vis la religion catholique ?

R.—Il représentait ceci : " que Garibaldi était tout à fait contre le Pape et la religion."

Q.—Après la messe, à la sortie de l'église, à la suite d'un de ces sermons, qu'est-ce que les gens disaient ?

R.—Après la messe, c'était l'habitude, tous les gens nous disaient: "hein ? tu t'es fait arranger, tu vois !" tout le monde se disaient cela entre eux autres, c'est-à-dire le parti conservateur disait cela au parti libéral.

Q.—Vous étiez montré au doigt ?

R.—Oui ; et dans les discussions, dans la semaine, que nous avions avec nos adversaires, ils disaient : " hein ? vous vous êtes fait arranger ! "

Q.—Dans la cabale, pendant la semaine, quels étaient les principaux arguments que les conservateurs faisaient valoir contre les libéraux ?

R.—Ils disaient : " que le curé parlait contre le parti libéral, et qu'il valait mieux écouter son curé que d'écouter les autres, qu'il était le premier de la paroisse, et qu'il fallait l'écouter." Ils disaient : " si on ne veut pas écouter M. le curé, qui est-ce qu'on va écouter ?"

Q.—D'après vous, quel effet ont eu les sermons de M. le curé sur l'election, particulièrement dans Lanoraie ?

R.—Ça eu un grand effet en faveur du parti conservateur.

Q.—Y a-t-il des gens qui se sont trouvés intimidés, au point de vue de la religion, par ces sermons-là ?

R.—Oui ; j'en connais aussi.

Q.—En dehors de la chaire, quelle part M. le curé prenait-il en faveur de l'élection du Défendeur ?

R.—Il y prenait beaucoup de part ; chaque fois qu'il pouvait rencontrer des amis, il discutait la question sur la voie publique, partout.

Q.—Où les amis de M. Robillard, et les principaux chefs de son parti dans Lanoraie, se réunissaient-ils très-souvent pendant cette élection ?

R.—Ils se réunissaient au presbytère ; je les ai vu y aller très-souvent, il y a un grand trottoir qui part du presbytère et qui communique à l'église, et le trottoir est très-élevé, à peu près deux pieds de haut, et on les voyait le soir qui passaient par filées ; je les ai vus, et j'en ai remarqué quelques uns.

Q.—Avez-vous vu le Défendeur entrer souvent là, pendant l'élection ?

R,—Oui, maintes et maintes fois.

Q.—L'en avez-vous vu sortir, ainsi que ses amis ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A différentes heures du jour, et dans la soirée ?

R.—Dans la soirée, et quelques fois le jour ; je ne puis pas dicter l'heure.

Q.—Le Défendeur et ses amis y ont-ils été plus souvent dans ce temps là, ou moins souvent, qu'ils avaient l'habitude d'y aller auparavant ?

R.—Je pense qu'ils y ont été plus souvent, parceque je les remarquais exprès dans ce temps là.

Q.—C'était remarquable ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A part le temps de l'élection, le défendeur et ses amis avaient-ils l'habitude de se rencontrer ensemble, comme cela, chez le curé, aussi souvent ?

R.—Ils avaient coutume, comme ceci, dans le temps des élec-

tions locales municipales, ils y allaient souvent alors, parcequ'il était cité que M. le Curé était à leur tête,et qu'ils ne marchaient pas sans l'avis de M. le Curé.

Q.—Le Défendeur a-t-il toujours marché avec M. le curé, dans les affaires locales ou municipales ?

R.—Il n'a pas toujours marché, il n'a marché que du printemps.

Q.—Du printemps d'avant ?

R.—Du même printemps, parceque les élections ont eu lieu le premier mai, et les élections municipales ont eu lieu en janvier, et c'est dans ce temps là que M. Robillard est venu dans la lutte publique.

Q.—Avant cela, s'était-il mêlé de quelques affaires publiques, élections municipales ou autres, dans la paroisse ?

R,—Je ne m'en rappelle pas ; c'est un homme qui était tout à fait privé dans la vie ; il ne se mêlait d'aucune chose, il ne se mêlait d'aucune affaire, tellement que lorsque les candidats ou ses orateurs venaient à la porte de l'église, il n'y prenait pas attention ; il ne se mêlait que de ses affaires.

Q.—Quel a été le premier acte, que vous avez observé, par lequel M. le curé de Lanoraie a commencé à préparer l'élection en question, ou qu'il a fait en vue de cette élection, relativement au Défendeur ?

R.—C'est dans l'élection municipale, dans le même printemps.

R.—Etait-ce le printemps ou l'hiver ; vous avez parlé du mois de janvier ?

R.—C'est-à-dire dans l'hiver, du mois de janvier à aller au mois de mai ; il a commencé en chaire, et il a dit : "qu'il fallait élire un conseil pour le suivre, pour préparer une bonne liste electorale," j'ai compris cela que le conseil d'avant avait abusé, j'ai compris qu'il les accusait de cela, et M. Robillard a été élu conseiller et ensuite les conseillers l'ont élu maire.

Q.—M. le curé s'était-il mêlé de cette élection de conseillers d'une manière assez active ?

R.—Beaucoup; et la majorité du conseil a été élu suvant son désir.

Q.—Y a-t il eu des procédés adoptés pour faire reviser la liste électorale faite alors, et a-t-elle été revisée ?

R.—Certainement, aussitôt que le conseil a été élu.

Q.—Vous rappelez vous du nombre des votes qui ont été retranchés de cette liste là ?

R.—Sur la liste, il en a été retranché vingt-deux ou vingt-trois.

Q.—Par un jugement de la Cour, rendu à Sorel ?

R.—Certainement.

Q.—Les vingt-deux ou vingt-trois voteurs qui ont été retranchés de la liste, étaient-ils des voteurs conservateurs ou libéraux ?

R.—C'étaient des conservateurs, qui n'étaient pas sur la liste.

Q.—Voulez-vous dire qu'ils n'étaient pas sur la liste, ou qu'ils n'étaient pas sur le rôle ?

R.—Ils n'étaient ni sur la liste ni sur le rôle.

Q.—S'ils ont été retranchés de la liste, ils devaient y être ?

R.—Je veux dire sur le rôle.

Q.—Ceux qui ont été retranchés, ceux dont vous venez de parler, ont-ils voté dans l'élection de M. Robillard ?

R.—Je pense que oui, parceque la décision de la Cour n'était pas encore arrivée.

Q.—Vous rappelez-vous s'il y a eu des voteurs qui ont été ajoutés à cette liste là par la décision de la Cour ?

R.—Je pense qu'il y en a eu quelques uns.

Q.—Et qui n'ont pas pu voter dans l'élection, non plus ?

R.—C'est-à dire, je pense qu'il y en a eu quelques uns qui ont voté.

Q.—Vous rappelez vous en quels termes, M. le curé de Lanoraie a annoncé le succès du Défendeur, à son prône, le dimanche qui a suivi la votation ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que le fait qu'on tend a prouver ne peut avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection réservée.

R.—Le dimanche d'ensuite, après l'élection, M. le curé Loranger est monté en chaire et il a dit : "qu'on devait être heureux de voir M. Robillard élu," à peu près dans ces termes-là ; "que c'était heu-

reux pour le comté," et il a dit : "malgré que la paroisse avait marqué sa sympathie avant, ils l'avaient élu comme Moïse," et il a dit : "il y en a qui m'attribuent que c'est moi, par mon influence, qui ai fait élire M. Robillard, mais qu'importe, ce que j'ai fait je n'en ai pas regret ;" ou quelque chose dans ce sens-là.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a dit qu'il était fier de ce qu'on lui attribuait cela ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Le Défendeur, M. Robillard, a-t-il beaucoup parlé en public pendant cette élection ?

R.—Il n'a pas annoncé sa candidature ; il n'a pas parlé du tout.

Q.—Avez-vous été dans différents endroits où il se trouvait dans des assemblées publiques ?

R.—Non, monsieur.

Q.—A Lanoraie ?

R.—Oui, à plusieurs places, à des assemblées de bas de paroisse ou de concessions, M. Robillard était présent.

Q.—Et jamais vous ne l'avez entendu parler ?

R.—Non, on le demandait pour parler, c'était le Dr. Primeau qui parlait pour lui.

Q.—N'est-il pas vrai que dans certains endroits c'était considéré comme une insulte, lorsqu'on lui demandait de parler et d'expliquer sa politique ?

R.—Dans la paroisse, je ne m'en rappelle pas, on me l'a dit pour Lavaltrie, mais je ne connais rien de cela.

Q. —Avez-vous vu M. Louis Adelard Senécal pendant cette élection ?

R.—Oui, je l'ai vu avant l'élection venir trois fois à Lanoraie.

Q—Avant la votation, mais pendant l'élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous l'avez vu plusieurs fois ?

R.—Trois fois.

Q.—Où ?

R.—Je l'ai vu débarquer de voiture à l'hotel, et il a laissé la

voiture là et il s'est dirigé du côté du presbytère, je l'ai vu deux fois.

Q.—Et la troisième fois ?

Q.—**La troisième fois**, je ne me rappelle pas beaucoup l'avoir vu aller au presbytère, je ne puis pas le jurer.

Q.—L'avez-vous vu sur le quai ?

R.—Je l'ai vu sur le quai en présence de M. le curé Loranger, de M. Lafontaine et de M. Poncin.

Q.—Le Défendeur était-il là sur le quai, cette fois-là ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Avez-vous eu connaissance d'une conversation qui a eu lieu dans le poll, pendant la votation, entre le Défendeur et M. Joseph Bonin ?

R.—Oui, monsieur ; je représentais M. Sylvestre dans le poll, et M. Bonin est entré pour voter, il s'est présenté à la table. J'étais assis à la table avec les autres, et M. Robillard était sur une chaise berçante, M. Robillard était près de la porte, et puis le voteur est entré comme cela, la porte se trouve à l'Est, et il est venu à la table, à l'officier-rapporteur, et lui a demandé un bulletin, et il a été dans la chambre, et il a fait sa marque, je suppose ; toujours il est revenu avec son bulletin et il l'a donné à l'officier-rapporteur, et il s'est retourné du coté de M. Robillard, et, en se retournant du coté de M. Robillard, il a dit : "à présent que j'ai voté, est-ce que je puis avoir mon avoine?" M. Robillard a hésité un bout de temps, et il a dit : "je ne connais rien de cela," et le voteur a hésité à son tour, et ensuite il a pris la porte et il est parti.

Q.—M. Bonin a-t-il eu l'air surpris lorsque M. Robillard lui a dit qu'il ne connaissait pas cela ?

R.—Oui, il a eu l'air surpris.

Q.—Avant la votation, M. le Curé a-t-il fait allusion, en chaire, à des plaintes ou à une plainte faite par le candidat Sylvestre auprès de l'Evêque, au sujet de la conduite du clergé à cette élection, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Je ne puis pas jurer positivement si les chambres étaient dissoutes à Québec dans le temps, mais il est tout probable, au meil-

leur de ma connaissance, que les chambres étaient dissoutes à Québec, et il a dit qu'on avait porté plainte à Montréal à l'Evêque, et que l'Evêque avait fait réponse : "rien que cela ? ce n'est pas assez."

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit ensuite, en parlant des prêtres libéraux du comté ou de la Province de Québec ?

R.—Il a parlé des prêtres, il a dit : " on dit qu'il y a des prêtres qui ne partagent pas les mêmes opinions que les conservateurs, il y en a si peu, dit-il, qu'on peut les compter sur les cinq doigts, et il en restera."

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR SOUS RÉSERVE DES OBJECTIONS CI-DESUS.

Q.—Lorsque Joseph Bonin a dit au Défendeur ce que vous avez rapporté dans votre examen en chef, le Défendeur a-t-il eu l'air surpris de cette question ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et il lui a dit qu'il ne connaissait pas cela ?

R.—Il a hésité un moment, et ensuite il a dit : " je ne connais pas cela "; l'électeur a été surpris aussi par la réponse, et il a pris la porte et il est sorti.

Q.—Quel air avait-il, pour dire qu'il était surpris ?

R.—J'ai compris qu'il était surpris, parcequ'il n'est pas parti de suite, il s'est mis à regarder M. Robillard, et j'ai compris par là qu'il était surpris.

Q.—Vit-il encore, Joseph Bonin ?

R.—Non, monsieur ; il est mort.

Q.—Ne savez-vous pas que c'est un homme qui a coutume de ramasser de l'avoine tous les ans, pour ses semences ?

R.—Par moi, je ne le sais pas ; mais plusieurs m'ont dit que quelqu'un lui donnait de l'avoine.

Q.—Ne savez-vous pas que le curé Loranger lui en a donné pendant plusieurs années ?

R.—Non, je ne le sais pas, mais il est bien probable ; je ne puis pas le jurer, je n'ai pas été témoin quand il a été au presbytère.

Q.—Lorsque la liste électorale a été contestée, ne savez-vous pas que quelques votes libéraux ont aussi été retranchés par la Cour ?

R.—Oui ; je pense qu'il y en a eu un ou deux, je ne suis pas bien sûr ; je pense qu'il y a un M. Laurier qui a été retranché, je pense qu'il est le seul libéral, je ne le sais pas, mais je pense qu'il n'y a que lui qui a été retranché.

Q.—Vous avez parlé des élections municipales qui ont eu lieu dans la paroisse de Lanoraie, et si j'ai bien compris, vous avez atttribué l'élection du Défendeur, comme conseiller, au travail de M. le curé Loranger ?

R.—Certainement.

Q.—Voulez-vous dire combien de votes ont été enrégistrés contre le Défendeur, à cette élection municipale ?

R.—C'est une chose que je ne me rappelle pas, combien de votes ? Je ne puis pas me rappeler ; si c'était il y a un mois ou deux mois, je pourrais m'en rappeler, mais il y a trop longtemps, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Savez-vous qu'il n'y a eu que deux votes d'enrégistrés contre lui, et que ces deux votes sont le votre et celui de votre frère, Joseph Marion ?

R.—Je ne me rappelle pas si mon frère a voté ou moi ; je ne dis pas que je n'ai pas voté, je ne m'en rappelle pas ; ni s'il n'y a eu que deux votes ou plus, mais M. Robillard a eu une grande majorité. On n'a pas été surpris, d'après ce que monsieur le curé disait.

Q.—Vous avez parlé de Garibaldi, savez-vous si Garibaldi est l'un des fidèles enfants de l'Eglise catholique ?

R.—Je le crois catholique, mais dans tous les cas, il ne passe pas pour être fidèle.

Q.—Savez-vous s'il est soumis au Pape ?

R.—Il est bien tout probable, mais toujours qu'il ne passe pas pour être soumis comme ceci, je ne connais pas sa vie ; mais toujours qu'il passe dans le monde pour un rebelle, et M. le curé en a parlé souvent, presqu'à tous ses prônes et dans ses sermons.

Q.—Ne savez-vous pas que Garibaldi est le principal meneur qui a contribué a détruire le Pape, et à lui enlever les états qu'il avait ?

R.—Pie IX ?

Q.—Oui, monsieur ?

R.—Oui, cela, je le sais.

Q.—Savez-vous si Garibaldi est excommunié ?

R.—Je pense qu'il l'a été, je n'en suis pas sûr, mais les journaux l'ont annoncé ; je ne sais pas s'il est relevé de son excommunication, je n'en sais rien, c'est plus que mes forces.

Q.—Qu'est-ce que le libéralisme catholique ?

R.—Je pense que le libéralisme catholique, je l'expliquerai bien dans mon sens, mais je ne suis pas assez instruit pour y arriver.

Objecté à cette question comme illégale en autant que non pertinente au litige.

Objection réservée.

R.—Je pense qu'un libéral catholique ne veut pas croire ; quand le Pape a décidé quelque chose, il faut tout y croire, comme l'Immaculée-Conception ou l'Infaillibilité du Pape ; je pense qu'il diffère avec nous autres, je puis être dans l'erreur ; je pense que c'est cela, je ne puis pas aller plus loin, je suis au bout de mes forces.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Pierre Eustache Dostaller.

Conseiller Législatif, résidant en la ville de Berthier, âgé de 70 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Avez-vous pris part, en faveur du Défendeur, à l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous travaillé pour lui, et l'avez-vous accompagné quelque part ?

R.—Je l'ai accompagné une fois ; je suis allé à St. Barthelémy avec lui, une fois.

Q—Etait-ce un voyage politique que vous faisiez, ou bien était-ce un voyage pour quelqu'autre affaire ?

R.—C'était un voyage politique ; M. Robillard allait voir quelques uns de ses amis électeurs, et il m'a demandé si je voulais l'accompagner.

Q.—C'était un voyage purement polique ?

R.—Oui, purement politique.

R.—Vous n'avez pas connaissance, qu'il ait parlé d'aucune autre affaire que de politique ?

R.—Oui, il a parlé d'autre chose chez M. Archambault, où nous avons diné ; il a parlé d'achat de grain de sa dîme ; ils n'ont rien terminé de cela, mais M. Archambault lui a parlé de lui vendre son grain.

Q.—Vous avez, tous les deux, diné chez M. Archambeault, à St Barthélemy.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Alors, vous êtes arrivés là tout droit avec votre voiture, et vous avez detelé là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—D'après ce que vous avez entendu de la conversation, à propos de politique, entre M. Archambeault et le défendeur, avez-vous compris que c'était la première fois que le défendeur lui parlait de sa candidature, ou avez-vous compris que M. Archambeault connaissait déjà la candidature de M. Robillard ?

R.—J'ai pensé qu'il connaissait la candidature de M. Robillard depuis plusieurs jours, car il y avait plusieurs jours qu'elle était annoncée, et ils n'ont rien dit de particulier par rapport à la politique, ce jour-là.

Q.—Qu'est-ce qui vous a fait croire qu'il connaissait la candidature de M. Robillard ?

R.—Parceque les orateurs avaient annoncé la candidature de M. Robillard avant. C'était une chose publique.

Q.—M. le vicaire était-il présent à ce dîner là ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Y en avait-il d'autres, à part de vous quatre ?

R.—Non, il n'y en avait pas d'autres.

Q—Vous connaissiez bien, vous même, M. Archambeault depuis longtemps, n'est-ce pas ?

R.—Je le connaissais de vue, mais je ne le connaissais pas personnellement, je ne lui avais pas été introduit alors. Nous étions allé à St. Jacques chez un M. Sylvestre, et M. Robillard m'a dit : "j'ai faim, et il est midi, nous allons aller dîner chez M. Archambeault" ; et il a dit : "il n'y a pas de gène, je suis bon ami avec M. Archambeault, j'achète son grain depuis plusieurs années" ; et aussi, ils m'ont eu l'air très amis. Ensuite, je dois dire qu'après dîner, nous sommes allés voir plusieurs des amis de la cause de M. Robillard et nous sommes revenus ici.

Q.—Etes-vous retournés chez M. le curé, après avoir été voir vos amis ?

R.—On a pris la voiture.

Q.—Dans le village, étiez-vous allés quelque part à-pied, avant de retourner prendre votre voiture chez M. le curé ?

R.—Oui; nous sommes allés chez M. Fauteux, chez M. Rouleau et M Edouard Hamelin.

Q.—Ce sont les trois seules visites que vous avez faites à pied, dans le village.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et après cela, vous êtes retournés chez M. le curé ?

R.—Oui ; et nous avons fait atteler la voiture, et nous sommes revenus ici.

Q.—Après ces visites là, vous avez encore vu M. le curé de St. Barthelemy ?

R.—Je ne me rappelle pas bien s'il était chez lui ; c'est plus que je peux me rappeler dans le moment, je ne m'en rappelle pas ; mais toujours, comme je vous l'ai dit, nous l'avons vu au dîner, nous avons conversé avec lui en dinant.

Q.—Et vous avez compris que M. le curé semblait connaître déjà depuis quelques temps, la candidature de M. Robillard.

R.—Certainement.

Q.—M. le curé lui a-t-il demandé des nouvelles de son élection, comment ça allait dans les autres paroisses ?

R.—C'est plus que je puis vous dire, je ne m'en rappelle pas ; il s'est dit beaucoup de choses dont je ne me rappelle pas ; c'est probable, mais je ne m'en rappelle pas.

Q.—Vous jurez que vous ne vous rappelez pas qu'il ait été question de cela ?

R.—Non, je ne m'en rappelle pas ; je crois que M. Robillard dans le temps, n'avait pas fait beaucoup de démarches encore ; c'était au début de sa candidature, et je pense qu'il n'aurait pas pu lui donner des nouvelles des autres places, parcequ'il n'en connaissait pas dans le temps, non plus.

Q.—En faveur de quel candidat M. le Curé était-il ?

R.—Il était en faveur de M. Robillard.

Q.—Vous l'avait-il dit avant ce jour-là, ou était-ce la première fois qu'il vous le disait ?

R.—Je ne l'avais jamais rencontré avant.

Q.—Et, alors, c'est ce jour-là qu'il vous l'a dit, pour la première fois ?

R.—Oui, c'est ce jour-là.

Q.—Combien de temps êtes-vous resté chez le curé ?

R.—Je suppose que c'est une demi-heure ou trois-quart d'heure; le temps de diner seulement ; nous sommes arrivés, il avait fini de diner ; il ne nous attendait pas, et le temps qu'ils ont pris pour nous donner à diner, et ensuite nous sommes partis pour aller chez les autres messieurs, et nous sommes revenus ; nous avons pris notre voiture, et nous sommes revenus ici.

Q.—Vous dites qu'ils ont parlé de grain, le Défendeur et M. le curé, mais ils n'ont fait aucune affaire cette fois-là ?

R.—Non ; M. Archambault a demandé à M. Robillard s'il voulait acheter sa dîme ; alors, M. Robillard a dit : " il pourrait se faire, un peu plus tard, qu'on ferait des affaires, mais dans le moment le grain ne se vend pas, je vous le dirai s'il y a moyen plus tard."

Q.—N'a-t-il pas dit aussi, qu'il n'avait pas alors le temps d'a-

cheter du grain, qu'il devait s'occuper de son élection ; est-ce qu'il n'a pas dit cela à M. le curé ?

R.—Non, monsieur.

Q.—A part des trois visites que vous avez faites dans le village, chez combien d'autres personnes, et chez qui, êtes-vous allés dans la même paroisse ?

R.—Nous sommes allés chez M. Sylvestre, dans le premier rang de St Jacques ; de là, nous sommes allés au presbptère et chez les personnes que je viens de vous nommer, ensuite en revenant, nous sommes entrés chez M. Désy, le soir en revenant, c'est la seule place où nous sommes arrêtés.

Q.—Vous étiez partis d'ici le matin ?

R.—Oui, les chemins étaient extrêmement mauvais, nous n'allions que le pas.

Q.—Vers quelle heure êtes-vous revenus ?

R.—Vers sept heures.

Q.—Quelle distance y a-t-il de chez vous à St Barthelemy ?

R.—Je crois qu'il y a trois lieues.

Q.—Chez M. Sylvestre où vous êtes allé, était ce plus loin que le village ?

R.—C'était presque vis-à-vis, mais en bas dans les concessions au nord.

Q.—Pour vous rendre au village, il vous fallait aller plus loin que chez M. Sylvestre ?

R.—Non, nous passons par Ste Thérèse, et au bout du rang de Ste Thérèse, on descend une route et on prend le rang du petit St. Jacques, et de chez M. Sylvestre, il y a un chemin en ligne droite qui conduit à St. Barthélemy. De Berthier il n'y a pas plus loin pour aller à St. Barthélemy que pour aller chez M. Sylvestre, mais ça ne se trouve pas sur la même ligne, il faut retourner sur ses pas.

Q.—Qu'est-ce que M. le curé a dit sur la majorité probable, dans la paroisse, à cette élection ?

R.—Je ne me rappelle pas s'il a parlé de majorité, dans le temps ; je ne le crois pas, parceque c'était bien difficile comme je vous l'ai dit, c'était au début de la candidature de M. Robillard, et il y avait

peu de personnes dans le temps qui connaissaient ce qui s'était dit alors ; c'était difficile à dire s'il y aurait une majorité ou une minorité.

Q.—A t-il dit cela à M. Rcbillard, qu'il serait difficile de dire quel serait le résuitat dans la paroisse ?

R.—Non ; je vous dis que je ne me rappelle pas si ces questions là ont été posées à M. le curé et s'il y a répondu.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit des chances de M. Robillard, lorsqu'il a été question qu'il serait en sa faveur.

R.—Autant que je puis me rappeler, il a dit ceci : "qu'il espérait qu'il remporterait le succès."

Q.—Est ce tout ce qu'il a dit ?

R.—Je ne m'en rappelle pas ; depuis deux ans.

Q.—Qu'est-ce que M. Robillard a répondu à cela ?

R.—" Tant mieux, si la chose réussit, c'est bien," voila ce qu'il a dit.

Q.—En causant ensemble, avec le Défendeur, durant le voyage, vous a-t-il parlé de MM. les curés, et de l'attitude qu'ils pourraient prendre dans cette élection, et si ça lui aidait ou si ça lui nuisait ?

R.—Pas du tout.

Q.—Il ne vous a pas parlé de chanches qu'ils pourrait avoir ?

R.—Je dois vous dire que M. Robillard était là malgré lui, c'est bien connu , et le souvenir me vient que lorsque M. Archambault a dit cela, il a dit : "si je suis ici c'est bien malgré moi, ce n'était pas mon intention."

Q.—Ce n'était pas malgré lui qu'il était allé avec vous à St. Barthelemy ?

R.—Non ; il prétendait que c'était malgré lui qu'il s'était présenté ; qu'on l'avait choisi malgré lui.

Q.—Est-ce lui qui était allé vous prendre chez vous, ou était-ce vous qui étiez allé le prendre chez lui ?

Q.—Il m'a envoyé chercher ; il m'avait d'abord écrit une lettre me demandant si je voulais l'accompagner vis-à-vis quelques amis ; j'ai dit que j'y irais avec plaisir, et il m'a envoyé chercher. Nous y sommes allés ensemble.

Q.—Jurez vous, qu'en aucune circonstance, M. Robillard ne vous a parlé de certains prêtres ou du clergé en rapport avec son élection ?

R.—Non ; il ne m'a jamais parlé de cela ?

Q.—Vous ne vous rappelez pas qu'il vous ait parlé de M. le curé de Lanoraie, comme lui étant favorable ?

R.—M. le curé de Lanoraie a toujours été favorable à tous les candidats conservateurs.

Q.—Je ne vous demande pas cela, je vous demande s'il vous en a parlé ?

R.—Je ne m'en rappelle pas du tout.

Q.—Vous a-t-il demandé ce que ferait M. Champeau, votre propre curé ?

R.—Pas du tout.

Q.—Lui en aviez vous parlé, à lui-même ?

R.—Non ; d'abord, j'en ai jamais parlé à M. Champeau, et M. Champeau ne m'en a jamais parlé non plus.

Q.—Après être partis de chez M. le curé de St. Barthelemy, avez-vous, vous même, parlé à M. Robillard de M. le curé et de son attitude politique dans cette élection là, et du résultat que ça pourrait avoir sur cette élection ?

R.—Pas du tout.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous connaissez bien le Défendeur en cette cause ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous savez que c'est un homme bien connu comme commerçant, et qui fait un commerce considérable ?

Objecté à cette question comme ne relevant pas de l'examen en chef. Objection réservée

R.—Oui, monsieur.

Q.—Il fait un commerce de foin et de grain depuis plusieurs années avant l'élection dont il s'agit ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Commentexpliquez-vous le fait que dans sa paroisse il ait eu une grande majorité, et que le parti conservateur ait eu une minorité dans cette paroisse, antérieurement ?

Même objection que ci-dessus.

Objection renvoyée.

R.—Parceque M. Robillard était bien connu dans sa paroisse pour un homme respectable et un honnête homme ; c'est toujours un honneur pour une paroisse que d'avoir un candidat chez elle.

Q.—Ne savez vous pas qu'en général le candidat dans sa paroisse réunit un grand nombre de votes du parti opposé, qui le supportent pour ces considérations-là ?

R.—Sans doute.

Et le déposant ne dit rien de plus.

---

26 Avril 1880.

George Laporte,

Cultivateur, de St. Norbert, âgé de 33 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection.

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—A St. Norbert.

Q.—Vous étiez catholique, comme vous l'êtes encore ?

R.—Oui, comme je le suis encore.

Q.—Avez-vous eu occasion d'entendre le Révérend M. St. Aubin, curé de cette paroisse, prêcher les dimanches ou jours de fête sur la politique ou cette election ?

R.—Oui, monsieur, je me rappelle qu'un jour, le dimanche, mon révérend monsieur nous a dit en chaire, que le parti libéral était condamné par l'Eglise, qu'il ne voyait pas comment on pouvait faire sa religion en étant libéral.

Q.—Vous rappelez-vous qu'il ait parlé du bon parti, ou du parti du bon Dieu, et quel parti a-t-il dit que c'était ?

R.—Il aurait pu se faire qu'il aurait parlé de ces choses-là, mais à l'heure qu'il est, moi, je ne me rappelle pas de cela, je ne suis pas positif de ces choses là.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a parlé du premier ministre, monsieur Joly, et qu'est-ce qu'il a dit qu'il était ?

R.—Non, monsieur ; pour vous dire des temoignages sur ce sens-là, c'est une une chose que je puis pas faire, je ne me rappelle pas de ces choses-là ; il peut se faire qu'il aurait parlé de ces choses-là, mais je ne m'en rappelle pas.

Q.—Quelles autres choses vous rappelez-vous qu'il ait dites ?

R.—Je sais qu'un jour, j'ai eu occasion de voir mon bon curé, qui me disait : "que je devais abandonner mon parti," j'ai fait réponse : " que c'était difficile pour moi, que je ne connaissais pas M. Robillard, et que M. Sylvestre je le connaissais bien ;" et j'ai dit : " je crois bien que je ne voterai pas." Il m'a fait réponse, mon bon curé, en me disant : " votes au meilleur de ta connaissance, je t'oblige de voter."

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a dit du parti libéral, cette fois-là, et du parti conservateur ?

R.—La question n'a pas été plus longue que je vous ai répondu là.

Q.—Vous rappelez-vous de lui avoir entendu parler du chemin de l'enfer,et savez-vous quel parti il a dit être le chemin de l'enfer, dans ses sermoms ?

R.—Non, cher monsieur ; depuis deux ans, je ne puis pas donner une justification sur des choses de même, sous le serment que j'ai porté à la Cour ; ma mémoire peut me faire défaut, c'est une affaire dont je ne puis pas me rappeler.

Q.—Dans votre opinion, quel a été l'effet des sermons de M. le curé par rapport à cette élection là ; par rapport à la candidature

de M. Sylvestre, dans cette élection là ?

R.—D'après mon opinion, j'ai cru que d'après l'autorisation de M. le curé,ça donnait un bon coup à M. Robillard, d'après ce que j'ai pu comprendre.

Q.—Avez-vous connu des gens qui n'ont plus voulu voter pour M. Sylvestre,parcequ'ils avaient peur de ne pas faire leur religion ?

R.—Non, monsieur, c'est plus que je sais.

Q.—Y en a-t-il qui vous ont parlé que c'était à cause de M. le curé qu'ils ne pouvaient pas voter pour M. Sylvestre ; vous êtes-vous beaucoup occupé d'élection ?

R.—Non, monsieur, j'aime bien avoir mon opinion, et celles des autres les laisser tranquilles.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Lorsque le curé vous a parlé de votre vote à l'élection, il vous en a parlé avec bonté, il vous donnait des conseils tranquillement,sans vous menacer ?

R.—Sans me menacer, c'est-à-dire ; je pense quand il m'a parlé de cela, ce n'était pas chez lui, c'est en revenant de sa route, je ne puis pas dire où il avait été,et je m'adonnais à travailler près du chemin, et il a eu occasion de me poser quelques questions sur ces faits-la, et le fait n'a pas été plus loin.

Q.—Vous aviez une grande confiance dans votre curé ?

R.—Moi, pour désavouer la confiance de M. le curé, c'est une chose que je ne peux pas ; dans M. le curé j'ai une bonne confiance, et il m'a toujours laissé libre.

Q.—Il vous a dit de voter suivant votre conscience,pour le parti pour lequel,dans votre conscience,vous jugeriez à propos de voter ?

R.—Oui, monsieur.

Et le déposant ne dit rien de plus.

L'Hon. Anselme Homère Paquet,

Sénateur de la Puissance du Canada, âgé de 50 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Avez-vous eu connaissance de l'election dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878 ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Quelle était la position respective des deux candidats, relativement à leur popularité dans le comté et à leurs chances de succès, d'après l'opinion générale ?

R.—Je connaissais que les chances de succès de M. Sylvestre lui étaient favorables, quand j'ai appris qu'il avait pour adversaire M. Robillard, qui n'était pas connu, du moins dans nos paroisses, et qui n'avait jamais figuré comme homme politique ; et je ne connais pas qu'il ait pris aucune part à aucune élection.

Q.—Dès que sa candidature a été annoncée, de qui a-t-on dit qu'il était le candidat ?

R.—On a toujours dit qu'il était le candidat du clergé ; ça été le cri que j'ai entendu. Je ne le savais que par correspondance, car la chambre siégeait alors, et je n'étais pas ici.

Q.—Quelle était la nature des préjugés que les amis de M. Sylvestre ont eu le plus de difficulté à combattre, pendant cette campagne électorale ?

R.—Préjugés religieux.

Q.—Qu'est-ce que l'on disait, publiquement, de la part que prenait le clergé à cette élection et de l'influence que cela aurait sur les chances de M. Sylvestre ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que le témoin ne doit témoigner que de faits qui sont à sa connaissance, et non pas des dires ou des rumeurs qui auraient pû circuler dans le public.

Objection réservée par le juge.

R.—Ce que l'on disait alors, ce que l'on m'a communiqué, c'est

que c'était le clergé qui faisait l'élection. Ce que je dis là m'a été communiqué à Ottawa, lorsque j'étais à la chambre.

Q.—Lorsque vous vous êtes trouvé ici, dans le comté, avez vous vu les gens, et avez-vous pu voir, par vous même, que ce que l'on vous disait était vrai ?

R.—J'ai eu la confirmation du même fait dans une seule visite que j'ai faite ; et j'ai eu la confirmation du même fait par plusieurs personnes.

Q.—N'étiez-vous pas, Docteur, un de ceux à qui les libéraux et les principaux amis de M. Sylvestre s'adressaient, et avec qui ils se consultaient, au sujet de l'élection ?

R.—Je crois que je l'étais.

Q.—De quoi était-il question ?

R.—D'après la rumeur publique, il était question nonseulement des prédications, mais des avis spirituels et du confessionnal.

Q.—Quelle était la principale objection que plusieurs amis, depuis longtemps attachés à la cause libérale, donnaient comme ne pouvant voter pour M. Sylvestre à cette élection ?

R.—La raison principale qu'ils donnaient, c'est qu'ils avaient été influencés, soit par la prédication ou par la confession. Qu'ils ne pouvaient pas être catholiques, ou rester catholiques, et voter pour le parti libéral. C'est pourquoi je suis allé moi-même avec M. Jetté, aujourd'hui Juge, auprès de Mgr. Fabre, pour lui expliquer ce qui en était, et soumettre le tout à Monseigneur. Je n'ai pas pu avoir d'entrevue avec Monseigneur, cette fois, M. Jetté m'a dit qu'il y irait, et de fait il m'a ensuite dit qu'il y avait été le lendemain, le Samedi Saint. Et Monseigneur n'a pas, que je sache, donné suite à la plainte qui a été faite, et que M. Jetté lui a soumise de ma part.

Q.—Après cette plainte-là, vous êtes-vous aperçu qu'il y avait quelque différence dans les actes du clergé en hostilité avec la candidature de M. Sylvestre ?

R.—Je ne le crois pas ; je ne m'en suis pas aperçu.

Q.—Après l'élection, avez-vous eu occasion de voir Mgr. Fabre, Evêque de Montréal, et de lui parler de ce même sujet, de la part que le clergé avait prise à cette élection ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle se rap-

porte à des faits postérieurs à l'élection, et qui ne peuvent avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection maintenue.

Q.—Est-il à votre connaissance que M. Sylvestre, le candidat défait, ait porté quelque plainte au chef Ecclésiastique de ce Diocèse, au sujet de la conduite du clergé pendant cette élection ?

R.—Je sais qu'il en a porté.

Q.—Quel en a été le résultat ?

R.—Aucun, que je connaisse.

Q.—Qu'est-ce que Mgr. Fabre lui a avoué en votre présence ?

Ojecté à cette question comme illégale.

Objection maintenue.

Q.—Pourquoi dites-vous qu'il n'a eu aucun résultat ; qu'est-ce qui vous autorise à dire cela ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que le résultat d'une plainte aux autorités ecclésiastiques, ne peut être prouvé de la manière qu'on tend à le prouver devant cette Cour.

Objection maintenue.

Q.—D'après les circonstances de l'élection, que vous avez mentionnées plus haut, et d'après les faits qui sont venus à votre connaissance depuis, à quelle influence particulière, attribuez-vous le résultat de cette élection, en faveur du candidat Robillard ?

R.—Je l'attribue au clergé, et voici les raison de ma réponse pour appuyer ce que je viens de dire. Au temps de l'élection, tout se trouvait à mon avis dans une position meilleure pour M. Sylvestre que dans les luttes antérieures. Il y avait l'opinion publique qui se prononçait contre les mesures du dernier gouvernement, que M. Sylvestre avait combattu, et elle paraissait très-bonne pour lui. Ensuite, il y avait le résultat des élections antérieures, qui était en sa faveur, car en1875, il avait eu un adversaire beaucoup plus dangéreux, M. Louis Tranchemontagne. Quand le résultat de l'élection a été connu, je n'ai pas eu le moindre doute à attribuer ce résultat au clergé. Là où il y a eu le plus d'efforts de faits, à St. Barthélemy, St. Norbert et Lanoraie, ces trois paroisses là surtout ont donné, en comparant avec le résultat de 1875, une

différence qui a fait pencher absolument la balance. A St. Barthélemy M. Sylvestre, avait eu une majorité de quarante voix, ou à peu près trente-sept à quarante, en 1875, et il y a eu une minorité de soixante à soixante-et-six, à la dernière élection.

A St. Norbert, il a eu une diminution de huit à dix voix, je crois; et à Lanoraie, où il avait eu une majorité de vingt et quelques voix, il a eu au delà de cent-vingt voix de minorité. Ces trois paroisses-là, à elles seules, faisaient plus que contrebalancer les autres, et, d'après ce que je crois, il y a eu beaucoup plus que cela par les abstentions dues à l'influence du clergé.

Q.—Lorsque Monseigneur de Montréal a été informé par vous, au sujet de la présente Contestation, que les Pétitionnaires avaient l'intention de produire des témoins pour établir des faits qui s'étaient accomplis dans le confessional pendant des confessions, quelle opinion vous a-t-il alors exprimée sur le droit que des catholiques avaient de faire une telle preuve, sans encourir les censures de l'Eglise?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à faire une preuve par ouï-dire.

Objection maintenue.

TRANSQUESTIONNÉ.

Q.—Vous avez dit que le Défendeur en cette cause, lors de l'élection dont il s'agit, n'était pas connu comme homme politique, n'est-il pas vrai qu'il est bien connu comme commerçant et homme d'affaires, dans le comté?

R.—Comme commerçant, depuis son élection, j'ai beaucoup plus entendu parler de lui, parceque je savais qu'il était commerçant avant. Mais j'en ai entendu parler beaucoup plus depuis.

Q.—N'a-t-il pas fait des affaires assez considérables dans votre paroisse avant l'élection?

R.—C'est possible, mais j'en ai pas mémoire à l'heure qu'il est. J'avouerai même, qu'avant l'élection, je ne lui connaissais pas d'autre commerce que celui de bois de corde.

Q.—Vous n'avez pas eu connaissance qu'il faisait commerce de grain et de foin aussi ?

R.—Non, puisque je vous ai donné ma réponse tout-à-l'heure.

Q.—Vous savez que généralement le candidat a toujours beaucoup plus d'influence dans la paroisse où il réside qu'ailleurs ?

R.—Le contraire s'est vu.

Q.—Je vous dis généralement ?

R.—Celui qui part pour une lutte et qui n'a pas la majorité dans sa paroisse n'a pas beaucoup de chances de succès. Mais souvent il arrive que le candidat est battu dans sa propre paroisse, et on l'a vu dans le comté d'Yamaska, il n'y a pas longtemps encore.

Q.—Le candidat Sylvestre a-t-il eu autant de majorité dans sa propre paroisse, à la dernière élection, qu'aux élections précédentes ?

R.—Je ne suis pas certain du nombre, mais il me semble qu'il a eu une différence en moins, sans l'assurer. Ce qui me fait dire cela, c'est qu'il y a eu une élection en mai, et l'autre en septembre, c'est pour cela que je ne puis le constater. Je n'en suis pas certain.

Q·—N'est-il pas vrai que le plus grand changement qui eût lieu dans comté eût lieu dans la paroisse de Lanoraie, où réside le Défendeur en cette cause ?

R.—Je crois que oui.

Q.—N'est-il pas vrai que, dans la paroisse de St Barthelemy, plusieurs des principaux citoyens de la paroisse ont supporté le Défendeur en cette cause; lorsque auparavant, et dans les élections antérieures, ils supportaient le parti opposé, et que l'on ne peut attribuer le changement d'aucuns de ces messieurs à l'influence du clergé ?

R.—Dans St Barthelemy, je n'attribue pas le changement à d'autre influence que celle du clergé; et ce sont des personnes de cette paroisse qui m'ont dit à moi-même qu'ils n'auraient pas eu l'idée de changer leur vote, mais qu'ils l'avaient fait par rapport à leur curé. Je n'en connais pas qui aient changé autrement. Il peut se faire qu'il y en ait mais je n'en connais pas.

Q.—En connaissez vous qui ont changé parcequ'ils désapprouvaient le parti libéral auquel appartenait M. Sylvestre ?

R.—J'en connais qui sont changés sous le coup de l'oppression de

leurs curés en disant : " qu'ils ne pouvaient pas faire leur Pâques et leurs devoirs religieux ; qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, étant sous le coup de cette crainte-là." Je n'en connais pas d'autres.

Q.—Ne savez vous pas que le Dr. Drainville, de St. Barthelemy, a supporté le Défendeur en cette cause, dans cette élection ?

R.—Je ne le sais pas et je ne le crois pas.

Q.--Ne savez-vous pas que le notaire Rouleau a supporté le Défendeur en cette cause ?

R.—Pour le notaire Rouleau, on me l'a dit. J'ai moins de difficulté à le croire.

Q.—Savez-vous que la famille Fauteux a aussi suppporté le Défendeur en cette cause, dans cette élection ?

R.—J'ai appris que monsieur Isaïe Fauteux, qui avait toujours été libéral, avait abandonné le parti, sous la pression exercée par son Curé, et il me l'a avoué lui-même. " Il n'y a pas de possibilité de continuer," m'a-t-il dit, "je suis vieux, et il faut que je fasse ma religion, et M. le Curé me dit que je ne puis pas rester catholique et faire ma religion, si je reste de ce parti-là." Voila ce qu'il m'a dit lui-même.

Q.—N'est il pas vrai, que le docteur Drainville jouit d'une grande influence, dans la paroisse de St Barthelemy ?

R.--Je le crois, monsieur.

Q.—Il a été le candidat du parti libéral, dans une élection antérieure ?

R.—Oui, en mil huit cent soixante-et-quinze.

Q.—N'est-il pas vrai que, dans la paroisse de St. Norbert, le Défendeur en cette cause a eu une majorité moindre d'un vote que le candidat conservateur avait eu à l'élection précédente, pour la chambre locale ?

R.—Je ne le crois pas, parceque, autant que je puis me rappeler, je l'ai dit dans mon examen en chef, dans la paroisse de St. Norbert en 1875 et en 1878, je pense que les conservateurs ont eu huit ou neuf de majorité, je l'ai dit, huit ou dix dans mon examen en chef. Je crois que c'est cela aussi.

Q.—Vous savez que dans l'élection dont il s'agit, les deux partis politiques se sont vivement fait la lutte dans le Comté ?

R.—Ça toujours été vif.

Q.—Vous savez qu'il y eût nombreux discours aux portes des églises, et à des assemblées publiques, spécialement convoquées pour discuter les questions politiques ?

R.—Je n'en ai pas été témoin, mais je l'ai entendu dire. Je ne me suis rencontré qu'à St. Barthelemy.

Q.—Vous êtes allé, vous aussi, discuter dans cette élection ?

R.—Oui, monsieur, j'ai été à St. Gabriel de Brandon et à St. Barthelemy, si je me rappelle.

Q.—Et vous avez rencontré là des adversaires, qui prenaient la part du Défendeur en cette cause et de son parti ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous savez qu'à cette élection, la grande question que l'on discutait, alors, était la question du renvoi des ministres locaux par le lieutenant-gouverneur, et que les électeurs prenaient un grand intérêt à cette question ?

R.—Ils prenaient beaucoup d'intérêt à n'être pas en faveur de ceux qui les taxeraient !

Q.—Que voulez vous dire, qu'ils prenaient intérêt à n'être pas en faveur de ceux qui les taxeraient ?

R.—Je veux dire qu'ils approuvaient le renvoi des anciens ministres, parceque leur programme était de taxer, et il ne leur était pas favorable.

Q.—N'est-il pas vrai que cette taxe ne devait être imposée que du consentement seulement du Lieutenant-Gouverneur, et quand il lui plairait de le faire ?

R.—Cela ne pouvait pas avoir lieu sans sa sanction.

Q.—Le fait n'a-t-il pas été expliqué au peuple, que le Lieutenant-Gouveneur pouvait aussi bien refuser de sanctionner la mesure et mettre en force le bill, que de renvoyer ses ministres ?

R.—Cela n'a pas été discuté devant moi.

Q.—N'avez-vous pas raison de croire que cela a été discuté ?

R.—Si personne ne m'en a parlé, je n'ai pas raison de croire que cela a eu lieu.

Q.—.Vous savez qu'il y avait, dans la mesure que l'ancien gouvernement avait présentée, un clause qui disait que cette loi ne serait mise en force, que lorsqu'il plairait au Lieutenant-Gouverneur de le faire par proclamation?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que ne découlant pas de l'examen en chef, et n'ayant aucun rapport au présent litige.

Objection réservée.

R.—Je crois qu'elle y était.

Q.—N'y avait-il pas aussi, pendant cette élection, certains reproches faits au candidat Sylvestre, à propos de sa conduite pour le chemin de fer, qui passe dans le district électoral de Berthier ?

R.—Je sais qu'il y a eu quelque chose relativement à cette question, mais je ne me rappelle pas si elle lui était favorable ou contraire ; je pense qu'il en a été question ; j'ai pris peu de part à l'élection, j'ai été absent presque tout le temps.

Q.—N'est-il pas vrai, qu'aux élections précédentes, les curés que vous avez mentionnés dans votre examen en chef ont pris une part aussi active aux élections, qu'à celle dont ils est question en cette cause ?

R.—D'après ce que je crois, ils se sont surpassés dans celle-ci !

Q.—N'est-il pas vrai que le curé de St. Barthelemy a moins dit dans l'élection dont il est question en cette cause qu'aux élections précédentes ?

R.—Je suis absolument certain que les gens se sont beaucoup plus plaints à cette élection-ci, et à moi-même ils se sont plaints ; maintenant a-t-il plus ou moins dit ? je crois ce qu'ils m'ont dit, par le résultat que cela a eu sur eux.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—En réponse aux transquestions, vous avez parlé de discours aux portes des églises, avez-vous vu ou entendu dire que le Défendeur avait fait aucun discours ?

R.—Je n'ai jamais entendu dire qu'il ait parlé. J'ai entendu dire qu'il avait dit, à Berthier, qu'il ne connaissait pas la politique, mais qu'il l'apprendrait; que cela devait s'apprendre comme d'autre chose.

Q.—Avez-vous entendu faire la remarque, par un grand nombre d'électeurs, qu'il ne se mêlait pas beaucoup de son élection ?

R.—Je l'ai entendu faire cette remarque-là, monsieur; mais on a dit: "il a quelqu'un qui travaille si activement pour lui, qu'il n'a pas besoin de s'en mêler !"

Q.— Qui était-ce?

R.—Les Curés.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Charles Boucher,

Cultivateur, de la paroisse de Lanoraie, âgé de 54 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—Lanoraie, monsieur.

Q.—Vous étiez catholique, et vous l'êtes encore ?

R.—Oui ; je me qualifiais catholique, et quelques personnes disaient que les libéraux, c'étaient pas des catholiques, mais pour moi-même je l'étais.

Q.—Avez-vous eu occasion d'entendre prêcher monsieur le curé Loranger ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A-t-il parlé, devant vous, de la politique ou de l'élection ?

R.—Oui, monsieur; il s'en est occupé.

Q.—Etiez-vous là, le premier dimanche, avant que la candidature de monsieur Robillard fût annoncée?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qu'il a recommandé au gens de faire ou de ne pas faire?

R.—Il a recommandé aux gens de prendre garde sur leur manière de conduite, et ensuite de ne pas se prononcer, qu'il pourrait y avoir quelque chose par la suite, comme manière d'orgueil, qui les feraient voter contre leur conscience. J'ai compris que c'était quelques explications de sa politique qu'il voulait donner, mais qu'il ne pouvait déclarer dans le temps.

Q.—A-t-il dit qu'il reviendrait sur ce sujet?

R.—Oui, il a dit: " quand cela sera le temps, je reviendrai sur le sujet."

Q.—A-t-il tenu sa parole, quand la candidature de M. Robillard a été annoncée?

R.—Oui, monsieur.

Q.—En a-t-il parlé, quand elle a été connue, en chaire?

R.—Je ne puis pas vous dire, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Avez-vous entendu des sermons concernant la politique, ou concernant les libéraux condamnés par lui, M. le curé?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qu'il a dit des libéraux?

R.—Quant à en faire le détail, ça c'est une chose bien difficile pour moi, mais il a louangé le parti conservateur de toutes ses forces.

Q.—Et le parti libéral?

R.—Il a paru le dédaigner par des mots un peu durs. Mais il avait peut-être raison. C'est pas que je veux dire qu'il remplissait pas son devoir.

Q.—Dans la cabale, les partisans du Défendeur parlaient-ils des sermons du curé?

R.—Oui, monsieur; ils disaient qu'il fallait suivre les avis du prêtre pour être catholique. Dans tous les cas, cela ne m'a pas em-

pêché de voter, ni ils ont voulu non plus, parceque j'en connaissais plus long peut-être que ceux qui cabalaient.

Q.—D'après les prédications et l'interprétatation qui était donnée aux sermons du curé par les électeurs, qu'est-ce que certains électeurs libéraux croyaient faire, au point de vue de la religion, en votant pour M. Sylvestre.

R.—Ils croyaient commettre une désobéissance à leur prêtre.

Q.—Et à l'égard de la religion ?

R,—Une désobéissance à leur devoirs principaux.

Q.—Qu'est-ce qu'ils considéraient être les conséquences de cela, par rapport au salut de leur âme ?

R.—Ils considéraient qu'ils exposaient le salut de leur âme ; qu'il n'y avait presque pas moyen de continuer d'être libéral, d'après ses discours.

Q.—Et de rester catholique ?

R.—Pour le sûr, car d'après la rumeur des conservateurs, les libéraux ne l'étaient pas dans le temps.

Q.—Dans votre opinion, quel a été le résultat des sermons du Curé sur la votation, dans cette élection, dans la paroisse de Lanoraie ?

R.—Je ne puis pas dire autrement, que cela a fait beaucoup de bien au parti conservateur, parceque je ne voudrais pas mépriser l'influence de mon Curé. Si je disais le contraire, ce serait mépriser mon Curé, ce serait dire qu'll n'est pas influent. Il ne peut pas se faire autrement que cela a fait beaucoup de bien au parti de monsieur Robillard.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Cyrille Ducharme,

Cultivateur, de la paroisse de Lanoraie, âgé de 42 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, étiez-vous électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—Lanoraie.

Q.—Vous étiez catholique sans doute, comme vous êtes encore aujourd'hui ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous eu occasion d'entendre le Révérend Messire Loranger, curé de cette paroisse, parler, en chaire, de la politique et de l'élection, et qu'est-ce qu'il a dit, un dimanche, avant que la candidature du Défendeur fût connue ou annoncée ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que les paroles du prêtre, prononcées du haut de la chaire de vérité, ne peuvent être prouvées et ne faire l'objet d'une preuve devant cette Cour.

Objection réservée.

R.—Il a demandé aux gens d'attendre pour se prononcer, d'attendre, par rapport que l'orgueil faisait faire des folies. Qu'un homme qui était prononcé ne pouvait pas revirer.

Q—A-t-il parlé que le parti conservateur aurait un candidat ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Quel a été le sujet général des prédications de monsieur le Curé, pendant le temps de l'élection, jusqu'à la votation, et dans quel sens a-t-il conseillé aux électeurs de voter, pendant cette élection-là ?

R.—Il a parlé, et il faisait voir, que parti libéral était dangéreux, par rapport que la France était dans une mauvaise position ; dans le règne qu'on était, on pouvait être entrainé petit-à petit comme la France ; c'est tout ce que je me rappelle, que M. le curé a dit. C'était un feu roulant, je ne me rappelle pas de tout.

Q.—D'après vous, quel a été l'effet des prédications de M. le curé sur le résultat de la votation, dans votre paroisse ?

R.—Les gens pensaient, et c'est ce que je pense moi-même, que cela protégeait M. Robillard bien fort.

Q.—En connaissez-vous qui n'ont pas voté pour M. Sylvestre ou

qui ont voté pour M. Robillard, à cause des prédications de M. le curé ?

R.—Je connais un M. Joly, qui m'a dit à moi-même, qu'il n'avait pas voté, par rapport à ce que M. le curé disait en chaire, et tout ce qui se disait contre le parti sous le rapport de la religion. Il m'a dit cela lui-même, que c'était pour cela, c'était sa raison ; d'autres peuvent l'avoir dit ; je ne m'en rappelle pas.

Q.—Avant la votation, savez-vous quels calculs le parti de M. Sylvestre faisait, lorsqu'il s'assemblait en comité ?

R.—On a été bien trompé. On a chéqué bien plus haut. Quand les votations ont été données, on a été surpris. On a calculé par rapport u ce que M. le curé avait bien de l'influence dans la paroisse, comme tous les autres curés ; on a calculé que c'était arrivé par son influence.

Q.—Pendant l'élection, est-ce sur la religion ou sur la politique, que se faisait la plus grande cabale en faveur du Défendeur ?

R.—Il s'est parlé de la religion ; ils nous disaient qu'il fallait suivre les avis de son curé. Il se parlait d'autres choses aussi.

Q.—Comment appelait-on ceux qui ne suivaient pas ou n'écoutaient pas leur curé, dans cette élection-là ?

R.—Moi, je ne me rappelle pas beaucoup du mot, pour le dire.

Q.—Vous rappellez-vous si on les appelait libéraux ou révolutionnaires ?

R.—Je le sais pas assez ; cela peut avoir été dit, mais je ne le sais pas, je ne m'en rappelle pas.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous connaissez bien le Défendeur ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etait-il un homme bien populaire dans la paroisse ?

R.—C'est un homme bien aimé, un gentil garçon.

Q.—Avez-vous eu connaissance des élections municipales, qui ont eu lieu dans le temps ; savez-vous combien de personnes ont été pour lui ?

R.—J'en ai eu connaissance ; je sais qu'il a eu bien des votes.

Q.—Ne savez-vous pas qu'il y a eu que les deux frères, Joseph et Louis Marion, qui ont voté contre lui ?

R.—Je ne suis pas positif de cela.

Q.—Vous savez que c'est un homme qui fait un gros commerce de foin et de grain ?

R.--Oui, monsieur.

Q.—Vous savez qu'il est bien connu dans le comté ?

R.—Il est bien connu dans la paroisse chez nous ; j'entends dire qu'il fait bien des affaires.

Q.—Mais n'est-ce pas que, pour un homme qui n'a jamais été membre, c'est un homme qui a été un des plus connus ?

R.—Je pense que, pour un homme de commerce, il doit être bien connu, dans le comté.

Q.—N'est-ce pas qu'il était plus connu, lors de cette élection-ci, que l'était monsieur Sylvestre, lors de sa première élection, dans le comté ?

R.—Ça, ça dépend, s'il était meilleur.

Q.—Je ne vous demande pas de dire s'il était meilleur, je vous demande s'il était connu ?

R.—C'est une réponse qui m'embarrasse pas mal, ça. Je n'ai pas de réponse à donner là-dessus. Suivant moi, le choix pour l'élection de monsieur Sylvestre avec celle de monsieur Robillard, ça ne me regarde pas.

Q.—Je ne vous demande pas pour quel des deux vous auriez voté, je vous demande si vous savez si monsieur Sylvestre était aussi connu, dans le comté, en mil huit cent soixante-et-onze lorsqu'il s'est présenté, pour la première fois ?

R.—M. Sylvestre, je ne sais pas s'il a été dans toutes les autres paroisses lorsqu'il s'est présenté. Il est venu dans la paroisse de Lanoraie chez nous. Je sais que M. Robillard n'avait pas été dans toutes les paroisses.

Q.—Avant que M. Sylvestre allât dans toutes les paroisses, était-il connu dans toutes les paroisses ?

R.—Je le ne connaissais pas avant.

Q.—Savez-vous s'il n'était pas connu du tout, à part de sa paroisse ?

R.—Je ne puis pas dire cela. Je parle pour la paroisse chez nous.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—A l'élection municipale dont vous venez de parler, lorsque le Défendeur a été élu conseiller et ensuite maire, M. le curé s'était-il mêlé de cette élection-là ?

R.—On croit toujours qu'il s'en mêle plus qu'il s'en mêle. On est peut-être un peu sévère pour M. le curé ; moi, je suis sous l'impression qu'il s'en est mêlé un peu, je veux pas dire en général.

Q.—Etiez-vous là le dimanche, lorsqu'il à dit aux gens, en chaire, d'élire des conseillers qui marcheraient avec leur curé ?

R.—Je me rappelle bien que M. le curé a dit cela : " qu'ils devaient élire des conseillers qui marcheraient avec le curé, pour faire les listes électorales."

Q.—Est-ce à cette élection municipale-là, que le Défendeur a été élu pour la première fois conseiller ?

R.—Oui ; c'est un homme qui ne s'était jamais mêlé d'affaires de politique.

Q.—Vous rappelez-vous qu'il y eu une soixantaine de votes d'enrégistrés contre lui à cette élection-là ?

R.—Le poll a été tenu par risée ; ils devaient bien savoir que M. Robillard ne devait pas être battu.

R.—Pensez-vous qu'il y a eu une soixantaine de votes enrégistrés contre M. Robillard ?

R.—Cela a pu arriver. Je ne m'en rappelle pas. Je ne le jure pas.

Et le déposant ne dit rien de plus.

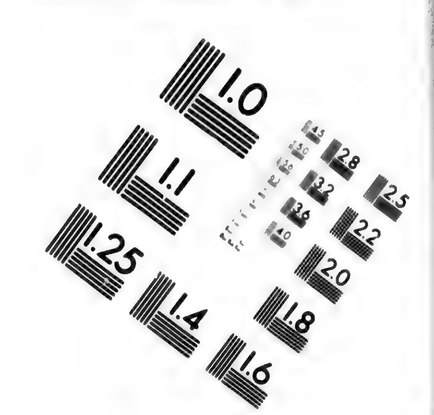
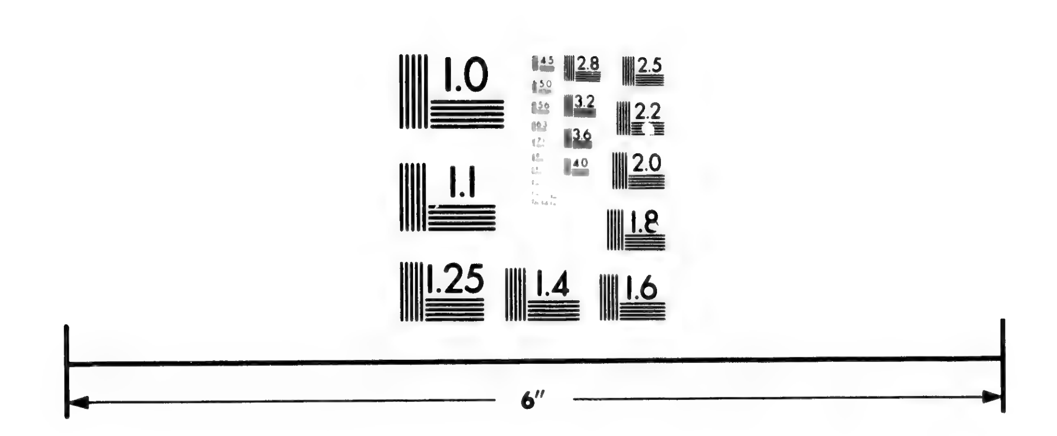
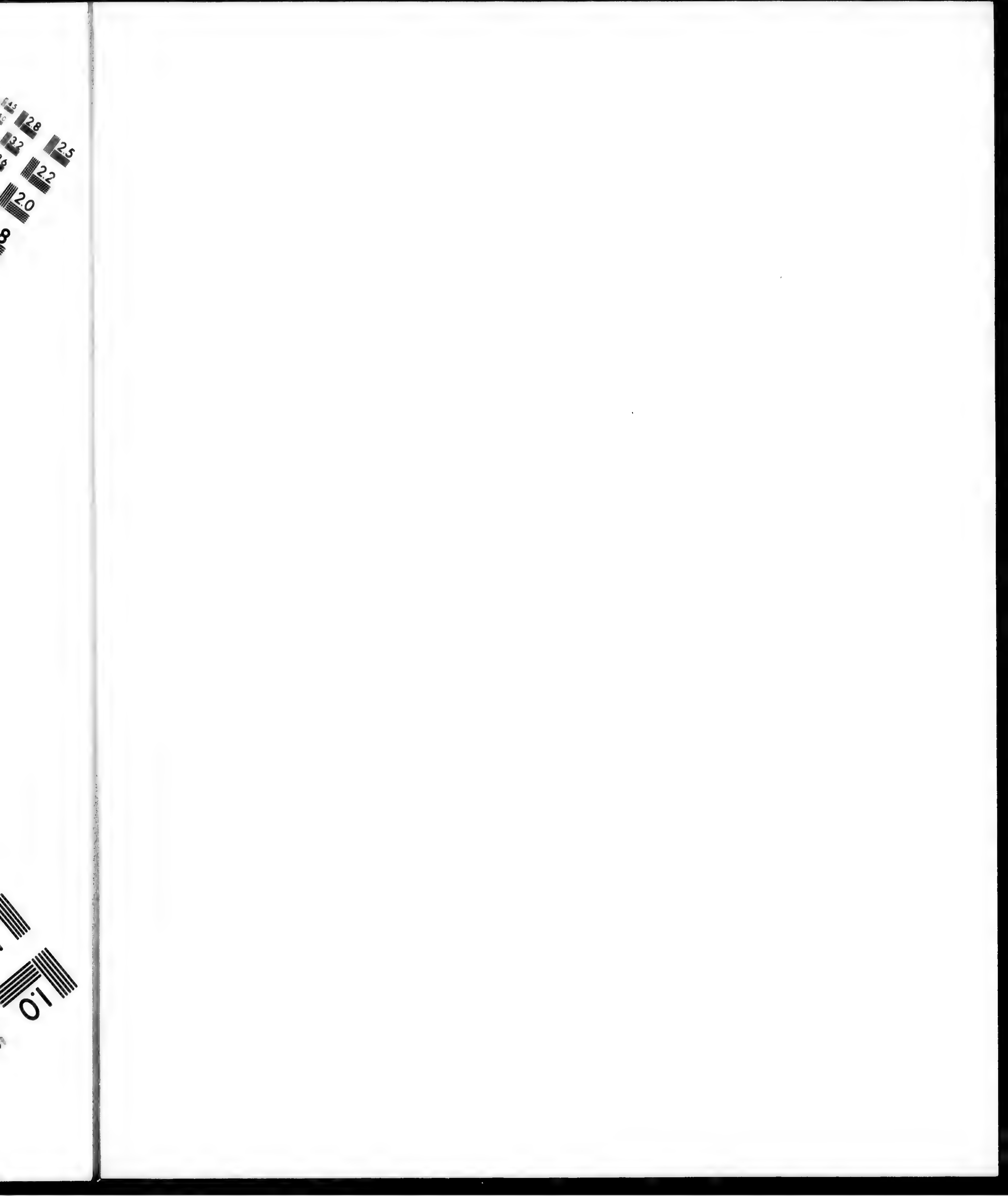


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)




2.8
3.2
2.5
2.2
2.0

François Xavier Dubeau,

Cultivateur, de la paroisse de St Norbert, âgé de quarante-sept ans.

Lequel, etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—St Norbert.

Q.—De quelle religion étiez-vous, et êtes-vous encore ?

R.—Catholique-Romain.

Q.—Quel était le curé de cette paroisse-là ?

R.—M. Joseph St. Aubin.

Q.—Avez-vous entendu prêcher M. St. Aubin, à la grande messe les dimanches ou jours de fêtes, pendant cette élection-là, et avant la votation, sur la politique et cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Plusieurs fois ou une seule fois, pendant cette élection ?

R.—Autant que je puis me rappeler, lorsqu'il a été question de l'élection, il en a parlé tous les dimanches généralement, jusqu'à la votation.

Q.—Voulez-vous nous dire ce dont vous vous rappelez qu'il a dit, concernant la politique à cette élection ou le pati libéral ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que les paroles des prêtres ou curés, dites du haut de la chaire, ne peuvent constituer l'influence indue, et que le fait qu'on tend à prouver ne peut avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection réservée par la Cour.

R.—Le dernier dimanche avant la votation, il était à nous parler

du libéralisme catholique et du libéralisme politique, il nous a dit que c'était la même chose, et que le Syllabus était là pour le prouver. Qu'on en dirait ce qu'on voudrait, mais qu'il n'y avait pas moyen d'être catholique et libéral en politique.

Q.—Vous rappelez-vous s'il a parlé de M. Joly, le premier ministre de la Province de Québec, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Il en a parlé, il a dit que c'était un Sui-se. Qu'un catholique ne devait pas mettre sa confiance en un homme comme lui, mais de travailler à mettre un membre catholique en tête de notre gouvernement.

Q—C'est en chaire qu'il a dit cela ?

R.—Oui, en chaire.

Q.—A-t-il parlé d'un certain journal qui était l'organe du parti libéral, dans le temps, et qui soutenait la candidature de M. Sylvestre, et qu'est-ce qu'il en a dit ?

R.—Un jou, rnous parlant des journaux, il a dit à la paroisse : 'Les journaux que vous pouvez recevoir sont la *Minerve* et le *Nouveau-Monde*. Les autres sont des journaux que vous ne pouvez pas recevoir. Ce sont généralement des journaux qui appartiennent au méchant parti ; il y en a même qui aiment mieux recevoir ces journaux-là que de faire leurs Pâques."

Q.—D'après les journaux qui étaient reçus dans la paroisse, dans le temps, de quel journal voulait-il parler comme soutenant le mauvais parti ?

R.—Je pense que c'était du *National*.

Q.—Le *National* soutenait-il la candidature de M. Sylvestre et du parti libéral ?

R.—Je pense que le *National* soutenait le parti libéral et soutenait le candidat Sylvestre, vû qu'il était du parti libéral.

Q.—La *Minerve* et le *Nouveau-Monde*, quel parti et quelle candidature soutenaient-ils, à cette élection ?

R.—Autant que j'ai pu comprendre, ils supportaient le parti conservateur et la candidature du Défendeur, parceque le Défendeur est conservateur.

Q.—A-t-il dit ce que ne pouvaient pas faire ceux qui recevaient les autres journaux, qui supportaient le mauvais parti ?

R.—A ma connaissance, il n'y avait que le *Nouveau-Monde* et la *Minerve* qui pouvaient être reçus.

Q.—A-t-il parlé des Pâques, pour ceux qui en recevaient d'autres que la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* ?

R.—A propos de ceux qui recevaient le *National*, il a dit qu'ils préféraient recevoir ce journal que de faire leurs Pâques.

Q.—Etait-ce en chaire, et pendant l'élection dont il s'agit, qu'il parlait ainsi ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avant cela, vous avait-il parlé privément à vous du journal le *National* que vous receviez, et qu'est-ce qu'il vous en avait dit ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle ne précise pas la date où la conversation aurait eu lieu.

Objection maintenue.

Q.—Avant cela, aviez-vous eu quelque conversation avec M. le curé, pendant lesquelles il vous avait parlé du journal le *National*, et vous avait-il dit des choses de nature à vous faire comprendre que c'était bien de ce journal-là qu'il voulait parler en chaire, dans l'occasion que vous venez de mentionner; et si oui, dites ce qu'il vous en avait dit ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant que le fait qu'il tend à prouver, que le temps de cette conversation n'est pas mentionné comme ayant eu lieu pendant le temps de l'élection et que ce fait ne peut avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection réservée.

R.—Durant l'élection, je ne suis pas bien positif qu'il m'en ait parlé, mais je suis positif qu'il m'en a parlé avant ; il m'a dit : "que c'était un méchant journal menteur, qui conduisait plutôt au malheur qu'au bonheur."

Q.—Au point de vue de la religion ou de la politique ?

R.—Aux deux points.

Q.—A-t-il parlé de ce journal au point de vue de la religion ?

R.—Il m'a dit : " que c'était un descendant de *L'Avenir*, du *Pays*, du *Witness*, de ces mauvais journaux-là ;" il l'a qualifié au même titre.

Q.—Saviez-vous qu'était le *Wittness* était au point de vue catholique ?

R.—J'en avais une petite idée, parceque on avait eu des mandements qui le condamnaient ; et je crois que, comme catholique, on ne devait pas le recevoir.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a engagé de faire relativement à ce journal-là ?

R.—A bien des reprises, il me disait qu'il valait bien mieux que je renvoye ce journal là, parceque c'était un journal dangereux ?

Q.—Dans votre opinion, quel effet ont eu les prédications de M. le curé sur le résultat de la votation à cette élection ?

R.—A ma connaissance, j'ai vu des personnes qui m'ont dit que, pour avoir la paix, il fallait qu'elles abandonnent le parti libéral, mais que sans cela elle seraient restées du parti. J'ai vu un homme chez nous, qui m'a dit : "Pour faire mes Pâques, il faut que j'abandonne le parti, si je veux être tranquille."

Q.—Connaissiez-vous cet homme-là pour un libéral éprouvé ?

R.—Oui, à ma connaissance il l'avait toujours été.

Q.—Pendant cette élection, êtes-vous allé à confesse au Révérend M. St. Aubin, curé de cette paroisse, et pendant votre confession, vous a-t-il parlé de politique et de cette élection, et si oui, dites quelles menaces, promesses ou refus, en rapport avec la religion et ses sacrements, il vous a faits à cause de vos opinions politiques, et pour vous engager à voter pour le Défendeur, ou à vous abstenir de voter pour le candidat Sylvestre ?

Objecté à cette question comme illégale, en autant qu'elle tend à prouver des faits relatifs à la confession, et à divulguer le secret de la confession, et des communications confidentielles qui ne peuvent être l'objet d'une preuve devant cette Cour.

Objection maintenue, en autant que la question tend à obtenir du témoin une réponse qui divulguerait ce qui a été dit durant l'accomplissement de l'acte de la confession.

Les Pétitionnaires excipent respectueusement.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Voulez vous nommer les personnes qui vous ont dit qu'elles avaient voté pour le Défendeur, ou s'étaient abstenues de voter pour le candidat Sylvestre, à cause des menaces du curé ?

R.—A propos des Pâques, Antoine Marquis ; puis, à propos des prêches de M. le curé, George Lavallée pour un, autant que je puis me rappeler, Prosper Dauphin et quelques autres dont je ne me rappelle pas maintenant.

Q.—Etes-vous certain que le *National* se publiait encore lors de cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Etes-vous certain que le *National* supportait la candidature de M. Sylvestre ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Le curé n'a pas nommé le *National* en chaire ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Savez vous de quelle religion est l'hon. M. Joly ?

R.—J'entends dire qu'il est suisse, c'est tout ce que j'en connais.

Q.—Alors le curé ne vous a pas trompé en vous disant qu'il était suisse, si vous saviez qu'il l'était ?

R.—Quant à son nom de suisse, il ne m'a pas trompé. Quant à l'effet pour des catholiques ayant un homme comme M. Joly à la tête du gouvernement, autant que je puis me rappeler, il voulait dire que M. Joly ne devait pas être supporté par des catholiques ; cela m'a surpris.

Q.—Ces prédications n'ont eu aucun effet sur vous ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Vous avez lu le Syllabus ?

R.—Je ne l'ai pas lu ; mais il nous disait que tout ce qu'il nous disait à propos du libéralisme catholique et du libéralisme politique comme étant la même chose, que le Syllabus était là pour le prouver.

Q.—Vous l'a-t-il lu, le Syllabus ?

R.—Pas à ma connaissance, il a donné seulement des explications verbales.

Et le déposant ne dit rien de plus.

François Xavier Antoine Biron,

Notaire Public, de la paroisse de St. Cuthbert. âgé de 50 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—Dans la paroisse de St Cuthbert, dans le comté de Berthier.

Q.—Quel est celui des deux candidats, dont la candidature a été annoncée la première ?

R.—C'est M. Louis Sylvestre dont on a entendu parler d'abord.

Q.—Pendant quelques jours, comment pensait-on que son élection aurait lieu, avant que la candidature de son adversaire fût annoncée ?

R.—On était généralement d'opinion que M. Sylvestre serait élu sans opposition.

Q.—Lorsque, après cela, la candidature du Défendeur a été annoncée et connue, quelle a été la rumeur publique au sujet de cette candidature, et à qui l'attribuait-on ?

R.—Lorsque la candidature de M. Robillard a été mentionnée, il s'est repété généralement que c'était le candidat du clergé, et que c'était les curés du comté, en grande partie, qui allaient faire son élection.

Q.—Le Défendeur était-il un homme connu dans le comté ?

R.—Je crois que dans l'interieur du comté il n'était pas connu du tout ; il l'était un peu chez nous, comme commerçant, mais on n'avait jamais entendu dire qu'il s'était jamais mêlé d'élection ; pour moi, je ne l'ai jamais vu prendre aucune part active dans les élections.

Q.—M. Sylvestre était-il connu et populaire dans le comté ?

R.—Certainement, M. Sylvestre était connu dans le comté pour un homme honorable sous tous rapports, et comme ayant rempli son

mandat d'une manière satisfaisante. M. Sylvestre était déjà le représentant du comté.

Q.—Combien de fois auparavant avait-il déjà été élu, et contre quels hommes ?

R—La première fois qu'il a été élu, c'était contre le Dr. Moll ; et la seconde élection qu'il a remportée, c'est contre M. Louis Tranchemontagne, marchand de Berthier.

Q.—Le Dr Moll et M. Tranchemontagne étaient-ils plus influents et plus populaires que le Défendeur, lorsqu'ils se sont présentés contre M. Sylvestre, dans le comté ?

R.—Le Dr. Moll était reconnu depuis longtemps comme un orateur distingué, ayant pris part aux luttes politiques depuis un grand nombre d'années. Il était connu généralement dans tout le comté. M. Louis Tranchemontagne, comme commerçant et ayant succédé à son père, était généralement estimé et bien vu dans le comté de Berthier, et il avait en outre l'instruction qui le mettait dans une position à se former un bon parti.

Q.—Le Défendeur a-t-il, à votre connaissance, jamais adressé la parole en public, ou avez-vous jamais entendu dire qu'il l'ait fait, à cette élection ?

R.—Je n'ai pas connaissance qu'il ait adressé la parole en public, ni je l'ai entendu dire ; on m'a même dit qu'il avait déclaré lui-même ne s'être jamais occupé de politique, qu'il ne connaissait pas cela, mais que comme il avait bien su le tour d'apprendre le commerce, il viendrait bien à bout d'apprendre la politique ; mais quelqu'un lui répondit que quand il le saurait, il pourrait se présenter ; mais je n'étais pas présent, on m'a rapporté cela.

Q.—C'était la rumeur publique ?

R.—C'était le bruit courant ; on m'a dit que cela avait été dit dans une assemblée.

Q—Avez-vous vu, dans la paroisse de St Cuthbert, le Défendeur ?

R.—Oui, monsieur ; je l'ai vu une fois, un dimanche après la messe, accompagné de M. Houde, le membre actuel de Maskinongé ; il a introduit à l'assemblée M. Houde, à la porte de l'église, en di-

sant que ce monsieur allait leur expliquer ce qu'il (le Défendeur) se proposait de faire en chambre, s'il était élu.

Q.—A-t-il dit aussi de quelle profession était M. Houde ?

R.—Oui, monsieur, il a introduit M. Houde comme avocat et membre ; et M. Houde a déclaré qu'il n'était pas avocat.

Q.—Est-ce tout ce qu'il a dit cette fois là ?

R.—Je pense que oui je ne lui ai pas entendu dire d'autres choses.

Q.—Avez-vous entendu quelqu'un dans la foule lui demander d'exprimer ses opinions politiques ?

R.—Je crois que oui.

Q.—Qu'est-ce qu'il a répondu à cela ?

R.—Autant que je me rappelle, je crois qu'il a dit que M. Houde était rendu là pour expliquer ce qu'il se proposait de faire en chambre.

Q.—Dans votre opinion et d'après ce que vous avez pu constater pendant cette élection, à quoi surtout et à quelle influence est dû le succès du défendeur en cette cause ?

R.—Je crois qu'il n'y a eu qu'une voix dans tout le comté pour reconnaître que, sans l'appui et l'influence de quelques membres du clergé, il ne se serait pas même présenté.

Q.—Disait-on quelles chances il aurait eues sans l'appui de ces quelques membres du clergé ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection réservée par la Cour.

R.—Tout le monde m'a paru d'accord à dire que, sans cela, il n'aurait pas réussi, et que même il ne se serait pas présenté ; je l'ai déjà dit.

Q.—Quelle était l'objection la plus difficile à combattre, que les amis de M. Sylvestre rencontraient chez d'anciens partisans, qui éprouvaient des difficultés à voter pour lui de nouveau ?

R.—Plusieurs amis dévoués de M. Sylvestre ont dit devant moi que, d'après les prédications qu'ils avaient entendues, et les conversations privées qu'ils avaient eues avec leur curé, ils se trouvaient dans l'obligation de s'abstenir malgré eux, parcequ'on leur faisait

comprendre que M. Sylvestre était libéral en politique, et que ce parti était condamné par l'Eglise.

Q —Par les électeurs de quelle paroisse avez-vous surtout entendu dire cela ?

R.—Par ceux de la paroisse de St. Barthélemy spécialement.

Q.—En avez-vous entendu de la paroisse de St. Norbert aussi ?

R.—J'en ai entendu de St. Norbert aussi, mais ils paraissaient moins craindre les menaces du curé.

Q.—La paroisse de St Cuthbert est située entre ces deux paroisses de St. Barthélemy et St. Norbert, n'est-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—N'est-il pas vrai que le Défendeur en cette cause était, lors de son élection, bien connu dans le comté comme commerçant, et qu'il faisait des affaires pour un montant considérable ?

R.—Pas à ma connaissance, comme je l'ai dit dans mon examen en chef ; dans l'intérieur du comté, il n'était pas connu.

Q.—N'est-il pas vrai que, lors de la première élection de M. L. Sylvestre, ce dernier était bien moins connu que ne l'était le Défendeur en cette cause ?

R.—Je ne pourrais pas répondre facilement à cette question, parceque je ne me rappelle pas si M. Sylvestre ne serait pas allé parler dans les élections précédentes pour le candidat qu'il supportait dans les paroisses du comté. Je ne sais pas s'il était déjà allé dans l'intérieur du comté.

Q.—Vous ne savez pas s'il était connu ou non ?

R.—J'ai dit que je ne me rappelais pas de cela, parceque je ne sais pas s'il est allé parler avant, dans les élections précédentes.

Q.—Vous n'avez jamais entendu M. Sylvestre faire des discours dans les élections, à part du temps où il a été candidat lui-même ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q— N'est-il pas vrai que souvent les hommes nouveaux, par le fait qu'on n'a pas de reproches à leur faire sur leur conduite publi-

que, ont plus de chances que les anciens qui pourraient bien être préférables sous d'autres rapports ?

R.—Cela peut se faire, cela se pourrait ; mais je crois que pour qu'un homme nouveau eût quelque chance, il faudrait qu'il fût capable au moins d'expliquer ce qu'il entendrait faire !

Q.—Vous dites que vous avez été bien surpris de voir que le Défendeur en cette cause posait sa candidature contre M. Louis Sylvestre, lorsque vous vous attendiez à une élection par acclamation. Vous avez dit cela, n'est-ce pas ?

R.—J'ai dit que jusqu'au moment où on a entendu parler de M. Robillard, on était sous l'impression que M. Sylvestre serait élu par acclamation.

Q.—Ne savez-vous pas que sur les tréteaux, pendant cette élection et dans les assemblées, on faisait des reproches assez considérables à M. Sylvestre sur sa conduite politique ?

R.—Je n'en ai pas entendu faire de sérieux.

Q.—Vous jurez positivement que vous n'avez jamais entendu, dans les assemblées publiques, faire des reproches sur la conduite de M. Sylvestre ?

R.—Je n'ai assisté à aucun discours par lequel on lui fait des reproches sérieux.

Et le déposant ne dit rien de plus.

---

27 Avril 1880.

Sigefroid Lavallée,

Cultivateur, de la paroisse de Berthier, âgé de 47 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue

en avril et mai 1878, étiez-vous électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez-vous ?

R.—Dans la paroisse de Berthier.

Q.—Vous étiez catholique et vous l'êtes encore ?

R.—Catholique, monsieur.

Q.—En assistant aux grandes messes, les dimanches ou fêtes, pendant cette élection, mais avant la votation, avez-vous entendu le Révérend Messire Champeau, curé de la paroisse, prêcher et parler de la politique et de cette élection ?

R.—Oui, je l'ai entendu à diverses reprises, sans me rappeler du tout au long. Je me rappelle de certaines choses.

Q.—Vous rappelez-vous à quoi il a comparé le Conseil Législatif et quelle comparaison il a faite à ce sujet?

R.—Le Conseil Législatif, il a prétendu dire qu'il avait une grande importance ; même il a rapporté un texte de la loi de Moïse, disant : " que Moïse avait appelé un certain nombre de Vieillards pour se former un conseil ; qu'il était d'une grande importance et que cela avait une grande utilité ; que s'il n'y avait pas de Conseil Législatif, il comparait l'Assemblée Législative à un char, qui s'en allait à toute vitesse dans le précipice, et que le Conseil Législatif servait comme de *brakes* pour arrêter le char qui s'en allait dans l'abime ; que c'étaient des gens qui étaient détachés de la politique, et passaient les choses pour être favorables au pays."

Q.—M. le curé vous a-t-il parlé à vous-même ?

R.—Il m'en a parlé dernièrement, et on a eu quelques raisons à ce sujet-là. Je crois que c'est le 22 au matin que je suis allé au presbytère.....................

Le Défendeur objecte à ce que le témoin rapporte une conversation qu'il aurait eu avec son curé le 22 du courant, vu que cette preuve ne peut avoir aucune influence sur le présent litige.

Objection maintenue.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous avez dit que le curé de Berthier avait pris la défense du Conseil-Législatif en chaire ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous approuvé les paroles qu'il a dites à ce sujet ?

R.—Par moi-même.

R.—Oui ?

R.—Non; je ne les ai pas approuvées lorsqu'il disait que le ministre Joly, qui était au pouvoir, voulait que le Conseil-Législatif fût détruit, et que les conservateurs étaient disposés à le laisser exister. Il donnait ses raisons pour que les électeurs donnent leur vote en faveur du parti conservateur, afin que s'ils revenaient au pouvoir, ils maintiennent le Conseil-Législatif; ceci était son point de vue. Même, il nous a parlé du coup-d'état du deux mars; si vous voulez que je vous en parle, je vais vous en parler; si vous ne voulez pas, je ne vous en parlerai pas; je vous déclare sincèrement que si j'avais voulu donner connaissance de tout ce que je sais, à MM. les avocats des Pétitionnaires, ils auraient été plus longs. Je n'ai pas voulu rien dire du tout; comme vous êtes l'avocat de la défense, si vous me questionnez à ce sujet, je vous répondrai.

Q.—Le curé ne vous parlait-il pas de la soumission à l'autorité, dans le temps ?

R.—C'est bien certain, puisqu'il a référé à Moise.

Q.—Croyez-vous, vous, que l'autorité vient de Dieu ?

R.—Il n'y a pas de difficulté; il ne faudrait pas être catholique.

Q.—Le curé ne vous disait-il pas, dans le temps, qu'il préfèrait un gouvernement avec une monarchie tempérée à une démocratie ?

R.—Il n'a pas donné ces explications-là; il a dit les choses plus clairement que cela.

Q.—Ne vous a-t-il pas lu une partie de l'ouvrage de Mgr. Laflèche, sur les rapports de la société avec la religion et la famille, dans laquelle l'autorité du Conseil-Législatif est comparée à celle des viellards du conseil de Moïse ?

R.—Je me rappelle qu'il a amené le Conseil-Législatif en comparaison avec le conseil de Moïse, disant que de nos jours ce conseil

Législatif devait exister, et que le parti de M. Joly voulait l'abolir, mais que si on élisait des conservateurs, le conseil subsisterait encore.

Q.—Avez-vous désapprouvé cette partie-là ?

R.—Je ne l'ai pas désapprouvée parceque je n'en connaissais pas la valeur ; mais je sais que, si le Conseil Législatif avait été aboli, le Gouvernement aurait eu une somme assez ronde à verser dans son coffre.

Q.—Je vous demande si vous avez approuvé la comparaison que le curé faisait ?

R.—Je viens de vous répondre que non, que je ne l'ai pas approuvée, parceque je n'en connaissais pas la valeur, parceque si cela avait été aboli, le gouvernement aurait eu une somme assez ronde a verser dans son coffre.

Q.—Si un évêque vous faisait la même comparaison, la croiriez-vous ?

R.—Dans le temps, quand l'évêque se présentera, on verra.

Q.—Ne vous a-t-il pas lu le passage qui suit, dans l'ouvrage de Mgr. Laflèche :— " Dans la Constitution Mosaïque, le chef de " l'Etat d'abord désigné sous le nom de Juge, et ensuite " connu sous le nom de roi, est aussi investi de l'autorité souverai- " ne ; le Sanhédrin ou Conseil des Vieillards a voix délibérative, " et les Juges subalternes constitués dans les villes, et vivant au " milieu du peuple dont ils sont les représentants naturels, ont " voix consultative. En présence de ces faits, ne sommes-nous pas " autorisé à conclure, avec le Grand St Thomas d'Aquin, que le " meilleur et le plus parfait des gouvernements est celui où le sou- " verain, investi de l'autorité suprême, est assisté d'un sénat, dans " lequel les premiers de la nation ont voix délibérative dans son " conseils, et où le peuple, par ses représentants, a voix consulta- " tive.". Avez-vous quelque croyance que cela ait été lu ?

R.—Croyez-vous que, quand même j'aurais entendu lire cela, je pourrais me rappeler de tous les mots ?

Q.—L'avez-vous entendu ?

R.—Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Vous a-t-il lu quelque chose de semblable ?

R.—Il a lu ; il a lu beaucoup !

Q.—Croyez-vous que c'est le passage que je viens de lire ?

R.—Je crois tout ce qui doit être cru.

Q.—Donc, le passage que je viens de vous lire est correct ?

R.—Je ne l'approuverai que quand je saurai que le livre que vous avez en mains est approuvé.

Q.—A présent que vous l'avez vu, vous l'approuvez ?

R.—Je l'approuve, mais je vous dirai que je ne m'en rappelle pas.

Q.—Ne dites-vous pas que c'est à peu près cela que le curé vous a dit en chaire ?

R.—Je ne puis pas le dire, je ne m'en rappelle pas.

Q.—Les paroles, ou ce que je viens de lire ?

R.—Je ne dis pas cela.

Q.—N'est-ce pas la même comparaison que le curé a faite, en comparant le conseil Législatif au conseil des vieillards de Moïse, et n'est-ce pas que le sens des paroles du curé avec le sens de la lecture que je viens de faire est la même chose ?

R.—Je ne puis pas dire que c'est la même chose.

Q.—Qu'est-ce que c'est qu'il a dit ?

R.—D'après ce qu'il a dit, j'ai compris que si les conservateurs gagnaient leur élection, le conseil Législatif ne serait pas aboli ; c'est là qu'il a fait cette comparaison à propos de l'engin, disant que, si on n'avait pas de conseil, c'était semblable à un engin qui, n'ayant plus de *brakes*, pourrait s'en aller se précipiter avec rapidité dans l'abîme, disant que c'étaient des vieillards détachés de la politique. Mais cela ne l'a pas empêché de dire que le lieutenant-gouverneur était un rouge tout chaud, que M. Mackenzie avait placé lieutenant-gouverneur.

Q.—Il vous disait que le meilleur gouvernement du peuple était une monarchie tempérée ?

R.—Je ne me rappelle pas de ces choses là.

Q.—Lorsqu'il comparait l'Assemblée Législative à un char et le Conseil Législatif à un *brake*, ne déclarait-il pas que le mouvement du char serait tempéré par la *brake* ?

R.—Il a dit que le Conseil Législatif arrêterait la Chambre, si elle voulait passer des lois contraires aux lois et aux institutions divines, ou contraires à la religion. C'est ce que j'ai compris d'après les explications qu'il a données.

Q.—Vous a-t-il dit alors, que le gouvernement de l'Eglise était aussi une monarchie tempérée ?

R.—Je ne me rappelle pas de cela.

RÉ-EXAMINÉ.

Q.—Qu'est-ce que vous avez voulu dire, en réponse à une transquestion, en disant : il y a beaucoup d'autres choses que vous n'avez pas dites parcequ'on ne vous les a pas demandées ?

Objecté à cette question comme illégale.

Objection maintenue.

Et le déposant ne dit rien de plus.

James S. Dixon,

Commerçant, de la ville de Berthier, âgé de 48 ans.

Lequel, etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'événement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, en avril et mai 1878, mais avant la votation, avez-vous rencontré M. Charles Gravel, un électeur de la ville de Berthier, et qu'est-ce qu'il vous a dit relativement à son vote à cette élection ?

R.—J'ai rencontré M. Charles Gravel, la dernière semaine avant l'élection, après le dernier dimanche avant la votation. On s'est mis à parler de l'élection et comme je le connaissais assez partisan de M. Sylvestre, je lui ai demandé s'il votait pour nous autres; en parlant amicalement sur la question, M. Gravel m'a dit : " M. Syl-

vestre et moi, nous sommes de grands amis, mais je ne peux pas voter pour lui, cela me fait beaucoup de peine ; je suis complètement décidé, d'après ce que j'ai entendu à la messe, hier ; je ne puis pas voter pour lui, d'après ma conscience."

Q.—Vous a-t-il dit ce qu'il avait entendu à la messe, et qui avait parlé de cela ?

R.—Il ne m'a pas parlé de cela : il m'a seulement dit : " que c'était d'après ce qu'il avait entendu dire à l'église."

Q.—A-t-il parlé de M le curé ?

R.—Il a dit qu'il ne pouvait pas faire sa religion et voter pour M. Sylvestre. Moi, j'ai répété la chose naïvement, parceque je considérais l'homme très-honnête de me répéter ces choses-là avant de voter. Nous étions des amis, M. Sylvestre et moi.

Q.—Paraissait-il vous dire la vérité, lorsqu'il vous a dit cela ?

R.—Très-certainement ; ça paraissait lui faire beaucoup de peine.

Q.—Vous êtes convaincu qu'il disait la vérité ?

R.—Oui monsieur ; je le pense bien.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Alexis Belisle,

Rentier, de la ville de Berthier, âgé de 90 ans.

Lequel, etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évément de ce procès.

Q.—Avez-vous voté à la dernière élection de M. Sylvestre, dont il est question en cette cause ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Pourquoi n'avez-vous pas voté ?

R.—Pourquoi je n'ai pas voté ? je vais vous le dire ; on a murmuré que M. Sylvestre était devenu rouge, et on disait que les

rouges viendraient à faire perdre la religion, et j'avais toujours voté pour lui tout le temps qu'il était en Chambre : j'ai connu cet homme-là bien plus petit que mes petits enfants, et il était un homme de religion, un honnête homme aussi bien comme tout autre, comme M. Armstrong, pour qui j'ai voté tout le temps qu'il a été élu à Ste. Elizabeth, parceque dans l'ancien temps, il n'y avait pas toutes ces répartitions-là ; j'ai voté pour les Mousseau, pour M. de Joliette de l'Industrie, et on ne parlait pas de cela ; mais à mesure que le monde grandit, je crois qu'il grandit les paroles aussi et ils viendraient à être au-dessus de Dieu, c'est sérieux. Eh ! bien, toujours après avoir entendu dire ces choses-là il y a M. Dostaler, le membre qui est venu chez nous, et qui voulait que je vins voter pour M. Robillard, j'ai dit : " non, je ne voterai point pour M. Robillard, ni pour Pierre, ni pour Jacques, parcequ'on dit qu'en votant pour les rouges, ça fait perdre la religion, on murmure contre M. Sylvestre, mais moi je l'ai toujours connu comme un honnête homme, un gentilhomme, et bien d'autres que je connais aussi, et j'ai dit : " moi, je ne vote plus, ni pour les rouges ni pour les bleus, je ne vote plus ;" voilà ce que j'ai dit, un homme doit être solide, il est maître de sa langue dès lors qu'il se retient.

Q.—Par qui avez-vous entendu dire cela, que les Rouges travaillaient contre la religion ?

R.—On murmurait que les prêtres parlaient de cela entre eux autres et qu'ils le repétaient en chaire ; eh ! bien, ça fait rester le monde tranquille ; pour moi toujours.

Q.—En allant à la messe, un jour, avez-vous entendu dire cela par M. le curé, en chaire ?

R.—Oui, oui ! en chaire, sans doute, lorsqu'il repétait lui-même : "ah ! dit-il, il y en a qui vont dire que M. le curé va trop loin, il répondait à cela ; il ne nous défendait pas de voter, mais il disait que ça viendrait à faire perdre la religion ; et nous autres, connait-on cela ? Un homme qui est à la tête d'une famille de seize enfants, je n'étais pas pour courir en chambre pour saisir ce qui se passait ; mais lorsqu'on est rendu là, on peut mettre la cou-

verture qui nous plait, suivant moi; mais est ce à nous autres à conduire tout cela ?

Q.—Si vous n'aviez pas entendu dire cela par monsieur le curé, en chaire, pour qui auriez-vous voté ?

R.—J'aurais voté toujours pour le même, parceque je le connaissais honnête homme, et je crois qu'il l'est encore, honnête homme, bien que je ne lui aie pas reparlé depuis ce temps-là ; et même, ça été un homme qui avait une place dans l'église ; j'ai été gardien de l'église pendant assez longtemps, pendant huit ans, et il avait un banc vis-à-vis là où on se mettait, nous autres ; les curés ne mentionnaient pas cela alors, il n'y a rien que depuis quelques années.

Le Défendeur décline de transquestionner.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Pierre Béliveau,

Commerçant et cultivateur, de St Gabriel de Brandon, âgé de 43 ans.

Lequel etc., etc., dépose et dit :

Je ne suis point intéressé dans l'évènement de ce procès.

Q.—Pendant l'élection dont il est question en cette cause, tenue en avril et mai 1878, étiez-vous un électeur qualifié à voter à cette élection ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Dans quelle paroisse résidiez vous ?

R.—A St Gabriel de Brandon.

Q.—Avez-vous eu occasion de rencontrer ou de voir le Défendeur, pendant sa campagne électorale ?

R.—Oui ; il est venu chez moi,

Q—Est-ce au début de son élection qu'il est allé ainsi chez vous ?

R.—Oui ; c'est dans le commencement.

Q.—Pourquoi est-il allé chez vous ; dans quel but ?

R.—J'ai compris que c'était pour m'avoir pour lui ; je n'ai pas compris autre chose.

Q.—Il y a longtemps que vous vous mêlez de politique dans votre paroisse, n'est-ce pas, M. Béliveau ?

R.—Depuis que je suis là, j'ai toujours voté ; mais je ne m'en mêle pas beaucoup.

Q.—Vous vous êtes présenté vous même, une fois, n'est-ce pas ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Lui avez-vous accordé votre support, à cette élection-là ?

R.—Oui, monsieur, je lui ai accordé mon support.

Q.—Dans l'occasion où il est allé chez vous, y avait-il une assemblée publique à St. Gabriel ?

R.—Oui, il y en avait une chez M. Galarneau.

Q—Est-ce après ou avant c tte assemblée, que le Défendeur est allé chez vous ?

R.—C'est avant, je crois.

Q.—Vous a-t-il dit sur quelles influences ou quel support il comptait, surtout, pour le succès de son élection ?

R.—Oui ; je lui ai demandé par qui il était supporté ici, sur le fleuve ? et il m'a dit : " qu'il avait le curé chez eux, qui serait une aide pour lui ; qu'ici, à Berthier, il avait M. Cuthbert, et, qu'en ayant M. Cuthbert, il aurait M. le curé ; et qu'à St. Barthélemy, il aurait M. Archambeault."

Q—Vous a-t-il dit quelle certitude de succès, ou quel espoir de suc ès, il fondait sur ces appuis là et sur ces influences là ?

R.—Il m'a dit : " qu'avec ces supports-là, il ne pouvait pas succomber, qu'il gagnerait ;" voilà ce qu'il m'a dit.

Q.—Vous a-t-il dit d'où il venait, cette fois-là, et qui il avait vu sur sa route ?

R.—Non, il ne me l'a pas dit. Dans ces circonstances là, on ne remarque pas tout, mais je me rappelle comment il est venu à me

nommer ces hommes-là ; c'est que, lorsqu'il m'a demandé si je le supporterais, je lui ai demandé : " quels étaient les hommes qu'il avait sur le fleuve, s'il avait un bon support ?" Et après qu'il m'eût nommé les personnes que je viens de nommer, je lui ai demandé s'il aurait M. McConnell, et il m'a dit : " je ne sais pas s'il votera pour moi, mais il a dit qu'il ne me nuirait pas."

Q.—C'est après cette conversation-là, que vous lui avez promis votre support ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Et vous l'avez supporté pendant cette électian, vous avez voté pour lui ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous avez travaillé pour lui aussi, vous avez fait ce que vous avez pu, comme de coutume ?

R.—Un petit travail, mais enfin, j'ai travaillé pour lui.

TRANSQUESTIONNÉ PAR LE DÉFENDEUR.

Q.—Vous savez, M Béliveau, que les Révds. MM. Loranger, Champeau et Archambault, qui étaient alors curés de Lanoraie, Berthier et St Barthelemy respectivement, sont des hommes qui ont toujours supporté le parti conservateur ?

R.—Je l'ai toujours cru, que c'était eux qui le supportaient.

Q.—Vous n'avez rien trouvé d'extraordinaire que le Défendeur comptât sur ces hommes-là pour son élection ?

R.—Non ; quand il me les a nommés, j'ai trouvé que c'était naturel qu'il devait se fier sur eux.

Q.—Il ne vous a pas dit qu'il comptait que ces messieurs feraient pour lui, plus qu'ils n'avaient fait pour les autres ?

R.—Non, monsieur.

Q.—Il ne vous les a pas nommés, en vous indiquant que ces messieurs feraient pour lui plus que M. Cuthbert, qu'il vous nommait en même temps ?

R.—Non ; ça ne m'a pas eu l'air de cela, voici les propres mots qu'il m'a dits : " j'ai M. Cuthbert, et j'aurai M. le curé de Berthier en ayant M. Cuthbert, et je l'ai." C'est tout ce qu'il m'a dit pour M. Cuthbert.

Et le déposant ne dit rien de plus.

Les Pétitionnaires déclarent leur Enquête close.

Table des Matières

AVEC

Sommaire de chaque Déposition.

pour la religion et comme citoyen, à faire réussir M. Robillard.—Ces faits étaient notoires, en parlait publiquement et clairement, personne ne pouvait l'ignorer, p. 61.—A deux exceptions près, tous les autres prêtres du comté partageaient ses opinions politiques, p. 62.—A dû se rencontrer avec plusieurs de ses confrères et M. le curé Loranger, p. 63.—Pense avoir rencontré le Défendeur pendant l'élection, et pense qu'il est venu chez lui.—Message de M. le curé Loranger, p. 65.—Pas besoin d'excitant ! p. 66. —Pense bien que la lettre de M. Loranger lui annonçait la candidature de M. Robillard, p. 67.—A dû dire au Défendeur qu'il faisait bien de se présenter, et qu'il travaillerait pour lui. p. 68.—Question de cette candidature antérieurement entre témoin et M. Loranger.—Ce qu'il a fait et dit comme citoyen.—Le parti rouge et Guibord.—Comme prêtre, intérêts religieux à sauver.—Chapitre de théologie pour les membres, les avocats et les juges, p. 69.—Question constitutionnelle alors pleine d'actualité, et a dû en parler pour instruire le peuple, p. 70.—Dans ses conversations comme citoyen a parlé de Guibord et de religion, p. 71.—En parlant comme citoyen, répetait à peu près ce qu'il disait en chaire, p. 72. —Le jugement de la Cour Suprême, p. 72 et 73.—A parlé du Conseil Législatif en chaire, et l'a comparé au Sanhédrin de Moïse, p. 74.—Son abolition contraire aux intérêts religieux, p. 75.—LE PARTI LIBÉRAL N'EST PAS CONDAMNÉ PAR L'ÉGLISE, ET N'OFFRE PAS DE DANGER IMMINENT, p. 77.—LE PARTI LIBÉRAL N'ÉTANT PAS CONDAMNÉ PAR L'ÉGLISE, LE PRÊTRE, QUI DOIT ÊTRE SOUMIS À L'ÉGLISE, NE DOIT PAS REFUSER D'ABSOUDRE UN PÉNITENT, SEULEMENT PARCEQU'IL SERAIT LIBÉRAL, p. 79.—Mgr. Conroy, et résultat de sa mission (d'après certaines interprétations) loin d'être un succès pour les bons principes, p. 81.—A parlé en chaire du voyage Chapleau-Angers, p. 81.—Sur la foi des journaux et orateurs, a affirmé en chaire que cette dépense avait été encourue par la faute du Lt.-Gouverneur, p. 82.—Critique du jugement de la Cour Suprême en chaire.—A propos de mandements et de circulaires des Evêques p. 83 et 84.—Une lettre pastorale, écrite sous la dictée de Mgr. Conroy, dont le parti libéral s'est emparé, p. 85.

CIRCULAIRE DES EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC, AU CLERGÉ DE LA DITE PROVINCE, 11 OCTOBRE 1877.. 86
Conduite que doit tenir le Clergé en temps d'élection. —Sage réserve et grande prudence.—Le prêtre ne s'appartient plus, mais à l'Eglise et aux âmes, il doit peser ses paroles.—Clergé, dans la vie publique et privée, doit rester neutre dans les questions ne touchant pas aux

principes religieux, p. 86.—Et cette matière est réservée au jugement des Evêques.—A eux seuls il appartient de juger quand opportun pour le prêtre d'user de ses droits de citoyen.—Restriction imposée par 4eConcilé de Québec, le prêtre ne peut élever la voix sans avoir l'avis et l'ordre de son Evêque.—Borne dans lesquelles il doit se tenir en temps d'élection.—Conseiller au peuple de voter suivant sa consience, etc., p. 87.—Ne doit pas aller plus loin sans consulter l'Evêque.—Prudence, clarté et préparation des instructions au peuple.—Ne doit pas exposer le clergé aux haines et aux vengeances des partis politiques ; et peser ses paroles, afin de n'offenser personne.—*Après explication des prin cipes, laisser à la conscience de chacun d'en faire l'appliction aux personnes et aux partis*, pp. 88 et 89.—Ne pas ajouter foi facilement aux nouvelles circulées sur les candidats et les partis par les journaux.—*Défense par 4e Concile d'enseigner que péché à voter pour tel candidat ou tel parti*, A PLUS FORTE RAISON, DE REFUSER LES SACREMENTS POUR CETTE CAUSE.—Ne pas donner en chaire son opinion personnelle.—Ne pas assister aux assemblées politiques, ni faire de discours sans permission de l'Ordinaire. —Voter avec prudence et sans ostentation, p. 89—Lorsque consulté privément, répondre avec prudence et sans discuter.—Si esprits excités, répondre que instructions en chaire suffisantes.—Après l'élection, prêcher l'oubli et la conciliation.—Par cette conduite. l'influence du prêtre, au lieu d'amoindrir, grandira.—Prêtre, non le partisan politique, mais le père de tous.—Inconvénients pour le prêtre de patronner ostensiblement un candidat.—Perte de considération.—Difficultés de Fabriques, de municipalités et d'écoles.—Remède : sage réserve recommandée par discipline, p. 90.—Ne rien publier sur journaux sans permission de l'Evêque.—Supplications d'observer ces prescriptions des Conciles.— Bénédiction.— Signatures. p. 91.

Reconnait style des Evêques.—Regrets de voir ce document aux mains des laïques, p. 91.—Ce document appartient aux archives de l'Eglise, p. 93.—Refus de dire si reçu instruction des Evêques de ne pas dire qu'il y a péché à voter pour tel candidat.—Injonction de la Cour au témoin de répondre, p. 95.—Probable que parlé avec M. Loranger de la candidature du Défendeur, avant qu'elle fut décidée, p. 96.—Après l'élection, Défendeur a dû le remercier. p. 97.—Aveu d'un autre prêtre, conversions au parti conservateur.—Décline de le nommer, p. 98.—Pas de Pâques : pas de sépulture écclésiastique.—TRANSQUESTIONNÉ.—Le temps des Pâques peut être étendu par

reconnu que libéraux difficultés à faire leurs Pâques. Refus de confesser témoin à cause du parti : " *tu reviendras quand tu seras décidé à suivre mes principes,*" p 233. Témoin pas pu faire ses Pâques, p 234.

Déposition de JEREMIE PLANTE.................... 238
Cultivateur, St Barthelemy, 57 ans. Electeur et en faveur de Sylvestre. N'a pas voté, parceque obligé de promettre au vicaire Brien de s'abstenir pour faire ses Pâques, p 238 et 239. Prédication : parti rouge chemin de l'enfer, impossible de sauver son âme en suivant ce parti. Influence du curé principale cause du succès de Robillard p 240.. TRANSQUESTIONNÉ : Lorsque confesseur lui a parlé de politique confession terminée, lui avait dit de faire acte de contrition, qu'il allait lui donner l'absolution ; c'est après cela que, lui ayant demandé son parti, il lui a dit qu'il ne pouvait l'absoudre pour faire ses Pâques ! p 241.

Déposition de GILBERT LAVALLÉE.................... 241
Cultivateur, St Barthelemy, 57 ans. Electeur pour Sylvestre, n'a pas voté à cause des défenses du curé en chaire.. Curé a dit que ceux qui voteraient libéral ne feraient pas de Pâques. N'a pas voté, et a fait ses Pâques, p 242.

Déposition de DAVID FRÉCHETTE fils de Joseph. 244
Cultivateur, St. Norbert, 41 ans...Libéral politique ne peut pas être catholique, contre l'Eglise p 244...Rouge, couleur du feu de l'enfer...Effet...Robillard pas vu ni connu dans la paroisse, p 245.

Déposition de DAVID FRÉCHETTE.................... 246
Cultivateur, St Norbert, 53 ans...Curé le fait demander au presbytère ; en soutenant Joly, un protestant, son vote dangereux à la religion, comme dans vieux pays..Favorable à Sylvestre, mais pas voté à cause de cela, p. 246, 247 et 248.. Robillard ni vu ni connu, p 248...Résultat dû à influence du curé, p 249. ." *Votes pour le parti du Bon-Dieu,*" ! p 251.

Déposition du Révd. M. JOSEPH St. AUBIN...... 252
Curé, St. Norbert, 7 ans...Visite de Robillard avec TARTE, p 252..Même soir que assemblée chez Bacon, p 254... 1ère visite du Défendeur, et 1ère fois qu'il lui annonçait sa candidature. En route pour St. Gabriel, p 255...Ne connaissait pas TARTE avant. A pris part à l'élection, et a discuté publiquement pour Robillard, a rencontré candidat Sylvestre, Défdr. étant absent, pp 257 et 258...PARTI LIBÉRAL PAS CONDAMNÉ PAR L'ÉGLISE, p 259...Toujours fait son possible pour Robillard p 2..."...PAS DE PÉCHÉ À VOTER POUR PARTI LIBÉRAL, p 260...LIBÉRAUX ET CONSERVATEURS